



DIVISION DE LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION

***INFORMATION***  
***INFORMATIQUE***  
***TÉLÉMATIQUE***

Bulletin de l'UNISIST  
Vol. 29, n° 2, 2001

# TABLE DES MATIÈRES

<b>ÉDITORIAL</b> .....	3
UNE NOUVELLE « FRONTIÈRE » : LA FORMATION À L'INFORMATION .....	3
<b>PROGRAMME INFORMATION POUR TOUS</b> .....	4
CONSEIL INTERGOUVERNEMENTAL DU PROGRAMME INFORMATION POUR TOUS .....	4
PROJET DE RECOMMANDATION SUR LE MULTILINGUISME ET L'ACCÈS UNIVERSEL AU CYBERESPACE .....	5
COLLOQUE INTERNATIONAL SUR LE THÈME « LANGUE ET CYBERESPACE » .....	6
<b>BIBLIOTHÈQUES</b> .....	7
CONFÉRENCE PANAFRICAINNE-ARABE IFLA/UNESCO SUR LA BIBLIOTHÉCONOMIE PUBLIQUE ET SCOLAIRE .....	7
67 <sup>e</sup> CONFÉRENCE GÉNÉRALE DE L'IFLA .....	9
PRINCIPES DIRECTEURS IFLA/UNESCO POUR LE DÉVELOPPEMENT DES SERVICES DE BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE .....	10
KAY RASEROKA REMPORTE L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE .....	10
<b>TÉLÉMATIQUE</b> .....	10
NOUVEAUX OBJETS DE RECHERCHE TOUCHANT LA TECHNOLOGIE AU SERVICE DE L'APPRENTISSAGE .....	10
INFRASTRUCTURE TÉLÉMATIQUE DU SERVICE PUBLIC AU GHANA .....	12
ANTHOLOGIE DU DÉVELOPPEMENT AU SAHEL SUR CD-ROM .....	13
L'UNESCO PUBLIE UN MANUEL DE LA CRÉATION DE TÉLÉCENTRES COMMUNAUTAIRES. . .	13
L'UNESCO ÉTUDIE LES USAGES POSSIBLES DES TIC POUR PRÉSERVER LE PATRIMOINE CULTUREL DES ROUTES DE LA SOIE .....	14
DÉCLARATION DE TOKYO SUR LE NUMÉRIQUE ET LES ROUTES DE LA SOIE .....	15
<b>ARCHIVES AUDIOVISUELLES</b> .....	16
ARCHIVAGE, RESTAURATION ET NOUVELLES MÉTHODES D'ENREGISTREMENT .....	16
NOUVELLE ONG .....	16
<b>ARCHIVES</b> .....	17
NORMES D'ACCÈS AUX ARCHIVES DANS L'ENVIRONNEMENT ÉLECTRONIQUE .....	17
UN PREMIER FILM INSCRIT AU REGISTRE DE MÉMOIRE DU MONDE .....	17
<b>PROGRAMME INFOJEUNESSE</b> .....	18
FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM POUR LA JEUNESSE .....	18
QUATRIÈME FORUM MONDIAL DE LA JEUNESSE ET GROUPE DE TRAVAIL SUR L'ÉDUCATION ET LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION .....	18
PREMIÈRE CONFÉRENCE RÉGIONALE POUR L'EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE SUR « LES ORGANISATIONS BÉNÉVOLES ET LA PRÉVENTION DU SIDA » .....	19
<b>LOGICIELS</b> .....	20
L'UNESCO INAUGURE UN PORTAIL LOGICIEL GRATUIT .....	20
PREMIER SÉMINAIRE RÉGIONAL DES DISTRIBUTEURS D'IDAMS EN AMÉRIQUE LATINE ET AUX CARAÏBES .....	20
PARUTION DE LA VERSION ARABE DU LOGICIEL LIBRE CDS/ISIS DE L'UNESCO .....	21
<b>BUREAUX RÉGIONAUX</b> .....	22
AFRIQUE .....	22
ÉTATS ARABES .....	25
ASIE ET PACIFIQUE .....	26
AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES .....	28
<b>NOUVELLES BRÈVES</b> .....	29
MOUVEMENTS DE PERSONNEL .....	29
<b>NOUVELLES PUBLICATIONS</b> .....	33

# ÉDITORIAL

## Une nouvelle « frontière » : la formation à l'information

par Philippe Quéau  
 Directeur de la Division de la société de l'information  
 UNESCO

L'ACQUISITION de compétences de base dans le domaine de l'information est essentielle dans une société de l'information chaque jour plus étendue et complexe. Dans un monde dominé par l'écrit, ne pas être analphabète ce n'est pas seulement savoir lire et écrire, c'est aussi être capable de réflexion critique, de lire entre les lignes, de partager des idées et de susciter une action collective. La société de l'information ajoute à toutes ces exigences de nouvelles aptitudes mentales et opérationnelles qui permettent de maîtriser comme il se doit un environnement éminemment fluide, insaisissable mais néanmoins fortement - quoique parfois de manière invisible - structuré. Quiconque ne parvient pas à atteindre le degré approprié de maîtrise de cet environnement est nécessairement plus ou moins aliéné, dépossédé du droit d'être un acteur à part entière dans la société. Inversement, maîtriser les outils mentaux appropriés confère un pouvoir, celui d'agir et de réfléchir pour soi-même et pour le bien commun.

La maîtrise, ou non, des outils de l'information constitue peut-être l'aspect le plus crucial de ce qu'il est convenu d'appeler la fracture numérique. Mais, parce qu'elle est très profondément enracinée dans les inégalités socio-économiques qui déterminent l'accès à l'éducation, elle est beaucoup plus difficile à résoudre que la fourniture de l'accès aux réseaux ou aux matériels.

Dans une ère de mondialisation, toute fracture représente une menace pour tous et doit donc figurer en bonne place dans tout programme visant à combler à l'échelle mondiale tous les fossés qui constituent autant d'autres menaces. Parmi ces menaces, celle de la fracture de l'apprentissage me semble la plus essentielle, parce que son règlement constitue le préalable à toute auto-émancipation.

La maîtrise des outils de l'information comporte à mon avis quatre aspects :

- l'aptitude à repérer l'information qui a du sens (et à exclure l'inutile) ;
- l'aptitude à se doter de moyens d'évaluation personnelle et de réflexion critique ;
- l'aptitude à intervenir dans les espaces d'information publics ou collectifs ;



- l'aptitude à se constituer une mémoire et des racines.

L'accès à l'information n'est pas sans conséquences, sur les plans technique et économique mais également juridique, culturel, sociétal et politique. Dans un contexte socio-économique donné, acquérir des compétences en matière d'accès suppose que l'on a acquis la meilleure maîtrise possible des outils et savoirs nécessaires pour obtenir l'information essentielle. Il faut une maîtrise technique, qui va de la compréhension des strates cachées du logiciel jusqu'à l'exploitation des dernières normes logicielles MPEG 7 ou MPEG 21,<sup>1</sup> par exemple. La norme MPEG 7 est une « interface de description des contenus multimédias » capable de décrire tous les types d'information, audio ou vidéo, depuis la parole jusqu'aux images en 3D, quels que soient la technologie et le support de stockage utilisés. La norme MPEG 21 est encore plus performante et fournit un « cadre multimédia permettant une utilisation transparente et améliorée des ressources multimédias sur un large éventail de réseaux et de dispositifs ».

Mais un effort supplémentaire est aussi requis au niveau de l'action politique. A titre d'exemple,

1. Voir page d'accueil MPEG, <http://www.cselt.it/mpeg>

l'accès ne peut que s'améliorer avec le renforcement du domaine public de l'information, en tant que patrimoine informationnel et logiciel commun de l'humanité, ou avec l'adoption de lois qui, à l'instar de la loi sur la liberté de l'information aux États-Unis, obligent les pouvoirs publics à assurer l'accès aux données, informations et rapports établis au moyen de fonds publics.

La réflexion critique est aujourd'hui encore plus nécessaire qu'hier. Pourquoi ? Pour des raisons de vitesse, de masse et de force. La société de l'information est désormais trop puissante, trop étendue, trop rapide. Pour faire contrepoids, chacun d'entre nous doit se faire ses propres normes de jugement. La réflexion critique est cruciale pour la survie de soi et de la démocratie. Elle suppose, bien entendu, une politique de l'éducation résolument tournée vers la formation de personnes ayant une certaine indépendance d'esprit. Mais il y a aussi des aspects juridiques et politiques, dont les moindres ne sont pas, par exemple, la présence ou l'absence de dérogations pour usage loyal qui autorise l'emploi gratuit de citations pour commenter des œuvres protégées par les droits d'auteurs, ou encore l'application effective par le pouvoir politique du principe de la liberté de parole.

L'aptitude à intervenir dans l'espace public ou collectif est une condition essentielle de toute saine démocratie. C'est aussi la seule façon de contribuer à la nouvelle agora que le processus de mondialisation escompte de nous tous. Cette nécessité est plus

facile à énoncer qu'à réaliser. Il suffit pour s'en convaincre de considérer la question du multilinguisme dans l'espace de l'information.

L'aptitude à constituer une mémoire, tant personnelle que collective, est peut-être la plus importante de toutes. On a souvent fait remarquer que, paradoxalement, notre civilisation laissera peut-être moins de traces d'elle-même que les Hittites, par exemple, à cause de l'impermanence de ses outils de stockage. L'archivage de l'information et sa consultation ultérieure - sans porter atteinte à la vie privée - sont des aspects essentiels de la constitution d'une mémoire commune qui soit fiable et à l'abri des révisionnismes dont le nombre va croissant. Une civilisation sans mémoire n'a pas d'avenir. Il ne s'agit pas seulement de technique. La perception que nous avons de notre passé est la garantie de notre avenir. Il faut donc qu'elle s'appuie sur un certain nombre de valeurs : fidélité, authenticité, mais aussi sélection. S'abstenir de faire des choix lorsqu'on constitue des archives revient à faire le plus mauvais choix et à mettre sur le même plan perles et rebuts.

En collaboration avec la Commission nationale des bibliothèques et services d'information des États-Unis, l'UNESCO mène une consultation sur ces questions et compte établir, à l'intention du Sommet mondial sur la société de l'information (Genève, décembre 2003) des principes directeurs et un projet de plan d'action qui permettraient de s'attaquer à cette question stratégique.

## PROGRAMME INFORMATION POUR TOUS

### Conseil intergouvernemental du programme Information pour tous

**L**E Conseil intergouvernemental du programme Information pour tous tiendra sa première session au Siège de l'UNESCO, du 15 au 17 avril 2002. Il aura notamment à son ordre du jour les points suivants :

- Projet de Règlement intérieur.
- Fonctionnement du Conseil.
- Rapport sur les activités récentes de l'UNESCO dans le domaine des TIC.
- Projet de recommandation sur la promotion et l'usage du multilinguisme et l'accès universel au cyberspace.

- L'UNESCO et les initiatives internationales concernant les TIC (Équipe spéciale des Nations Unies sur les TIC, Sommet mondial sur la société de l'information).

A sa 31<sup>e</sup> session, la Conférence générale a élu les 26 membres du Conseil intergouvernemental du programme Information pour tous. Conformément à la décision 162 EX/3.7.2 du Conseil exécutif modifiant les Statuts du Conseil intergouvernemental, le mandat de 13 de ces membres arrivera à expiration avec la clôture de la 32<sup>e</sup> session de la Conférence générale.



Les 26 membres élus sont les suivants :

Allemagne, Bahreïn, Bélarus, Bénin, Brésil, Cameroun, Canada, Chine, Colombie, Cuba, Espagne, Fédération de Russie, France, Inde, Irak, Japon, Madagascar, Mauritanie, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Pérou, Philippines, Slovaquie, Suède, Tanzanie et Zimbabwe.



### Projet de recommandation sur le multilinguisme et l'accès universel au cyberspace

**A**PRÈS un intense débat sur le projet de recommandation relatif à la promotion et l'usage du multilinguisme et l'accès universel au cyberspace, la 31<sup>e</sup> session de la Conférence générale a invité le Directeur général à poursuivre ses consultations avec les experts et à actualiser le document en organisant une réunion d'experts en mars 2002. La Conférence générale a également recommandé de solliciter des contributions de spécialistes appartenant à des organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales afin que la nouvelle version du texte puisse être présentée au Conseil exécutif à sa 165<sup>e</sup> session, pour observations, avant d'être transmise à la 32<sup>e</sup> session de la Conférence générale et au Sommet mondial sur la société de l'information qui doit se tenir à Genève en 2003.

Les délégations à la Conférence générale ont exprimé leur ferme conviction que l'UNESCO

doit jouer un rôle dirigeant au plan international pour ce qui est de promouvoir l'accès à l'information du domaine public et d'encourager le multilinguisme et l'expression de la diversité culturelle sur les réseaux mondiaux d'information. L'importance du multilinguisme en tant que moyen d'assurer l'accès universel à l'information, en particulier à l'information qui relève du domaine public, ne peut se réaliser que par une participation qui soit la plus représentative possible de l'ensemble de la communauté, ce qui nécessitera des consultations avec le Conseil intergouvernemental du programme Information pour tous et le secteur privé.

*Pour tout complément d'information, s'adresser à M. Victor Montviloff, CI/INF, UNESCO, 1 rue Miollis, 75732 Paris Cedex 15, France. Téléphone : (331) 45 68 45 03. Télécopie : (331) 45 68 55 83. Adresse électronique : v.montviloff@unesco.org*

## Colloque international sur le thème « Langue et cyberspace » 26-27 septembre 2001

L'UNESCO s'emploie, à titre hautement prioritaire, à assurer un usage équilibré des langues dans le cyberspace et, par voie de conséquence, œuvre à l'adoption de mesures propres à faciliter la réalisation de cet objectif. En réponse à une demande émanant de la Commission nationale coréenne et de la Société savante « Cybercommission » de Corée, l'Organisation a parrainé le Colloque international sur le thème « Langue et cyberspace » qui s'est tenu les 26 et 27 septembre 2001. Cette manifestation était axée sur la sensibilisation à l'importance des enjeux du multilinguisme dans le cyberspace aux échelons national, régional et international et sur les moyens d'instaurer une coopération internationale dans ce domaine.

Entre autres conclusions, le Colloque a recommandé aux pays de la région Asie-Pacifique de prendre un certain nombre de mesures dans les domaines suivants :

- Les défis du multilinguisme sur le plan de l'action des pouvoirs publics : réduire la fracture linguistique.
- Les défis du multilinguisme sur le plan du contenu : numériser et fournir des contenus électroniques.

Les principales constatations du Colloque sont récapitulées ci-après :

### 1. Les défis du multilinguisme sur le plan de l'action des pouvoirs publics : réduire la fracture linguistique

- Le savoir disponible dans le cyberspace est trop souvent limité par les langues que l'utilisateur peut manier, ce qui donne naissance à une « fracture linguistique ». Des compétences et des ressources doivent être mobilisées dans la région Asie-Pacifique pour formuler et mettre en œuvre une stratégie cohérente face à ce problème, par l'utilisation des langues vernaculaires et le développement des technologies de la traduction, auxquelles il faut ajouter d'autres moyens de communication.
- Il faut que la nécessité de respecter et d'utiliser toutes les langues dans le cyberspace soit réaffirmée dans divers textes adoptés officiellement aux plans national et international, et des normes et principes internationalement compatibles devraient être adoptés pour accroître leur accessibilité en ligne.



### 2. Les défis technologiques du multilinguisme : assurer l'interopérabilité linguistique

- L'accès de tout un chacun, dans sa langue maternelle, à l'information disponible sur les réseaux est une chose importante. Il faut encourager les pays de la région Asie-Pacifique à appuyer la mise en place de centres multimédias communautaires permettant de toucher toutes les couches de la population dans leurs langues locales.
- L'« intercommunication » des langues sur les réseaux est un domaine pour lequel on s'emploie activement à rechercher des solutions technologiques. Nombreux sont les projets de recherche-développement qui portent sur la traduction automatique de qualité des textes et l'utilisation et la reconnaissance de différents alphabets par les ordinateurs.

### 3. Les défis du multilinguisme sur le plan du contenu : numériser et produire des contenus électroniques

- L'augmentation du nombre des langues et alphabets en ligne et la création de contenus électroniques multilingues sur les sites Web permettront une diversification et un élargissement sur le plan linguistique. Toute l'information du domaine public (lois, règlements, statistiques, etc.) présentant un intérêt local et utile aux citoyens, pour leur santé, leur sécurité et leur participation à la vie publique, devrait être accessible dans la langue nationale et/ou locale. Les pays de la région Asie-Pacifique devraient se doter de programmes visant à développer ce type de site Web en libre accès.
- Par ailleurs, une bonne part du patrimoine national matériel, écrit et oral qui est déjà librement accessible à tous devrait être reproduite sous forme numérique et, par l'application des TIC,

rendue disponible dans les différentes langues locales.

- A cet égard, les pays devraient mobiliser des ressources pour aider leurs grandes institutions culturelles - bibliothèques, archives, musées, etc. - à préserver leurs collections et à en faciliter l'accès, moyennant les mesures de sécurité appropriées, dans plusieurs langues sur les réseaux d'information mondiaux, par la conception de portails multilingues et la numérisation.

#### 4. Les défis au plan international : promouvoir et diffuser les expériences directrices

- Une étude comparative internationale fiable sur l'utilisation des langues sur l'Internet, et plus particulièrement sur les politiques, critères et normes

y relatifs adoptés dans différents pays, est des plus nécessaire. Les organisations internationales, l'UNESCO en particulier, devraient établir un plan pour la collecte et le partage de cette information, ce qui pourrait être réalisé par une mobilisation en faveur de la collecte, de l'actualisation et de la diffusion de l'information sur les ressources et services multilingues produits dans chaque pays et sur les politiques qui régissent ces ressources ainsi qu'à diffuser l'information sur les meilleures pratiques.

L'UNESCO doit appuyer la mise en place de mécanismes permettant d'empêcher l'exploitation du savoir tiré des contenus électroniques en langue autochtone.

*Pour tout complément d'information, s'adresser à M. Montviloff, à l'adresse indiquée plus haut.*

## BIBLIOTHÈQUES

### Conférence panafricaine-arabe IFLA/UNESCO sur la bibliothéconomie publique et scolaire

UNE cinquantaine d'experts venus de 25 pays africains et arabes de tradition bibliothéconomique tant anglophone que francophone, lusophone et arabophone ont été invités à cette Conférence qui s'est tenue à l'École des sciences de l'information de Rabat (Maroc) du 19 au 21 septembre 2001. Cette manifestation a constitué pour les participants une occasion de procéder à d'utiles échanges d'expériences et de se mettre au courant des dernières évolutions de la bibliothéconomie publique et scolaire dans la nouvelle ère de l'information, ainsi que de mieux connaître les manifestes de l'UNESCO pour la bibliothèque publique et les bibliothèques scolaires, les nouveaux principes directeurs sur les bibliothèques publiques, le projet de principes directeurs sur les bibliothèques scolaires et le programme Information pour tous.

La Conférence de Rabat avait pour principal objectif de présenter le Manifeste de la bibliothèque publique et le Manifeste des bibliothèques scolaires de l'IFLA/UNESCO et les principes directeurs correspondants aux bibliothécaires professionnels africains et arabes qui ont une expérience de la formulation des politiques ou une formation à la bibliothéconomie publique ou scolaire. Elle a utilement permis de passer en revue l'état des bibliothèques publiques et scolaires dans les différents pays, sur la base de rapports précis. Les

participants ont débattu des problèmes que les pays africains et arabes doivent résoudre pour que les manifestes et principes directeurs susmentionnés facilitent le développement des réseaux des bibliothèques publiques et scolaires et la satisfaction des besoins des communautés dans ces différents pays. Les participants ont examiné séparément, selon qu'ils étaient de tradition linguistique et bibliothéconomique anglophone ou francophone, divers sujets concrets de bibliothéconomie publique et scolaire avant de se retrouver pour un débat en plénière sur le thème : « l'apprentissage tout au long de la vie : réduire la fracture numérique et préparer l'avenir ». Le rapport de la Conférence mettra en lumière les diverses idées avancées au cours du débat. Considérant les influences différentes qui pèsent sur la pratique de la fourniture de l'information aux communautés, les participants ont jugé les domaines ci-après fondamentaux pour l'organisation des bibliothèques si l'on veut que celles-ci contribuent efficacement à l'émergence d'une société de l'information.

#### L'information en tant que matériau de base des bibliothèques

Le contenu principal de la bibliothèque est l'information et non le livre. La bibliothèque publique

ou la bibliothèque scolaire rassemble une communauté d'utilisateurs qui, pour créer du savoir, ont besoin de l'information fournie par la bibliothèque. Les partenariats entre bibliothèques publiques et scolaires sont essentiels pour que les besoins en information des communautés puissent être satisfaits sans rupture ni difficulté, compte tenu du fait que la majorité des utilisateurs des bibliothèques publiques en Afrique sont des enfants d'âge scolaire. Les bibliothécaires doivent exploiter toutes les possibilités qui s'offrent à eux de placer la bibliothèque au centre du monde de l'information et de la connaissance.

### Développement des associations de bibliothécaires

Le rattrapage dans les contextes africain et arabe suppose d'abord l'auto-émancipation des professionnels des bibliothèques par la création d'associations de bibliothécaires et le renforcement de celles-ci afin d'en faire des organisations actives et efficaces, dont les membres partagent les valeurs de base de leur profession, notamment le droit de tous à l'information. Il est dès lors essentiel de :

- faire en sorte que les pouvoirs publics et les communautés prennent conscience du fait que la bibliothèque scolaire est fondamentale pour le développement économique du pays. Il faut donc que cette institution puisse accéder, à un coût raisonnable, à l'information numérique afin de faciliter l'apprentissage indépendant et la démocratisation de l'information ;
- peser sur les politiques et les pratiques dans les établissements de formation des enseignants afin de soutenir et faciliter l'apparition de comportements et de compétences qui permettent aux enseignants de saisir toute l'importance des ressources en information pour faciliter les processus d'apprentissage ;
- favoriser l'acquisition des outils de maîtrise de l'information en tant que base de l'apprentissage tout au long de la vie.

### Mise en valeur des ressources humaines

Il faut s'attacher à mettre en valeur les ressources humaines pour réduire la fracture numérique en assurant un accès durable aux contenus locaux et en élaborant des politiques débouchant sur la démocratisation de l'accès à l'information.

Les bibliothèques doivent se faire une idée assez précise des possibilités offertes par les TI et s'organiser de manière à tirer parti des équipements de TIC disponibles pour créer du contenu

informatif local. Il serait utile de définir un créneau à l'intérieur duquel la pratique professionnelle des bibliothécaires serait centrée sur l'application de leurs compétences et de leurs capacités d'organisation de l'information à des domaines sectoriels et au développement des zones rurales, permettant ainsi d'assurer aussi l'accès des contenus locaux à l'environnement mondial de l'information.

Les bibliothécaires devraient également étudier les moyens de faciliter l'analyse des besoins, la planification stratégique, l'évaluation régulière des services et l'exploitation des données factuelles pour améliorer les services d'information et les activités de promotion.

### Coopération et réseaux

Il conviendrait de promouvoir la coopération entre bibliothécaires en utilisant les TIC pour interconnecter les sources sectorielles d'information, par des serveurs de listes reliés aux infrastructures régionales existantes telles que la COMESA, la CEDEAO, la SADC, etc.

### Diffusion

Les bibliothécaires sont convenus de la nécessité de s'engager à diffuser les manifestes de l'UNESCO pour la bibliothèque publique et les bibliothèques scolaires et les principes directeurs correspondants auprès des bibliothèques ainsi que des autres parties prenantes. Le cas échéant, ces textes seraient traduits dans les langues locales.

### Formation et écoles de bibliothéconomie

Les bibliothécaires, l'IFLA et l'UNESCO demandent instamment aux bibliothèques d'enseigner les principes définis dans les manifestes ainsi que les valeurs de base de la profession afin de faciliter les modifications fondamentales qui s'imposent sur le plan des attitudes et des pratiques.

### Remise en état des infrastructures nationales de l'information après les guerres

Étant donné les ravages que les guerres ont causés dans de nombreux pays africains, les bibliothécaires devraient plaider pour la mise en œuvre de programmes nationaux qui, avec le soutien d'organisations internationales telles que l'IFLA, l'UNESCO, l'UNICEF, le PNUD, etc., aideraient

à remettre en état les infrastructures nationales de l'information et de la culture dans ces pays, ainsi qu'à faciliter la création de bibliothèques numériques permettant de préserver et conserver les collections locales et les sources et systèmes d'information autochtones.

*Pour tout complément d'information, s'adresser à M. A. Abid, CI/INF, UNESCO, 1 rue Miollis, 75732 Paris Cedex 15, France. Téléphone : (331) 45 68 44 96. Télécopie : (331) 45 68 55 83. Courrier électronique : a.abid@unesco.org*

## 67<sup>e</sup> Conférence générale de l'IFLA

La participation à la 67<sup>e</sup> Conférence générale de l'IFLA a atteint un niveau record, avec 5 330 participants venus de 150 pays, ce qui constitue une confirmation supplémentaire du rôle de l'IFLA en tant qu'organisme international de premier rang représentant les intérêts des bibliothèques et services d'information et de leurs usagers. Le thème de la Conférence, à savoir « Bibliothèques et bibliothécaires : un atout décisif dans la société du savoir », allait également dans le même sens et a fait l'objet de 160 exposés.

Un élément particulièrement intéressant pour l'UNESCO avait trait à la Conférence des directeurs des bibliothèques nationales (CDBN). Cet organe, qui ne cesse de prendre de l'importance, tant numériquement que qualitativement, regroupe les chefs des bibliothèques nationales de plus de 100 pays. La CDBN se réunit une fois l'an pour examiner les problèmes d'intérêt commun, dont la législation des bibliothèques, le dépôt légal des publications, la préservation du patrimoine culturel, y compris le patrimoine numérique, les bases de données bibliographiques, la publication électronique et l'utilisation des nouvelles technologies de l'information. Elle lance aussi des projets destinés à aider les bibliothèques nationales à s'adapter à l'évolution des technologies et à jouer leur rôle dans le développement des infrastructures de l'information, souvent en collaboration avec de grandes bibliothèques nationales et d'autres partenaires tels que l'IFLA, l'UNESCO et l'Union européenne.

Cette année, la Conférence avait à son ordre du jour plusieurs points relatifs à la coopération

avec l'UNESCO, notamment les principes directeurs concernant le dépôt légal, le nouveau programme « Information pour tous » et le projet d'archives de la traite des esclaves.

Les participants ont examiné les progrès réalisés par le Comité de la préservation numérique de la CDBN, petit groupe de travail constitué pour examiner les aspects techniques de la préservation du patrimoine numérique et faire des recommandations à ce sujet. Ce travail se situe dans le prolongement du NEDLIB, projet européen sur la préservation du patrimoine numérique qui confère aux bibliothèques nationales de dépôt la mission de veiller à ce que les publications électroniques d'aujourd'hui puissent être utilisées à l'avenir. Des résultats de ce projet se dégagent deux stratégies essentielles s'agissant de la préservation à long terme du patrimoine numérique, à savoir la stratégie d'émulation (émulation tant matérielle que logicielle) et la stratégie de migration (conversion régulière des documents dans les nouveaux formats et supports).

Le Comité de la CDBN a par ailleurs présenté à la Conférence générale un projet de résolution appelant les États membres à insister sur l'importance des principes de la préservation numérique et à soutenir les efforts déployés par les organismes nationaux de préservation, les bibliothèques et archives nationales par exemple, pour préserver le patrimoine numérique. Une campagne de sensibilisation sur la question sera également lancée, en étroite coopération avec l'UNESCO.

*Pour tout complément d'information, s'adresser à M. A. Abid, à l'adresse indiquée plus haut.*

## Principes directeurs IFLA/UNESCO pour le développement des services de bibliothèque publique

CETTE publication a été également lancée à l'occasion de la Conférence de l'IFLA à Boston. Elle a été conçue de manière à apporter aux bibliothécaires, dans quelque situation qu'ils se trouvent, l'aide nécessaire pour mettre en place un service efficace de bibliothèques publiques répondant aux besoins de la communauté locale.

Ces principes directeurs se distinguent notamment par le fait qu'ils contiennent des exemples de prestation de services de toutes les régions du monde. Ils donnent de brefs aperçus de ce qui

se passe dans les bibliothèques publiques de nombreux pays et récapitulent brièvement les résultats obtenus chaque fois que l'imagination est mise au service du règlement de problèmes précis. La lecture de ces principes directeurs est essentielle pour tous ceux qui interviennent dans la prestation des services de bibliothèque publique. Ils constitueront également un outil de référence essentiel pour le développement et la planification des bibliothèques publiques.

*Voir l'adresse indiquée plus haut pour tout complément d'information.*

## Kay Raseroka remporte l'élection présidentielle

KAY Raseroka, directrice des services de bibliothèque de l'Université du Botswana, a été élue présidente de l'IFLA. Elle a inauguré son mandat de deux ans de présidente élue au cours de la Conférence de l'IFLA tenue à Boston au mois d'août et succédera à Christine Deschamps en tant que présidente en août 2003 pour un mandat de deux ans.

Pour la première fois, une présidente de l'IFLA a été élue dans le cadre d'un scrutin par correspondance, conformément aux nouveaux statuts adoptés par le Conseil l'année dernière, à Jérusalem.

A propos de son élection, M<sup>me</sup> Raseroka a déclaré : « Je suis honorée et profondément reconnaissante pour la confiance que mes collègues de l'IFLA m'ont témoignée. Je suis surtout convaincue que les membres de l'IFLA ont apporté la preuve qu'ils croient au caractère mondial de notre profession en élisant une candidate africaine. Je m'engage à donner le meilleur de moi-même dans l'exercice de toutes mes fonctions ».

L'UNESCO se joint à tous les bibliothécaires qui, partout dans le monde, ont félicité M<sup>me</sup> Raseroka pour sa nomination.

## TÉLÉMATIQUE

### Nouveaux objets de recherche touchant la technologie au service de l'apprentissage

LE téléapprentissage joue désormais un rôle capital dans l'éducation et dans la diffusion des connaissances, compte tenu en particulier de l'importance croissante de l'apprentissage tout au long de la vie dans un environnement multiculturel. Dans ces conditions, une analyse du long processus qui, partant de l'enseignement assisté par ordinateur aboutit à l'état actuel du téléapprentissage, montre que de nouvelles améliorations s'imposent pour faciliter l'accès aux connaissances par des contenus pédagogiques multilingues, des systèmes d'apprentissage aussi fonctionnels que

maniabiles et des outils cognitifs d'extraction des données.

Les concepts et outils du téléapprentissage se répandent dans les pays développés comme dans les pays en développement, mais pas au même rythme ni dans les mêmes conditions. L'accès personnalisé aux environnements d'apprentissage est une nécessité, compte dûment tenu de l'extrême diversité des situations culturelles, économiques et technologiques des futurs apprenants.

L'un des plus grands défis du téléapprentissage est de savoir comment diffuser une éducation et une

formation de haute qualité qui soient appréciées par les pouvoirs publics, les établissements d'enseignement et de formation, les employeurs et les apprenants. De nombreuses universités et autres institutions éducatives ont entrepris de faire en sorte que leurs équipements et programmes de téléenseignement débouchent sur des diplômes reconnus. Ces institutions ont clairement apporté la preuve que l'inclusion du téléapprentissage dans leurs programmes est une chose possible.

Diverses modalités peuvent être envisagées à cet effet, qui vont de la reconnaissance interne à la reconnaissance interinstitutions des téléformations et de la validation de l'autoformation à un diplôme correspondant à un programme de téléformation. Certains des problèmes - de choix et autres - concernant ces modalités peuvent trouver une réponse partielle dans la technologie du téléapprentissage, par exemple les questions posées par la confidentialité des procédures d'examen, l'authentification des apprenants au moment de l'examen et la confidentialité des résultats des tests.

Trois axes principaux de recherche-développement pourraient être envisagés pour relever le défi d'un téléapprentissage accessible et de qualité :

- la mise au point de nouvelles fonctionnalités pour les systèmes d'apprentissage ;
- l'amélioration qualitative des contenus pédagogiques pour les services de téléapprentissage ;
- la facilitation du contenu de l'apprentissage et de l'acquisition des connaissances.

### Mise au point de nouvelles fonctionnalités pour les systèmes d'apprentissage

La difficulté pour les programmes de recherche-développement sur l'apprentissage faisant appel aux nouvelles technologies réside dans l'adaptation à une grande variété de situations par la mise au point, la validation et la diffusion de nouveaux systèmes du téléapprentissage qui font une place aux concepts modernes de l'apprentissage et sont économiquement viables. Le principal public visé par ces systèmes demeurera dans un premier stade l'enseignement supérieur, y compris la formation des enseignants et l'enseignement professionnel, mais il faudra dans le même temps explorer et tester les moyens d'étendre les avantages de ces systèmes à d'autres apprenants, y compris dans l'éducation de base.

De très nombreuses plates-formes de téléapprentissage ont été créées qui font appel à un certain nombre de fonctionnalités à l'attention des enseignants, des surveillants et des apprenants. La plupart de ces plates-formes fonctionnent sur le

Web et leur conception reprend dans une large mesure et sous forme électronique le matériel de formation traditionnel sur papier. Peu nombreuses sont les plates-formes qui exploitent réellement les capacités interactives de la technologie, par exemple celles qui ont trait à la modélisation et à la simulation à des fins d'enseignement et d'apprentissage.

Il convient d'introduire dans les nouvelles plates-formes de téléenseignement et de téléapprentissage de nouvelles fonctionnalités permettant à l'apprenant d'intervenir plus activement dans le processus d'apprentissage. Certaines de ces fonctions et plates-formes peuvent nécessiter des ressources techniques distantes ou locales et des moyens de communication essentiellement assurés par des réseaux qui ne couvrent pas encore les zones rurales et les communautés défavorisées, ni les pays en développement. Mais il conviendrait aussi de concevoir, de tester et d'évaluer de nouvelles structures techniques et opérationnelles faisant appel non seulement à l'Internet mais également à des technologies hors connexion, afin de fusionner les échanges de données synchrones et asynchrones au sein d'un même processus d'apprentissage, réduisant ainsi la quantité de données qui doit être transférée en temps réel. L'utilisation de supports fonctionnant hors connexion, tels que les DVD, recèle un grand potentiel pour ce qui est de stocker des matériels de formation multilingues et interactifs sous une forme qui permet de les diffuser dans des lieux où les réseaux à haut débit ne parviennent pas encore.

### Amélioration de la qualité des contenus pédagogiques dans les services de téléapprentissage

Le problème de l'amélioration qualitative du téléapprentissage tourne essentiellement autour de la nécessité d'assurer une disponibilité à vaste échelle de contenus éducatifs très divers. Pour faciliter un tel accès, la recherche-développement sur les applications de téléapprentissage pourrait porter sur les domaines suivants :

- conception, développement et évaluation de méthodes et outils permettant d'améliorer et de mesurer la qualité des contenus du téléapprentissage, qui seraient mis à la disposition des concepteurs et producteurs de matériels de formation, l'accent étant mis sur les méthodes et outils axés sur la collaboration entre intervenants individuels et institutionnels ;
- conception et développement des dépôts multilingues partagés de matériels de formation de

haute qualité accessibles en ligne, sur d'autres supports électroniques (CD-ROM, DVD, etc.) ou, à la demande, sur papier, afin d'améliorer l'offre de contenus aux apprenants et de faciliter la coopération entre institutions de téléapprentissage en matière d'échange de contenus et d'habilitation mutuelle.

### Faciliter l'accès aux contenus pédagogiques et l'acquisition des connaissances

L'accès des individus et des institutions aux contenus et outils pédagogiques est fonction de l'aptitude à identifier et localiser ces ressources, ce que faciliterait la normalisation de leur description par des métadonnées analogues à celles des descriptions bibliographiques des fonds de bibliothèques.

Cette harmonisation doit intervenir à différents niveaux afin de faciliter le multilinguisme et l'utilisation de différents alphabets, la réutilisation des différents éléments et modules, les échanges réciproques de modules d'apprentissage, l'accès aux moyens de recherche et le développement de l'infrastructure d'enseignement.

Cette harmonisation est aussi une condition nécessaire de l'efficacité des moteurs de recherche et de l'extraction des données, en particulier à cause de l'augmentation rapide du nombre des bibliothèques de matériels de téléapprentissage, leur dispersion géographique et la grande variété de leur contenu et de leurs origines culturelles. Les concepts de l'extraction des données devraient être adaptés et appliqués à l'apprentissage électronique afin d'éliminer les discordances dans la description des données et de faciliter l'accès aux matériels de téléapprentissage correspondants.

Deux grandes lignes d'action pourraient être envisagées dans ce domaine : d'une part, continuer de définir des normes spécifiques pour le téléapprentissage, à l'instar de celles des bibliothèques numériques, et pour les outils d'extraction des données et, d'autre part, établir une cartographie des matériels de téléapprentissage disponibles partout dans le monde.

*Pour tout complément d'information, s'adresser à M. René Cluzel, CI/INF, UNESCO, 1 rue Miollis, 75732 Paris Cedex 15, France. Téléphone : (331) 45 68 38 85. Télécopie : (331) 45 68 55 83. Courrier électronique : r.cluzel@unesco.org*

## Infrastructure télématique du service public au Ghana

Le Ghana et l'UNESCO ont mené à bien un projet d'une valeur de 250 000 dollars des États-Unis conçu pour donner aux institutions du secteur public ghanéen les moyens d'exploiter les services télématiques et de mettre en place une infrastructure d'accès local. Financé par le programme InfoDev de la Banque mondiale, ce projet a été exécuté par le Comité national ghanéen pour la connectivité Internet (GNCIC), qui est un consortium d'établissements publics opérant sous l'égide du Ministère de l'éducation.

Inauguré en 1998, ce projet faisait suite à des ateliers de formation Internet appuyés par l'UNESCO et à une enquête nationale et une conférence sur l'utilisation de l'Internet dans le service public au Ghana. Il a permis de créer une première ossature Internet du secteur public en assurant depuis mai 2001 l'interconnexion de quatre des cinq principaux campus universitaires du pays – Accra, Cape Coast, Kumasi et Winneba.

Outre les établissements universitaires et de recherche qui ont participé à sa fondation, le

réseau est ouvert aux bibliothèques, aux écoles, aux télécentres communautaires, aux administrations et à d'autres institutions du service public ghanéen, dont une centaine disposeront d'un accès Internet gratuit pendant une période d'essai d'un an, le temps que soient mis définitivement au point des mécanismes propres à assurer la bonne gouvernance et la viabilité du réseau.

Le GNCIC a organisé deux ateliers Internet pour la formation des employés d'institutions universitaires et de recherche, de ministères et d'autres organismes du secteur public, d'écoles secondaires et de certaines institutions du secteur privé. Plus de cent personnes chargées de l'informatique dans leurs organisations respectives ont été formées au cours de ces ateliers.

*Pour tout complément d'information, s'adresser à M. John Rose, CI/INF, UNESCO, 1 rue Miollis, 75732 Paris Cedex 15, France. Téléphone : (331) 45 68 45 29. Télécopie : (331) 45 68 55 83. Courrier électronique : j.rose@unesco.org*

## Anthologie du développement au Sahel sur CD-ROM

L'UNESCO a actualisé son CD-ROM « SAHEL Point DOC » qui fait partie de la série PUBLIC@. Ce CD-ROM contient près de 730 documents en français consacrés au développement dans le Sahel et représentant près de 60 000 pages sur divers thèmes tels que l'agriculture, le développement social et humain, l'État et l'information publique.

Comme suite à une résolution par laquelle la Conférence générale, à sa 29<sup>e</sup> session, a demandé à l'UNESCO de faciliter l'accès à l'information du domaine public, et de s'employer à accroître la diversité des contenus sur les autoroutes de l'information, l'accent étant plus particulièrement mis sur les contenus africains, l'UNESCO a lancé en 1998 une collection de publications électroniques baptisée PUBLIC@. L'anthologie numérique « SAHEL Point DOC » consacrée à la problématique du développement dans le Sahel a été la première publication établie en 1999.

La deuxième édition couvre les mêmes pays que la première : Burkina Faso, Guinée, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal et Tchad. Ce projet est dans une large mesure guidé par la demande des utilisateurs, exprimée par les partenaires locaux identifiés au premier stade du projet. Le Nations Unies CD-ROM similaire a été publié, en anglais et kiswahili, pour les pays d'Afrique de l'Est (Kenya, Ouganda et Tanzanie).

Ce CD-ROM contient divers types de documents, notamment des guides pratiques et techniques, des fiches techniques, des actes et rapports, etc., tirés de la masse considérable d'information et de documentation tant locale qu'internationale consacrée aux problèmes du développement en



Afrique. Leur contenu est du domaine public, c'est-à-dire exempt de droits d'auteur, ou dans certains cas, les auteurs ont renoncé à leurs droits sur les documents inclus dans cette collection. Les CD-ROM sont distribués gratuitement en particulier pour les centres d'information publics tels que les bibliothèques nationales et les télécentres communautaires.

En coopération avec l'Université de Waikato (Nouvelle-Zélande), qui a mis au point l'interface logicielle Greenstone utilisée pour construire ces bibliothèques numériques africaines, l'UNESCO s'emploie à améliorer ce logiciel en code source libre pour faire en sorte qu'il puisse être facilement utilisé par tout usager du service public ou bibliothèque pour mettre au point des applications bibliothéconomiques numériques sur CD-ROM ou sur le Web. L'UNESCO fera en sorte que ce logiciel soit largement disponible, à titre gracieux.

*Pour tout complément d'information, s'adresser à M. John Rose, CI/INF, UNESCO, 1 rue Miollis, 75732 Paris Cedex 15, France. Téléphone : (331) 45 68 45 29. Télécopie : (331) 45 68 55 83. Courrier électronique : j.rose@unesco.org*

## L'UNESCO publie un Manuel de la création de télécentres communautaires

L'UNESCO a publié « The Telecentre Cookbook for Africa: Recipes for Self-Sustainability » (quelques recettes pour la construction de télécentres durablement autonomes en Afrique). Cette publication, également disponible en ligne, est un guide très concret de la mise en place de télécentres communautaires dans un contexte africain, avec des exemples d'infrastructures de télécentres, des question-

naires permettant d'établir un bilan initial, des plans d'entreprise, etc.

Ce manuel a été rédigé en coopération avec des praticiens et des experts des télécentres en Afrique et ailleurs. L'UNESCO vise par ce biais à évaluer et intégrer l'expérience acquise dans les divers programmes de télécentres en Afrique, notamment les télécentres communautaires polyvalents parrainés par le CRDI, l'UIT et

l'UNESCO/DANIDA, et de partager cette expérience avec un large éventail de communautés africaines. « L'objectif de ce manuel est de tirer parti des connaissances et des matériels existants et de les adapter au contexte africain, dans un style qui soit convivial et présume le moins de connaissances possible chez l'utilisateur » expliquent les auteurs, qui ajoutent que « ce manuel s'adresse à toute personne ou organisation qui souhaite créer un télécentre communautaire, qu'il

s'agisse d'un opérateur des télécoms, d'une ONG, d'un groupe communautaire, d'une administration locale ou d'une petite entreprise ».

Des exemplaires papier sont disponibles auprès des bureaux hors Siège de l'UNESCO en Afrique et du centre de documentation du Secteur de la communication et de l'information. La version française doit paraître incessamment.

*Pour tout complément d'information, s'adresser à M. John Rose, à l'adresse indiquée plus haut.*

### L'UNESCO étudie les usages possibles des TIC pour préserver le patrimoine culturel des Routes de la soie

**L**E projet consacré au numérique et aux Routes de la soie a commencé à se concrétiser à l'occasion d'un colloque international de trois jours qui s'est tenu à Tokyo (Japon) du 11 au 13 décembre 2001. Organisée par l'UNESCO, l'Institut national d'informatique du Japon et la Commission nationale japonaise pour l'UNESCO, cette manifestation a permis à des spécialistes et des universitaires d'étudier les possibilités d'utiliser les technologies du numérique pour la préservation et l'entretien des ouvrages et autres chefs-d'œuvre culturels et des sites et monuments archéologiques dans les pays dits des Routes de la soie.

Ce colloque était censé constituer une première étape en vue de l'exploitation des innombrables ressources des institutions et centres qui s'occupent de la culture et des TIC et de les amener à unir leurs forces pour trouver de meilleurs moyens de préserver le patrimoine culturel de ce qu'il est convenu d'appeler les « pays des Routes de la soie » dans le cadre de l'initiative de l'UNESCO sur le numérique et les Routes de la soie.

Cette initiative part du constat fait par l'UNESCO que des vestiges culturels d'une valeur inestimable dans la région des Routes de la soie se sont rapidement détériorés au cours des derniers siècles. Le recours aux techniques appropriées de préservation et de conservation devient donc hautement prioritaire. Pour l'organisation, la solution consiste à instaurer une collaboration plus étroite entre les pays des Routes de la soie afin d'assurer la préservation de leurs chefs-d'œuvre à l'ère du numérique.

Les objectifs préliminaires de cette initiative sont les suivants : améliorer les capacités en TI des pays concernés en constituant un réseau mondial de projets numériques sur les Routes de la soie et de centre d'imagerie électronique permettant de

numériser les éléments du patrimoine culturel, et de former des formateurs, ouvrant ainsi d'autres perspectives pour l'exploitation des nouvelles technologies numériques à des fins de préservation du patrimoine culturel en Asie, en Europe et en Afrique ; restaurer certains ouvrages et autres chefs-d'œuvre culturels ; reconstruire virtuellement des sites/monuments archéologiques dans la région en utilisant des nouvelles technologies telles que l'imagerie numérique ; construire au Japon un musée mondial d'images numériques, où l'UNESCO centraliserait la préservation des images numériques, ainsi que des musées numériques nationaux regroupant les images numérisées des ouvrages des pays des Routes de la soie ; promouvoir le dialogue interculturel entre les civilisations.

Le Colloque de Tokyo avait pour objet de recenser les méthodes qui permettraient de réaliser le projet du numérique et des Routes de la soie en favorisant tout à la fois la préservation et le dialogue interculturel grâce à des applications des TIC, par exemple en préservant les archives numériques et la reproduction éventuelle aux fins d'exposition du contenu de certains types d'ouvrages des Routes de la soie.

Les participants au colloque ont d'abord examiné les initiatives passées et en cours, notamment les travaux entrepris par l'UNESCO de 1988 à 1997 dans le cadre du projet « Étude intégrée des Routes de la soie : routes du dialogue ». Ils ont également souligné l'extraordinaire diversité du patrimoine culturel de la région des Routes de la soie. Les possibilités offertes par le numérique étaient, bien entendu aussi à l'ordre du jour, notamment, les possibilités de création d'un véritable « patrimoine d'œuvres virtuel ». Les autres possibilités envisagées avaient trait entre autres à la publication d'un inventaire sur l'Internet et à

l'ouverture de galeries d'art numérique multimédia. Les actes du colloque devraient être disponibles vers la fin de février 2002.

Les participants ont approuvé l'initiative de l'UNESCO sur le numérique et les Routes de la soie, en insistant sur la nécessité d'un suivi dans des domaines essentiels tels que la mise en réseau des principaux centres et institutions culturelles dans la région, la création de centres d'imagerie numérique (DISC) dans certains pays et la création de musées nationaux et internationaux d'images numériques du patrimoine culturel.

Cette manifestation fut une réussite, puisqu'elle a rassemblé quelque 340 experts du patrimoine culturel et professionnels des TIC représentant plus de 50 pays et organisations.

Outre la définition de l'orientation future de l'initiative sur le numérique et les Routes de la soie, le colloque a adopté la Déclaration de Tokyo ci-après :



*M. Abdul Waheed Khan, Sous-Directeur général pour la communication et l'information*

### Déclaration de Tokyo sur le numérique et les Routes de la soie 13 décembre 2001

**D**ES universitaires et spécialistes se sont retrouvés à Tokyo du 11 au 13 décembre 2001 à l'occasion du Colloque international sur le numérique et les Routes de la soie. Ils ont échangé leurs points de vue et partagé leurs expériences concernant les initiatives récentes et les besoins futurs en ce qui concerne notamment les applications appropriées des nouvelles technologies à la culture et les liens étroits et influences réciproques entre les nouvelles technologies et les cultures. Ils ont à l'unanimité pris note de ce qui suit :

1. Les routes dites Routes de la soie ont servi le commerce Est-Ouest et les échanges culturels depuis des temps immémoriaux et le font encore aujourd'hui, enrichissant les cultures et les pensées et assurant le pluralisme et la multiplicité des identités. Les Routes de la soie, avec leurs nombreuses villes et villages et les zones environnantes, ont aussi porté, et transmis aux générations actuelles, de riches mémoires et documents et un patrimoine culturel et naturel dont l'ensemble a contribué à soutenir en permanence la création. Toutefois, ces documents et ce patrimoine culturel et naturel ont été constamment endommagés ou dispersés par des catastrophes naturelles ou produites par l'homme, si bien que des éléments du patrimoine de l'humanité sont perdus à jamais.

2. Il est tout naturel et judicieux que le patrimoine et les traditions irremplaçables des Routes de la soie, qui sont un patrimoine culturel et naturel unique de l'humanité, soient enrichis et transmis aux générations futures. Jusqu'ici, l'UNESCO a mené à bien le projet des Routes de la soie au service du dialogue interculturel, entre 1988 et 1997, ce qui a amené l'Organisation des Nations Unies à déclarer 2001 Année mondiale du dialogue interculturel.
3. Les technologies nouvelles et multimédias numériques autorisent le stockage d'un grand volume de documents et d'informations composites qui pourraient faciliter une communication sans entrave à l'échelle mondiale. Elles peuvent aussi favoriser des actions humaines nocives, telles que le terrorisme international, qu'il convient d'éviter par tous les moyens.

Enfin, la vision des Routes de la soie au XXI<sup>e</sup> siècle, à savoir dans leurs rapports avec les technologies numériques, peut être l'occasion d'étudier plus avant les possibilités de collaboration étroite entre les nouvelles technologies et les cultures en vue de faciliter et de promouvoir les échanges, les contributions, le partage et la coexistence multiculturelle et transculturelle, entre autres, préservant et développant également les diverses langues et traditions, dans les domaines public et privé. Il conviendrait d'encourager davantage l'utilisation

et l'accès aux nouvelles technologies pour la protection et la promotion du patrimoine commun de l'humanité, c'est-à-dire le patrimoine mondial, et son authenticité.

*Pour tout complément d'information, s'adresser à M. Yong Nam Kim, CI/INF, UNESCO, 1 rue Miollis, 75732 Paris Cedex 15, France. Téléphone : (331) 45 68 40 55. Télécopie : (331) 45 68 55 83. Courrier électronique : yn.kim@unesco.org*

## ARCHIVES AUDIOVISUELLES

### Archivage, restauration et nouvelles méthodes d'enregistrement

L'UNESCO a été invitée à prononcer le discours liminaire de la 20<sup>e</sup> Conférence internationale de l'Audio Engineering Society (Société d'ingénierie sonore) (AES) qui s'est tenue à Budapest, Hongrie, du 5 au 7 octobre 2001. Cette conférence avait pour thème « Archivage, restauration et nouvelles méthodes d'enregistrement ». L'AES participe depuis longtemps aux recherches sur la préservation du patrimoine d'enregistrements sonores afin qu'il puisse être accessible aux générations tant présentes que futures.

L'UNESCO poursuit des objectifs analogues et a présenté son point de vue dans un exposé intitulé « Promouvoir l'accès global à la mémoire

audiovisuelle du monde », passant en revue l'œuvre de l'Organisation en matière de préservation du patrimoine audiovisuel de l'humanité.

La conférence a examiné les derniers faits nouveaux concernant la dégradation des supports, les perspectives ouvertes par les derniers progrès de la technologie et les stratégies de promotion de la préservation, de la numérisation et de la restauration des enregistrements audiovisuels.

*Pour tout complément d'information, s'adresser à M<sup>me</sup> Joie Springer, CI/INF, UNESCO, 1 rue Miollis, 75732 Paris Cedex 15, France. Téléphone : (331) 45 68 44 97. Télécopie : (331) 45 68 55 83. Courrier électronique : j.springer@unesco.org*

### Nouvelle ONG

L'ASSOCIATION des archives audiovisuelles de l'Asie du Sud-Est et du Pacifique (SEAPA-VAA) a été admise au statut de partenaire opérationnel de l'UNESCO, avec laquelle la SEAPA-VAA collabore étroitement depuis sa création, en 1996, notamment pour un certain nombre d'activités dans le domaine des archives audiovisuelles. Plus récemment, en novembre 2001, la SEAPA-VAA, avec le soutien financier de l'UNESCO, a

organisé à Suva (Fidji) un atelier régional destiné, notamment, à brosser un tableau complet de l'état de l'archivage dans la région du Pacifique et à préparer un document d'orientation définissant les ressources et les qualifications nécessaires pour développer cette discipline dans la sous-région.

*Pour tout complément d'information, s'adresser à M<sup>me</sup> J. Springer, à l'adresse indiquée plus haut.*

# ARCHIVES

## Normes d'accès aux archives dans l'environnement électronique

**S**UR la demande de l'UNESCO, le Conseil international des archives (CIA) a présenté des recommandations relatives à l'élaboration d'un outil normalisé de codage des aides à la recherche d'archives, fondé sur l'application des normes internationales d'archivage existantes ISAD(G) et ISAAR(CPF). Le CIA avait fait appel à des experts qui, dans le rapport contenant leurs conclusions, proposent de mettre au point un outil logiciel modulaire à code source libre que toutes les archives du monde pourraient utiliser pour contrôler leurs fonds au moyen de données descriptives normalisées.

Les différentes archives combineront leurs données à celles d'autres institutions dans des réseaux régionaux, nationaux ou internationaux. Les chercheurs pourraient consulter ces données au moyen de systèmes informatiques autonomes ou via l'Internet. Le modèle proposé pour ce faire est CDS/ISIS, le logiciel de l'UNESCO à l'intention des bibliothécaires, qui est largement utilisé dans les pays en développement depuis de nom-

breuses années. Assorti de la documentation appropriée, ce logiciel serait disponible gratuitement sur les sites Web de l'UNESCO et du CIA ainsi que sur CD-ROM.

Le rapport de ce groupe d'experts, dit « Comité ad hoc pour la mise au point d'un outil normalisé de codage des aides à la recherche d'archives », contient :

(a) le schéma préliminaire d'un prototype de système de codage des aides à la recherche d'archives fondé sur l'application des normes ISAD(G) et ISAAR(CPF) ; et

(b) les montants estimatifs des dépenses de personnel nécessaire pour établir les spécifications fonctionnelles définitives du schéma préliminaire et concevoir et produire un prototype opérationnel.

*Pour tout complément d'information, s'adresser à M. Axel Plathe, CI/INF, UNESCO, 1 rue Miollis, 75732 Paris Cedex 15, France. Téléphone : (331) 45 68 44 67. Télécopie : (331) 45 68 55 83. Courriel électronique : a.plathe@unesco.org*

## Un premier film inscrit au registre de Mémoire du monde

**L**E chef-d'œuvre de Fritz Lang, *Métropolis*, est le tout premier film qui vient s'ajouter aux autres œuvres déjà inscrites au registre de Mémoire du monde. Il s'agit d'une œuvre représentative de la période du cinéma muet allemand, avec un style novateur et une forme d'expression artistique unique en son genre. Ce film est l'une des grandes œuvres cinématographiques, qui a eu de profondes répercussions à l'échelle mondiale, en ce sens qu'elle contient l'une des premières visions prospectives détaillées du monde urbain du XX<sup>e</sup> siècle.

Après la première, à Berlin, le 10 janvier 1927, le film a été sensiblement raccourci par rapport à sa longueur initiale, qui était de 4 189 mètres et d'environ 153 minutes. Partant d'une copie fragmentaire de négatifs originaux détenus par les archives allemandes du film, et de copies trouvées ailleurs, la Fondation Friedrich Wilhelm Murnau a produit

pour le festival du film de Berlin de février 2001 une reconstruction qui se rapproche autant que faire se peut de la version originale.

Cette nouvelle version numérisée, dont la fondation a proposé l'inscription au registre de Mémoire du monde, a été approuvée par le Comité consultatif international, qui a reconnu la valeur exceptionnelle de ce film et a préconisé qu'il soit protégé dans l'intérêt de toute l'humanité.

Au cours d'une cérémonie organisée à Munich en novembre 2001 pour marquer cet événement, l'UNESCO a présenté un certificat officiel à la Fondation Friedrich Wilhelm Murnau.

*Pour tout complément d'information, s'adresser à M. A. Abid, CI/INF, UNESCO, 1 rue Miollis, 75732 Paris Cedex 15, France. Téléphone : (331) 45 68 44 96. Télécopie : (331) 45 68 55 83. Courriel électronique : a.abid@unesco.org*

# PROGRAMME INFOJEUNESSE

## Festival international du film pour la jeunesse

CE festival du film a été organisé dans le cadre du suivi du troisième Sommet mondial des médias pour enfants. Ont participé à cette manifestation le Président du Centre européen de télévision enfantine (ECTC) et le Président, le Directeur exécutif et plusieurs représentants du Centre international du film pour l'enfance et la jeunesse (CIFEJ). Il a notamment permis de passer en revue diverses initiatives concrètes et de définir les rôles respectifs de chaque organisation dans la mise en œuvre du plan d'action pour le suivi du Sommet.

La coopération entre le programme INFOJEUNESSE et le CIFEJ remonte à 1992, et avec l'ECTC à 1994, et elle a eu des répercussions considérables sur le programme et contribué à rendre possible la première rencontre des pays d'Europe centrale et orientale et des Balkans sur la télévision pour l'enfance et la jeunesse. Le réel engagement de toutes les parties a beaucoup contribué à déterminer la manière dont les politiques et programmes relatifs à l'information et aux médias pour jeunes sont traités au plan régional.

Depuis quelques années, on relève une tendance à l'amélioration de la qualité des contenus destinés à la jeunesse ainsi que de l'accès de celle-ci aux moyens audiovisuels et aux TIC. Dans ce cadre, l'UNESCO a accordé la priorité aux aspects suivants :

- Connexions Internet aux échelons national et

régional en vue de faciliter la collaboration pour les coproductions, les échanges de programmes TV existants et la commercialisation en ligne.

- Introduction des TIC pour consolider les réseaux de producteurs, d'experts et de chercheurs, la mise en réseau au plan régional étant encore embryonnaire.

L'objectif général, qui constitue aussi la difficulté principale, est de mobiliser davantage les décideurs, les représentants des sociétés de radiodiffusion, les producteurs de films, les directeurs de programmes de télévision et les spécialistes de la recherche et de la formation dans le domaine des médias afin d'assurer l'émancipation durable des enfants et des adolescents en concevant et en mettant en œuvre des politiques et programmes appropriés, axés principalement sur l'utilisation des nouveaux médias en tant qu'outils de développement de la qualité des programmes d'éducation non formelle. Cette mobilisation accroîtrait aussi la capacité à diffuser des messages véhiculant les principales valeurs préconisées par l'UNESCO, au moyen des divers produits audiovisuels destinés à la jeunesse.

*Pour tout complément d'information, s'adresser à M. Boyan Radoykov, CI/INF, UNESCO, 1 rue Miollis, 75732 Paris Cedex 15, France. Téléphone : (331) 45 68 36 66. Télécopie : (331) 45 68 55 83. Courrier électronique : b.radoykov@unesco.org*

## Quatrième Forum mondial de la jeunesse et Groupe de travail sur l'éducation et les technologies de l'information et de la communication

CE forum du système des Nations Unies, qui s'est tenu à Dakar (Sénégal) du 6 au 9 septembre 2001, était organisé par le Groupe de la jeunesse de l'ONU avec le soutien du Gouvernement sénégalais. La participation de quelque 390 jeunes, représentant plus de 120 pays, a fourni à l'UNESCO une occasion en or pour diffuser l'information relative au réseau INFOJEUNESSE.

Au cours du forum, le Conseil national néerlandais de la jeunesse et l'UNESCO ont coparrainé la réunion d'un groupe de travail sur l'éducation et les TIC qui avait pour objectif d'examiner comment les technologies de l'information et de la communication peuvent, dans des contextes formels, non formels et informels, contribuer à l'éducation et à la démarginalisation des jeunes. Les débats étaient répartis sur trois grandes modalités

d'action – renforcement des capacités, promotion des politiques (y compris les stratégies régionales) et sensibilisation.

Le groupe de travail devait surtout établir une stratégie dans le domaine de l'éducation et des TIC à soumettre, pour approbation, au forum en séance plénière. Avec la Déclaration de la journée des nouvelles technologies adoptée au cours du troisième Sommet mondial des médias pour enfants (voir volume 29, n° 1), les documents sur la jeunesse et les TIC placent sur une bonne base le débat sur le rôle et les aspirations des jeunes dans la société de l'information au cours du prochain Sommet mondial sur la société de l'information (2003).

*Pour tout complément d'information, voir adresse ci-dessus.*

**Première Conférence régionale pour l'Europe centrale et orientale  
sur « Les organisations bénévoles et la prévention du sida »  
23-26 septembre 2001, Tallinn (Estonie)**



UNE trentaine de participants, représentant 15 pays de la région, ont participé à cette conférence, organisée par le membre estonien de l'Eastlinks/INFOJEUNESSE avec l'appui de la Commission nationale estonienne pour l'UNESCO. Le principal objectif de cette manifestation était de réunir les conditions d'une participation concrète des organisations bénévoles d'Europe centrale et orientale aux efforts nationaux et internationaux de prévention du VIH/sida, à l'intention et avec la participation des jeunes.

Les organisations membres et partenaires d'Eastlinks, des militants et des bénévoles, ainsi que des spécialistes et experts, étaient invités à présenter et examiner de nouvelles propositions, idées et méthodes dans le domaine de la prévention du VIH/sida au moyen des services de bénévoles. La conférence visait plus précisément à :

- accroître la prise de conscience des problèmes de prévention du VIH/sida dans la région ;
- débattre des moyens possibles de promouvoir un travail de prévention efficace, ainsi que des mesures concrètes propres à y associer les organisations bénévoles ;

- recenser les bonnes pratiques chez les organisations prestataires de services et les organismes spécialisés intervenant dans le domaine de l'éducation préventive sur le VIH/sida ;
- mettre au point une stratégie commune et élaborer un plan d'action qui permettrait par la suite de mobiliser les jeunes bénévoles pour des mesures concrètes de lutte contre cette maladie.

La conférence a permis d'examiner la manière dont les jeunes et leurs organisations pourraient utiliser les nouvelles TIC pour concevoir et mettre en œuvre des programmes de prévention du VIH/sida. Dans le souci de mobiliser les organisations de bénévoles en vue de les faire participer plus activement à l'ensemble de l'effort de prévention du sida entrepris dans la région, la conférence a passé en revue les dangers réels que court plus particulièrement la population jeune, qui est l'un des groupes à risque les plus vulnérables. Les difficultés socio-économiques constituent une entrave notable à l'efficacité des programmes de lutte, en ce sens que les problèmes de chômage, d'insécurité sociale, de criminalité, de toxicomanie, de prostitution, etc., affectent considérablement les jeunes et ont des effets directs sur leur comportement.

Les recommandations finales portaient notamment sur le développement de la coopération régionale afin de :

- concevoir une stratégie régionale commune à long terme pour la lutte contre le VIH/sida au moyen du bénévolat ;
- formuler des propositions de projets bilatéraux et multilatéraux aux échelons régional et sous-régional ;
- organiser des activités de coopération, notamment un séminaire de suivi auquel participeraient les représentants d'organisations bénévoles et d'organismes professionnels et qui serait consacré à l'utilisation accrue des TIC dans les activités d'éducation préventive sur le VIH/sida.

*Pour tout complément d'information, s'adresser à M. Boyan Radoykov, CI/INF, UNESCO, 1 rue Miollis, 75732 Paris Cedex 15, France. Téléphone : (331) 45 68 36 66. Télécopie : (331) 45 68 55 83. Courrier électronique : b.radoykov@unesco.org*

# LOGICIELS

## L'UNESCO inaugure un portail logiciel gratuit



L'UNESCO a inauguré un portail logiciel gratuit, qui offre une passerelle vers des ressources en code source libre. Elle compte par ce biais offrir un point d'accès interactif unique aux utilisateurs qui souhaitent obtenir l'information nécessaire pour comprendre et suivre le mouvement du logiciel libre, apprécier toute son importance et appliquer ce concept nouveau.

La principale rubrique du portail, « Open Source Technology Resources » (Ressources en technologies à code source libre), contient une liste annotée des liens vers les associations, initiatives et autres sites Web apparentés. Elle donne également accès aux collections et publications de développeurs en ligne et aux sites Web consacrés aux problèmes de sécurité. La caractéristique principale de ce nouveau site réside dans ce répertoire de liens annotés vers les sites qui donnent librement accès à des logiciels dans les domaines des communi-

cations, de la science et de l'éducation, à des outils de développement, à des systèmes d'exploitation et à des outils de productivité.

Ce site Web donne également de nombreuses informations sur le mouvement des logiciels à code source libre et son histoire, des licences de logiciels libres, des procédés de développement et des études de cas.

En consultant ce portail UNESCO du logiciel libre, on peut soit naviguer à travers les catégories préétablies soit effectuer des recherches sur des mots précis. Le visiteur du site peut également ajouter de nouveaux liens ou modifier un lien existant.

*Pour tout complément d'information, s'adresser à M. Jean-Claude Dauphin, CI/INF, UNESCO, 1 rue Miollis, 75732 Paris Cedex 15, France. Téléphone : (331) 45 68 37 89. Télécopie : (331) 45 68 37 89. Courrier électronique : jc.dauphin@unesco.org*

## Premier Séminaire régional des distributeurs d'IDAMS en Amérique latine et aux Caraïbes

LA Fondation nationale équatorienne de la science et de la technologie (FUNDACYT), en collaboration avec le Bureau de Caracas de l'UNESCO, a organisé et accueilli un séminaire de trois jours (19 - 21 septembre 2001) consacré au logiciel IDAMS. Des représentants de distributeurs IDAMS venus d'Argentine, du Chili, de la Colombie, de Cuba, de l'Équateur et du Pérou, ainsi que 16 spécialistes de diverses institutions équatoriennes ont participé à toutes les séances du séminaire, accompli avec succès les travaux individuels requis et obtenu le certificat correspondant.

Le séminaire a été ouvert par le Directeur du Bureau de l'UNESCO à Quito. La première séance de travail était essentiellement consacrée à la présentation des outils de traitement de l'information de l'UNESCO, et du logiciel WinIDAMS en particulier, pratiquement tous les participants

ayant fait savoir qu'ils étaient très intéressés par les outils d'analyse statistique.



Au cours du séminaire, les participants se sont penchés sur les concepts et techniques d'IDAMS. Ils se sont familiarisés avec l'interface utilisateur WinIDAMS et ont réussi à exécuter un certain nombre de fonctions.

Cette réunion a aussi constitué une bonne occasion de passer en revue les activités des distributeurs du logiciel IDAMS et d'examiner la coopération courante et à venir entre l'UNESCO et les distributeurs d'IDAMS en Amérique latine et aux Caraïbes ainsi que la coopération entre les distributeurs eux-mêmes. Les participants se sont accordés sur les activités suivantes :

- Création d'un centre régional de distribution pour le logiciel IDAMS et de formation à son utilisation dans l'Escuela Colombiana de Ingeniería (ECI), à Bogota (Colombie).
- Traduction de « Web-based learning of statistical data analysis techniques using IDAMS », outil de formation assistée par ordinateur du professeur Bernardo Lievano de l'ECI, en Colombie (le professeur Bernardo Lievano collabore avec l'UNESCO pour la traduction de matériels IDAMS depuis un certain nombre d'années).

- Mise au point d'une application à l'intention des bibliothèques utilisant CDS/ISIS, IDIS et IDAMS en Colombie (ECI), au Chili (CONICYT), en Équateur (FUNDACYT) et au Pérou (CONCYTEC).
- Mise au point d'une application pour le traitement des indicateurs de la science et de la technologie utilisant le logiciel IDAMS en Argentine, en Colombie (ECI) et en Équateur (FUNDACYT).
- Établissement d'une liste de discussion IDAMS au CONCYTEC (Pérou) et son actualisation pendant une année.

En ce qui concerne la politique de distribution, il a été convenu que chaque distributeur national serait autorisé à placer le logiciel IDAMS et sa documentation sur un serveur à partir duquel il pourrait être téléchargé mais qu'il fallait néanmoins tenir un registre des demandes.

*Pour tout complément d'information sur le logiciel IDAMS, s'adresser à M<sup>me</sup> Teresa Krukowska, CI/INF, UNESCO, 1 rue Miollis, 75732 Paris Cedex 15, France. Téléphone : (331) 45 68 38 96. Télécopie : (331) 45 68 55 82. Courrier électronique : t.krukowska@unesco.org*

## Parution de la version arabe du logiciel libre CDS/ISIS de l'UNESCO

L'UNESCO vient de publier la première version beta officielle de « Winisis 1.4 Arabic Enabled », mise au point en étroite collaboration avec le Centre de documentation et d'information de la Ligue des États arabes (ALDOC). ALDOC a déjà collaboré dans le passé avec l'UNESCO pour l'arabisation des versions précédentes de CDS/ISIS.

Cette nouvelle version, disponible à partir de janvier 2002, accepte :

- Les interfaces à sens droite-gauche
- L'affichage et les liens hypertexte à sens droite-gauche
- L'exécution en arabe des opérations d'archivage et de recherche inversées
- Les mélanges de langues : arabe, anglais (et français)
- La conversion à partir de CDS/ISIS arabe en DOS avec tous les types de codes-pages arabes
- L'entrée des données dans le sens droite-gauche
- Une définition de base de données à sens droite-gauche, etc.

Micro CDS/ISIS est un logiciel avancé de stockage et de consultation de l'information non numérique mis au point par l'UNESCO depuis 1985 pour pourvoir aux besoins exprimés par de nombreuses institutions - en particulier dans les pays en développement - soucieuses de rationaliser leurs activités de traitement de l'information au moyen de technologies modernes (et relativement peu coûteuses). Ce logiciel était à l'origine fondé sur la version pour gros ordinateur de CDS/ISIS créée à la fin des années 60 et représente donc le fruit d'une expérience accumulée au cours de nombreuses années en matière de développement de logiciels de gestion de base de données.

*Pour tout complément d'information sur le logiciel CDS/ISIS, s'adresser à M. Davide Storti, CI/INF, UNESCO, 1 rue Miollis, 75732 Paris Cedex 15, France. Téléphone : (331) 45 68 37 91. Télécopie : (331) 45 68 55 82. Courrier électronique : d.storti@unesco.org*

# BUREAUX RÉGIONAUX

## Afrique

### Stratégie du secteur de la communication et de l'information en Afrique

L'UNESCO, par le biais de son programme inter-gouvernemental *Information pour tous* et en collaboration avec la CEA, fait office d'agent d'exécution de l'Initiative spéciale des Nations Unies pour l'Afrique en ce qui concerne le groupe de programmes sur les technologies de l'information au service du développement. Ce groupe de programmes porte sur la promotion des technologies de l'information et de la communication au service du développement socio-économique de l'Afrique et est étroitement lié à l'Initiative africaine sur la société de l'information, lancée en 1996 en tant que cadre d'action approuvé par la Conférence des ministres de la CEA pour élaborer et mettre en œuvre les plans relatifs aux infrastructures nationales de l'information et de la communication en Afrique.

L'intervention de l'UNESCO passe en grande partie par le Réseau informatique régional pour l'Afrique (RINAF), qui sert de cadre à la coopération au sein du programme Information pour tous de l'UNESCO. Le RINAF a été lancé en 1992 pour faire en sorte que le secteur public et la société civile en Afrique aient davantage de moyens d'utiliser les technologies de l'information et de la communication au service du développement. Ce réseau s'emploie à inclure toutes les couches de la société, y compris les communautés rurales, isolées et autres groupes défavorisés. Quarante-trois pays africains participent actuellement au RINAF par l'entremise de correspondants nationaux.

Partant des succès obtenus dans le cadre du RINAF, le programme Information pour tous propose plusieurs nouvelles initiatives, dont le projet d'académie virtuelle multimédia du RINAF.

Ce projet consacré à l'enseignement et la formation dans le domaine des nouvelles technologies multimédias a pour principaux objectifs :

- de favoriser une meilleure compréhension des processus qui sous-tendent le passage des médias imprimés aux services en ligne ;
- d'effectuer des études sur la conception d'une information conviviale ;
- de recenser les outils Web puissants et abordables ;
- de créer un nouveau diplôme universitaire en technologies multimédias.

L'académie virtuelle multimédia sera construite par l'Université technique du Soudan, à Khartoum, l'Université Cheikh Diop de Dakar et l'Université de Pretoria. Les matériels d'apprentissage et d'enseignement mis au point pour cette académie seront validés par l'Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique (IIRCA).

### Concours de conception de sites Web du RINAF

Le RINAF organisera en 2001-2002 un concours de sites Web afin de développer les compétences des universités africaines en matière de conception de tels sites. Le concours se déroulera en trois phases nationale, sous-régionale et régionale. Les trois meilleurs sites présentés par chaque pays seront mis en concurrence au plan sous-régional et les lauréats des concours sous-régionaux participeront au concours régional.

### Projet de téléenseignement du RINAF

Le principal objectif de ce projet est de promouvoir les programmes de téléenseignement qui font appel aux TIC afin d'améliorer l'accès à l'éducation, ainsi que l'équité et la qualité de l'enseignement en Afrique. Il permettra de recenser et décrire les programmes de téléenseignement actuels et prévus qui reposent sur l'utilisation des TIC, y compris les nouveaux médias hertziens. Il intégrera les bases de données de l'UNESCO, de la Banque mondiale, du Ministère français de la coopération, de l'INTIF (Institut de formation aux TIC de la communauté francophone) et de l'ICDE (Conseil international de l'enseignement ouvert et à distance).

Les objectifs du projet sont les suivants :

- diffuser l'information relative aux programmes actuels de téléenseignement et renforcer ces programmes ;
- favoriser la formulation de politiques nationales du téléenseignement et soutenir la mise en œuvre de ces politiques ;
- promouvoir la mise en valeur des ressources humaines dans le domaine du téléenseignement (gestion des programmes, élaboration des programmes et contenus de l'enseignement,

méthodes d'évaluation de l'enseignement/apprentissage, etc.) ;

- faciliter les échanges d'informations et le partage des ressources entre les programmes de téléenseignement ;
- soutenir, dans la collaboration et la simultanéité, l'élaboration de nouveaux contenus du téléenseignement ;
- encourager la recherche commune et l'octroi de bourses dans le domaine du téléenseignement, en tenant compte des spécificités du contexte éducatif dans les pays africains ;
- soutenir l'intégration des TIC au processus d'élaboration du contenu du téléenseignement et de transmission des connaissances ;
- encourager la candidature des étudiants aux programmes de téléenseignement faisant appel aux TIC en Afrique et ailleurs.

Le mécanisme de financement du projet dépendra de la mobilisation de ressources nationales, bilatérales et multilatérales, y compris celles des fonds du système des Nations Unies.

### Projet RINAF de recyclage d'ordinateurs personnels

Dans un atelier de l'Université de Lomé, des ordinateurs personnels anciens ou endommagés sont transformés en une version nouvelle recyclée capable d'exécuter les fonctions de bureautique de base y compris l'accès à l'Internet. Ces ordinateurs recyclés sont ensuite livrés aux universités et aux établissements d'enseignement pour un prix modique, le produit de ces ventes permettant d'acheter un nouveau lot de vieux ordinateurs. L'atelier de recyclage permet en outre aux étudiants d'acquérir une expérience pratique de l'informatique en dépannant et rénovant des ordinateurs.

Ce projet est censé devenir une ressource régionale financièrement viable, essentiellement par un investissement initial consistant en un lot de vieux ordinateurs personnels. Son évolution ultérieure sera déterminée par la demande d'ordinateurs personnels peu coûteux propres à faciliter la participation de l'Afrique à la société mondiale de l'information.

*Pour tout complément d'information, s'adresser à M. Guenther Cyranek, conseiller pour la communication et l'information en Afrique orientale et australe, Bureau de l'UNESCO, P.O. Box 1177, Addis-Abeba (Éthiopie). Téléphone : (251-1) 51 39 53 ou 51 72 00 ext. 35 422. Télécopie : (251-1) 51 14 14. Courrier électronique : g.cyranek@unesco.org*

### Réunion internationale d'experts de l'e-gouvernance pour les municipalités africaines, 8-9 octobre 2001 Nairobi (Kenya)

Les technologies de l'information et de la communication (TIC) sont en train de donner naissance à de nouvelles possibilités de règlement des problèmes d'accès universel à l'information que rencontre essentiellement le monde en développement. L'avènement de ces nouvelles technologies remet radicalement en question les méthodes traditionnelles de prestation des services aux citoyens et aux communautés locales, imposant ainsi des réformes des politiques et des pratiques de gouvernance. Pratiquement toutes les questions d'intérêt général, par exemple la dégradation de l'environnement, les établissements humains, l'éducation, les inégalités sociales, la santé, l'entreprise, la gouvernance, et tant d'autres, sont concernées par les effets des technologies de l'information et de la communication.

La notion d'e-gouvernance est axée sur une conception participative de la gouvernance publique, où la prestation électronique des services et la démocratie électronique sont mises au service d'un dialogue plus ouvert et d'une interaction plus étroite entre les administrations et les communautés qu'elles desservent. Il s'agit d'un cadre stratégique du service public à l'ère de l'information, qui devrait améliorer et transformer les services de l'administration pour répondre aux besoins des citoyens et des entreprises. En Afrique, les principes d'e-gouvernance sont censés jouer dans un premier stade un rôle important de soutien à la prise des décisions ; de normalisation accrue des procédures administratives et de réduction de la corruption. Ces résultats auraient des effets bénéfiques directs et remarquables au niveau des communautés, là où les services de l'État sont les plus nécessaires. Il est dès lors impératif que le secteur public en Afrique adhère à l'e-gouvernance en tant que principe directeur de l'administration publique.

Les municipalités africaines figurent incontestablement parmi les principales institutions publiques qui pourraient améliorer leurs services et leur image en recourant à des systèmes d'information plus efficaces. Elles sont généralement assimilées à des structures bureaucratiques lourdes, appliquant des procédures et processus peu clairs de traitement des requêtes des administrés. Par ailleurs, le fonctionnement des municipalités est généralement caractérisé par le cloisonnement, qui empêche de profiter des expériences et des meilleures pratiques d'autrui, dans le pays ou la

région. La perspective que les municipalités africaines devraient se tracer à l'ère de l'information est celle de « l'intégration » des systèmes et ressources d'information et de communication. Cette intégration suppose l'interopérabilité des diverses infrastructures d'information et de communication, ce qui ne peut se réaliser que par l'élaboration et l'application de politiques internes judicieuses. Ces politiques permettraient de définir l'information interne et externe ainsi que les stratégies de communication, accélérant ainsi la restructuration de ces entités et leur transformation en prestataires de services « axés sur le citoyen ».

Conscientes de la nécessité de promouvoir une gouvernance efficace, ouverte et transparente, dans le service public africain en particulier, et conformément au principe de l'e-gouvernance fondée sur les TIC, l'UNESCO et DANIDA ont lancé un projet d'« e-gouvernance pour les municipalités africaines » dans les cinq pays africains suivants : Mali, Mozambique, Niger, Tanzanie et Zambie. Cette initiative a pour principal objectif de favoriser le libre échange de l'information et un dialogue ouvert entre les municipalités et leurs administrés.

Le Programme conjoint CNUEH (Habitat)/PNUE sur les cités viables sert depuis sa création, au début des années 90, à promouvoir l'utilisation des TIC aux niveaux local, national et mondial. La stratégie des TIC de ce programme a ainsi permis de mener à bien des activités telles que « Citylink » (reliant par l'Internet les villes partenaires du programme) et le Système intégré de gestion de l'environnement (EMIS). Ce dernier représente aujourd'hui un outil stratégique fournissant et actualisant l'information spatiale nécessaire pour soutenir le processus d'élaboration participative, dans le cadre de groupes de travail, des stratégies et plans d'action. Le système EMIS, qui utilise les Systèmes d'information géographique (SIG) pour analyser l'interaction entre l'environnement et le développement, a été adopté dans 35 villes de par le monde. Le programme « Cités viables » apporte aussi sa contribution à la campagne d'Habitat pour une bonne gouvernance urbaine ainsi qu'à une activité sur l'e-gouvernance entreprise dans le cadre de cette campagne.

C'est dans ce contexte qu'il faut replacer la réunion internationale d'experts sur l'e-gouvernance pour les municipalités africaines qui s'est tenue du 8 au 9 octobre 2001 à l'Office des

Nations Unies à Nairobi (Kenya). Organisée par l'UNESCO en collaboration avec le CNUEH (Habitat), cette manifestation a rassemblé les représentants des municipalités retenues afin qu'ils confrontent leurs idées et partagent leurs diverses expériences, succès et difficultés en matière d'e-gouvernance et définissent les modalités de poursuite de la bonne mise en œuvre des principes de l'e-gouvernance dans leurs municipalités respectives.

Les participants ont fait le constat d'un manque général de cadres directeurs appropriés dans les municipalités africaines et ont donc formulé cinq recommandations propres à orienter, dans leurs phases initiales, la mise au point et la pratique de l'e-gouvernance dans ces administrations.

Les recommandations en question sont les suivantes :

1. s'accorder sur une conception commune de l'e-gouvernance en approfondissant les expériences collectives ;
2. faire le bilan des besoins et des ressources et identifier les technologies appropriées ;
3. susciter une prise de conscience constante au sein des autorités municipales/locales en ce qui concerne les aspects de l'e-gouvernance relatifs :
  - au financement
  - à la formation
  - au renforcement des capacités ;
4. intégrer les services et les technologies de l'information par la création d'un bureau de l'information destiné à améliorer l'interaction entre la municipalité et la communauté, en se dotant :
  - d'une stratégie de partage interne de l'information
  - d'une stratégie de communication interne/externe ;
5. mobiliser les organismes nationaux et internationaux compétents pour amener les pouvoirs publics à se préoccuper de l'e-gouvernance.

*Pour tout complément d'information, s'adresser à M. Hezekiel Dlamini, conseiller à la communication et l'information dans la région de l'Afrique occidentale et australe, Bureau de l'UNESCO, c/o ROSTA, P.O. Box 30592, Nairobi, Kenya. Téléphone : (254) 2-62 27 17. Télécopie : (254) 2 B 21 59 91 ou 62 23 24. Courrier électronique : h.dlamini@memo.unesco.org*

## États arabes

### Le Caire

#### Bibliotheca Alexandrina

La construction de la Bibliotheca Alexandrina a été menée à bien et son inauguration est prévue pour le 23 avril 2002.

Une fois ouverte, la Bibliotheca Alexandrina constituera un site majeur de diffusion du savoir et, en tant que principale bibliothèque numérique dans la région, elle représentera aussi un important centre de téléenseignement propre à faciliter la réalisation de l'objectif de l'UNESCO d'apprentissage tout au long de la vie.

L'UNESCO continue d'exécuter un certain nombre d'activités relevant de projets tels que : (i) les acquisitions, qui représentent actuellement plus de 480 000 volumes ; (ii) la mise en place du système d'information de la Bibliothèque et des différents départements de celle-ci ; (iii) la création d'une bibliothèque pour les malvoyants ; (iv) la formation du personnel de la Bibliothèque dans de grandes bibliothèques et institutions internationales.

L'UNESCO a financé l'envoi de quatre bibliothécaires à la Library of Congress des États-Unis pour y suivre une formation au développement des collections et à la gestion biblioéconomique. D'autres membres du personnel ont également bénéficié d'une formation grâce à un subvention de l'Organisation.

L'UNESCO a aussi financé les missions de deux experts qui se sont rendus à Alexandrie pour examiner et évaluer les propositions relatives au nouveau système d'information biblioéconomique et à l'École internationale de sciences de l'information qui doit être créée au sein de la Bibliothèque.

L'UNESCO, l'Italie et l'Égypte ont conclu un nouvel accord de fonds-en-dépôt qui doit permettre de continuer de financer le laboratoire de conservation et de restauration de la Bibliothèque, en particulier par des subventions, des activités de formation et des ressources financières permettant de faire en sorte que lorsque la Bibliotheca Alexandrina ouvrira ses portes au public, elle disposera d'agents et de cadres compétents et efficaces.

Pour tout complément d'information, s'adresser, en ce qui concerne le Siège de l'UNESCO, à



*M. Richard Holmquist, chargé des liaisons pour la Bibliotheca Alexandrina, CI/FED, UNESCO, 1 rue Miollis, 75732 Paris Cedex 15, France. Téléphone : (331) 45 68 44 29. Télécopie : (331) 45 68 55 82. Courrier électronique : r.holmquist@unesco.org*

*Au Caire, s'adresser à M. Tarek G. Shawki, conseiller en communication et information dans la région des États arabes, Bureau de l'UNESCO, 8 rue Abdel Rahman Fahmy, Garden City, Le Caire 11511, Égypte. Téléphone : (202) 354 30 36 ou 354 55 99. Télécopie : (202) (354) 52 96. Courrier électronique : t.shawki@unesco.org.eg.*

#### Les TI dans l'enseignement supérieur

Un « Atelier régional de formation aux principes de l'administration et de la connexion des systèmes » doit avoir lieu au Caire (Égypte) au début de 2002. Premier du genre, cet atelier s'adressera essentiellement aux responsables de la gestion des réseaux dans les institutions éducatives publiques.

Cet atelier fait suite aux demandes d'États membres désireux de bénéficier de services consultatifs dans certains domaines d'intérêt commun touchant l'utilisation des applications éducatives des TI.

Pour tout complément d'information, s'adresser à M. Tarek Shawki, à l'adresse indiquée plus haut.

## Asie et Pacifique

## Bangkok

## Les TIC et l'égalité entre les sexes

La plupart des disparités existantes ont été renforcées par le système scolaire formel, où l'éducation des garçons et des filles est soumise aux normes et à la culture dominantes dans la société. Dans la plupart des pays, les systèmes scolaires formels sont conçus pour pourvoir aux besoins des garçons des classes supérieures ou moyennes de la population majoritaire. Les filles et les minorités, les handicapés, les enfants de communautés pauvres ou autrement marginalisées, peuvent – dans la mesure où ils sont scolarisés – suivre des cours mais, dans bien des cas, sans que leur participation soit entière ni qu'ils en retirent le maximum sur le plan de l'apprentissage.

S'agissant des TIC, on dispose de preuves concrètes que la discrimination en fonction du sexe a des effets sur l'intérêt que l'on porte aux ordinateurs, à l'Internet et aux TI. Si ces enjeux ne sont pas pris en compte dans les choix touchant la manière d'utiliser les ordinateurs et les technologies de l'information à l'école, les filles continueront de se désintéresser des TIC et, une fois adultes, elles éviteront de se lancer dans ce domaine, que ce soit comme productrices ou comme utilisatrices.

Bien qu'elles soient plus nombreuses à exploiter les TIC depuis quelques années, les femmes demeurent en retard par rapport aux hommes, ce qui crée un fossé numérique entre les sexes qui ne cesse de se creuser. L'accès aux technologies de l'information et de la communication, en particulier à l'Internet, est surtout problématique pour les femmes des zones les plus pauvres et les moins urbanisées, où l'infrastructure des télécommunications est peu développée. Ces difficultés n'ont pas seulement trait à l'accès aux ordinateurs, au téléphone et à d'autres ressources, elles résultent aussi du manque d'instruction, de formation ou de possibilités d'application pour les femmes et les filles. Il s'agit là d'un handicap supplémentaire pour les femmes sur le marché du travail, dans la mesure où l'économie de l'information exige une plus grande maîtrise de la technologie.

Dans la région de l'Asie, des mesures sont prévues pour accroître la participation des femmes à la révolution de l'information et favoriser l'égalité entre les sexes dans le domaine des TIC. Toute une série d'activités ont été organisées au cours du second semestre de 2001 pour aider à recenser les besoins en matière de formation des femmes dans la région.

L'Union internationale des télécommunications (UIT) a organisé du 22 au 26 octobre à Séoul (République de Corée) un atelier sur le thème « L'égalité d'accès des femmes aux TIC ». Les représentants des différents pays de la région ont présenté la situation des TIC dans leur pays sous l'angle de l'égalité entre les sexes. Il demeure très difficile d'obtenir des statistiques fiables sur l'utilisation de l'Internet dans les pays en développement, les indicateurs habituels n'étant généralement pas ventilés par sexe. Il n'en demeure pas moins manifeste que les chiffres à cet égard sont faibles et que, dans la plupart des pays en développement, les utilisatrices de l'Internet ne sont pas représentatives de l'ensemble de la population féminine du pays, et font plutôt partie d'une petite élite urbaine et éduquée.

Afin de promouvoir les droits de la femme et de renforcer sa position au sein de la société face aux mutations radicales du monde de l'information, l'UNESCO, le Centre pour les réseaux d'information féminins de la région de l'Asie et du Pacifique (APWINC) et le Programme de l'Association des réseaux féminins de communication progressiste (APCWNSP) étudient actuellement les possibilités de création d'un centre régional des TIC pour les femmes, qui pourrait ensuite devenir un centre mondial pour les TIC. Le projet de centre d'apprentissage en ligne a pour objet d'établir, à Séoul, un cybergpivot d'apprentissage opérationnel en tant que première étape vers l'édification de ce centre régional visant à faciliter la constitution de communautés autour du thème des femmes et des TIC dans la région. Le Centre d'apprentissage en ligne fournira des informations sur :

- (a) les matériels de formation aux TIC à l'intention des femmes, traduits de diverses langues ;
- (b) les ressources destinées aux formateurs aux TIC dans la région ;
- (c) un répertoire des femmes formateurs aux TIC dans la région de l'Asie et du Pacifique ;
- (d) les calendriers des colloques et ateliers de formation aux TIC et l'égalité entre les sexes, etc. ;
- (e) les enjeux de politique générale des TIC et de l'égalité entre les sexes.

A cette fin, un atelier de formateurs a été organisé en novembre 2001 pour analyser plus en détail les besoins d'apprentissage des femmes dans la région et renforcer les capacités des femmes en matière de TIC. Le Centre d'apprentissage en ligne sera fondé, dans sa conception et ses caractéristiques, sur les recommandations et résultats de cet atelier.

Enfin, un groupe d'experts chargé d'examiner les politiques des TIC sous l'angle de la parité entre les sexes s'est réuni à Bangkok du 18 au 19 décembre 2001. Il était organisé par la section des femmes et du développement de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP).

*Pour tout complément d'information, s'adresser à M<sup>me</sup> Susanne Ornager, conseillère en communication et information pour la région de l'Asie et du Pacifique, 920 Sukhumvit Road, Bangkok, 10110, Thaïlande. Courrier électronique : s.ornager@unesco-proap.org*

### État des connaissances sur les manuscrits sur feuilles de palmier d'Isan

Une bonne part de la culture et de l'histoire thaï est consignée dans des manuscrits sur feuilles de palmier dont il faut à la fois assurer la préservation et permettre la consultation par les chercheurs et autres personnes intéressées.

Un séminaire consacré à cerner les problèmes et à faire reprendre conscience des enjeux relatifs à cette préservation a été organisé à Mahasarakham (Thaïlande) les 22 et 23 septembre 2001. Ce séminaire a débouché sur un accord concernant la nécessité d'établir un centre où les étudiants et les non-spécialistes pourraient consulter ces manuscrits, en étudier le contenu et apprendre la langue ancienne.

Le séminaire réunissait 150 participants, dont la moitié étaient des moines venus des temples qui sont les gardiens traditionnels d'un grand nombre de manuscrits très divers.

Les participants sont parvenus à un consensus sur la nécessité d'une coopération entre les temples et les chercheurs universitaires. Les premiers doivent préserver les manuscrits en les entreposant dans de bonnes conditions tandis que les seconds doivent s'occuper de leur restauration. Les organismes privés qui seraient contactés en vue de financer l'opération constitueraient le troisième partenaire.

L'une des difficultés relevées tient au fait que, pour la plupart des Thaïs, les manuscrits sur feuilles de palmier sont des objets de culte. Des formateurs doivent être initiés à la lecture de ces manuscrits afin qu'ils puissent transmettre aux enfants cette connaissance autochtone de l'alphabet isan. Des cours facultatifs de déchiffrement des manuscrits sont déjà dispensés à l'Université

Mahachulalongkorn et il serait utile d'étendre cette activité à l'ensemble des programmes dans les autres établissements.

Tous les participants sont convenus qu'il fallait préserver les manuscrits mais qu'il fallait pour cela faire davantage d'efforts pour les localiser, les enregistrer, les nettoyer, les classer et les préserver selon un schéma précis.

*Pour tout complément d'information, s'adresser à M<sup>me</sup> Susanne Ornager, à l'adresse indiquée plus haut.*

### Séminaire de sensibilisation aux TI au Cambodge

Près de 400 personnes ont participé au Séminaire de sensibilisation aux TI organisé à Phnom Penh, du 10 au 14 septembre 2001, pour faire prendre conscience aux responsables du pays de la nécessité d'élaborer un plan national d'information.

Le Conseiller en information pour l'Asie et le Pacifique de l'UNESCO a présenté un exposé au cours de ce séminaire, qui était organisé par l'Autorité nationale pour l'information et la technologie (NIDA) en partenariat avec le PNUD et l'UNESCO. Le gouvernement avait demandé à la NIDA de formuler un plan national de développement du secteur des technologies dans le pays.

Le premier ministre Hun Sen du Royaume du Cambodge a ouvert cette manifestation, à laquelle ont également participé des experts des technologies et des responsables gouvernementaux venus de l'Inde, du Japon, de la République de Corée, de Singapour et de Thaïlande.

Les recommandations proposées portaient sur la promotion des compétences linguistiques au Cambodge en tant que moyen de s'assurer un avantage comparatif. Il a été également convenu qu'il fallait promulguer une législation fixant le cahier des charges d'un fournisseur de services Internet et définir clairement la politique en matière d'accès à l'information compte tenu des autres politiques culturelles.

Enfin, les participants ont estimé que la création d'une industrie des TIC au Cambodge était possible en dépit des difficultés sur le plan de la main-d'œuvre, des infrastructures et du nombre limité d'internautes.

*Pour tout complément d'information, s'adresser à M<sup>me</sup> Susanne Ornager, à l'adresse indiquée plus haut.*

## Amérique latine et Caraïbes

### L'ABINIA en transition

Les directeurs et représentants des bibliothèques nationales d'Amérique latine, du Portugal et de l'Espagne se sont retrouvés à la Bibliothèque nationale du Portugal, à Lisbonne, pour la 12<sup>e</sup> Assemblée générale de l'ABINIA, tenue du 17 au 19 octobre 2001.



*Les directeurs des bibliothèques nationales ibéro-américaines : Ramon Budet (Porto Rico), Sinesio Lopez (Pérou), Vicente Quirarte (Mexique) et Marlio Argueta (El Salvador)*

Les participants à la réunion ont passé en revue les projets en cours, notamment le *Novum Regestrum*, le *Catalogue collectif des incunables*, le *Catalogue collectif ibérien du patrimoine cartographique des XVI<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles*, le *Catalogue collectif des microformes hispaniques d'Amérique latine et des Caraïbes*, le projet de numérisation des journaux latino-américains du 19<sup>e</sup> siècle et le Projet ABINIA pour l'Amérique centrale. Le projet de traité avec le pays hôte était également présenté à l'Assemblée, et les membres ont été priés de donner leur avis à son sujet au Secrétaire exécutif.

Un certain nombre de rapports ont été présentés, notamment le Manuel de planification préalable et de prévention des catastrophes dans les archives et bibliothèques, dont l'utilisation a été recommandée aux bibliothèques nationales ibéro-américaines et qui contient d'importantes règles, tant préventives que curatives, dans ce domaine.

Les bibliothèques nationales ont approuvé la résolution de la Conférence des directeurs de bibliothèques nationales relative à la numérisation du patrimoine.

Les participants à la réunion ont également recommandé que les bibliothèques nationales, archives et musées établissent des « commissions de prévention » en vue de créer des bases de données qui seraient fréquemment actualisées.

*Pour tout complément d'information, s'adresser à M. Isidro Fernández-Aballi, conseiller en communication et information pour la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, Bureau de l'UNESCO à Quito, Foch #265 y de Diciembre, piso 2, Quito (Ecuador). Téléphone : (593-2) 252 90 85, 256 23 27. Télécopie : (593-2) 250 44 35. Courrier électronique : quito@unesco.org ou i.fernandez-aballi@unesco.org*

### INFOLAC change de nom



Les délégués de 24 États membres d'Amérique latine et des Caraïbes se sont retrouvés à la Trinité et Tobago pour la réunion consultative biannuelle d'INFOLAC, programme régional de l'UNESCO pour le renforcement de la coopération entre les réseaux et systèmes nationaux d'information pour le développement dans la région. Entre autres résultats de la réunion, il a été décidé qu'INFOLAC s'appellerait désormais le « Programme pour la société de l'information en Amérique latine et aux Caraïbes ».

Ce changement d'appellation traduit le souhait des délégués de focaliser le programme sur l'approfondissement du développement de la société de l'information en Amérique latine et aux Caraïbes dans le cadre du programme Information pour tous de l'UNESCO. Les pays de la région ont exprimé à maintes reprises leur aspiration à devenir des membres à part entière de la société mondiale de l'information, dans des conditions d'efficacité, d'équité et de durabilité, au sein d'une économie mondiale fondée sur le savoir. Ils avaient auparavant préconisé la création d'un programme régional pour la société de l'information, dans des déclarations adoptées aux réunions de Florianopolis, au Brésil (20-21 juin 2000), d'Itacuruca, au Brésil également (26-27 octobre

2000), et de Margarita, au Venezuela (27-28 novembre 2000).

Depuis 1995, l'UNESCO, par le biais de son programme INFOLAC, réunit les 29 États membres du programme, représentés par leurs autorités nationales de l'information, dans le but d'élargir leur champ d'intervention et de faire en sorte que tout le monde tire profit de l'avènement de l'ère du numérique.

L'objectif premier d'INFOLAC a été également reformulé en ces termes : « *approfondir le développement de la société de l'information en Amérique latine et aux Caraïbes* ».

*Pour tout complément d'information, s'adresser à M. Aballi, à l'adresse indiquée plus haut.*

### Le prix UNESCO des thèses de maîtrise décerné à un chercheur brésilien

L'UNESCO et le Centro Latinoamericano de Estudios en Informática (CLEI) viennent de décerner leur prix annuel des thèses de maîtrise, créé il y a sept ans, à un étudiant de l'Universidade Estadual de Campinas, au Brésil, pour sa thèse intitulée « Méthodes de création de colonnes hybrides pour

la solution des problèmes concrets de gestion des équipages ». Le prix consistait en une invitation à participer à la Conférence de 2001 du CLEI, qui s'est tenue du 24 au 28 septembre 2001 à Mérida (Venezuela).

Le concours UNESCO annuel des thèses de maîtrise est lié aux conférences annuelles du CLEI. Il a essentiellement pour objectif de diffuser les travaux de jeunes chercheurs latino-américains. Vingt-huit thèses de maîtrise de jeunes chercheurs argentins, boliviens, brésiliens, chiliens, colombiens, costariciens, cubains, mexicains, paraguayens et vénézuéliens ont été présentés en 2001. Des prix ont été également décernés à des étudiants de l'Universidade Estadual de Campinas (Brésil), de l'Universidad de Buenos Aires (Argentine) et de l'Universidad Católica Pontificia do Rio Grande do Sul (Brésil).

*Pour tout complément d'information, s'adresser à M. Claudio Menezes, conseiller en communication et information pour la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, Bureau de l'UNESCO, Avenida Brasil 2697, P.O. Box 859, 11300 Montevideo (Uruguay). Téléphone : (59-82) 707 20 23. Télécopie : (59-82) 707 21 40. Courrier électronique : c.menezes@unesco.org.uy*

## NOUVELLES BRÈVES

### Mouvements de personnel



*M. Abdul Waheed Khan  
Sous-Directeur général pour la communication  
et l'information*

#### Sous-Directeur général

Le 2 juillet 2001, M. Abdul Waheed Khan a pris ses fonctions de Sous-Directeur général pour la communication et l'information. M. Khan vient de l'Université nationale libre Indira Gandhi (IGNOU) de New Delhi dont il était vice-recteur (président et directeur général). Il était plus particulièrement chargé de la planification stratégique, de la mobilisation des ressources et de la gestion d'un réseau de connaissances regroupant un consortium de 72 universités. M. Khan était aussi directeur de la Division de la communication de l'IGNOU, qu'il avait fondée et où il était également professeur et a mis en place et dirigé l'un des plus grands centres de médias électroniques ultramodernes en Asie.

Né en 1947, M. Khan a acquis une vaste expérience dans le domaine des communications qui

l'a amené de la mise au point d'un centre multi-média moderne pour la transmission des innovations agricoles aux agriculteurs jusqu'au poste de directeur de la « All India Radio » (AIR) à New Delhi, où il était à la tête d'un réseau national de radiodiffusion des innovations en matière de développement agricole et rural, comme il a fait œuvre de pionnier avec le programme « L'école d'agriculture sur les ondes » pour la formation des agriculteurs par le téléenseignement.

En tant que consultant en communication auprès du Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population au Bangladesh, il a élaboré des initiatives stratégiques d'intégration de l'éducation en matière de population aux activités de vulgarisation agricole avant de devenir spécialiste en communication auprès de l'UNESCO à Dhaka.

Il a ensuite rejoint le *Commonwealth of Learning* à Vancouver (Canada), d'abord en tant que directeur de programme principal, puis en tant que chef par intérim de la Division des technologies des communications et de l'information et, enfin, en tant que spécialiste principal en communication (1996-1998).

Au cours de sa carrière, M. Khan a fourni des services consultatifs à un certain nombre d'organismes internationaux tels que l'Institut de développement de la télédiffusion dans l'Asie et le Pacifique à Kuala Lumpur, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) à Bangkok, l'Organisation asiatique de productivité à Tokyo, la Banque mondiale à Washington et la Banque asiatique de développement.

Il a été membre actif des conseils d'administration de divers organismes nationaux et internationaux et est toujours membre d'un certain nombre d'associations professionnelles, notamment l'Institut international des communications du Royaume-Uni. Il a publié des communications et articles dans son domaine de spécialisation. Il est aussi lauréat de plusieurs prix et distinctions honorifiques tels que le « Distinguished Service Award » du *Commonwealth of Learning*, ainsi que le Prix du Millénaire Inde 2000 pour l'éducation et la paix mondiale.

M. Khan se félicite de sa nomination à la tête de la Section de la communication et de l'information et y voit une occasion de renforcer l'action de l'UNESCO dans les pays en développement et de contribuer à sa mission qui consiste à réduire la fracture numérique. Il considère ce secteur comme le principal pôle de croissance de l'Organisation et est fermement convaincu que les défis de la société de l'information ne sauraient être relevés sans une

utilisation judicieuse des TIC. Sa vision est celle d'un accès équitable et universel à l'information, ce qui ne peut se réaliser que si l'UNESCO joue un rôle de premier plan dans l'effort d'assistance qui doit permettre à toutes les nations du monde d'édifier, et d'exploiter pleinement, la société du savoir.

Tout en reconnaissant que sa nomination lui confère d'énormes responsabilités, M. Khan est persuadé que son secteur dispose des moyens d'élaborer des stratégies et de mettre en œuvre des activités qui rendront les citoyens des pays en développement plus autonomes, pour ce qui est en particulier de retirer tous les avantages que les TIC peuvent procurer.

### Siège



M. Jean Gabriel Mastrangelo  
Expert associé

CI/INF est heureux d'annoncer que M. Jean Gabriel Mastrangelo a pris ses fonctions d'expert associé. Jean Gabriel, qui s'occupait des questions de communication au sein de la Commission nationale française pour l'UNESCO avant de rejoindre l'Organisation en septembre 2001, a activement contribué à l'organisation du colloque international sur le « Plurilinguisme dans la société de l'information » qui s'est tenu au Siège de l'UNESCO les 9 et 10 mars 2001 (vol. 28.2).

Ses nouvelles attributions consistent notamment à aider à mobiliser les ONG et la société civile pour les préparatifs du Sommet mondial sur la société de l'information. Il sera donc la cheville ouvrière des quatre réunions consultatives qui

doivent se tenir en février 2002 sur les thèmes suivants : « Infostructures dans les pays en développement », « Diversité culturelle, domaine public et usage loyal », « Liberté d'expression » et « L'éducation dans et pour la société de l'information ».

Outre le lancement d'une version française du Webworld, en décembre 2001 (<http://www.unesco.org/webworld/fr/index.sthml>), ses missions consistent aussi à effectuer des recherches dans la presse quotidienne et à traduire des articles en français, ainsi qu'à rechercher de nouveaux contenus français, en particulier pour la rubrique « Point de vue ».

### Bureaux hors Siège

Dans le cadre de la politique de décentralisation de l'UNESCO visant à améliorer la présence et les moyens d'action de l'Organisation dans ses États

membres, le Secteur de la communication et de l'information vient de réorganiser ses bureaux hors Siège. Dans le nouvel organigramme, qui sera progressivement mis en place sur les quelques années à venir, deux bureaux régionaux pour l'information ont été créés, l'un à Quito et l'autre à New Delhi.

En conséquence, certains fonctionnaires de la Division de la société de l'information seront transférés à ces nouveaux bureaux, mais continueront de s'occuper du même programme et d'avoir les mêmes attributions. Parmi ces mouvements de personnel, M. Isidro Fernandez-Aballi sera transféré à Quito (Équateur) à compter de janvier 2002 et M<sup>me</sup> Suzanne Ornager à New Delhi, à compter de 2003. En Afrique, M. Gunther Cyranek ira à Dar-es-Salaam tandis que M. Hezekiel Dlamini sera transféré à Accra. M. Tarek Shawki devrait rester au Caire pour le moment.

A nos abonnés,

Comme vous le savez peut-être, le Bulletin UNISIST est désormais publié sous forme électronique, en fichier PDF, sur le site Web de l'UNESCO, à l'adresse :  
<http://unesdoc.unesco.org/images/0012/001212/12123e.pdf>

L'UNESCO est en train de mettre à jour ses listes de publipostage et d'examiner parallèlement la manière dont elle pourrait rationaliser au mieux les coûts de production et d'expédition du Bulletin. Nous souhaiterions savoir si vous préférez consulter et/ou télécharger la version électronique uniquement. Cette dernière paraît généralement plusieurs semaines avant que la version imprimée ne soit disponible.

Pourriez-vous remplir le questionnaire ci-dessous et le retourner à l'adresse suivante :

J. Springer  
Division de la société de l'information  
1 rue Miollis 75732 Paris Cedex 15  
France

*ou*

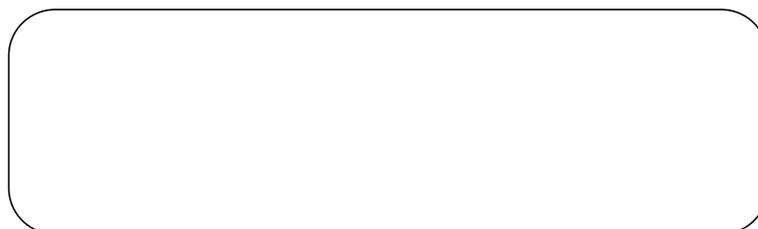
Courrier électronique : [j.springer@unesco.org](mailto:j.springer@unesco.org)

*ou*

Télécopie : (331) 45 68 55 83 (c.o. J. Springer)

- .....
- Veuillez supprimer mon nom de la liste de publipostage du Bulletin UNISIST.
  - Veuillez m'aviser par courrier électronique que le dernier numéro est paru sur le site Web de l'UNESCO. Mon adresse électronique est :
  - Prière de laisser mon nom en tant qu'abonné à l'édition sur papier.

Vignette-adresse :



# NOUVELLES PUBLICATIONS

**L**ES demandes de documents émanant de l'Argentine, du Brésil, de l'Espagne, des États-Unis d'Amérique, du Mexique, du Portugal et des pays de la région Asie-Pacifique, doivent être envoyées directement aux centres de documentation INF dont les adresses sont indiquées ci-après.

## ARGENTINE

Sr. Coordinador Nacional, RENBU  
Universidad de Buenos Aires  
Azcuenaga 280.1029  
Capital Federal, Argentine

## BRÉSIL

Director  
Instituto Brasileiro de Informação  
em Ciencia e Tecnologia (IBICT)  
SC - Quadra 2 Bloco K  
70710 Brasilia DF, Brésil

## MEXIQUE

Sr. Director  
Consejo Nacional de Ciencia y Tecnología  
Centro de Servicios de Información  
y Documentación  
Circuito Cultural Universitario  
Ciudad Universitaria  
04515 Mexico DF, Mexique

## PORTUGAL

Sra. Gabriela Lopes da Silva  
Directora  
Serviço de Informação e Documentação (SID)  
Fundação para Ciência e Tecnológica (FCT)  
Av. D. Carlos 1, 126  
1200 Lisbonne, Portugal

Dans le cas de l'Afrique, de l'Amérique latine et des Caraïbes, des États arabes, de l'Europe, ces demandes doivent continuer d'être adressées à :  
Division de la société de l'information, UNESCO,  
1 rue Miollis, 75732 Paris Cedex 15, France.

## ESPAGNE

Sra. Directora  
Consejo Superior de Investigaciones Científicas  
Centro de Información y Documentación  
Científica, C.I.N.D.O.C.  
Calle Joaquin Costa, 22  
28002 Madrid, Espagne

## ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Director  
West Virginia Library Commission  
Cultural Centre  
Charleston, West Virginia 25305  
États-Unis d'Amérique

## RÉGION ASIE-PACIFIQUE

UNESCO/INF Documents Supply Service  
c/o The National Library of Thailand  
Samsen Road  
Bangkok 10300, Thaïlande

Tous les documents peuvent être consultés sur place dans les établissements susmentionnés. Des exemplaires peuvent être obtenus contre remboursement au prix fixé par les organismes chargés de la diffusion. L'UNESCO numérise actuellement ses documents ; une sélection en texte intégral peut être consultée sur le site : <http://ulis.unesco.org/>

On trouvera ci-après une liste des nouvelles publications :

- LARRIVIERE, Jules. *Principes directeurs pour l'élaboration d'une législation sur le dépôt légal*. Paris : UNESCO, 2000. 51 p. (CII-2000/WS/7). Également disponible en anglais et espagnol.
- *Enquête mondiale sur la gouvernance en ligne : rapport final* établi par la Fondation COMNET-IT. Paris : UNESCO, 2000. 74 p. (CII-2000/WS/9). Version française de Global Survey on Online Governance. Également disponible en espagnol.
- *Les Services de la bibliothèque publique : principes directeurs de l'IFLA/UNESCO*. Paris : UNESCO, 2001. 91 p. (CII-2001/WS/01). Également disponible en arabe, espagnol et russe.
- « *Memory of the World* » Programme Fifth Meeting of the International Advisory Committee of the Memory of the World Programme. Cheongju City, République de Corée. Paris : UNESCO, 2001. 30 p. (CII-2001/WS/03).
- *Public Service Applications of the Internet in Developing Countries*. Paris : UNESCO, 2001. 86 p. (CII-2001/WS/04).
- *2nd International Memory of the World Conference: Proceedings*. Colima, Mexico, 27-29 septembre 2000. 227 p.

Ce bulletin publie des informations sur les activités de la Division de la société de l'information et autres sujets connexes. Publié deux fois par an en anglais, arabe, espagnol, français et russe, le Bulletin est distribué gratuitement par la Division.

*Rédacteur en chef: Philippe Quéau. Rédacteur adjoint: Joie Springer. Assistante de publication: Grace Mensah.*

Les lecteurs sont invités à communiquer leurs observations et suggestions concernant le Bulletin et toute information pertinente au : Bulletin de l'UNISIST, Division de la société de l'information, 1 rue Miollis, 75732 Paris Cedex 15, France. Téléphone : (331) 45 68 44 97. Fax : (331) 45 68 55 83. Courrier électronique : [j.springer@unesco.org](mailto:j.springer@unesco.org). Tout exemplaire du Bulletin peut être commandé directement à : [ci.documents@unesco.org](mailto:ci.documents@unesco.org).

Le Bulletin de l'UNISIST peut être consulté sur l'Internet : <http://unesdoc.unesco.org/images/0012/001212/121231e.pdf>

En cas de changement d'adresse, veuillez joindre l'étiquette portant vos anciennes coordonnées.





DIVISION DE LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION

***INFORMATION***  
***INFORMATIQUE***  
***TÉLÉMATIQUE***

Bulletin de l'UNISIST  
Vol. 29, n° 1, 2001

# TABLE DES MATIÈRES

<b>ÉDITORIAL</b> .....	3
<b>PROGRAMME INFORMATION POUR TOUS</b> .....	4
COMITÉ PROVISOIRE POUR LE PROGRAMME INFORMATION POUR TOUS .....	4
RÉUNION D'EXPERTS CHARGÉS D'EXAMINER LE PROJET DE RECOMMANDATION SUR LA PROMOTION ET L'USAGE DU MULTILINGUISME ET L'ACCÈS UNIVERSEL AU CYBERESPACE .....	5
<b>MÉMOIRE DU MONDE</b> .....	6
CINQUIÈME RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF INTERNATIONAL DU PROGRAMME MÉMOIRE DU MONDE .....	6
COLLOQUE RÉGIONAL DES ÉTATS ARABES SUR LE PROGRAMME MÉMOIRE DU MONDE .....	7
PRÉSERVATION ET ACCESSIBILITÉ DES MANUSCRITS DE TOMBOUCTOU .....	8
ATELIER RÉGIONAL SUR LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE DOCUMENTAIRE AFRICAIN AFRIQUE DU SUD .....	8
<b>BIBLIOTHÈQUES</b> .....	9
6 <sup>e</sup> CONFÉRENCE ANNUELLE DE L'ASSOCIATION DES BIBLIOTHÈQUES RUSSES .....	9
RÉSEAU UNAL .....	10
<b>TÉLÉMATIQUE</b> .....	11
LE RÉSEAU TRANSEUROPEËN DE TÉLÉENSEIGNEMENT LE PROJET TEN (RÉSEAU TEN) .....	11
SÉMINAIRE INTERNATIONAL SUR L'INTÉGRATION DES TECHNOLOGIES MODERNES ET CLASSIQUES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE .....	13
<b>MATÉRIELS DE FORMATION INFORMATISÉS FONCTIONNANT EN MODE VISUELLEMENT INTERACTIF</b> .....	14
LES TÉLÉCENTRES COMMUNAUTAIRES POLYVALENTS .....	16
<b>DOMAINE PUBLIC</b> .....	18
BIBLIOTHÈQUES NUMÉRIQUES DU DOMAINE PUBLIC SUR CD-ROM DANS LA SÉRIE <i>PUBLICA</i> ..	18
BIBLIOTHÈQUE VIRTUELLE DE LITTÉRATURE POLONAISE .....	18
COLLOQUE SUR LES THÈSES ÉLECTRONIQUES ORGANISÉ PAR L'UNESCO .....	19
<b>LOGICIEL</b> .....	20
OUTILS DE TRAITEMENT DE L'INFORMATION DE L'UNESCO .....	20
CDS/ISIS .....	20
IDAMS .....	21
<b>ARCHIVES</b> .....	22
SOURCES PREMIÈRES DE L'HISTOIRE DE LA NATION .....	22
PROJET D'ARCHIVES SUR LA TRAITE DES ESCLAVES .....	23
<b>INFORMATIQUE</b> .....	23
L'INTERCONNEXION CROISSANTE À L'ÈRE DE L'INFORMATION : COMMENT RELEVER LES DÉFIS .....	23
<b>INFOJEUNESSE</b> .....	24
TROISIÈME SOMMET MONDIAL DES MÉDIAS POUR ENFANTS .....	24
OUVERTURE AU VIET NAM DU PREMIER CENTRE NATIONAL D'INFORMATION DES JEUNES .....	25
<b>BUREAUX RÉGIONAUX</b> .....	25
BANGKOK .....	25
CARACAS .....	27
MONTEVIDEO .....	28
LE CAIRE .....	29
NEW DELHI .....	30
<b>NOUVELLE PUBLICATIONS</b> .....	31

# EDITORIAL

## E-Patrimoine

par Philippe Quéau

Directeur de la Division de la société de l'information  
UNESCO

**Q**UEL est le volume du Web ? Peut-on archiver le patrimoine numérique mondial à l'aide des technologies modernes ? Peut-on sérieusement envisager de mettre ce patrimoine documentaire à la portée de tous, à peu de frais ?

Malgré son immense impact économique et sociétal, le World Wide Web paraît petit comparé à la masse des courriers électroniques et autres messages instantanés. Selon une étude récente, en 2000, était constitué d'environ 21 téraoctets de pages HTML statiques et doublait de volume chaque année. Le « Web profond » est infiniment plus grand encore.

Il n'empêche que le volume de courrier électronique produit à l'heure actuelle est près de 500 fois supérieur à celui des pages Web. Quelque 610 milliards de e-mails (correspondant à 11 285 téraoctets de données) sont expédiés chaque année et le volume des messages instantanés augmente chaque année de 140 %. En 2004, plus de 180 millions de personnes auront recours à ce mode éphémère de communication instantanée, qui ne laisse aucune trace apparente.

Pour l'instant du moins.

En effet, les gouvernements s'efforcent de mieux contrôler le flux de messages afin de combattre le cybercrime. Le projet de convention européenne sur la cybercriminalité, établi en coopération avec les États-Unis, le Japon et d'autres pays non européens, témoigne de la montée de ces préoccupations.

Quant à la question de la faisabilité technique d'un stockage de masse, l'on vient d'apprendre la mise au point d'une nouvelle technique, dite de couplage antiferromagnétique (« AntiFerromagnetic Coupling (AFC) »). Il s'agit d'un « sandwich » qui intercale entre deux couches magnétiques une couche de ruthénium épaisse de 3 atomes. Cette technique, dont la commercialisation est prévue pour 2003, permet une densité d'information de 15 milliards de bits par cm<sup>2</sup>.

Si l'on voulait écrire 100 000 octets de texte (l'équivalent d'un chapitre de livre) par jour pendant 100 ans, on pourrait aisément les stocker sur 1 cm<sup>2</sup>.

En outre, le coût du stockage ne cesse de baisser. A l'automne 2000, un gigaoctet de stockage coûtait moins de 10 dollars et l'on prévoit qu'il ne coûtera plus qu'un dollar en 2005.

Que peut-on déduire de ces faits ? D'abord, que les données personnelles et professionnelles produites par chaque individu sont aujourd'hui susceptibles



d'être enregistrées et stockées à très peu de frais, sur une tête d'aiguille. Ensuite, que la question d'un enregistrement systématique, à l'échelle mondiale, de tous les types d'archives d'origine numérique, quel qu'en soit l'usage, n'est plus seulement une affaire technique ou économique ; c'est désormais une question éminemment politique et éthique. La protection des données personnelles et de la vie privée, la réglementation des pratiques d'extraction des données, le cadre réglementaire applicable à la prestation de services Internet sont des questions d'une brûlante actualité.

Dans le contexte de son nouveau programme Information pour tous, et à titre de contribution au Sommet mondial de la société de l'information, qui doit se tenir à Genève en décembre 2003, l'UNESCO se propose de sensibiliser, dans le monde entier, les décideurs, les professionnels de l'information et la société civile à l'importance d'une gestion éthique des archives électroniques, dont le volume ne cesse de croître.

Le patrimoine électronique n'est plus un luxe réservé à une élite. Il fait désormais partie intégrante du patrimoine mondial et sera un élément essentiel d'une politique mondiale pour l'accès de tous à l'information.

✉ Pour de plus amples informations, s'adresser à M. Philippe Quéau, directeur de la Division de la société de l'information, UNESCO, 1, rue Miollis, 75732 Paris Cedex 15, France. Tél. : (33-1) 45.68.45.00. Fax : (33-1) 45.68.55.83. E-mail : [p.queau@unesco.org](mailto:p.queau@unesco.org)

# PROGRAMME INFORMATION POUR TOUS

## Comité provisoire pour le programme Information pour tous

**L**E nouveau programme Information pour tous (voir vol. 28, n° 1, 2000) a vu le jour en janvier 2001 suite à la décision 3.6.1 adoptée par le Conseil exécutif à sa 160<sup>e</sup> session. A sa 31<sup>e</sup> session, la Conférence générale élira le Conseil chargé de guider le nouveau programme et d'en superviser la mise en œuvre.

Un Comité provisoire, chargé de superviser le programme dans l'intervalle, s'est réuni les 14 et 15 mai 2001 au Siège de l'UNESCO.

M. Alain Modoux, sous-directeur général pour la communication et l'information, a ouvert la réunion en soulignant le rôle important joué par l'UNESCO dans la défense des intérêts de l'éducation, de la culture et de la science dans un monde fortement dominé par les intérêts économiques. Il ne doutait pas que le futur Conseil intergouvernemental du programme Information pour tous allait être un moyen important de faire face à la concurrence internationale ; c'est, a-t-il souligné, le seul organe intergouvernemental qui, au sein du système des Nations Unies, s'occupe exclusivement de l'application des TIC, ce qui confère à l'UNESCO une place spéciale dans ce domaine.

Les membres du Comité ont souligné qu'il serait primordial pour le succès des futurs travaux du programme, que les représentants des États membres au Conseil intergouvernemental allient

des compétences dans le domaine des TIC à une expertise avérée dans au moins un domaine de programme de l'UNESCO. L'expérience du travail en milieu international était tout aussi importante afin de pouvoir guider efficacement les activités de planification, de mise en œuvre et de promotion du programme.

Le Comité a longuement débattu des structures nationales de soutien du programme telles que les points focaux nationaux ou les comités nationaux. Un pays a indiqué avoir déjà créé un comité national pour le programme Information pour tous, chargé de coordonner les activités des différents ministères et institutions du pays ; mais il a été estimé que l'UNESCO ne devait pas proposer de modèle et qu'il appartenait à chaque pays d'établir sa propre structure en fonction de ses besoins et de ses particularités.

Le Comité a invité le Directeur général à veiller à ce que le programme participe aux débats et initiatives consacrés aux TIC au niveau international (par exemple le Sommet mondial sur la société de l'information et l'Equipe spéciale de l'ECOSOC).

✉ *Pour de plus amples informations, s'adresser à M. Axel Plathe, CI/INF, UNESCO, 1, rue Miollis, 75732 Paris Cedex 15, France. Tél. : (33-1) 45.68.44.67. Fax : (33-1) 45.68.55.83. E-mail : [a.plathe@unesco.org](mailto:a.plathe@unesco.org)*



## Réunion d'experts chargés d'examiner le projet de recommandation sur la promotion et l'usage du multilinguisme et l'accès universel au cyberspace

**D**ANS le cadre du processus de formulation d'un projet de recommandation sur la promotion du multilinguisme dans le cyberspace (vol. 28.2, 2000) en vue d'assurer un accès équitable à l'information pour tous les citoyens du monde, l'UNESCO a organisé les 9 et 10 avril 2001 une réunion d'experts à son Siège à Paris.

Il est prévu de présenter le projet de *recommandation sur la promotion et l'usage du multilinguisme et l'accès universel au cyberspace* à la Conférence générale de l'UNESCO en octobre 2001 pour adoption par les États membres. Cette recommandation est aussi un élément essentiel de la contribution de l'UNESCO au Sommet mondial de la société de l'information.

Les 24 experts ont été choisis pour l'expérience et les connaissances spécialisées qu'ils pouvaient mettre au service de la formulation, en matière de multilinguisme et d'accès universel à l'information, de principes susceptibles d'être acceptés par le plus grand nombre ; des principes qui contribueraient aussi à promouvoir la diversité culturelle sur le Web et donc à engendrer, enrichir et diffuser des connaissances en ouvrant à tous l'accès à l'information numérique.

Un avant-projet de texte sur la promotion et l'usage du multilinguisme et l'accès universel au cyberspace, envoyé aux États membres en décembre 2000 et intégrant leurs observations et suggestions, a servi de document de base à la discussion des experts pendant cette réunion de deux jours.

Les participants ont tous reconnu la valeur et l'urgence de la recommandation, et beaucoup en ont souligné l'importance et l'opportunité. La réunion a été caractérisée par la franchise des débats et par un authentique souci de consensus sans pour autant que les participants perdent de vue la nécessité de prendre en compte les spécificités de chaque région. A ce propos, les experts ont estimé nécessaire de donner une définition plus précise de certains concepts clés et principes de base afin de tenir compte de ces considérations régionales.

Les participants ont accordé une attention considérable aux stratégies visant à surmonter les obstacles financiers et techniques qui gênent l'accès universel à l'information et ont souligné la nécessité d'étudier de nouveaux modèles tels que les partenariats entre secteur public et secteur privé. Les propos sur la nécessité de prendre des mesures particulières pour permettre l'accès des groupes défavorisés ont suscité une vive adhésion.

Quatre mesures nouvelles, non prévues dans le projet précédent, ont été élaborées et introduites pour répondre à des problèmes essentiels que plusieurs intervenants ont évoqués et examinés en détail. Ces recommandations nouvelles portaient sur les points suivants :

- la nécessité pour les États membres d'élaborer des modèles et stratégies d'information qui atteignent les communautés à tous les niveaux de façon à encourager l'apparition de responsables et conseillers locaux en matière de TIC et veiller à ce que les communautés s'approprient elles-mêmes les TIC ;

- la nécessité pour les États membres d'instituer sur leur territoire le droit d'accès universel à « l'information du domaine public », ainsi que de donner une définition plus claire et universelle de ce concept, et d'en assurer la promotion ;

- l'importance de mettre en place des mesures de formation aux meilleures pratiques en matière d'information, de comportement éthique et de respect des normes et valeurs des communautés en ligne en tant que complément nécessaire à la formation actuelle dans le domaine des compétences techniques ;

- la nécessité de réviser les règles en vigueur en matière de propriété intellectuelle de façon que soient respectés les droits des populations à bénéficier du progrès scientifique et technologique.

Finalement, il a été décidé de reprendre le projet de recommandation pour le présenter en quatre parties : préambule ; liste de définitions ; principes généraux ; mesures recommandées aux États membres et/ou organisations internationales, y compris l'UNESCO.

Au cours de la séance de clôture, les participants réunis en assemblée plénière ont adopté le préambule ainsi que les mesures recommandées et ont décidé que la révision des « définitions » et « principes fondamentaux » se ferait par le biais d'un forum en ligne organisé par l'Institut de bibliothéconomie de l'Université Humboldt de Berlin (Allemagne). Il a été convenu que tous les amendements retenus seraient incorporés dans le projet de recommandation révisé (voir annexe A), après consultation des membres du groupe d'experts et de son président.

### Le plurilinguisme dans la société de l'information

La réunion d'experts a été précédée d'un colloque international organisé au Siège de l'UNESCO les

9 et 10 mars 2001 pour discuter des inégalités d'accès au cyberspace dans différents pays ainsi que de la nécessité de préserver les quelque 6 700 langues parlées dans le monde.

Le colloque était organisé par la Commission nationale française pour l'UNESCO en collaboration avec l'UNESCO et l'Agence intergouvernementale de la francophonie, avec le soutien des ministères français des affaires étrangères et de la culture et de la communication. Les trois principaux thèmes de cette réunion étaient l'enjeu de l'usage plurilingue des réseaux électroniques, les enjeux éducatifs et culturels et les enjeux juridiques et géopolitiques.

L'Internet est une source inépuisable d'informations qui ouvre d'immenses perspectives pour le développement, ce qui pose la question de l'accès équitable à ses réseaux surtout dans les pays en développement.

De nombreux participants ont insisté sur l'énorme quantité d'informations que l'on peut se procurer via l'Internet et sur la diversité des langues qui font qu'un individu ne peut à lui seul tout traduire et avoir accès à tout. Ce

problème prend des proportions particulières dans les pays plurilingues, tels que l'Inde, de même qu'en Afrique, et requiert de plus amples recherches sur l'utilisation des outils de traduction informatique.

A propos de diversité linguistique, les dangers d'un plurilinguisme poussé à l'outrance, qui limite la diffusion des connaissances à cause, par exemple, des différences d'alphabet et de l'incompatibilité des écritures, ont été évoqués. En même temps, la diversité linguistique en soi n'est pas garante de la diversité culturelle ; les valeurs nationales demeureront les mêmes quelle que soit la langue qui les véhicule.

Enfin, les experts ont abordé la question du libre accès aux sources et de la création d'espaces publics pour permettre l'accès à l'Internet. La réforme du droit d'auteur sur l'Internet a été évoquée à cet égard.

✉ Pour de plus amples informations, s'adresser à M. Victor Montviloff, CI/INF, UNESCO, 1, rue Miollis, 75732 Paris Cedex 15, France. Tél. : (33-1) 45.68.45.03. Fax : (33-1) 45.68.55.83. E-mail : v.montviloff@unesco.org

## MÉMOIRE DU MONDE

### Cinquième réunion du Comité consultatif international du programme Mémoire du monde

LA cinquième réunion du Comité consultatif international (CCI) du programme Mémoire du monde s'est tenue à Cheongju, en République de Corée, du 27 au 29 juin 2001. Cheongju a été choisie pour accueillir la réunion parce que c'est dans cette ville que la presse typographique a vu le jour en Corée. C'est ici, en effet, que le jikji, le plus ancien livre existant imprimé avec des caractères mobiles, a été imprimé — en 1377, quelque 70 ans avant la Bible de Gutenberg. Chose intéressante, ces deux documents figurent parmi ceux qui sont proposés cette année pour inscription sur le Registre de la Mémoire du monde.

Le CCI a procédé à l'examen de 40 autres candidats. Les œuvres proposées étaient de très haute qualité, et de nature et de forme très différentes. Il y avait notamment des tablettes cunéiformes hittites, des papyrus, des archives musicales (Beethoven et Schubert) et des films. On trouvera ci-après la liste des 21 nouvelles propositions d'inscription :

Le *Livre de bord de James Cook* (Endeavour Journal of James Cook) et les *Manuscrits Mabo*



*Jikji coréen, le plus ancien livre existant imprimé avec des caractères mobiles.*

*Case* (Mabo Case Manuscripts) (Australie) ; les *Papyrus Erzherzog Rainer* et la *Collection Schubert* (Autriche) ; les *Archives commerciales de l'Officina Plantiniana* (Belgique) ; *Ludwig von Beethoven — Symphonie n° AE9 en rémineur*, la *Succession de Goethe*, la *Bible de Gutenberg* et *Metropolis*

(Allemagne) ; la *Demande de brevet déposée en 1926 par Kalman Tihany pour le « radioskop »* (Hongrie) ; *Seungeongwon Zlgi, les Journaux intimes du Secrétariat royal et Buljo jikji simche yojeol* (vol. II) (République de Corée) ; *Dainu skapis — Recueil de chansons folkloriques* (Lettonie) ; *Correspondance du regretté Sultan de Kedah (1882-1943), Hikayat Hang Tuah et Sejarah Melayu* (Les Annales malaises) (Malaisie) ; les *Archives de Bergen sur la lèpre et Henrick Ibsen : Maison de poupée* (Norvège) ; les *Collections historiques (1889-1955) des archives sonores (phonogrammes) de Saint-Petersbourg* (Fédération de Russie) ; les *Tablettes cunéiformes hittites de Bogazkoy* et les *Manuscrits de l'Observatoire de Kandili et de l'Institut de sismologie* (Turquie). Le label « Mémoire du monde » sera attribué à tous ces projets.

Le CCI a en outre examiné et adopté les principes directeurs révisés du programme Mémoire

du monde, qui seront publiés par l'UNESCO.

Le financement reste une importante source de préoccupation. Les participants au programme ont recommandé un certain nombre de mesures qui pourraient le faire mieux connaître et permettraient d'obtenir ainsi un financement extrabudgétaire et de lui donner un plus grand retentissement.

On pourrait organiser à cette fin, au Siège de l'UNESCO, une exposition d'objets inscrits sur le Registre de la Mémoire du monde, notamment les suivants : le jikji coréen (actuellement conservé à la Bibliothèque nationale de France) et la Bible de Gutenberg. Il conviendrait par ailleurs d'élaborer, avant la prochaine réunion, un plan d'action de deux ans pour le financement et la promotion du programme, afin que les comités régionaux et nationaux puissent disposer plus aisément des ressources nécessaires. La prochaine réunion du CCI est provisoirement fixée pour 2003, en Pologne.

## Colloque régional des États arabes sur le programme Mémoire du monde



UNE réunion régionale à l'intention des États arabes du Golfe s'est tenue à Doha, au Qatar, du 4 au 6 février 2001. Une vingtaine d'experts y ont assisté. Ils ont fait le point sur la mise en œuvre du programme Mémoire du monde et formulé des recommandations visant à améliorer la conservation préventive du patrimoine documentaire de la région et à en faciliter l'accès. Les participants ont notamment recommandé que soient créés des comités nationaux dans tous les États membres représentés et un Comité régional qui siègerait au Gulf Centre for Folklore Heritage, à Doha, et coordonnerait leurs travaux conjointement avec le Bureau de l'UNESCO à Doha.

La réunion a fourni une excellente occasion de procéder à un examen des conditions de préservation et d'accès dans la région et d'en tirer les leçons en vue d'une collaboration fondée sur les rapports nationaux présentés par tous les participants. Ceux-ci se sont engagés à coordonner les activités qu'ils mènent au niveau national, à préparer de nouvelles propositions d'inscription au Registre de la Mémoire du monde aux niveaux national,

régional et international, ainsi que des propositions de projets nationaux et régionaux.

La représentante de l'Université du Qatar a évoqué les difficultés que rencontre la mise en œuvre du programme et plaidé en faveur d'une définition élargie du concept de patrimoine, qui ne se limiterait pas aux frontières nationales ou à celles de la sous-région du Golfe, mais serait ouverte à l'ensemble du monde arabe et aux contacts culturels universels. Elle a également vivement recommandé à l'UNESCO de permettre aux pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine de participer pleinement à la révolution numérique et à la sauvegarde de leurs identités culturelles.

Un projet régional a été présenté au cours de la consultation. Ce projet porte sur la sauvegarde et l'accessibilité du riche patrimoine maritime du Golfe arabe : outre la tradition orale, il comprend des archives, des récits de voyages, des chansons.

☛ Pour tout complément d'information, s'adresser à M. A. Abid, CI/INF, UNESCO, 1, rue Miollis, 75732 Paris Cedex 15, France. Tél. : (33-1) 45.68.44.96. Télécopie : (33-1) 45.68.55.83. E-mail : a.abid@unesco.org

## Préservation et accessibilité des manuscrits de Tombouctou

LA ville historique de Tombouctou est aujourd'hui un centre administratif. Autrefois, c'était un grand centre de commerce autant qu'une ville vouée au savoir. On y trouvait de nombreuses collections de bibliothèque constituées par les érudits qui s'y étaient établis. A ce jour, Tombouctou se glorifie d'avoir une soixantaine de collections privées, transmises de génération en génération, ce qui représente environ 300 000 manuscrits dispersés à travers toute la région. La plus importante de ces collections est celle de la Bibliothèque Mémorial Mamma Haidara, qui contient quelque 5 000 pièces, dont des documents historiques des XVIII<sup>e</sup>, XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles. La bibliothèque a bénéficié d'un soutien de la Mellon Foundation, qui lui a octroyé une subvention. Pour sa part, la Fondation islamique Al-Furqan a entrepris de publier un catalogue des pièces en sa possession.

Une autre grande bibliothèque est la bibliothèque Mahmoud Kati : l'historien de Tombouctou dont elle porte le nom et qui l'a constituée vivait au XVI<sup>e</sup> siècle. Cette bibliothèque exceptionnelle a survécu plus de 500 ans. Elle compte quelque 3 000 manuscrits en arabe dont certains remontent jusqu'aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles.

Seul un centre régional pouvait assurer l'exploitation des documents écrits qui sont aux sources de l'histoire de l'Afrique et ouvrir la voie à de nouveaux travaux. C'est pourquoi, dès 1970, l'UNESCO a accordé un soutien financier à la création du Centre de documentation et de la recherche Ahmed Baba (CEDRAB). Le CEDRAB est devenu aujourd'hui un institut autonome d'études supérieures (*Institut des hautes études et de la recherche islamique Ahmed Baba — IHERI*).

En coopération avec plusieurs partenaires, l'UNESCO s'efforce actuellement de préserver les manuscrits (dont la plupart sont conservés dans des conditions physiques médiocres), de former les

personnels de recherche déjà en place et les candidats-chercheurs à entreprendre des recherches de haut niveau, et d'assurer l'accès le plus large possible à ce patrimoine documentaire grâce à la numérisation et à la création de sites Web spécialisés. Ce projet permettra au CEDRAB de mieux s'acquitter de ses missions essentielles de restauration et de conservation, et de continuer à procéder à l'exploitation scientifique et à la diffusion du contenu des manuscrits actuellement en sa possession.

Pour faciliter l'exploitation des manuscrits à des fins de recherche, il faut d'abord assurer leur préservation physique et mettre en place un accès électronique. Les objectifs spécifiques de ce projet, pour ce qui est de ces deux composantes, sont actuellement évalués dans la pratique au moyen d'un projet pilote financé par la NORAD et la Fondation Ford pour la période 2000-2001. Le projet a été présenté aux divers partenaires de l'action menée à Tombouctou — chercheurs, collectionneurs privés, chefs religieux, membres de la presse et représentants du Gouvernement malien — lors du lancement du projet pilote, en octobre 2000.

Au cours de la première semaine d'avril 2001, des experts de Norvège, des États-Unis d'Amérique et de l'UNESCO se sont rendus à Tombouctou pour arrêter définitivement et conjointement une proposition de projet visant à assurer la préservation et l'accessibilité des manuscrits conservés dans les bibliothèques publiques et privées. Le projet est parfaitement conforme au programme Mémoire du monde et bénéficie d'un fort soutien politique au Mali.

On trouvera des informations complémentaires sur le projet et les manuscrits sur le site Web des manuscrits de Tombouctou : <http://www.sum.uio.no/uk/mali/timbuktu/>

✉ Pour tout complément d'information, s'adresser à M. A. Abid à l'adresse ci-dessus.

## Atelier régional sur la sauvegarde du patrimoine documentaire africain Afrique du Sud

DEUX réunions sur la préservation en Afrique se sont tenues au Cap, en Afrique du Sud. Du 26 février au 2 mars 2001, la tenue d'un atelier régional sur la sauvegarde du patrimoine documentaire africain et la réunion annuelle du Comité mixte IFLA/CIA sur la préservation en Afrique (JICPA) ont permis à 21 experts invités venus de 15 pays d'Afrique de mieux comprendre les objec-

tifs du programme Mémoire du monde et du projet concernant les Archives du commerce des esclaves, les principes régissant les travaux de conservation et de préservation, et la numérisation, qui facilitera l'accès au patrimoine. La réunion du JICPA a notamment permis de formuler des recommandations pour améliorer la conservation, la numérisation et l'accessibilité du patrimoine

documentaire de la région. Il a notamment été décidé à l'issue de cette réunion de créer un site Web et d'élaborer un document de synthèse.

Les participants étaient des directeurs ou des membres du personnel chargés de la préservation dans les centres d'archives et les bibliothèques d'Afrique anglophone, qui avaient été invités avec le soutien de l'UNESCO, en coopération avec l'IFLA et la NORAD, cette dernière ayant assuré une partie du financement de la réunion dans le cadre du projet d'Archives du commerce des esclaves. Les points suivants ont été abordés au cours des séances de travail : méthodes de mise en place d'une politique de préservation ; préservation des matériels traditionnels des bibliothèques et des centres d'archives ; maniement et conservation appropriés des documents ; microfilmage et numérisation (processus, pratiques, mise en œuvre, politique). Le projet concernant les Archives du commerce des esclaves a suscité un grand intérêt, ce qui peut aider les centres d'archives à obtenir des

copies des documents de l'époque coloniale relatifs à la Traite des Noirs.

Il a été envisagé de créer un seul comité national qui comprendrait le JICPA, les comités nationaux de la « Mémoire du monde » et du « Bouclier Bleu », de façon à harmoniser les efforts déployés au niveau local pour préserver le patrimoine culturel, même si chaque comité a des objectifs qui lui sont propres. Seule la coopération entre les musées, les centres d'archives, les bibliothèques, les monuments et les sites africains permettra de mener des actions concrètes. Le site Web du JICPA (<http://epa-prema.net/jicpa/>) pourra servir à diffuser des informations sur la préservation.

Il est impératif d'œuvrer ensemble à la création d'un réseau qui reliera des partenaires de différents milieux si l'on veut assurer plus concrètement et plus efficacement la sauvegarde du patrimoine documentaire africain.

✉ Pour tout complément d'information, s'adresser à M. A. Abid à l'adresse ci-dessus.

## BIBLIOTHÈQUES

### 6<sup>e</sup> Conférence annuelle de l'Association des bibliothèques russes

LA Conférence, qui a réuni quelque 600 participants, dont des bibliothécaires de la plupart des régions de la Fédération de Russie, outre des invités étrangers, avait pour thème central la mise en place d'un espace unique de l'information et de la culture parmi les bibliothèques russes. La principale question abordée avait trait à l'accessibilité aux ressources, encore très peu exploitées, et au partage de ces ressources dans les bibliothèques régionales, scolaires, publiques, rurales et spécialisées appliquant des technologies nouvelles dans le cadre de systèmes et réseaux de coopération.

Les participants ont pris connaissance des mesures adoptées par la Russie pour constituer et promouvoir des collections de bibliothèque dans le pays, notamment du projet visant à créer un portail dénommé **Auditorium.ru** et consacré à diverses disciplines relevant des sciences humaines, dont l'initiative revient à la Section russe de l'Institut pour une société ouverte (Fondation Soros). Ce portail doit donner gratuitement accès sur l'Internet à une grande bibliothèque électronique. Encore en cours d'élaboration, et à ce jour uniquement en russe, ce portail a été lancé le 2 juin 2001. De nombreux établissements et universitaires russes sont déjà convenus de participer à la construction de ce portail et de contribuer à l'alimenter. Le site est consultable à l'adresse suivante : <http://auditorium.ru/index-project.htm>.

Le grand projet « Bibliothèque Pouchkine » est un programme de vaste ampleur dont l'objet est d'étoffer les collections des bibliothèques russes. Plusieurs milliers de bibliothèques participent à ce projet qui est également financé par l'Institut pour une société ouverte, et une attention particulière est accordée aux bibliothèques scientifiques, universitaires et centrales auxquelles s'adresse un grand nombre de lecteurs. Le projet est actuellement élargi aux nombreuses bibliothèques rurales du pays. Il est appuyé par le Ministère de la culture, le Ministère de l'information et de la presse et plusieurs périodiques nationaux.

Les Archives russes en ligne (Russian Archives on-line/RAO) (<http://www.russianarchives.com/rao/>) sont une source unique d'information du « domaine public » et c'est pourquoi elles sont sollicitées par un grand nombre de personnes en tant que source de recettes. L'UNESCO encourage les mesures tendant à améliorer l'accès à la collection tout en protégeant les documents contre des pratiques d'exploitation qui porteraient préjudice aux archives.

✉ Pour tout complément d'information, s'adresser à M. V. Montviloff, CI/INF, UNESCO, 1, rue Miollis, 75732 Paris Cedex 15, France. Tél. : (33-1) 45.68.45.03. Fax : (33-1) 45.68.55.83. E-mail : [v.montviloff@unesco.org](mailto:v.montviloff@unesco.org)

## Réseau UNAL

*La lecture pour la paix*

**P**OUR commémorer la Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix, le Réseau UNESCO de bibliothèques associées (UNAL), organise, en coopération avec le Centre UNESCO à Florence, un projet « Lecture pour la paix » dont l'objectif est de favoriser la compréhension internationale entre les jeunes par la lecture.

Mettant à profit les possibilités offertes aux bibliothèques par les nouvelles technologies, les jeunes de la région méditerranéenne pourront examiner des questions ayant trait à la paix dans la société contemporaine mondiale et établir, aux fins de publication, une bibliographie des ouvrages qui encouragent l'édification d'une culture de la paix.

Une réunion de planification s'est tenue à Florence (Italie) du 8 au 10 mars 2001 à l'intention de partenaires potentiels du projet « Lecture pour la paix » afin d'exploiter les synergies entre les différents partenaires de la région méditerranéenne, de recenser les méthodologies de travail, y compris en ce qui concerne les critères de sélection des matériels de lecture, et de promouvoir une collaboration plus étroite entre les clubs UNESCO et les bibliothèques du Réseau UNAL.

Le projet a été présenté aux participants par sa coordonnatrice, M<sup>me</sup> Marialuisa Stringa du Centre UNESCO à Florence. Les participants ont exprimé des idées différentes sur la mise en œuvre du projet et en particulier des vues très divergentes concernant les TIC et la lecture, mais tous sont convenus que l'éducation pour la paix était essentielle et que tout devrait être mis en œuvre pour faire en sorte que les messages de l'UNESCO atteignent les jeunes, que ce soit par le livre sous sa forme traditionnelle ou par l'emploi de technologies plus récentes.

Deux groupes de travail ont été constitués pour examiner les questions plus en détail. Le premier, consacré au thème : *Que lire ? Critères de sélection* a formulé des recommandations concernant notamment la limite d'âge des groupes cibles, le choix de matériels de lecture appropriés sous la conduite des clubs et des bibliothèques et les

mesures à mettre en œuvre pour que soit apporté un plus large soutien au projet. Le deuxième groupe de travail, sur le thème *Méthodologie, quelles technologies employer ?* a conclu que, malgré des différences majeures entre pays, l'Internet faciliterait l'exécution du projet en élargissant l'accès à une plus vaste gamme de contenus mais serait complété par l'utilisation d'autres outils comme les cassettes audio et vidéo, les CD-ROM, les programmes de télévision et de radio, les articles de journaux, etc. Il fallait privilégier le contenu plutôt que la présentation et souligner le rôle des bibliothèques en tant que gestionnaires de l'information aptes à organiser l'information et à en assurer l'accès sous diverses formes.

On pourra trouver de plus amples informations concernant ce projet sur le site : <http://associazioni.comune.firenze.it/unesco/copertina.htm>

#### Groupe de travail UNAL sur l'intégration des TIC dans les bibliothèques et les centres de documentation

En vue de la mise en place d'un programme intégré sur l'utilisation des TIC dans les bibliothèques et les centres de documentation en Afrique centrale, un atelier régional a été organisé par les coordonnateurs nationaux du Réseau UNAL à Kinshasa, du 28 au 31 mars 2001.

L'objectif du projet était de mettre au point un programme qui permettrait aux bibliothèques



Les participants à l'Atelier sous-régional UNAL  
Kinshasa, Congo.

sous-régionales de se connecter aux autoroutes de l'information et d'être ainsi à même de réunir les conditions favorables au développement, à la paix, à la démocratie et aux droits de la personne humaine.

Les pays africains qui s'efforcent d'obtenir des informations répondant à leurs besoins sont entravés dans leur action par le coût élevé de l'accès tant à l'Internet qu'à des moyens plus traditionnels de communication, et par l'insuffisance de points d'accès et l'absence d'un contenu africain sur les autoroutes de l'information. En s'employant à mettre au point un programme régional, l'atelier avait pour objectif de susciter une prise de conscience et de donner une vue d'ensemble des TIC dans les applications que peuvent en faire les

bibliothèques pour coopérer entre elles et pour créer un domaine public à contenu africain. Dans la situation actuelle, les bibliothèques et les centres de documentation se trouvent donc dans une position privilégiée pour devenir des acteurs clés du développement communautaire.

Les participants à l'atelier venaient de l'Angola, de la République centrafricaine et de la République du Congo, outre les provinces de la République démocratique du Congo et de Kinshasa.

✉ Pour tout complément d'information, s'adresser à Mme Joie Springer, CI/INF, UNESCO, 1, rue Miollis, 75732 Paris Cedex 15, France. Tél. : (33-1) 45.68.44.97. Fax : (33-1) 45.68.55.83. E-mail : [j.springer@unesco.org](mailto:j.springer@unesco.org)

## TÉLÉMATIQUE

### Le Réseau transeuropéen de téléenseignement Le projet TEN (Réseau TEN)

LE projet relatif au Réseau transeuropéen de téléenseignement, lancé en janvier 1996 dans le cadre du secteur de l'éducation et de la formation du Programme d'applications télématiques de la Commission européenne a désormais atteint son objectif qui était de créer un réseau de base de microstations VSAT se composant de sept salles de classe disséminées en Europe et connectées par satellite avec la station mère, ou nœud central, du réseau. Ce réseau est configuré en forme d'étoile. Tous les cours et séminaires étaient diffusés en Belgique, en Espagne, en Grèce, en Irlande, au Portugal et au Royaume-Uni à partir de la salle de classe de l'enseignant située dans la station mère à Madrid, en Espagne. D'une manière générale, le TEN offre la possibilité d'associer des conférences vidéo à la transmission de matériels pédagogiques (diapositives, vidéos, images et textes) et ce pour tous les cours.

Le projet a par la suite été élargi par l'intégration de quatre nouvelles classes disséminées en Europe orientale, à Varsovie, Kaunas, Prague et Budapest. Cet élargissement à l'Europe orientale avait pour objectif de démontrer la viabilité économique du système TEN pour ce qui est d'assurer un téléenseignement souple dans toute l'Europe.

Une caractéristique exceptionnelle du TEN est le haut niveau d'interactivité qui s'exerce entre les enseignants et les apprenants. Le système intègre

une voie de retour par l'ISDN, qui peut être utilisée par les apprenants à distance, à tout moment, pour communiquer avec l'enseignant (le conférencier) par conférence vidéo. A long terme, il contribuera à donner à tous les citoyens européens les mêmes possibilités d'accès au centre d'excellence. Il sera possible, à l'avenir, d'organiser davantage de cours avec un plus grand nombre d'étudiants, en connaissant à l'avance tous les détails d'une analyse approfondie coûts-avantages qui permettra d'exploiter commercialement le système avec succès.

Après l'installation des stations à distance en septembre 2000 dans les quatre universités d'Europe orientale, un test réseau général a été réalisé entre la station mère centrale située à Madrid et les dix stations disséminées en Europe pour évaluer le fonctionnement du système. Quatre modules de cours totalisant 40 heures de transmission synchrone ont été synchroniquement diffusés par satellite, à l'aide de la technologie DVD. Les cours avaient pour thème :

1. l'introduction au commerce électronique ;
2. les images numériques pour les multimédias ;
3. les fondements des images numériques ;
4. les réseaux satellitaires et les services multimédias, de la technologie VSAT à la technologie DVD.

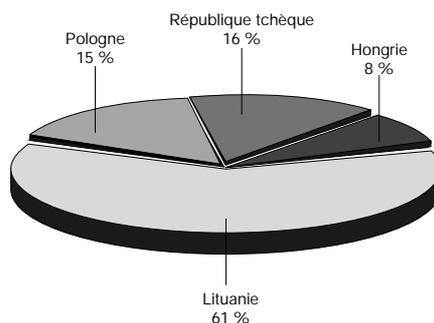
Le bilan de la participation de pays d'Europe orientale a confirmé non seulement les attentes initiales mais aussi les possibilités de participation de ces pays au projet. Les attentes ont été largement dépassées, puisque 328 étudiants d'universités d'Europe orientale ont participé aux sessions contre les 120 initialement prévus.

Les objectifs de l'UNESCO ont aussi été atteints dans une large mesure et ils se matérialiseront par la création de la Fondation TEN dont l'objet est de faire en sorte que la relation établie entre les partenaires se poursuive sous forme de mesures d'accompagnement à long terme dans les pays en développement et les pays en transition.

#### Répartition des participants au projet :

	Participants	Age (moyenne)	Connaissances en informatique
République tchèque	53	31,83	97 %
Hongrie	26	24,58	96 %
Lituanie	195	23,76	96 %
Pologne	49	23,3	97 %
	<b>323</b>	<b>25,5</b>	<b>97 %</b>

#### Répartition des participants au TEN :



## CD-ROM TEN

Un CD-ROM TEN intégré, regroupant trois vidéos VHS, a été établi. Un petit nombre en est disponible et peut être obtenu auprès de CI/INF.

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus à l'adresse suivante : <http://www.unesco.org/webword/build-info/ten.html> ou auprès de M. René Cluzel, CI/INF, UNESCO, 1, rue Miollis, 75732 Paris Cedex 15, France. Tél. : (33-1) 45.68.38.85. Fax : (33-1) 45.68.55.83. E-mail : [r.cluzel@unesco.org](mailto:r.cluzel@unesco.org)



## Séminaire international sur l'intégration des technologies modernes et classiques de l'information et de la communication au service du développement communautaire

**L**E séminaire s'est tenu à Kotmale (Sri Lanka) du 22 au 27 janvier 2001. Il se composait de deux parties. D'une part, un atelier technique (22-25 janvier) auquel ont participé principalement 21 directeurs et organisateurs de radios ou de télécentres communautaires d'Afrique, d'Asie (y compris trois du pays hôte) et d'Amérique latine et des Caraïbes, dont la plupart étaient associés à des projets parrainés par l'UNESCO, et, d'autre part, une Table ronde (26-27 janvier) à laquelle ont participé principalement 15 représentants d'organismes bilatéraux ou internationaux d'aide au développement, dont la plupart étaient associés au Partenariat pour le savoir mondial, initiative dont l'UNESCO et l'Equipe spéciale sur le rattrapage numérique du G-8 (DOT Force) se sont faits les champions.

En général, les débats au sein de l'atelier ont été de très grande qualité et ont offert une occasion idéale d'échanger des données d'expérience et de faire la synthèse des possibilités d'associer un ensemble de technologies de la communication et de l'information au service du développement communautaire. Si, initialement, la plupart des experts en radios et télécentres communautaires n'étaient pas sûrs des modalités et des avantages de l'intégration, finalement l'idée qu'il fallait progresser dans ce sens a été dans l'ensemble approuvée et a suscité un enthousiasme général.

Le séminaire a donné d'excellents résultats en permettant d'engager un débat de fond et de tirer des conclusions sur la nécessité et la possibilité d'appliquer un mécanisme multimédia intégré au développement communautaire. Certes, aucun accord sur un programme de coopération interorganisations dans ce domaine n'a pu être officiellement dégagé, mais les partenaires internationaux participant au séminaire sont parvenus à mieux se comprendre.

S'agissant de la lutte contre la fracture numérique, des recommandations ont été formulées dans des domaines tels que la mobilisation de la collectivité, l'intégration, la sensibilisation, la mise en réseau, la formation, les ressources humaines, les contenus et la durabilité. On trouvera ci-après un résumé de ces recommandations :

- les centres multimédias communautaires, qui associent les relations avec l'Internet et les nouvelles technologies apparentées, offrent la possibilité d'atteindre, de desservir et de faire participer la population et d'améliorer la vie communautaire dans les pays en développement en contribuant à la satisfaction des besoins en ce qui concerne

l'éducation, la santé, la sécurité alimentaire, la paix, et d'autres objectifs prioritaires du développement ;

- ils devraient donc se donner davantage les moyens de répondre aux besoins de la collectivité en intégrant les technologies de l'information et de la communication (TIC) qui sont complémentaires de celles déjà utilisées. Afin de mettre à profit le potentiel des services communautaires intégrés, il faut adopter des stratégies novatrices et des approches créatrices pour faire en sorte que ces services soient pleinement intégrateurs et participatifs ;

- la participation de la collectivité doit être clairement définie pour assurer l'intégration de tous les groupes et en particulier les groupes défavorisés et marginalisés, dans le même temps que des groupes prioritaires stratégiques sont ciblés ;

- la mise en réseau des radios, télécentres et centres multimédias communautaires disposant de services analogues aux plans local, national, régional et même mondial, devrait être encouragée car elle peut leur permettre de répondre à certains de leurs besoins plus efficacement que s'ils restaient isolés. Il est essentiel que leur réseau s'articule sur des objectifs de formation, activités de développement des contenus, opérations et principes de gestion communs là où leurs intérêts en tant que parties prenantes les encourage à contribuer pleinement aux activités de mise en réseau et également à en tirer parti. Ces activités devraient offrir la possibilité de dégager des recettes de diverses sources, par exemple en attirant de grands annonceurs publicitaires, moyennant la mise en commun des programmes de radio communautaires ;

- l'intégration d'un ensemble de TIC par les centres multimédias communautaires crée de nouveaux besoins en formation et en ressources humaines à de nombreux niveaux, ce qui offre de nouvelles possibilités de satisfaire ces besoins. Les centres doivent adopter à grande échelle des mécanismes permanents de sensibilisation et de formation aux TIC conçus pour finalement atteindre tous les membres de la collectivité. On peut y parvenir par la mise en réseau qui permet d'échanger des données d'expérience sur les programmes et établissements de formation et facilite la conception de programmes de formation adaptés aux besoins des centres. La mise en commun des programmes et matériels de formation devrait être encouragée en faisant en sorte que ces matériels soient disponibles dans le domaine public via les sites Web communautaires ;

- en associant des TIC classiques et modernes, les centres multimédias accroissent sensiblement les possibilités de créer un ensemble de matériels multimédias complémentaires pour satisfaire les besoins en information de la collectivité ;

- lors de l'élaboration des contenus locaux, des évaluations des besoins permanentes et multi-formes devraient être réalisées en concertation pour comprendre les caractéristiques de la collectivité et les besoins en information des utilisateurs. A partir de là, des stratégies et mécanismes devraient être établis dans des domaines tels que la collecte, l'évaluation, l'interprétation, le reconditionnement et la mise à jour régulière de l'information et l'intégration de l'information dans son contexte, et des techniques d'information et de communication appropriées devraient être appliquées pour produire des contenus et des services actualisés, fiables et bien ciblés en matière de développement ;

- il faudrait créer en priorité des contenus dans les langues locales et minoritaires et recenser, traduire et interpréter l'information véhiculée par les nouvelles TIC dans les langues pratiquées par la collectivité. A titre prioritaire également, il faudrait encourager le libre accès à l'information disponible, dans le domaine public, en particulier l'information émanant des pouvoirs publics, des organisations non gouvernementales et d'autres établissements de service public ;

- des problèmes de durabilité peuvent surgir mais dans la mesure où les centres multimédias contribuent souvent à mettre en œuvre les

politiques nationales officielles visant à donner un accès universel à l'information et à la communication, ils devraient de ce fait recevoir un appui. La durabilité ne devrait pas se réduire à la viabilité commerciale. Cependant, tous les centres devraient s'employer à atteindre un certain niveau d'autonomie et formuler des plans commerciaux ou de fonctionnement à long terme qui soient efficaces ;

- des mesures devraient également être prises pour sensibiliser le secteur privé au fait que l'investissement qui contribue au succès des radios, télé-centres et centres multimédias communautaires ouvrira également de nouveaux marchés potentiels ;

- enfin, les collectivités défavorisées ont besoin de technologies appropriées et modulables pour avoir accès à la production et à la présentation d'informations adaptées à leur contexte local, culturel et développemental. Ces besoins, y compris les besoins en technologies auxiliaires nécessaires à la fourniture d'électricité et autres services infrastructuraux de base, peuvent, pour l'essentiel, être satisfaits par des associations et modifications novatrices de technologies existantes qui ne seront peut-être pas immédiatement disponibles mais qui peuvent être facilement élaborées et partagées en y consacrant les efforts voulus.

✉ Pour tout complément d'information, s'adresser à M. John Rose, CI/INF, UNESCO, 1, rue Miollis, 75732 Paris Cedex 15, France. Tél. : (33-1) 45.68.45.29. Fax : (33-1) 45.68.55.83. E-mail : [j.rose@unesco.org](mailto:j.rose@unesco.org)

## MATÉRIELS DE FORMATION INFORMATISÉS FONCTIONNANT EN MODE VISUELLEMENT INTERACTIF

L'AVÈNEMENT d'ordinateurs personnels encore plus puissants et d'outils d'avant-garde pour l'élaboration de logiciels ouvre la voie à des applications informatisées d'un type nouveau — visuellement interactives et faciles à utiliser — au service à la fois de la formation, de la création et du partage de contenus locaux.

Ces applications peuvent présenter les matériels d'apprentissage sous une forme qui tire pleinement parti d'une vaste gamme de techniques médiatiques afin de servir au mieux le sujet traité. Le mode interactif permet d'associer du texte et des images à



Formation à l'assainissement des eaux en milieu rural.

une partie audio et vidéo, lesquels constituent un modèle informatique en trois dimensions qui s'adapte aux besoins de l'utilisateur. Grâce à l'interface interactive, ce dernier est en mesure d'aborder le sujet traité sous un angle personnel et à son propre rythme. Au lieu de se conformer à une série traditionnelle de faits, présentés dans un ordre pré-établi, le processus d'apprentissage se trouve alors individualisé et basé sur l'expérience personnelle. Une application visuellement interactive exploite des techniques ludiques très élaborées afin de rendre le processus d'apprentissage à la fois stimulant, attrayant et amusant.



*Arbre fruitier et bâtiments présentés sous forme de modèle en trois dimensions visuellement interactif.*

L'Afrique connaît un véritable boum informatique qui touche les écoles, les bibliothèques de centres communautaires, etc. L'UNESCO contribue activement à ce processus par le biais de programmes comme celui relatif aux télécentres communautaires polyvalents et le RINAF (Réseau régional informatique pour l'Afrique). L'informatisation du pays s'accompagne d'une demande croissante de contenus spécialisés, en prise directe sur la réalité africaine, de préférence aux produits conçus pour le marché international. Les applications visuellement interactives, mises au point en Afrique et pour l'Afrique, pourraient ici jouer un rôle important.

En partenariat avec l'Usine Naledi 3D (Afrique du Sud) et la Commission nationale ougandaise pour l'UNESCO, l'Organisation étudie le potentiel de ces nouvelles méthodes interactives à l'aide d'un projet pilote de formation, expressément destiné à une communauté rurale ougandaise. L'objectif consiste à étudier comment utiliser cette nouvelle technologie pour produire des contenus locaux et aussi à pressentir la réaction de la communauté.

Le renforcement des capacités et le transfert de technologie ont accompagné la mise au point de l'application. Un concepteur de logiciels, issu de l'Institut de formation des maîtres de Kyambogo (Ouganda), a participé aux travaux menés à l'Usine Naledi 3D. BUY Inc. a partiellement pris en charge le financement du logiciel destiné à l'Institut.

La communauté de Nakaseke a été choisie par l'UNESCO pour le projet pilote car son télécentre communautaire polyvalent dispose de la plateforme nécessaire pour expérimenter l'application. Le canevas du projet a été présenté pour la première fois lors d'une réunion préparatoire avec des représentants de la communauté. Ces derniers ont manifesté leur intérêt pour le projet et proposé « l'assainissement des eaux en milieu rural » comme le thème susceptible d'avoir le plus gros impact sur leur communauté.

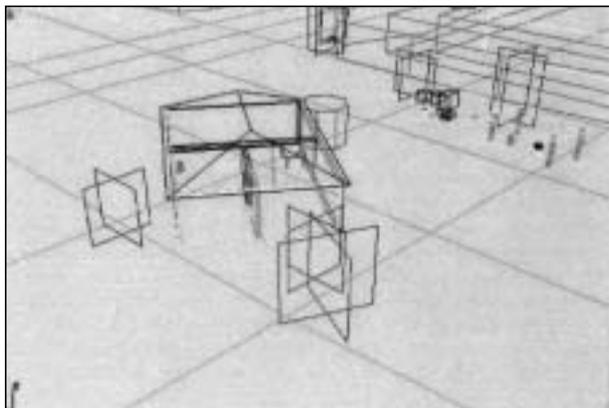
Une étude initiale a été conduite afin de déterminer quels étaient les problèmes liés à l'assainissement des eaux dans la région de Nakaseke. Les données ont été recueillies par le biais d'entretiens dans les dispensaires locaux, avec les travailleurs de santé et les représentants de la communauté.

Le scénarimage de l'application a été conçu dans le cadre d'une vaste coopération avec la communauté, les réalisateurs de l'application, des experts en matière d'assainissement des eaux, des experts en communication et d'autres protagonistes. Le scénario final se fondait sur deux exploitations agricoles types (l'une traditionnelle, l'autre moderne) et le contenu était transmis sous la forme d'une série de dialogues, monologues et clips vidéo portant sur les différents aspects de l'assainissement des eaux en milieu rural. Un



*Vidéo représentant la collecte des eaux à Nakaseke, présentée sous forme de modèle interactif.*

modèle en trois dimensions a été réalisé à partir de photos, de séquences vidéo et d'enregistrements sonores provenant de Nakaseke. Le commentaire a été enregistré en anglais et en luganda et inséré dans l'application.



*Ebauche de configuration du modèle informatique.*

L'application est en cours d'expérimentation au télécentre communautaire polyvalent de Nakaseke où le personnel est chargé de consigner les différentes expériences des utilisateurs. Le

résultat de ces questionnaires, associé au relevé de l'interaction des utilisateurs, constituera la base d'évaluation par l'UNESCO des applications visuellement interactives et de leurs modalités d'utilisation aux fins de la formation.

L'application est élaborée avec les outils en trois dimensions des Studios Max et EON, et avec le concours des responsables de la conception des textes, du langage de balisage hypertexte et des illustrations. Cette application nécessite au minimum un Pentium II, 64 Megaoctets, muni d'une carte graphique multimédias (par exemple un processeur graphique GeForce 2000 DDR 2 ayant 32 Megaoctets de mémoire vive ou un RIVA TNT2) avec une résolution d'écran de 800x600. L'application nécessite un espace de stockage disponible d'au moins 100 Megaoctets sur le disque dur.

✉ Pour de plus amples renseignements, prière de contacter M. Peter Schioler, CI/INF, UNESCO, 1, rue Miollis, 75732 Paris Cedex 15, France. Tél. : (33-1) 45.68.37.88. Fax : (33-1) 45.68.55.83. E-mail : p.schioler@unesco.org

## Les télécentres communautaires polyvalents

TROIS ans après le lancement du projet pilote relatif aux télécentres communautaires polyvalents implantés en Ouganda (vol. 27, n° 1, 1999), le Centre de recherches pour le développement international (CRDI) a procédé à l'évaluation de leur impact sur la communauté locale. Cette évaluation portait sur les télécentres respectivement établis à Nakaseke, village rural situé à 50 km au nord de Kampala ; à Nabweru, zone périurbaine de Kampala et à Buwama, ville rurale se trouvant à 64 km au sud-ouest de Kampala. L'évaluation a montré que le télécentre de Nakaseke était le plus usité des trois au regard du nombre absolu de personnes (desservies) et du pourcentage de population correspondant (61 % contre 40 % pour Buwama et 30 % pour Nabweru).

Le télécentre communautaire polyvalent de Nakaseke, parrainé par le CRDI, l'IUT et l'UNESCO, propose une gamme impressionnante de services, à savoir : bibliothèque, formation à l'informatique, télécommunications, activités de vulgarisation — « centre d'apprentissage », groupe chargé de promouvoir l'autonomie des

femmes, production de vidéos au service du développement.

L'apport de l'IUT en décembre 2000 a permis d'acquérir un commutateur moderne, dotant Nakaseke de 250 lignes fixes grâce à une liaison hertzienne avec le siège du district. La formation à l'Internet et son utilisation ont commencé immédiatement, suscitant un vif intérêt au sein de la communauté, mais le commutateur a été récemment endommagé par la foudre et se trouve en instance de réparation.

Une enquête a montré qu'en dépit des efforts de promotion déployés, le télécentre communautaire polyvalent est toujours considéré comme élitiste par les couches de population les plus pauvres, les plus isolées et les moins instruites, et à ce jour, il n'est guère sollicité par les agriculteurs ou les femmes. Paradoxalement, le pourcentage d'utilisateurs qui ne se servent pas d'ordinateurs (71 %) est plus élevé que dans les autres télécentres, ce qu'explique peut-être le panachage de services proposés. On estime que sa réussite tient au sentiment profond d'engagement communau-

taire, à la gestion et à la participation par le biais du Comité directeur local, du groupe des principaux usagers et des collectivités locales. L'une des grandes innovations de l'année a été l'ouverture de l'Université de Nakaseke — partenaire et client potentiel d'envergure — dont les cours dans des domaines fondamentaux comme les soins infirmiers, l'aide sociale et le journalisme conjuguent une formation universitaire et communautaire.

Si les télécentres de Nabweru et Buwama, parrainés par le CRDI disposent d'un équipement similaire à celui de Nakaseke, l'ensemble de leur infrastructure et de leurs services est nettement moins vaste, se cantonnant essentiellement aux services traditionnels d'un télécentre. L'un des deux, celui de Nabweru, se sert plus régulièrement de l'Internet, tout en étoffant un centre documentaire doté d'ouvrages de vulgarisation et en se préparant à faire paraître un journal local consacré au développement. Les collectivités locales subventionnent de façon soutenue les services de sécurité et les équipements collectifs. A Buwama, il n'y a pas de téléphone fixe ; un téléphone cellulaire assure les services de messagerie vocale et électronique mais il est trop onéreux et trop lent pour un accès régulier à l'Internet.

Bien qu'aucun des télécentres communautaires polyvalents ne soit, pour l'instant, autonome alors que se profile la dernière année d'assistance, chacun s'efforce d'y parvenir en élaborant des méthodes de fonctionnement rigoureuses. A Nakaseke, un projet finalisé de « structure et plan de travail » a été établi. Il prévoit la mise en place d'un Comité de gestion technique local, nommé par les différents groupes professionnels et associations communautaires, et investi d'une certaine marge de manœuvre, afin de remplacer le comité directeur local.

### Réseau de centres communautaires multimédias

Le Gouvernement ougandais propose aussi de lancer un réseau de centres communautaires multimédias et a constitué une équipe spéciale comprenant des représentants du Ministère de l'information, de la Commission nationale ougandaise pour l'UNESCO ainsi que des directeurs de stations de radios communautaires et de télécentres communautaires polyvalents, lesquels seront chargés d'élaborer les grandes lignes du projet de centres communautaires multimédias.

Outre les télécentres de Buwama, Nabweru et Nakaseke qui ajouteront à leur équipement des stations de radio, les autres centres proposés pour participer au réseau sont les radios communautaires d'Apac et de Kagadi Kibaale qui s'adjoindront les installations de télécentres communautaires polyvalents.

La direction et les utilisateurs des trois télécentres communautaires polyvalents ont accueilli avec enthousiasme l'idée d'incorporer une radio communautaire, laquelle est considérée comme la meilleure façon de proposer aux laissés-pour-compte des informations sur le développement sous une forme spécialement adaptée aux besoins de la communauté, et de promouvoir plus efficacement les services des centres.

Apac, qui se trouve au nord du pays, a débuté son activité en 1999 avec une radio-valise canadienne, offerte par le Commonwealth of Learning (COL). Elle diffuse des programmes portant sur une vaste gamme de questions relatives au développement et fonctionne entièrement à l'énergie solaire. Apac dispose déjà de 20 ordinateurs personnels et attend d'avoir un espace suffisant pour les installer au mois de juillet. La radio communautaire de Kigadi Kibaale (KKCR), implantée dans la partie occidentale du pays, utilise un émetteur plus puissant (2 kW) dans le cadre d'une ONG qui se consacre au développement humain dans les régions rurales : le projet ougandais pour le développement et la formation en milieu rural (URDT). L'ASDI, le CRDI et le PNUD en sont les parrains. Il y a trois ordinateurs et une messagerie électronique au bureau du projet, situé au siège du district, et deux ordinateurs personnels à la station radio de Kigadi, lesquels ont été achetés en vue de soutenir notamment un futur programme de lecture radiophonique.

Il est impératif que le projet de réseau de centres vise la durabilité d'ici la fin de la période d'assistance proposée. Dans l'idéal, cela serait synonyme d'intégration du projet à une politique nationale d'habilitation et à un plan d'action pour l'accès universel aux moyens de communication et d'information. Or, les politiques nationales en matière de communication et d'information au service du développement et en matière de technologies de l'information et de la communication sont encore en gestation et, mis à part une référence sommaire aux bibliothèques, archives et centres de documentation traditionnels, dans le premier cas, et au rôle des connaissances locales et autochtones, dans le second, ces politiques ne font pas référence aux stratégies de production, de diffusion et d'utilisation de l'information pour tous et par tous, notamment en ce qui concerne les communautés défavorisées et les contenus multilingues.

✉ Pour de plus amples renseignements, prière de contacter M. John Rose à l'adresse susmentionnée ou M. Hezekiel Dlamini, responsable des applications informatiques, Bureau de l'UNESCO, aux bons soins de ROSTA, B.P. 30592, Nairobi, Kenya. Tél. : (254) 2-62.27.17. Télécopie : (254) 2-21.59.91 ou 62.23.24. E-mail : h.dlamini@memo.unesco.org.

## DOMAINE PUBLIC

### Bibliothèques numériques du domaine public sur CD-ROM dans la série *publica*

COMME suite à une résolution de la Conférence générale à sa 29<sup>e</sup> session, invitant l'UNESCO à faciliter l'accès à l'information relevant du domaine public, et à s'efforcer de favoriser davantage la diversification des contenus sur les autoroutes de l'information, l'accent étant plus particulièrement mis sur les contenus africains, l'Organisation a lancé en 1998 une série de publications électroniques, baptisée *publica*.

Le premier CD-ROM de la série *publica* a été publié en 1999 : c'est une anthologie numérique sur le développement de la région du Sahel, pour tous publics, qui contient notamment le texte intégral (20 000 pages environ) d'un ensemble de documents en français. Ce CD-ROM était intitulé « SAHEL point DOC » (vol. 26, n° 2, 1998). Il est prévu de publier deux autres CD-ROM de même nature : un CD-ROM en anglais et en kiswahili consacré à l'Afrique de l'Est (Kenya, Tanzanie, Ouganda) ; et une seconde édition du premier CD-ROM de la série concernant le Sahel. L'un et l'autre feront une large place aux publications locales. La seconde édition de « SAHEL point DOC » porte sur les mêmes pays que la première édition : le Burkina Faso, le Tchad, la Guinée, le Mali, la Mauritanie, le Niger et le Sénégal. Ce projet est, dans une large mesure, déterminé par la demande des utilisateurs (telle que définie par les partenaires locaux recensés aux premiers stades du projet), notamment par la participation des coordinateurs nationaux.

Ces deux CD-ROM contiennent différents types de documents, en particulier des guides pratiques et techniques, des fiches techniques, des comptes rendus et des rapports, provenant du vaste fonds d'informations et de textes locaux et internationaux sur les problèmes liés au développement de l'Afrique. Toutes ces données sont réparties en cinq catégories :

- agriculture, pêche et élevage ;
- environnement, eau et énergie ;

- développement social et humain ;
- coopération, financement et entreprise ;
- culture, information et communication.

Les contenus des CD-ROM appartiennent au domaine public, c'est-à-dire qu'ils ne sont pas protégés par le droit d'auteur. Dans certains cas, les titulaires des droits d'auteur ont renoncé à leurs droits et autorisé la publication dans la série. Les CD-ROM seront distribués gratuitement, en particulier aux centres publics d'informations, tels que les bibliothèques nationales et les télécentres communautaires. En tout, 369 documents provenant des pays d'Afrique de l'Est et 407 documents de la région du Sahel ont été reçus pour la production des nouveaux CD-ROM. Ces 776 documents représentent plus de 78 000 pages. Près de 50 000 d'entre elles ont été retenues pour publication, le seul critère étant celui de la pertinence.

Des centres nationaux de diffusion ont été sélectionnés dans les pays visés ; le matériel informatique nécessaire leur a été fourni, l'objectif étant d'assurer la diffusion la plus large possible de ces bibliothèques numériques. La mise en circulation des nouveaux CD-ROM est prévue pour le milieu de l'année 2001.

L'UNESCO coopère avec l'Université de Waikato (Nouvelle-Zélande), qui a mis au point le logiciel d'interface, Greenstone, utilisé pour constituer ces bibliothèques numériques africaines, afin de promouvoir le logiciel à code source libre d'accès Greenstone de façon que tout utilisateur potentiel des services publics ou toute bibliothèque puisse y avoir facilement recours pour élaborer des applications intéressant les bibliothèques numériques, sur CD-ROM ou sur le Web. Ce logiciel sera diffusé gratuitement par l'UNESCO.

Pour tout complément d'information, s'adresser à M. John Rose, CI/INF, UNESCO, 1, rue Miollis, 75732 Paris Cedex 15, France. Tél. : (33-1) 45.68.45.29. Fax : (33-1) 45.68.55.83. E-mail : [j.rose@unesco.org](mailto:j.rose@unesco.org)

### Bibliothèque virtuelle de littérature polonaise

UNE bibliothèque virtuelle de littérature polonaise est désormais accessible dans le monde entier sur l'Internet. Le site comprend plus de 100 textes repris dans leur intégralité. Sous la direction de Marek Adamiec, professeur à l'Institut de philologie polonaise (Faculté de linguistique et

d'histoire de l'Université de Gdansk), ce programme a été mis en œuvre dans le cadre du projet de l'UNESCO visant à créer une bibliothèque virtuelle d'ouvrages classiques de la littérature mondiale, en coopération avec la Commission nationale polonaise pour l'UNESCO.

Selon le directeur de la publication, la bibliothèque vise à « présenter la littérature polonaise dans toute sa richesse et son originalité, et faire apparaître tout ce qui la rattache à la littérature mondiale ». La technologie moderne est à ses yeux un excellent instrument de vulgarisation de ce patrimoine spirituel.

La bibliothèque virtuelle de littérature polonaise présente les œuvres marquantes de la littérature polonaise. Les textes choisis ne sont plus protégés par le droit d'auteur et relèvent donc du domaine public. La sélection a été opérée par des spécialistes de l'histoire de la littérature polonaise, de l'Université de Gdansk, ainsi que par les membres d'un Conseil consultatif spécialement créé, où divers centres universitaires polonais étaient représentés.

Les textes sont accompagnés d'illustrations (pour l'essentiel, des portraits des auteurs ou des reproductions des couvertures de la première édition), d'une notice biographique rédigée spécialement pour la bibliothèque virtuelle de littérature polonaise, et d'une bibliographie détaillée. Chaque fois que possible, les textes ont été reproduits dans leur intégralité. Pour ce qui est de la poésie, les sélections représentent la production poétique intégrale de l'écrivain concerné.

Les principes qui ont présidé à l'organisation des textes et à la conception du plan général ont été la simplicité et l'intuition, s'agissant de l'accès aux sources de la bibliothèque. Quiconque possède une connaissance rudimentaire de l'Internet devrait pouvoir explorer facilement les contenus de la bibliothèque virtuelle de littérature polonaise, lesquels peuvent être lus par des utilisateurs en possession d'un matériel informatique de base (Netscape, version 2.0 et MS IE, version 3.0). Ils sont codés conformément à la norme en vigueur en Europe centrale, à savoir ISO-8859-2. Des polices



de caractères polonaises, ou leurs équivalents, ont été installées dans le système.

Ce nouveau site Web fait partie intégrante de la série *publica* créée par l'UNESCO pour rendre l'information et le savoir du domaine public accessibles à tous. Les technologies de la communication et de l'information peuvent en faciliter sensiblement l'accès, notamment en ce qui concerne les ouvrages classiques de la littérature mondiale.

On trouvera de plus amples détails sur la bibliothèque virtuelle d'ouvrages classiques de la littérature mondiale à l'adresse suivante : [http://www.unesco.org/webworld/public\\_domain/public\\_inf.html](http://www.unesco.org/webworld/public_domain/public_inf.html)

✉ Pour tout complément d'information, s'adresser à M. Axel Plathe, CI/INF, UNESCO, 1, rue Miollis, 75732 Paris Cedex 15, France. Tél. : (33-1) 45.68.44.67. Fax : (33-1) 45.68.55.83. E-mail : [a.plathe@unesco.org](mailto:a.plathe@unesco.org)

## Colloque sur les thèses électroniques organisé par l'UNESCO

« ETD 2001 : The Fourth International Symposium on Electronic Theses and Dissertations » (Thèses et mémoires électroniques 2001 : le quatrième Colloque international sur les thèses et les mémoires électroniques) s'est tenu en mars 2001 au California Institute of Technology, à Pasadena (États-Unis d'Amérique). Ce colloque, organisé par l'UNESCO, a réuni près de 160 experts, bibliothécaires et spécialistes de l'information pour la plupart. Les participants ont examiné les divers projets visant à élaborer et à diffuser électroniquement des thèses et des mémoires, documents qui sont considérés comme des éléments importants de l'information universitaire et scientifique.

Mettre au point les méthodes, les modèles de gestion électronique de processus, le formatage des documents et les normes relatives aux métadonnées, et assurer la formation des personnes concernées, voilà quels sont les principaux problèmes soulevés par la mise en œuvre des projets de thèses et de mémoires électroniques.

Lors du colloque, d'une durée de trois jours, il a été notamment question du « Guide international pour la production de thèses électroniques » qu'élabore actuellement, à l'intention de l'UNESCO, un groupe international comprenant des experts du Virginia Polytechnic Institute (États-Unis d'Amérique) et de l'Université de Montréal (Canada).

Le Guide présentera les normes et meilleures pratiques de création et d'expansion des projets de thèses et de mémoires électroniques, en particulier dans les pays en développement, et fournira des informations sur le matériel et le logiciel nécessaires, les aspects juridiques, l'agencement des données, l'archivage des métadonnées, les outils d'accès, la gestion électronique de processus, le budget et le financement. Le Guide devrait être publié dans la seconde moitié de 2001, en versions en ligne et hors ligne, dans les langues suivantes : anglais, français, espagnol, portugais, russe.

Les technologies de l'information et de la communication peuvent favoriser l'accès universel à l'information et, par là même, réduire les inégalités au profit de la justice sociale et de la prospérité économique. Grâce à ces technologies, les scientifiques, les universités et les instituts de recherche sont mieux à même de se tenir au courant des progrès et des découvertes réalisés dans le monde. Cela étant, la circulation de l'information scientifique entre les pays en développement et du Sud vers le Nord est souvent entravée par la médiocrité des structures de communication et de publication et par une connaissance insuffisante des possibilités pratiques offertes par les technologies de l'information et de la communication pour l'échange d'informations scientifiques.

Les scientifiques doivent pouvoir accéder à l'information ; les questions suivantes sont au premier rang de leurs préoccupations : la libre circulation de l'information scientifique et son accessibilité ; la relation entre les connaissances relevant du domaine public et celles relevant du domaine privé ; la propriété intellectuelle et le droit d'auteur ; l'évolution des pratiques en matière de communication scientifique ; le développement de l'activité scientifique que révèlent notamment le nombre et la complexité des programmes de recherche ; la piètre qualité des communications et le manque de ressources, particulièrement dans les pays en développement.

Les communautés scientifiques, notamment celles des pays en développement, demandent donc que soit garantie la libre circulation de l'information scientifique et qu'un soutien soit accordé aux

projets concrets fondés sur ce principe de libre circulation. Au nombre de ces projets concrets, il y a l'initiative internationale concernant les thèses et les mémoires électroniques, qui privilégie une stratégie internationale coordonnée pour harmoniser les méthodologies en la matière et assurer leur transfert vers les pays en développement.

Pour donner un cadre à cette initiative (voir Bulletin de l'UNISIST, vol. 27, n° 2, 1999), l'UNESCO a organisé en septembre 1999, à Paris, un atelier international sur les thèses et les mémoires électroniques, lors duquel ont été recensées quelques-unes des principales difficultés que rencontre l'accès aux résultats de la recherche scientifique, notamment les suivantes : difficulté d'accéder à cette information par le truchement des maisons d'édition traditionnelles ; augmentation des prix des matériaux imprimés ; accès limité au développement du plurilinguisme ; mesures de préservation et d'archivage inappropriées s'agissant des documents traditionnels (papier).

L'UNESCO a été incitée à continuer de promouvoir et de soutenir les initiatives concernant les thèses et les mémoires électroniques et leur coordination au niveau international ; et, plus particulièrement, à continuer de rendre les projets en ce domaine accessibles aux pays en développement.

Il a été estimé que la Bibliothèque numérique de thèses et mémoires en réseau (Networked Digital Library of Theses and Dissertations — NDLTD) avait un rôle important à jouer pour ce qui est de fédérer les divers projets relatifs aux thèses et mémoires électroniques. Il a été suggéré de donner un caractère encore plus international à la Bibliothèque, compte tenu de la grande variété des stratégies aux plans technique, linguistique et culturel. Il a été en outre suggéré de transformer la Bibliothèque en organisation non gouvernementale, sous l'égide de laquelle seraient menés les projets en matière de thèses et mémoires électroniques du monde entier.

✉ Pour tout complément d'information, s'adresser à M. Axel Plathe, CI/INF, UNESCO, 1, rue Miollis, 75732 Paris Cedex 15, France. Tél. : (33-1) 45.68.44.67. Fax : (33-1) 45.68.55.83. E-mail : a.plathe@unesco.org

## LOGICIEL

### Outils de traitement de l'information de l'UNESCO

#### CDS/ISIS

L'UNESCO annonce que les produits ci-après sont disponibles :

#### Javaisis 3.5

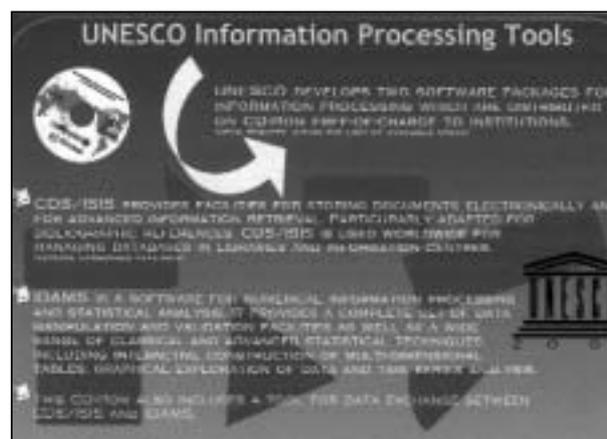
Une nouvelle version de l'interface client-serveur permettant la gestion à distance des bases de données CDS/ISIS — qui a connu un grand succès —

a été lancée. Javaisis 3.5 est une application à code source ouvert compatible avec Java 2 fournie pour les plates-formes Windows, Linux et Macintosh. Elle étend les capacités de Winisis (la version Windows de CDS/ISIS) du réseau local à l'Internet. Elle vise en particulier à faciliter le travail à l'intérieur des réseaux existants connectés à l'Internet.

La dernière version comprend des capacités accrues de codage des données pour un meilleur soutien multilingue. Comme la quasi-totalité des logiciels CDS/ISIS, l'interface-utilisateur peut être facilement traduite dans votre autre langue maternelle. Elle est disponible à l'adresse suivante : <http://www.unesco.org/webworld/isis>

## GENISIS 2

GENISIS 2 (pour Windows) est un outil d'aide à la construction d'interfaces CDS/ISIS. Il rend extrêmement facile la production d'applications de la recherche dans des bases de données Web qui peuvent être utilisées avec diverses plates-formes (par exemple Windows/Unix/Linux). GENISIS 2 repose sur un moteur de recherche Web pour CDS/ISIS mis au point par WWWISIS de Bireme

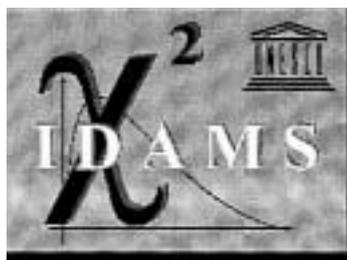


(Brésil) et peut être testé (en français) à l'adresse suivante : <ftp://ftp.unesco.org/pub/winisis/genisis>.

GENISIS 2 est le fruit de la coopération entre l'Association IBISCUS (France) et le Secrétariat de l'UNESCO. Le produit final sera disponible en trois langues (anglais, espagnol et français) en tant que logiciel à code source ouvert.

Pour tout complément d'information, prière de s'adresser à M. Davide Storti, CI/INF, UNESCO, 1, rue Miollis, 75732 Paris Cedex 15, France. Tél. : (33-1) 45.68.37.91. Télécopie : (33-1) 45.68.55.82. E-mail : [d.storti@unesco.org](mailto:d.storti@unesco.org)

## IDAMS



### Séminaire international sur IDAMS

L'Université russe d'hydrométéorologie de Saint-Petersbourg a organisé et accueilli un séminaire d'une semaine sur IDAMS du 14 au 19 mai 2001. Y ont participé près d'une cinquantaine de personnes venues du Cameroun, de Chine, de Colombie, de Fédération de Russie, de Mauritanie, du Pérou, d'Ukraine et du Viet Nam, notamment des scientifiques et des étudiants de diverses facultés de l'Université et autres établissements situés à Saint-Petersbourg, ainsi qu'un groupe de 18 chercheurs et étudiants qui ont suivi avec succès la totalité du séminaire de formation et obtenu les certificats correspondants. Tous les participants avaient une excellente connaissance du traitement des données numériques et de l'analyse

statistique. Ils ont rapidement compris les principes de base d'IDAMS et ont pu travailler seuls après deux cours d'initiation d'une demi-journée chacun.

Le programme du séminaire et les matériels de formation en anglais et en russe ont été établis conjointement par l'UNESCO et l'Université. Outre qu'ils ont été initiés aux concepts et caractéristiques de base d'IDAMS, les participants ont reçu deux documents d'information intéressants sur l'utilisation de WinIDAMS dans les domaines de l'océanographie et de l'économie.

Le séminaire a été ouvert par le recteur de l'Université et, pendant la première séance de travail, les participants ont été initiés à la version russe d'IDAMS, un outil d'analyse statistique de leurs données. D'autres séances leur ont permis de se

familiariser avec l'interface utilisateur WinIDAMS à mesure qu'ils faisaient l'expérience des concepts et des techniques IDAMS.

Le reste du séminaire a été consacré à l'application de WinIDAMS à la gestion et à l'analyse des données hydrologiques et météorologiques. Les participants ont travaillé en petits groupes, en utilisant leurs propres données et en pratiquant essentiellement l'analyse de séries chronologiques.

Le séminaire a fourni une bonne occasion d'examiner et de discuter la coopération actuelle et future entre l'UNESCO et l'Université en ce qui concerne IDAMS. Le Département de télécommunications de l'Université est devenu un distributeur officiel d'IDAMS en Fédération de Russie en octobre 2000. Depuis, un certain nombre de présentations et de séminaires sur IDAMS ont été organisés à l'Université à l'intention de divers publics. Un groupe de professionnels a traduit en russe la version IDAMS 4.0 pour DOS ainsi que le Manuel de l'utilisateur correspondant, qui sont disponibles sur le serveur de l'Université en format DOC et HTML. La traduction du Manuel de référence WinIDAMS va bon train et le Manuel devrait paraître prochainement en russe. Sa partie VI « Formules et références statistiques » présente un intérêt particulier étant donné qu'elle est enrichie de références à la littérature russe dans les domaines pertinents. On souligne souvent qu'IDAMS est le seul progiciel statistique pour



lequel les algorithmes statistiques sont présentés et décrits clairement, donnant ainsi la possibilité de mieux comprendre les méthodes utilisées.

L'UNESCO et l'Université étudient aussi la possibilité de coopérer davantage, par exemple dans le domaine de la mise en place d'un centre de distribution et de diffusion pour IDAMS, au niveau soit national soit régional.

Un autre domaine de coopération est celui de la publication de documents sur l'utilisation de WinIDAMS dans la recherche en hydrologie, météorologie et autres sciences connexes, dans le but d'établir une publication qui pourrait être un outil pédagogique et fournir des exemples d'application d'IDAMS.

✉ Pour tout complément d'information, prière de s'adresser à M<sup>me</sup> Teresa Krukowska, CI/INF, UNESCO, 1, rue Miollis, 75732 Paris Cedex 15, France. Tél. : (33-1) 45.68.38.96. Fax : (33-1) 45.68.55.82. E-mail : t.krukowska@unesco.org

## ARCHIVES

### Sources premières de l'histoire de la nation

**B**IEN que, dans le monde entier, les Archives nationales soient de plus en plus nombreuses à être connectées à l'Internet, au moins par l'intermédiaire du courrier électronique et, parfois, de sites Web institutionnels, la publication de leur contenu est moins fréquente. L'UNESCO étudie actuellement la possibilité de mettre en place un programme international qui aiderait les États membres à rendre accessibles en ligne les documents clés de leur histoire, généralement détenus par les Archives nationales.

Cette nouvelle initiative, qui devrait devenir l'un des projets phares de l'UNESCO, a été examinée au cours d'une consultation de deux jours qui s'est tenue à Val David (Canada). Organisée par l'UNESCO et le Conseil international des archives

(CIA), la réunion a rassemblé des directeurs d'archives nationales des cinq régions du monde et des spécialistes de la numérisation et de la publication en ligne des documents d'archives.

Le programme, qui s'appellera « Sources premières de l'histoire de la nation en ligne », a des objectifs très divers, dont la sensibilisation à l'importance des archives, le renforcement de la disponibilité en ligne des informations du domaine public et la fourniture d'un service à la communauté scientifique et au grand public.

✉ Pour tout complément d'information, s'adresser à M. Axel Plathe, CI/INF, UNESCO, 1, rue Miollis, 75732 Paris Cedex 15, France. Tél. : (33-1) 45.68.44.67. Fax : (33-1) 45.68.55.83. E-mail : a.plathe@unesco.org

## Projet d'archives sur la traite des esclaves

L'UNESCO a lancé un nouveau site Web présentant son projet d'archives sur la traite des esclaves dans le cadre de son programme Mémoire du monde. Financé par l'Agence norvégienne de coopération pour le développement (NORAD), le projet vise à donner accès à des matériels originaux concernant la traite transatlantique des esclaves et à les préserver.

Le projet est mis en œuvre dans le cadre du projet de l'UNESCO sur la Route des esclaves qui retrace l'histoire de la traite des esclaves et de ses répercussions économiques et politiques. Les documents originaux concernant cette traite doivent être dûment préservés tout en étant accessibles aux chercheurs, ainsi que pour commémorer ce lien historique qui fait partie du patrimoine de l'humanité.

Un questionnaire a été élaboré afin d'identifier les archives et autres institutions qui détiennent des matériels se rapportant à la traite des esclaves et de se faire une idée claire des conditions dans lesquelles ils sont conservés ou peuvent être consultés.

Le projet portera principalement sur l'élaboration d'une stratégie d'accès. Il donnera accès, notamment en ligne, à des bases de données sur les expéditions esclavagistes, les naufrages de vaisseaux négriers, les chercheurs et les institutions qui étudient la traite des esclaves et la diaspora africaine.

✉ Pour tout complément d'information, s'adresser à M. A. Abid, CI/INF, UNESCO, 1, rue Miollis, 75732 Paris Cedex 15, France. Tél. : (33-1) 45.68.44.96. Fax : (33-1) 45.68.55.83. E-mail : a.abid@unesco.org

## INFORMATIQUE

### L'interconnexion croissante à l'ère de l'information : comment relever les défis

DES moyens performants dans le domaine des technologies de l'information et des communications (TIC) sont désormais un outil indispensable et un facteur déterminant du développement de tout pays et, pour les nations d'Asie centrale, de la région du Caucase et de l'Europe orientale, ils représentent un élément vital de la croissance économique.

Demain, l'économie de l'information émergente exigera des spécialistes et du personnel en général des technologies de l'information (TI) un niveau sans précédent de connaissance de la mise en réseau, ce qui pourrait laisser préfigurer une crise potentielle sur le lieu de travail.

Depuis la fin de la guerre froide, au rythme des réformes économiques en cours dans la Communauté d'États indépendants (CEI), l'Internet et les réseaux ont fortement pénétré les secteurs public et privé. Toutefois, un nombre satisfaisant d'administrateurs de réseaux est là pour répondre à la demande croissante en méthodes de gestion efficaces des réseaux, formulée par les collectivités locales.

Actuellement, de nombreux établissements publics et privés de taille moyenne à grande de la région envisagent d'élargir la couverture de leur réseau et d'accroître leurs applications réseau au cours de la prochaine décennie, mais la plupart des instituts de technologie font observer que la pénurie d'administrateurs de réseaux qualifiés fait obstacle à la croissance. Les établissements d'enseignement sont confrontés à la même pénurie de personnel de soutien des réseaux, les enseignants dans la région commençant à intégrer les vastes ressources auxquelles ils ont accès sur l'Internet et les réseaux jouant un rôle de plus en plus important dans le renforcement de l'efficacité et l'amélioration des communications au niveau administratif.

Les établissements d'enseignement sont donc vivement incités à donner aux élèves et aux étudiants les compétences indispensables à la création de réseaux pour qu'ils puissent entrer de plain-pied dans le XXI<sup>e</sup> siècle.

Pour être mieux à même de relever les défis susmentionnés, la Division de la société de

l'information de l'UNESCO a lancé récemment un projet d'académie régionale. Le projet PNUD/UNESCO intitulé « Académie régionale pour l'administration et la conception avancées de réseaux » (RAANAD) sera prochainement lancé par l'UNESCO en association avec le PNUD-Ukraine, l'Université nationale Taras Chevtchenko et les Cisco Systems sur la base des ressources humaines et de l'infrastructure dont dispose l'université et qui ont été sensiblement renforcés grâce à l'aide apportée par un autre projet PNUD/UNESCO.

L'Académie dispensera une formation à l'administration et à la conception de réseaux dans le cadre de ses programmes d'études afin d'assurer l'offre d'administrateurs et de concepteurs de réseaux qualifiés, capables d'entreprendre diverses tâches liées à l'administration des réseaux et de concevoir des réseaux informatique.

Parallèlement à la création d'un environnement qui permettra à l'avenir de mener des recherches correspondant aux besoins locaux émergent de mise en commun des activités de recherche dans la région, l'Académie devrait aussi organiser des

manifestations régionales dans les principaux domaines des TIC, notamment des ateliers, séminaires, conférences et réunions pour favoriser l'échange d'informations et de connaissances spécialisées.

Dans un premier temps, l'Académie servira les intérêts des établissements spécialisés dans les TI au Kirghizistan, en Azerbaïdjan, au Turkménistan, au Tadjikistan, en Ouzbékistan, au Kazakhstan et en Ukraine grâce à une formation des formateurs aux nouvelles technologies de mise en réseau. A long terme, et en fonction des besoins régionaux croissants, elle devrait étendre ses activités à d'autres pays de la région.

L'université jouera un rôle pilote dans la direction de l'Académie et dans la gestion de ses activités, en particulier en veillant à assurer sa viabilité à long terme.

✉ *Pour tout complément d'information, s'adresser à M. YonNam Kim, CI/INF, UNESCO, 1, rue Miollis, 75732 Paris Cedex 15, France. Tél. : (33-1) 45.68.40.55. Fax : (33-1) 45.68.55.82. E-mail : yn.kim@unesco.org*

## INFOJEUNESSE

### Troisième Sommet mondial des médias pour enfants

**L**E troisième Sommet mondial des médias pour enfants a été organisé sous les auspices du Directeur général de l'UNESCO, du Président de la République hellénique et de l'UNICEF.

Y ont participé notamment des sociétés de radiotélédiffusion, des réalisateurs, des directeurs d'émissions télévisées, des responsables de la recherche sur les médias, des spécialistes de la formation, du personnel d'organismes des Nations Unies et des décideurs.

Pendant les préparatifs du Sommet, l'UNESCO a souligné la nécessité d'assurer une meilleure représentation des pays en développement. Cette nécessité a été reconnue et, avec un cofinancement de l'UNICEF, 88 pays environ ont participé au Sommet, soit plus que lors des deux précédents

sommets tenus en 1995 et 1998. L'engagement et la participation de l'UNESCO ont permis de peser davantage sur la manière de traiter les diverses questions concernant les politiques et les programmes d'information et de communication en faveur des jeunes.

L'un des événements marquants du Sommet a été une session mondiale virtuelle pour les enfants. Pendant cette session « virtuelle » dont l'objectif était d'atteindre les enfants et les jeunes, des connexions en direct (TV et Internet) ont été établies à l'aide des nouvelles technologies avec des jeunes et des experts participant à des projets dans des régions en développement du monde entier. Le prochain Sommet mondial aura lieu au Brésil, en 2004.

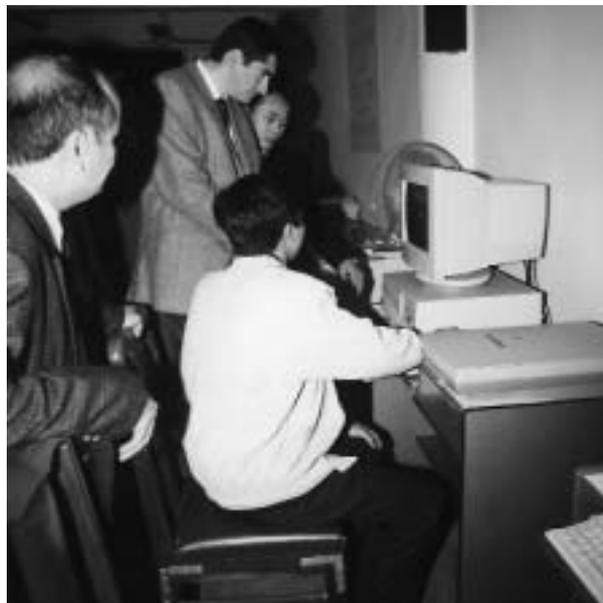
## Ouverture au Viet Nam du premier centre national d'information des jeunes

**A**U Viet Nam, le premier centre national d'information des jeunes a été ouvert en janvier. Cet événement a offert une excellente occasion d'avoir un échange de vues avec les autorités nationales sur le développement des activités d'Infojeunesse dans le pays et, également, dans le cadre du nouveau programme « Information pour tous ».

Deux centres d'information au moins devraient être ouverts prochainement dans les zones rurales, parallèlement à la création d'un site Web et d'une base de données sur l'information des jeunes.

Une aide a également été apportée à des projets de prévention du VIH/sida moyennant une meilleure information et une éducation non formelle des jeunes et, au Pérou, pour la cinquième année consécutive, le concours national INFOJEUNESSE « Haz realidad tu negocio », a été organisé en faveur de jeunes désireux de créer leur propre entreprise.

✉ Pour tout complément d'information, s'adresser à M. Boyan Radoykov, CI/INF,



UNESCO, 1, rue Miollis, 75732 Paris Cedex 15, France. Tél. : (33-1) 45.68.36.66. Fax : (33-1) 45.68.55.83. E-mail : b.radoykov@unesco.org

## BUREAUX RÉGIONAUX

### Bangkok

#### Réunion du groupe de travail ASTINFO de l'UNESCO : ASTINFO, RINSEAP et RINSCA

**A**CCUEILLIE par le Centre national de l'information et de la documentation scientifiques et technologiques (CNIDST), la réunion du groupe de travail de l'UNESCO s'est tenue du 12 au 14 mars 2001 à Hanoi (Viet Nam).

En souhaitant la bienvenue aux participants, le Directeur du CNIDST a souligné qu'il importait d'ouvrir et de maintenir un accès universel à l'information pour tous. Le Viet Nam a grandement tiré parti de l'aide apportée par l'UNESCO aux services de bibliothèque et d'information, grâce en particulier au logiciel CDS/ISIS qui est utilisé dans toutes les bibliothèques du pays. Un accès équitable à l'information a été perçu comme un moyen de lutter contre la pauvreté et de permettre aux pays en développement de progresser.

Cette réunion avait été organisée pour envisager, à la lumière du nouveau programme Information pour tous, la possibilité de mettre en place un réseau actualisé et élargi comprenant l'ASTINFO et les deux réseaux informatiques RINSEAP et RINSCA, à partir de l'idée qu'il fallait privilégier davantage l'utilisation des TIC dans le développement, en particulier dans le domaine de l'information et des bibliothèques, et moins les technologies proprement dites.

Les deux réseaux informatiques étaient restés inactifs quelque temps, et il fallait donc les recibler et les réorganiser pour apporter au nouveau programme tout le soutien voulu. Dans la mesure où les trois réseaux devaient désormais être régis par le même programme, la possibilité d'une fusion a été examinée dans le détail, et l'accent a été mis sur des questions touchant la structure et le contenu du nouveau réseau.

L'un des principaux axes du programme Information pour tous sera le contenu informationnel. Le RINSEAP et le RINSCA ont pour objectif d'élaborer et de mettre en place une structure informatique et de l'améliorer, alors que l'ASTINFO est déjà fortement axé sur le contenu. Après un vaste débat, les participants sont convenus que, dans la mesure où les objectifs de l'ASTINFO recoupaient largement ceux des trois réseaux :

a) les trois réseaux devraient être fusionnés et les objectifs actuels de l'ASTINFO devraient avoir un caractère plus général, avec des sous-objectifs ou stratégies détaillés ;

b) un nouveau nom devrait être attribué au nouveau réseau ;

c) les nouveaux objectifs devraient être associés aux principaux domaines du programme Information pour tous.

Ces objectifs consisteraient notamment :

- à élaborer des politiques d'information appropriées pour orienter d'une manière générale les infrastructures et services d'information nationaux et promouvoir l'application des TIC à l'appui des plans et programmes de développement national ;

- à perfectionner l'éducation et la formation des ressources humaines (professionnels et utilisateurs) ;

- à élaborer des méthodologies et des services pour assurer la gestion de contenus multilingues et à renforcer le contenu informationnel, en particulier en ce qui concerne les connaissances locales, les savoirs populaires, le patrimoine culturel et d'autres thèmes intéressant la région ;

- à mettre en place l'infrastructure technique et organisationnelle voulue pour favoriser le flux et l'échange des ressources en information ;

- à encourager l'initiation aux TIC et leur application à l'éducation, la science, la culture et la communication.

Le Groupe de travail a ensuite envisagé plusieurs noms pour le projet de nouveau réseau élargi. La majorité des membres du Groupe ont voté en faveur de Réseau d'information pour l'Asie et le Pacifique (RIAP), mais une minorité s'est exprimée en faveur de Réseau de connaissances pour l'Asie et le Pacifique. Il a été proposé que le nouveau nom soit examiné lors de la réunion conjointe des représentants de l'ASTINFO, du RINSEAP et du RINSCA qui avait été proposée. Le Groupe de travail a estimé qu'il était très important de saisir l'occasion qu'offrait la création d'un nouveau réseau pour donner une large publicité à son nom et à ses objectifs.

✉ Pour tout complément d'information, s'adresser à M<sup>me</sup> Susanne Ornager, conseiller régional de l'UNESCO en information et en informatique pour l'Asie et le Pacifique, 920 Sukhumvit Road, Bangkok, 10110, Thaïlande. E-mail : s.ornager@unesco-proap.org

### Réunion d'experts sur l'élaboration d'un contenu numérique pour les sociétés de l'information eu égard en particulier à la région Asie-Pacifique

La réunion d'experts s'est tenue du 26 au 28 mars 2001 à Tokyo (Japon). Elle était organisée dans le cadre de l'Etude sur la planification stratégique pour la promotion de l'informatisation en Asie et dans le Pacifique, projet biennal conjointement exécuté par certains pays de la région et financé par le Gouvernement japonais.

Cette réunion avait été organisée pour envisager de quelle manière il serait possible d'encourager la création d'un contenu numérique pour contribuer au développement des sociétés de l'information dans la région de l'Asie et du Pacifique, en mettant en évidence :

a) les facteurs qui font obstacle au développement d'un contenu numérique et les moyens permettant de lever ces obstacles ;

b) les facteurs qui encouragent la création d'un contenu numérique et les moyens propres à favoriser ce processus.

Sept facteurs clés ont été recensés. On peut les récapituler comme suit :

vision claire de la situation et sens aigu de l'organisation ; réseaux de télécommunications bon marché, fiables et de grande capacité ; existence d'un secteur privé dynamique et d'un ensemble de services d'information numériques relevant du secteur public ; cadre juridique et réglementaire ; compétences voulues en information ; bonne connaissance des besoins en information.

Toutefois, ces sept facteurs ne peuvent être considérés isolément. En effet, ils sont étroitement interdépendants et les pays devraient essayer de les prendre en compte lorsqu'ils s'emploient à élaborer leurs stratégies pour mettre en place une société du savoir.

Les dix-huit participants, venus principalement de pays de la région, ont été accueillis par le Ministère de l'éducation et de la science. Un représentant de la Direction générale de la Société de l'information (Commission européenne) a évoqué le rôle du contenu numérique dans la société de l'information de l'UE et expliqué que les dirigeants de cette dernière avaient résolument inscrit la question du contenu numérique dans leur programme politique en demandant à la Commission européenne de proposer de nouvelles mesures pour favoriser le développement du marché et veiller à ce que les utilisateurs soient partie prenante.

L'UE a mis en place un train global de mesures au titre d'un certain nombre de programmes portant sur les aspects technologiques et les applications sur le marché du contenu numérique. Le plan d'action de l'Europe donne une structure à toutes ces mesures en assurant au processus un niveau de

visibilité politique optimal. Les programmes de l'UE sont complétés par un examen du cadre juridique dans lequel s'inscrivent les droits en matière de télécommunications, protection des données et propriété intellectuelle. L'objectif qui sous-tend cet effort est de parvenir à traduire rapidement les résultats de la recherche en produits et services commercialisables propres à assurer des rendements économiques comparables à ceux des investissements effectués par les opérateurs dans les secteurs émergents.

Les communications présentées par la Chine, la Corée, l'Indonésie, l'Iran, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, les Philippines et le Viet Nam pour exposer la situation concernant l'élaboration de contenus numériques sur leurs territoires respectifs ont mis l'accent sur les points suivants :

- les compétences de l'industrie de création de contenus ;
- le cadre juridique et réglementaire ;
- l'offre de personnel compétent et expérimenté ;
- la complexité et la fiabilité des réseaux pour diffuser les contenus numériques et y accéder ;
- le niveau de développement du marché des contenus numériques, en particulier le niveau de la demande ;
- l'accès aux techniques d'innovation et d'élaboration de produits ;
- les obstacles linguistiques et culturels à l'utilisation de l'information ;

- la mesure dans laquelle les secteurs public et privé peuvent travailler de concert.

A l'issue du débat auquel ont donné lieu les rapports nationaux et les études sur le terrain, il est apparu que l'instauration de sociétés du savoir répondait à un processus complexe et polyvalent. On pouvait néanmoins dégager deux grandes conclusions.

— Premièrement, l'écart à l'intérieur et entre les pays de la région Asie-Pacifique se creusait et ce, d'autant plus, que la croissance des sociétés du savoir était inégale.

— Deuxièmement, le contenu numérique était un élément essentiel des sociétés du savoir. Les technologies de l'information et de la communication jouaient certes un rôle important mais elles ne pouvaient, à elles seules, assurer le passage aux sociétés de l'information ou du savoir.

Il était donc extrêmement important de promouvoir, dans chacun des pays de la région, un secteur dynamique d'élaboration de contenus numériques. Compte tenu des enseignements dégagés, les participants ont conclu que les sept facteurs recensés ci-dessus seraient déterminants pour l'élaboration des contenus numériques.

✉ Pour tout complément d'information, s'adresser à M<sup>me</sup> Susanne Ornager, conseiller régional de l'UNESCO en information et en informatique pour l'Asie et le Pacifique, 920 Sukhumvit Road, Bangkok, 10110, Thaïlande. E-mail : [s.ornager@unesco-proap.org](mailto:s.ornager@unesco-proap.org)

## Caracas

### « Projet ibéro-américain et caraïbe de bibliothèque numérique »

DEPUIS 1997, le Conseiller régional en information à Caracas, travaille à la mise en œuvre d'un projet visant à créer une Bibliothèque numérique ibéro-américaine et caraïbe. Ce projet a été examiné par INFOLAC et l'Association des bibliothèques nationales ibéro-américaines (ABINIA) et son financement a été approuvé au titre d'un accord de fonds-en-dépôt passé avec le Gouvernement espagnol.

Plusieurs bibliothèques nationales ibéro-américaines participent également aux projets de l'Université d'Alicante dont l'objet est d'étoffer la *Bibliothèque virtuelle Miguel de Cervantes*, riche actuellement de 7 000 ouvrages classiques qui sont numérisés en texte intégral en langue espagnole et publiés sur le portail Internet : <http://cervantesvirtual.com>. L'objectif du projet est de totaliser 30 000 titres. Le site Web est remarquable par sa conception graphique, sa facilité d'utilisation et, surtout, par ses contenus de très

grande qualité disponibles à toute personne étudiant la langue et la littérature hispaniques.

En avril 2001, le financement de la *Bibliothèque numérique ibéro-américaine et caraïbe* a été approuvé et le 1<sup>er</sup> mai 2001, a été choisi pour lancer le projet. Un accord de collaboration entre l'UNESCO et l'Université d'Alicante a été élaboré pour assurer la coordination des projets de bibliothèque numérique des deux institutions : « Projet de bibliothèque numérique ibéro-américaine et caraïbe » et « Bibliothèque virtuelle Miguel de Cervantes ». Cet accord devait donner lieu à un échange de vues entre les 34 bibliothèques ibéro-américaines nationales, l'Espagne et le Portugal sur leurs conditions de participation.

✉ Pour plus de renseignements sur les activités régionales d'information dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, s'adresser à M. Isidro Fernández-Aballí, conseiller régional, UNESCO/INF/LAC, Apartado postal 68394, Caracas 1062-A, Venezuela. Tél. : (582) 286.15.25. Fax : (582) 286.04.60. E-mail : [i.fernandez-aballi@unesco.org](mailto:i.fernandez-aballi@unesco.org)

## Montevideo

### Deuxième Forum international sur les logiciels libres

L'UNESCO a participé au deuxième Forum international sur les logiciels libres qui s'est tenu à Porto Alegre (Brésil), du 29 au 31 mai 2001, et elle a été chargée de coordonner les activités du groupe de travail sur le thème « Initiatives internationales pour renforcer le mouvement en faveur des logiciels ouverts et favoriser son expansion dans le domaine social » (<http://www.softwarelivre.rs.gov.br>). La tenue de ce forum a été encouragée par un certain nombre d'établissements brésiliens et a reçu l'aide du Bureau de l'UNESCO à Montevideo.

Des représentants d'institutions internationales associées aux initiatives en faveur des logiciels libres ont participé au forum et à la table ronde au cours de laquelle une communication sur le thème « L'UNESCO et le développement de la société de l'information en Amérique latine et dans les Caraïbes » a été présentée. On mentionnera en particulier la communication du CIPGSCA (Comité pour la promotion de la production de logiciels GNU et de nouveaux types de logiciels) <http://www.cipgsc.org.br>, et du groupe Linux de l'Uruguay. Le CIPGSCA encourage une vaste diffusion des logiciels libres en recourant à divers moyens, notamment campagnes d'information, publications, formation, comptes rendus d'opérations concluantes.

Des échanges de vues ont eu lieu avec des partenaires potentiels pour créer un réseau de développeurs et d'utilisateurs de logiciels libres en Amérique latine et dans les Caraïbes. Des travaux complémentaires seront nécessaires pour rédiger des règlements et des statuts, définir des objectifs, rechercher des partenaires et traiter les questions financières. L'Office de l'UNESCO à Montevideo fera fonction d'organe central pour l'organisation du réseau. Cette initiative sera lancée dès que les travaux préparatoires auront été finalisés ; elle tiendra compte d'initiatives analogues en cours telles que l'« Association francophone des utilisateurs de Linux » ([www.aful.org](http://www.aful.org)).

La participation au forum a donné l'occasion à un grand nombre de spécialistes et de responsables officiels de se familiariser davantage avec l'action de l'Organisation. Cela permettra à l'avenir d'ouvrir de nouvelles perspectives pour les activités touchant les logiciels libres, et l'on citera à cet égard la politique adoptée par l'État brésilien de Rio Grande do Sul en coopération avec le Gouvernement de l'État et de nombreux partenaires. Une politique officielle est actuellement élaborée pour promouvoir les activités menées à l'appui d'une entreprise libre, un

réseau ouvert d'établissements d'enseignement qui en comptera 2 000 d'ici à la fin de 2001 et aura beaucoup d'autres retombées. Les universités, publiques et privées, sont aussi étroitement associées à la politique en faveur des logiciels libres.

☛ S'adresser à M. Claudio Menezes, conseiller régional en informatique et en télématique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, Bureau de l'UNESCO, Avenida Brasil 2697, B.P. 859, 11300 Montevideo, Uruguay. Tél. : (59-82) 707.20.23. Fax : (59-82) 707.21.40. E-mail : [cmenezes@unesco.org.uy](mailto:cmenezes@unesco.org.uy)

### Séminaire de formation pour les thèses électroniques

Le troisième stage de formation latino-américain pour les responsables des programmes Mémoires et thèses électroniques s'est tenu à Recife (Brésil) du 10 au 12 avril 2001. Ce séminaire de trois jours était organisé par le Bureau de l'UNESCO à Montevideo et l'Universidad Católica de Pernambuco (UNICAP) sous les auspices de l'Ibero-American Science and Technology Education Consortium (Consortium ibéro-américain pour l'enseignement des sciences et des technologies/ISTEC) et le Programa Iberoamericano de Ciencia y Tecnología para el Desarrollo (CYTED).

Au cours des dernières décennies, les avancées remarquables enregistrées dans de nombreux domaines de la science de même que les progrès révolutionnaires accomplis dans le secteur des TIC ont été d'un grand profit pour l'humanité. Toutefois, les fruits de la recherche sont inégalement répartis et, sous l'impulsion d'une mondialisation rapide, « l'écart » s'élargit entre ceux qui ont les moyens de mettre effectivement à profit les progrès scientifiques et ceux qui en sont privés.

Les programmes Mémoires et thèses électroniques de l'UNESCO ont pour objet de promouvoir un égal accès à l'information scientifique, grâce à l'utilisation des TIC pour rédiger des thèses et des mémoires, et également pour y accéder et les archiver. En particulier, les programmes visent à établir des normes et procédures reconnues sur le plan international pour former des directeurs de projet et des étudiants à l'élaboration de projets pilotes dans certaines universités ou bibliothèques universitaires qui deviendront des centres d'excellence régionaux pour les programmes susmentionnés.

☛ Vous pouvez également vous adresser à M. Claudio Menezes, conseiller régional en informatique et en télématique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, Bureau de l'UNESCO, Avenida

Brasil 2697, B.P. 859, 11300 Montevideo, Uruguay.  
Tél. : (59-82) 707.20.23. Fax : (59-82) 707.21.40.  
E-mail : cmenezes@unesco.org.uy

### Ateliers régionaux à Kingston et Mexico

Le Conseiller régional à Montevideo a participé à deux ateliers régionaux à Kingston (Jamaïque) et à Mexico (Mexique) et il a saisi cette occasion pour présenter le nouveau programme Information pour tous de la Division de la société de l'information.

A Kingston, l'Atelier sur la planification sectorielle pour la technologie de l'information : Initiative régionale à l'appui des stratégies informatiques s'est tenu du 3 au 5 avril 2001. Il était organisé par le Ministère de l'industrie, du commerce et de la technologie et parrainé par la Banque de développement des Caraïbes, le Secrétariat du Commonwealth, la Fondation COMNET-IT et l'UNESCO.

Le Gouvernement jamaïcain est parvenu au terme de la première phase de son plan stratégique national pour la technologie de l'information et a

lancé la deuxième phase qui prévoit la formulation d'un plan détaillé pour chaque secteur.

Au Mexique, l'Atelier sur la création d'un observatoire des campus virtuels UNAM-UNESCO s'est tenu les 24 et 25 juin 2001. Il était organisé par la Coordinación Universitaria Académica de Educación a Distancia (CUAED), et l'Universidad Nacional Autónoma de México (UNAM) ; son principal objectif était de promouvoir la coopération entre l'UNESCO, l'INEGI (Institut national de statistique, de géographie et d'informatique, le centre de coordination de la CAIBI au Mexique) et des spécialistes universitaires participant à l'atelier, en vue de créer l'observatoire.

Outre l'UNAM, quatre universités ont pris une part active au débat dans le cadre d'une conférence vidéo. L'UNESCO a également profité de cette réunion pour entamer les préparatifs de la prochaine réunion de Simplicac 2002 qui doit se tenir à La Havane (Cuba), du 24 au 28 février 2002.

✉ S'adresser à M. Claudio Menezes, conseiller régional en informatique et en télématique pour l'Amérique latine et les Caraïbes à l'adresse ci-dessus.

## Le Caire

### Le réseau syrien pour l'enseignement supérieur et la recherche (SHERN)

DEPUIS son lancement en 1999, le projet SHERN a accompli des progrès notables. Son objectif est de mettre en place une infrastructure et des capacités de base dans le domaine des technologies réseau et Intranet en vue de développer l'échange électronique d'informations entre les universités et les centres de recherche ainsi que les applications électroniques en matière d'apprentissage et de gestion administrative dans les réseaux universitaires. La formation théorique et pratique que reçoivent les équipes locales pendant la durée de ce projet devrait conduire à renforcer les capacités et les moyens technologiques dans ce domaine, à moderniser les programmes universitaires et à élaborer de nouvelles méthodologies de l'enseignement et de la recherche. Pour que ce projet porte ses fruits, il est indispensable qu'il soit terminé avant le début de la prochaine année universitaire afin que les universités puissent mettre à profit le réseau et les connaissances spécialisées accumulées.

Malgré quelques retards dans la mise en œuvre du projet, des progrès réguliers ont été enregistrés et tous ses objectifs devraient être prochainement atteints. Les équipes locales dans les universités ont

acquis une expérience de la mise en réseau dont elles avaient grand besoin et elles devraient pouvoir procéder indépendamment à de nouvelles extensions. Parallèlement, les universités devraient être encouragées à offrir davantage d'incitations aux équipes techniques afin de prévenir l'exode des cadres dans le secteur des technologies de l'information de pointe, tout en opérant une sélection appropriée, en fonction des qualifications techniques, qui permettra de maintenir la stabilité de l'équipe.

Les universités, le personnel universitaire et les agents de soutien ainsi que les étudiants sont impatients de voir s'achever le projet pilote afin de pouvoir effectivement utiliser le nouvel environnement et en particulier l'Internet aux fins d'applications universitaires. Les équipes techniques locales estiment qu'elles ont sensiblement amélioré leurs compétences et comptent être entièrement opérationnelles d'ici la fin du projet et à même de desservir la communauté universitaire. Des femmes ingénieurs sont associées à la conception et à la mise en œuvre du réseau au sein des équipes techniques locales sur un pied d'égalité avec leurs homologues hommes. Ce projet permettra aux étudiantes diplômées des universités de trouver plus facilement un emploi et, ayant utilisé des technologies rendant possible le télétravail, elles pourront travailler chez elle.

Le Bureau du Caire est également intervenu dans l'élaboration du nouveau projet pilote intitulé « Projet bilatéral de téléenseignement » auquel participent l'Université d'Hélouan (Égypte), United Publishing Inc. et l'Université de Berlin en Allemagne. L'objectif est de dispenser sur le Web un cours préparé conjointement par les facultés égyptienne et allemande de génie électrique et destiné à des étudiants diplômés de ces deux établissements. L'UNESCO apporte une aide financière et consultative donnant lieu à la formation d'enseignants et à la fourniture de conseils sur les plates-formes logiciels et de

données la prestation de didacticiels. Il faut souligner l'importance particulière de la conception de critères d'évaluation appropriés pour faire le point de ce projet pilote de téléenseignement « réel » qui devrait être achevé d'ici le mois de décembre 2001.

✉ Adresse postale : M. Tarek G. Shawki, conseiller régional en information et en informatique pour les États arabes, Bureau de l'UNESCO, 8 Abdel Rahman Fahmy Street, Garden City, Le Caire 11511, Égypte. Tél. : (202) 354.30.36 ou 354.55.99. Fax : (202) 354.52.96. E-mail : tshawki@mail.unesco.org.eg

## New Delhi

### Réunion régionale sur le partage et l'échange d'information scientifique entre les centres d'information/les bibliothèques scientifiques et technologiques

La réunion s'est tenue les 29 et 30 janvier 2001 à Colombo (Sri Lanka). Elle était parrainée par le Bureau de l'UNESCO à New Delhi et accueillie par le Centre d'information scientifique et technologique sri-lankais de la Fondation nationale des sciences. Les participants venaient de six pays de la région.

Ses principaux objectifs étaient les suivants :

- concevoir un mécanisme d'échange d'information entre les pays de l'Asie ;
- encourager la coopération entre les bibliothèques et les centres d'information de la région.

Dans le discours liminaire qu'il a prononcé, le représentant du Ministre de la science et de la technologie a fait observer que l'information pouvait devenir un puissant outil au service de la population de tous les pays et permettre à ces derniers de suivre le rythme de la mondialisation. Il a souligné que tous les pays devaient régulièrement actualiser les connaissances et les compétences de leur personnel scientifique et technique pour rester au même niveau que le monde développé.

Des rapports nationaux mettant en évidence d'importantes activités ont été présentés par chaque participant. Des mémoires techniques également présentés pendant la réunion ont donné lieu à l'examen de certaines questions essentielles concernant la région, en particulier le coût élevé de l'abonnement aux bases de données électroniques. Considérant la situation économique de la région, on a fait valoir que la mise en place d'un

programme de coopération entre les pays intéressés pourrait réduire le coût d'accès, outre la possibilité d'échanger des périodiques sous forme imprimée. Il a également été question de la mise en place d'un mécanisme pour créer un catalogue collectif ainsi que des bases de données accessibles sur l'Internet.

Des recommandations ont été adoptées en vue notamment :

- de créer un comité régional ;
- de créer des consortiums régionaux pour accéder à l'information scientifique et technique dans la région ;
- de recenser dans chaque pays un établissement qui ferait fonction de centre d'échange d'information à l'échelon national pour la fourniture documentaire ;
- de former des formateurs pour faciliter la formation aux TI des professionnels des bibliothèques et de l'information ;
- de formuler des principes directeurs sur l'uniformité des formats de données pour les bases de données, les bibliographies et les répertoires ;
- d'assurer un accès gratuit ou subventionné aux bases de données en ligne dans les pays membres ;
- de recenser de la documentation publiée ou non publiée aux fins d'échange dans les pays de l'ASACR ;
- de mettre à jour les répertoires de centres d'excellence ;
- d'établir un répertoire d'experts de la région.

✉ Pour tout complément d'information, s'adresser à M. T. Sindhi, Bureau de l'UNESCO à New Delhi, 8 Poorvi Marg, Vasant Vishar, New Delhi 110057, Inde.

## NOUVELLES PUBLICATIONS

Les demandes de documents émanant de l'Argentine, du Brésil, de l'Espagne, des États-Unis d'Amérique, du Venezuela et des pays de la région Asie-Pacifique, doivent être envoyées directement aux centres de documentation INF dont les adresses sont indiquées ci-après.

### ARGENTINE

Sr. Coordinador Nacional, RENBU  
Universidad de Buenos Aires  
Azcuena 280.1029  
Capital Federal, Argentine

### BRÉSIL

Director  
Instituto Brasileiro de Informação  
em Ciencia e Tecnologia (IBICT)  
SC — Quadra 2 Bloco K  
70710 Brasilia DF, Brésil

### MEXIQUE

Sr. Director  
Consejo Nacional de Ciencia y Tecnología  
Centro de Servicios de Información  
y Documentación  
Circuito Cultural Universitario  
Ciudad Universitaria  
04515 Mexico DF, Mexique

### PORTUGAL

Sra. Gabriela Lopes da Silva  
Directora  
Serviço de Informação  
e Documentação (SID)  
Fundação para Ciência e Tecnológica (FCT)  
Av. D. Carlos 1, 126  
1200 Lisbonne, Portugal

Dans le cas de l'Afrique, de l'Amérique latine et des Caraïbes, des États arabes, de l'Europe, ces demandes doivent continuer d'être adressées à : Division de la société de l'information, UNESCO, 1, rue Miollis, 75732 Paris Cedex 15, France.

### ESPAGNE

Sra. Directora  
Consejo Superior de Investigaciones Científicas  
Centro de Información y Documentación  
Científica, C.I.N.D.O.C.  
Calle Joaquin Costa, 22  
28002 Madrid, Espagne

### ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Director  
West Virginia Library Commission  
Cultural Centre  
Charleston, West Virginia 25305  
États-Unis d'Amérique

### VENEZUELA

Sr. Isidro Fernández-Aballí  
Regional Adviser for Latin America  
and the Caribbean  
CII/INF/LAC  
Avenida Los Chorros  
Apartado postal 68394  
Caracas 1062-A, Venezuela

### RÉGION ASIE-PACIFIQUE

UNESCO/INF  
Documents Supply Service  
c/o The National Library of Thailand  
Samsen Road  
Bangkok 10300, Thaïlande

Tous les documents peuvent être consultés sur place dans les établissements susmentionnés. Des exemplaires peuvent être obtenus contre remboursement au prix fixé par les organismes chargés de la diffusion. L'UNESCO numérise actuellement ses documents ; une sélection en texte intégral peut être consultée sur le site : <http://unesdoc.unesco.org/ulis>

Tous les documents récents ou épuisés sont également disponibles sur microfiches, au prix de 22 FF, par fiche — une fiche représentant normalement 96 pages de texte. Les commandes de microfiches doivent être envoyées à l'adresse suivante : *Section des archives, de la gestion des dossiers et de la micrographie, UNESCO, 7, place de Fontenoy, 75352 Paris 07 SP, France. Fax : (33-1) 45.68.56.17.*

On trouvera ci-après une liste des nouvelles publications :

- JENSEN, Mike ; ESTHERHUYSEN, Anriette. *The Community Telecentre Cookbook for Africa:*

*Recipes for self-sustainability — How to establish a multi-purpose Community Telecentre in Africa.* Paris : UNESCO, 2001, 130 p. (CII-2001/WS/2).

- LE NOUVEAU SIÈCLE DE L'AFRIQUE : *espoirs et interpellations de jeunes gens de Kinshasa* — Paris : UNESCO, 2000, 189 p. (CII-2000/WS/3). Également disponible en anglais.

- LARIVIÈRE, Jules — *Principes directeurs pour l'élaboration d'une législation sur le dépôt légal.* Edition révisée, augmentée et mise à jour de l'étude publiée en 1981 par Jean LUNN. Paris : UNESCO, 2000, 49 p. (CII-2000/WS/7). Également disponible en anglais.

- ENQUÊTE MONDIALE SUR LA GOUVERNANCE EN LIGNE — *Rapport final établi par la Fondation COMNET-IT.* Paris : UNESCO, 2000, 75 p. (CII-2000/WS/9). Version française de *Global Survey on Online Governance.*

Ce Bulletin publie des informations sur les activités de la Division de la société de l'information et autres sujets connexes. Publié deux fois par an en anglais, arabe, espagnol, français et russe, le Bulletin est distribué gratuitement par la Division.

*Rédacteur en chef : Philippe Quéau. Rédacteur adjoint : Joie Springer. Assistance de publication : Grace Mensah.*

Les lecteurs sont invités à communiquer leurs observations et suggestions concernant le Bulletin et toute information pertinente au : Bulletin de l'UNISIST, Division de la société de l'information, 1, rue Miollis, 75732 Paris Cedex 15, France. Tél. : (33-1) 45.68.44.97. Fax : (33-1) 45.68.55.83. E-mail : [j.springer@unesco.org](mailto:j.springer@unesco.org). Tout exemplaire du Bulletin peut être commandé directement à : [g.mensah@unesco.org](mailto:g.mensah@unesco.org)

Le Bulletin de l'UNISIST peut être consulté sur l'Internet :  
<http://unesdoc.unesco.org/ulis>

En cas de changement d'adresse, veuillez joindre l'étiquette portant vos anciennes coordonnées.



DIVISION DE LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION

***INFORMATION***  
***INFORMATIQUE***  
***TÉLÉMATIQUE***

**Bulletin de l'UNISIST**  
**Vol. 28, n° 2, 2000**

# TABLE DES MATIÈRES

<b>ÉDITORIAL</b> .....	3
<b>INFOÉTHIQUE</b> .....	4
INFOÉTHIQUE 2000 .....	4
PROMOTION ET PRATIQUE DU MULTILINGUISME ET ACCÈS UNIVERSEL AU CYBERSPACE ...	7
<b>ARCHIVES</b> .....	8
CONGRÈS INTERNATIONAL DES ARCHIVES .....	8
<b>BIBLIOTHÈQUES</b> .....	8
L'UNESCO MET EN PLACE DES PORTAILS INTERNET CONSACRÉS AUX ARCHIVES ET AUX BIBLIOTHÈQUES. ....	8
MANIFESTE .....	9
BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE LETTONIE (BNL) .....	9
INITIATIVES LOCALES EN MATIÈRE DE FORMATION DE BIBLIOTHÉCAIRES NON PROFESSIONNELS AU GHANA. ....	11
L'IFLA PUBLIE DES NOUVEAUX PRINCIPES DIRECTEURS POUR L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL .....	12
<b>MÉMOIRE DU MONDE.</b> .....	13
<b>LOGICIEL</b> .....	14
CDS/ISIS .....	14
IDAMS .....	15
<b>TÉLÉMATIQUE</b> .....	16
MÉDIATHÈQUES COMMUNAUTAIRES .....	16
NIGER - ANNÉE DES NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION .....	17
BAYBYTES 2000 .....	18
CONFÉRENCE « ONLINE EDUCA » .....	18
<b>NOUVELLES BRÈVES</b> .....	19
NOUVEAU COLLABORATEUR .....	19
LE PROJET TELEINVIVO OBTIENT UN PREMIER GRAND PRIX .....	19
HERITAGENET .....	20
<b>INFOJEUNESSE.</b> .....	20
<b>BUREAUX RÉGIONAUX</b> .....	22
ADDIS-ABEBA .....	22
BANGKOK .....	23
MONTEVIDEO .....	24
NAIROBI .....	25
<b>NOUVELLES PUBLICATIONS.</b> .....	27

# ÉDITORIAL

## Le Sommet mondial de 2003 sur la société de l'information Un enjeu pour la société civile mondiale

par *Philippe Quéau*  
Directeur de la *Division de la société de l'information*  
UNESCO

LE Sommet mondial de la société de l'information, que l'UIT et d'autres organisations internationales, dont l'UNESCO, prévoient d'organiser en 2003, offrira à la société civile mondiale une occasion exceptionnelle de formuler, au sujet des politiques publiques, des recommandations d'une tonalité susceptible de s'écarter de celle des débats officiels courants sur les aspects les plus controversés de la société mondiale de l'information.

La notion de société civile mondiale reste à définir. Ce que l'expression suggère de manière intuitive c'est que, dans son essence même, ce que l'on appelle « la communauté internationale » se distingue quelque peu des assemblées internationales officielles d'Etats membres qui sont censées l'incarner. Celles-ci ne sont pas nécessairement représentatives de l'ensemble des préoccupations des « vraies gens » et en particulier de l'intérêt général au niveau mondial. La raison en est simple : les « égoïsmes sacrés » des Etats souverains les empêchent parfois de voir plus loin que leurs intérêts particuliers, afin de s'interroger directement sur, par exemple, le bien commun de l'humanité. Il s'ensuit qu'il n'y a toujours pas de réel pilote dans l'avion de la planète.

Les manifestations qui ont marqué la réunion de l'OMC à Seattle en novembre 1999 ont démontré qu'il y avait certes largement place pour de nouvelles idées et de nouveaux points de vue. Le Forum social mondial de Porto Alegre (Brésil), organisé en 2001 en contrepoint du Forum de Davos, a offert une excellente illustration des nouvelles thèses qui se font jour sur les politiques mondiales, le postulat étant que ces politiques ne sauraient être entièrement déterminées par des groupes d'intérêt ou par des systèmes de pensée purement économiques.

La « gouvernance » de la société mondiale de l'information ne peut donc être abandonnée aux seules forces du marché. Elle exige la définition d'orientations publiques et des actions coordonnées des gouvernements nationaux, en coopération avec les organisations internationales concernées et les vastes réseaux d'ONG ainsi qu'avec la société civile en général.



La société civile mondiale doit d'urgence prendre conscience des problèmes fondamentaux de gouvernance à l'échelle planétaire qui assaillent le globe, en particulier face à l'émergence de la civilisation du savoir. Il est clair que s'en remettre à des politiques nationales simplement juxtaposées, ou laisser agir la main (et le cœur) invisibles du marché, ne peut donner de bons résultats. Il est indispensable de se convaincre de la nécessité d'une coordination mondiale des politiques publiques et de mettre celle-ci au service d'objectifs sociaux clairement définis et de priorités débattues et acceptées de manière démocratique.

Les années 2001 et 2002 devront être consacrées à un vaste « remue-méninges » sur un certain nombre de problèmes clés, notamment sur les besoins réels de la société civile mondiale face au « code » secret de la société de l'information (pour reprendre les termes de Lawrence Lessig<sup>1</sup>).

Quel sera par exemple l'impact social à long terme du nouvel équilibre qui commence à régir de fait le droit de la propriété intellectuelle ? Le monde a-t-il besoin d'un équivalent des célèbres lois antitrust des Etats-Unis qui sont si importantes pour « réguler » la « net-économie » ? Comment protéger la diversité culturelle et linguistique dans

1. Voir Lawrence Lessig, *Code and Other Laws of Cyberspace*, Basic Books, 1999.

un système d'échange structurellement porteur d'uniformisation et de standardisation ?

Afin de préparer le Sommet mondial sur la société de l'information, il faut que la société civile mondiale soit sensibilisée à ces questions par l'entremise de ses représentants les plus actifs et que différentes communautés de consommateurs, de scientifiques, de bibliothécaires, d'enseignants, de journalistes, etc., commencent à exprimer clairement et précisément leur opinion sur les sujets qui leur tiennent le plus à cœur.

Ne pas prendre l'initiative à ce stade, c'est tout simplement laisser le champ libre à d'autres groupes d'intérêt, déjà tout prêts à imposer leurs

vues dans les forums internationaux. L'UNESCO est désireuse de jouer son rôle de facilitateur pour que les résultats de ce « remue-ménages » des communautés qu'elle sert soient traduits en recommandations sur les politiques à adopter, et elle est disposée à agir concrètement pour que ces recommandations soient prises en compte lors du Sommet mondial de 2003.

A titre préliminaire, tirant parti des conclusions d'INFOéthique 2000 rapportées dans ce numéro, le Secrétariat de l'UNESCO s'emploie actuellement à élaborer un projet de recommandation sur la notion d'accès universel au cyberspace qui sera soumis à la Conférence générale de l'UNESCO en novembre 2001.

## INFOÉTHIQUE

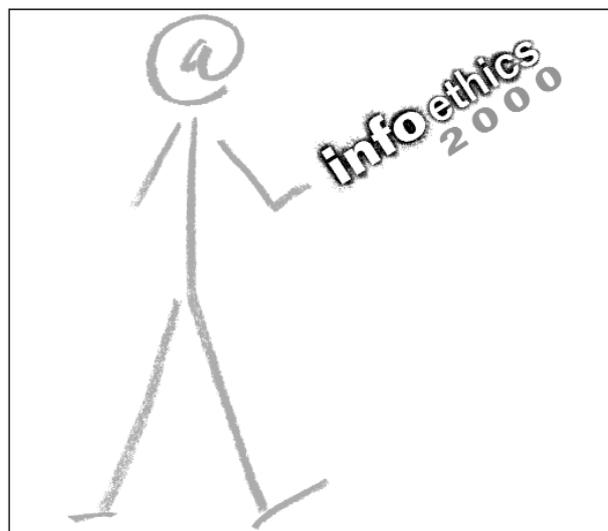
### INFOÉTHIQUE 2000

#### L'accès universel à l'information au XXI<sup>e</sup> siècle : les défis éthiques, juridiques et sociétaux du cyberspace

INFOéthique 2000, troisième Congrès de l'UNESCO sur les défis éthiques, juridiques et sociétaux du cyberspace, s'est tenu au Siège de l'UNESCO à Paris, du 13 au 15 novembre 2000. Au total, 32 intervenants, représentant 19 pays et cinq organisations intergouvernementales, ont participé aux travaux des six groupes de discussion qui ont été constitués. Le résumé et le texte intégral de leurs interventions peuvent être consultés sur le site Web du Secteur de la communication et de la société de l'information, <http://webworld.unesco.org/infoethics2000/index.html>, en attendant leur publication et leur diffusion par l'UNESCO.

Ce congrès a rassemblé plus de 300 participants – essentiellement des fonctionnaires, juristes, universitaires et représentants des médias et de la société civile – venant de 66 pays et 53 organisations non gouvernementales. Il a été précédé de quatre ateliers régionaux Infoéthique organisés dans les régions Afrique, Asie et Pacifique, Europe et Amérique latine, et d'un atelier national tenu en Égypte.

Les études spéciales, les aspirations exprimées dans les conclusions des ateliers régionaux et les interventions faites aux différentes séances ont prouvé une fois de plus la complexité des questions éthiques, juridiques et sociétales et leur impact sur les utilisateurs des technologies de l'information et de la communication (TIC). Il faut donc étudier beaucoup plus activement comment assurer à un coût abordable l'accès à l'information, en particulier celle appartenant au domaine public, ainsi qu'aux technologies de l'information, dans tous les



pays, y compris les pays en développement et en transition.

En outre, il a été généralement reconnu que l'organisation d'INFOéthique 2000 s'inscrivait dans une démarche à long terme visant à faire prendre en compte dans les débats du Sommet mondial sur la société de l'information prévu en 2003 les problèmes éthiques, juridiques et sociétaux que pose l'instauration d'un accès équitable à l'information. Le rôle qui incombe à l'UNESCO s'agissant de s'attaquer à ces problèmes et de les porter à l'attention du Sommet a été réaffirmé avec insistance.

Les débats ont à nouveau confirmé l'importance et la pertinence des questions mises en relief par le Congrès pour le développement futur de la société

de l'information. On a fortement insisté sur la nécessité de veiller à sauvegarder et renforcer, dans le nouvel environnement numérique et le cyberspace, les principes déjà en vigueur en matière de droits de l'homme. Dans ce contexte, l'accès à l'information pour tous demeure un droit fondamental, qu'il faut défendre avec davantage d'efficacité et d'imagination, dans un esprit d'équité, de justice et de respect mutuel. Un résumé succinct des principales conclusions du Congrès est présenté ci-dessous :

### Le rôle des pouvoirs publics dans l'accès à l'information

#### *Elargir et rationaliser l'offre d'information appartenant au domaine public*

L'information détenue par le secteur public fait partie de « l'espace public intellectuel ». Elle est d'une utilité cruciale pour la recherche, l'enseignement, l'innovation et la lutte contre l'exclusion économique et sociale et est le fondement d'une société mondialisée informée et participative. Le profit général sera d'autant plus grand que ces ressources informationnelles et connaissances seront mises à la disposition du public le plus large possible, plutôt que d'être gérées d'une manière qui permette une main mise exclusive sur l'information ou la suprématie d'intérêts privés.

Les pouvoirs publics doivent donc donner l'exemple en mettant, par les moyens électroniques, l'information officielle à la disposition des citoyens, sous réserve des exceptions nécessaires à la protection des intérêts nationaux. Ils devraient en particulier leur fournir des renseignements sur leurs droits, sur la législation et les réglementations, sur les questions de santé et sur les obligations du gouvernement à leur égard ; ils devraient également promouvoir l'élaboration de contenus qui reflètent la culture, les valeurs, l'histoire et la langue locales.

Les informations de qualité détenues par le secteur public devraient être mises en ligne sous des formes et au moyen de systèmes de communication qui répondent aux besoins des citoyens ; il faudrait promouvoir parallèlement les partenariats entre les secteurs public et privé afin d'offrir des incitations à la création de savoirs. Là où ces partenariats impliqueraient un financement public, les éléments de connaissance créés devraient ensuite être mis à la disposition du public d'une manière qui serve de façon équilibrée à la fois l'intérêt que ce dernier peut avoir à accéder à ces informations et l'intérêt que le secteur privé peut avoir à les commercialiser.

En matière de politiques de l'information, les recommandations sont notamment les suivantes :

- promouvoir des politiques de l'information

cohérentes, y compris en publiant des synopsis et des répertoires des ressources informationnelles du secteur public qui sont mises à la disposition générale de la population et en fournissant des liens d'accès à ces ressources ;

- mettre au point des modèles en vue de faciliter l'accès des communautés locales des pays en développement et des régions rurales ainsi que des personnes handicapées et/ou ayant des besoins spéciaux aux technologies de l'information et de la communication ;
- élaborer des cadres juridiques, et en particulier des cadres législatifs harmonisés, qui incluent des lois sur la liberté d'information et la divulgation protégée ;
- assurer une coopération entre les différentes organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales en vue de constituer, à partir de la masse d'information issue des projets et programmes de développement, un corpus de connaissances universellement accessible, au bénéfice des pays en développement en particulier ;
- établir un inventaire international des législations, réglementations, plans d'action et programmes sur la création et la diffusion de l'information du domaine public.

#### *Faciliter l'accès aux réseaux et aux services*

Les réseaux et services télématiques sont indispensables pour garantir un accès équitable à l'information et doivent de ce fait recevoir une haute priorité dans les programmes de développement des gouvernements, en particulier dans les pays en développement et les pays en transition. L'Internet doit être considéré comme un service public au même titre que les services fondamentaux de télécommunication, d'eau et d'électricité, et les institutions de service public telles que les écoles et les bibliothèques publiques devraient bénéficier de tarifs préférentiels d'accès au Réseau.

L'accès aux télécommunications devrait se développer selon les principes suivants : accès public à un coût abordable, normalisation des infrastructures/protocoles, institution de cadres réglementaires et juridiques clairs et mise en place de mécanismes permettant de financer les coûts de l'accès à l'Internet et des télécommunications par des subventions croisées dans la mesure où c'est nécessaire pour assurer un accès équitable au Réseau et à son contenu informatif.

Les autorités nationales devraient appuyer le développement de « consortium » de service public dans le domaine des technologies de l'information et de la communication », qui encourageraient également l'accès des communautés locales, en

particulier dans les régions rurales et reculées, ainsi que des personnes défavorisées et d'autres groupes cibles à l'information et au savoir.

### La notion d'« usage loyal » dans la société de l'information

Les principes de base et les objectifs du droit d'auteur sont, d'une part, d'encourager la création en accordant aux créateurs des droits exclusifs d'une durée limitée et, de l'autre, de favoriser et réglementer la diffusion des biens culturels, des connaissances et des idées. Le droit d'auteur repose donc sur la réalisation d'un équilibre entre la protection des œuvres originales et de leurs créateurs et la sauvegarde de l'intérêt public et des libertés fondamentales, les évolutions actuelles de la propriété intellectuelle, en particulier dans le domaine du droit d'auteur et des droits voisins, risquent de mettre cet équilibre en péril, mais il est également vrai que les nouvelles technologies représentent une menace pour l'exploitation normale des œuvres protégées par le droit d'auteur. La préservation de cet équilibre entre les intérêts légitimes des titulaires de droits et ceux, non moins légitimes, des utilisateurs s'agissant d'avoir accès à l'information et à la culture est d'une importance cruciale dans la société de l'information.

Les droits de propriété intellectuelle sont fondamentalement destinés à protéger les œuvres de création et les innovations technologiques, et non les investissements. La création de nouveaux droits *sui generis* ou de droits voisins protégeant les investissements n'est donc pas compatible avec la nature même de la propriété intellectuelle.

L'importance des exceptions au droit d'auteur, au titre par exemple de « l'usage loyal » et d'autres dérogations équivalentes, doit être réaffirmée dans l'environnement numérique car ces exceptions sont un élément essentiel de l'indispensable compromis qui doit s'établir entre les intérêts privés et l'intérêt public.

La mission de service public des bibliothèques, des institutions éducatives et des musées à l'ère numérique demande à être définie et réévaluée précisément à la lumière des évolutions technologiques, de sorte que leurs fonctions fondamentales de diffusion d'informations au service de l'éducation, de la recherche et de la démocratisation soient préservées, sans les mettre en concurrence avec les prestataires commerciaux de services de même nature.

Dans ce contexte, le système des exceptions au droit d'auteur pourrait nuire aux investissements dans les pays en développement car si la protection par le droit d'auteur est insuffisante, les investissements risquent d'être peu rentables et la diffusion

des biens culturels et de l'information de se trouver en conséquence menacée dans ces pays.

### Protéger la dignité humaine à l'ère numérique

La Déclaration universelle des droits de l'homme énonce clairement la nécessité de sauvegarder les droits au respect de la vie privée et à la liberté d'expression ; or, les nouvelles technologies posent de nouveaux défis à la protection de ces droits essentiels dans la mesure où, d'une part, les technologies interactives rendent possible une surveillance générale de la vie privée et où, d'autre part, les logiciels de filtrage permettent de restreindre l'accès à des informations qui, en leur absence, pourraient être consultées librement.

La nécessité d'élaborer une stratégie globale, comprenant des activités culturelles, politiques et de développement institutionnel, afin de protéger la vie privée des personnes a été soulignée et les participants ont examiné la possibilité que l'UNESCO s'emploie à élaborer une convention internationale qui proposerait tout un éventail de méthodes destinées à protéger la vie privée des personnes, y compris des codes de conduite, une autoréglementation et des moyens techniques de renforcer la confidentialité.

Les nouvelles technologies de l'information vont poser de nouveaux défis au respect de la vie privée. Certains découleront de problèmes tenant aux conflits de lois et à la multiplicité des ressorts territoriaux dans lesquels s'opère le commerce électronique. Il s'agira également de résoudre d'importantes questions concernant la sécurité nationale et la criminalité informatique. Les solutions pourraient comprendre l'adoption de lois-types et de nouveaux traités dont les dispositions seraient rigoureuses et exécutoires.

Les problèmes qui concernent l'Internet et la dignité humaine doivent être évalués du point de vue moral. La liberté d'expression et la dignité du citoyen sont deux aspects importants de cette moralité. Protéger la vie privée et promouvoir la liberté d'expression doivent être considérés comme des objectifs complémentaires à l'ère numérique. Les nouveaux défis à la protection de la dignité humaine vont se répercuter de plus en plus sur ces deux domaines, d'où la nécessité de poser les fondements juridiques et éthiques de la mise en place de l'Internet dans les pays en développement.

De nouvelles technologies seront élaborées pour tenter de résoudre les problèmes qui touchent à la sauvegarde de la dignité humaine ; cependant, la technologie est imparfaite et ne constitue pas en

soi une panacée. La participation active des organisations de la société civile à la prise des décisions concernant l'avenir de l'Internet est d'une importance cruciale pour la protection de la dignité humaine à l'ère numérique. Pour être efficaces, les politiques relatives à l'Internet doivent refléter les avis des consommateurs et des citoyens.

INFOéthique 2000 a été considéré comme une étape importante d'un processus qui pourrait déboucher sur l'adoption de règles de conduite internationales fondées sur la notion d'accès équitable à l'information pour tous.

Un Comité international d'experts travaille actuellement à l'élaboration d'une Recommandation

sur l'accès universel au cyberspace et la promotion et la pratique du multilinguisme dans le cyberspace qui sera soumise en novembre 2001 à la Conférence générale de l'UNESCO pour adoption par ses États membres. Le rapport sur INFOéthique 2000 sera inclus dans cette recommandation, outre qu'il fournira les bases de la contribution de l'UNESCO au Sommet mondial sur la société de l'information prévu en 2003 sous les auspices de l'ONU.

*Pour tout complément d'informations, s'adresser à M. Victor Montviloff, CI/INF, UNESCO, 1, rue Miollis, 75732 Paris Cedex 15, France. Tél. : (331) 45.68.45.03. Fax : (331) 45.68.55.83. Courrier électronique : v.montviloff@unesco.org*

## PROMOTION ET PRATIQUE DU MULTILINGUISME ET ACCÈS UNIVERSEL AU CYBERESPACE

À sa 30e session, la Conférence générale de l'UNESCO a adopté une résolution qui souligne la nécessité pour l'Organisation et pour ses États membres de promouvoir le multilinguisme dans le cyberspace et l'accès universel au cyberspace. La Conférence a estimé qu'il fallait élaborer, sous la forme d'une recommandation adressée aux États membres, un instrument international visant l'accès universel au patrimoine multiculturel de l'humanité et la promotion et la pratique du multilinguisme dans le cyberspace ainsi que l'accès universel à celui-ci.

Ceci a été réaffirmé lors d'INFOéthique 2000, où l'on a souligné le rôle moteur qui incombe à l'Organisation s'agissant de promouvoir l'accès à l'information appartenant au domaine public, en particulier en encourageant le multilinguisme et la diversité culturelle sur les réseaux d'information planétaires.

Il est généralement postulé qu'il est de l'intérêt crucial de tous les pays de bâtir la société mondiale de l'information et d'exploiter les nouvelles possibilités qu'elle offre. Ce ne sera toutefois possible que si l'accès à l'information dans toutes les langues est assuré à un coût abordable et dans des conditions équitables afin de contrer l'effet des nombreux facteurs d'ordre politique, juridique, culturel, économique, éducatif, social et technologique qui entravent cet accès et de lutter contre ce qu'il est convenu d'appeler la « fracture numérique » entre riches et pauvres en matière d'information. Les écarts et inégalités concernant l'offre d'information et son

accessibilité se creusent entre les pays et les communautés et de nombreux gouvernements sont conscients de la nécessité d'établir des principes directeurs à l'échelon national en vue de la formulation et de la mise en œuvre de politiques visant à instaurer l'égalité d'accès, à un coût abordable, à l'information diffusée dans le cyberspace.

Des initiatives ont été lancées pour parvenir à un consensus international sur ces politiques et l'UNESCO a été instamment invitée à veiller au maintien d'un juste équilibre dans l'accès à l'information et la production d'information sur les réseaux mondiaux. Il est donc nécessaire de prendre d'urgence des mesures anticipatoires, aux niveaux national et international, pour encourager et appuyer l'action des pouvoirs publics visant à définir des politiques, un cadre réglementaire et une infrastructure qui répondent à ces préoccupations, façonnant ainsi l'avenir de la société mondiale de l'information.

L'UNESCO va proposer un projet de recommandation qui couvrira les aspects clés ci-après de l'accès universel au cyberspace : fourniture d'un accès aux réseaux et services télématiques, promotion du multilinguisme, offre de moyens d'accès à l'information appartenant au domaine public et application des exceptions au droit d'auteur. À cette fin, elle a fait réaliser par des experts quatre études sur ces différents domaines étroitement liés à la notion d'accès universel au cyberspace.

L'étude effectuée dans le domaine du multilinguisme a confirmé que la langue n'est pas

seulement le principal moyen de communication entre les personnes ; elle fait en outre partie de leur patrimoine culturel et est porteuse à ce titre d'une profonde charge affective. Il est donc proposé notamment d'insister sur la promotion, le respect et l'utilisation de toutes les langues dans le cyberspace, de créer des contenus dans toutes les langues internationales d'usage courant ainsi que dans d'autres langues d'importance régionale, nationale et locale, de prévenir la ségrégation linguistique dans l'accès à l'information et aux connaissances

culturelles et scientifiques et de formuler des politiques nationales très fermes sur la question cruciale de la survie des langues.

Le Directeur général a consulté les États membres de l'UNESCO pour obtenir leurs observations sur l'ordre de priorité à établir dans ce domaine. Celles-ci seront étudiées par le Comité de 18 experts qu'il a constitué pour passer en revue les résultats des consultations et élaborer le projet de recommandation.

*Pour tout complément d'information, s'adresser à M. Victor Montviloff à l'adresse ci-dessus.*

## ARCHIVES

### Congrès international des archives

DEUX mille archivistes venus de toutes les régions du monde ont participé au 14<sup>e</sup> Congrès des archives, à Séville (Espagne). Ayant pour thème « Archives du nouveau Millénaire dans la société de l'information », le Congrès comportait des séances sur la gestion et l'utilisation des archives électroniques dans un contexte mondial, le développement de l'archivistique en tant que discipline universitaire et le rôle des archives dans la société des loisirs.

Le Conseil international des archives (CIA) a publié les recommandations de la Conférence, qui portent sur les archives électroniques et les technologies de l'information, la normalisation, la

formation des archivistes, l'évolution de la profession et la protection du patrimoine archivistique. L'une des conclusions des participants était que la circulation de l'information à l'échelle mondiale rend d'autant plus importante l'élaboration de normes internationales relatives à la terminologie des archives et à la préservation, l'évaluation, l'entretien et la consultation des collections d'archives.

*Pour tout complément d'information, s'adresser à M. Axel Plathe, CI/INF, UNESCO, 1, rue Miollis, 75732 Paris Cedex 15, France. Tél : (331) 45.68.44.67. Télécopie : (331) 45.68.55.83. Courrier électronique : a.plathe@unesco.org*

## BIBLIOTHÈQUES

### L'UNESCO met en place des portails Internet consacrés aux archives et aux bibliothèques

L'UNESCO a pris dernièrement deux initiatives axées sur l'amélioration de l'accès à l'information. En septembre, elle a mis en place le **Portail UNESCO des archives**, qui permet d'accéder aux sites Web des institutions d'archives partout dans le monde, aux ressources concernant la gestion des documents et archives et à l'information relative à la coopération internationale dans ce domaine.

Une section intitulée « In Focus » présente des sites Web d'archives qui présentent un intérêt particulier. Les visiteurs du site peuvent également classer les sites Web d'archives et d'institutions connexes par un système de notation en ligne.

Un outil identique pour les bibliothèques, le

**Portail UNESCO des bibliothèques**, a été créé quelques semaines plus tard. Il a pour objet de faciliter l'accès à l'information relative aux ressources bibliothéconomiques disponibles sur le Web et aux enjeux actuels de la bibliothéconomie. Ce site a été conçu comme un point d'accès interactif à des informations relevant d'un large éventail de catégories, dont les sites Web des bibliothèques nationales, les services d'information gouvernementaux, les associations de bibliothèques et les ressources en ligne, l'accent étant plus particulièrement mis sur les activités relevant des domaines de compétence de l'UNESCO, l'éducation, les sciences, la culture et l'information notamment.

Régulièrement, des actions spéciales seront consacrées aux informations et articles intéressant les bibliothèques et aux activités d'une bibliothèque et/ou collection particulière.

Ces deux portails constituent des passerelles vers des ressources concernant la gestion de l'information et la coopération internationale, les visiteurs pouvant soit naviguer entre des catégories préétablies soit rechercher un ou plusieurs mots précis. Tous les visiteurs peuvent ajouter ou modifier des liens pour aider à faire de ce site un outil complet. Ils peuvent également classer les sites Web par un système de notation en ligne.

Les webmestres des sites d'archives et de bibliothèques signalés dans ces portails sont invités à afficher sur leur site les logos des portails

UNESCO des archives et des bibliothèques pour aider à promouvoir ces outils.

*Le portail des archives se trouve à l'adresse : [http://www.unesco.org/webworld/portal\\_archives/](http://www.unesco.org/webworld/portal_archives/)*

*Pour tout complément d'information, s'adresser à M. Axel Plathe, CI/INF, UNESCO, 1, rue Miollis, 75732 Paris Cedex 15, France. Tél : (331) 45.68.44.67. Télécopie : (331) 45.68.55.83. Courrier électronique : [a.plathe@unesco.org](mailto:a.plathe@unesco.org)*

*Le portail des bibliothèques se trouve à l'adresse : [http://www.unesco.org/webworld/portal\\_bib](http://www.unesco.org/webworld/portal_bib)*

*Pour tout complément d'information, s'adresser à Mme Joie Springer, CI/INF, UNESCO, 1, rue Miollis, 75732 Paris Cedex 15, France. Tél : (331) 45.68.44.97. Télécopie : (331) 45.68.55.83. Courrier électronique : [J.springer@unesco.org](mailto:J.springer@unesco.org)*

## Manifeste

LE Manifeste de la bibliothèque publique et le Manifeste des bibliothèques scolaires, deux déclarations de principes applicables à la création et au fonctionnement des bibliothèques publiques et scolaires à l'échelle mondiale, sont désormais disponibles en ligne dans leurs versions anglaise, arabe, chinoise, espagnole, française et russe. Ces deux textes ont été publiés conjointement par l'UNESCO et la Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques (IFLA).

Le Manifeste de la bibliothèque publique, adopté en 1994, proclame la conviction de l'UNESCO que la bibliothèque publique est une

force vivante au service de l'éducation, de la culture et de l'information et un moyen essentiel d'élever dans les esprits les défenses de la paix et de contribuer au progrès spirituel de l'humanité.

Le Manifeste des bibliothèques scolaires, adopté en 1999, a pour objet de définir et de développer le rôle que les bibliothèques scolaires et les centres de documentation jouent pour permettre aux élèves d'acquérir les outils d'apprentissage et les contenus éducatifs dont ils ont besoin pour survivre, pour développer toutes leurs facultés, pour continuer à apprendre tout au long de leur vie et pour prendre des décisions éclairées.

## Bibliothèque nationale de Lettonie (BNL) Réunion de la Commission internationale d'experts Riga (Lettonie) 8-9 septembre 2000

LA première réunion de la Commission internationale d'experts créée par l'UNESCO dans le cadre du projet d'assistance à la Bibliothèque nationale de Lettonie (BNL) s'est tenue à Riga les 8 et 9 septembre 2000. Cette réunion avait pour principal objectif d'aider à élaborer des stratégies de communication, de fournir un appui méthodologique et technique, de mobiliser des ressources tant financières qu'en nature par des campagnes de collecte appropriées et de mieux faire connaître le projet dans les milieux professionnels et politiques.

La Commission internationale s'est félicitée de l'expérience acquise par l'UNESCO dans le cadre

de l'exécution de plusieurs projets concernant les bibliothèques ainsi que de l'aide qu'elle apporte au projet relatif à la BNL, sous la forme d'un avant-projet architectural conforme aux normes internationales dans ce domaine. Le Directeur général de l'UNESCO, M. Koïchiro Matsuura, a accepté de poser la première pierre lors de l'inauguration des travaux de construction de la Bibliothèque nationale en 2001.

L'importance de la construction d'une nouvelle BNL est d'autant plus manifeste que les collections de cette institution sont actuellement dispersées sur huit bâtiments distincts. Dans son nouveau bâtiment, la BNL ne fera pas que superviser le

réseau des bibliothèques publiques lettones, comblant ainsi le fossé actuel entre la capitale et les régions, elle constituera aussi un symbole historique et culturel.

Riga a toujours été une ville de contacts, ouverte aux échanges culturels, un pont entre passé, présent et avenir, et une ville de lumières. Les experts ont également débattu du rôle de la BNL en tant que précieux outil de la communication, qui élimine les obstacles facteurs de malentendus et de conflits et apporte une meilleure information sur la culture et l'histoire au service du savoir, et ils ont insisté sur le fait qu'une bibliothèque nationale ne se contente pas d'accomplir une fonction, elle est aussi le gardien du patrimoine culturel de la nation.

Il ressort d'une enquête récente que 78 % des Lettons sont au courant de l'existence du projet relatif à la BNL et 59 % l'approuvent et en acceptent le coût. Qui plus est, 45 % sont prêts à y participer financièrement.

Le financement demeure un grand sujet de préoccupation. La prochaine étape verra l'approbation du projet par la Saeima (Parlement), qui exprimera clairement l'intention qu'a le gouvernement letton de lancer effectivement le projet et d'inciter d'autres donateurs à le soutenir. La première réunion de la Commission internationale d'experts a bénéficié d'une excellente couverture médiatique, tant à la télévision que dans les journaux, ce que d'aucuns considèrent comme un « coup d'accélérateur » pour la promotion du projet.

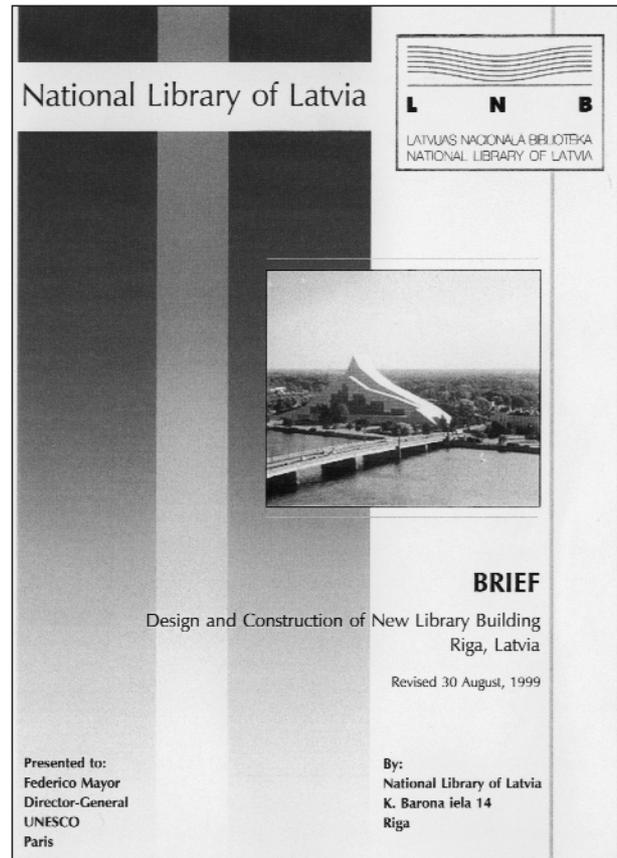
L'UNESCO a confirmé qu'elle accueillerait sur son site Web une page consacrée à cette promotion et contenant, entre autres, des renseignements sur toutes les institutions intervenantes, et qu'elle fournirait des principes directeurs concernant la législation du dépôt légal. L'UNESCO a aussi recommandé d'établir une collaboration plus étroite en matière de préservation, par la mise en place d'un comité national « Mémoire du monde ».

D'autres institutions ont offert leur aide. Ainsi, la Bibliothèque du Congrès des États-Unis se propose d'organiser des ateliers et des stages à l'intention des bibliothécaires lettons et la Bibliothèque royale de Suède et la Bibliothèque nationale de Norvège apporteront un appui dans le domaine de la préservation des documents sonores et vidéo.

Les participants à la réunion ont adopté la déclaration suivante :

La Commission internationale d'experts pour le projet relatif à la Bibliothèque nationale de Lettonie,

- considère que le projet relatif à la Bibliothèque



*Bibliothèque nationale de Lettonie*

nationale de Lettonie constitue une activité essentielle et représente aussi un important outil d'accès à la connaissance en Lettonie et dans toute la région balte ;

- exprime sa satisfaction des efforts faits à ce jour par le gouvernement letton et du débat qui se déroule au Parlement sur les questions relatives au financement du projet ;
- rend hommage à la qualité de l'avant-projet architectural, des plans de gestion des travaux de construction ainsi que des fonctions, contenus et services de la future bibliothèque ;
- confirme qu'elle est disposée à continuer de fournir aux autorités compétentes lettones des conseils sur le développement du projet et à mobiliser les compétences internationales sur des questions précises et en fonction des besoins ;
- est prête à mobiliser appui et aide au plan international conformément à la résolution 30/38 adoptée par la Conférence générale de l'UNESCO en novembre 1999.

*Pour tout complément d'information, s'adresser à M. A. Abid, CI/INF, UNESCO, 1 rue Miollis, 75732 Paris Cedex 15, France. Tél. : (331) 45.68.44.96. Télécopie : (331) 45.68.55.83. Courrier électronique : a.abid@unesco.org*

## Initiatives locales en matière de formation de bibliothécaires non professionnels au Ghana



*Bibliothèque pour enfants d'Osu (Ghana)*

« **O**SU Library Fund Ltd. » est une petite ONG ghanéenne opérant au niveau des collectivités de base qui s'emploie à promouvoir les possibilités d'alphabétisation et la création de bibliothèques pour enfants au Ghana. Une organisation caritative canadienne apparentée, « Osu Children's Library Fund », appuie ces efforts en organisant des collectes de fonds et en coordonnant les activités d'information de l'ONG locale. À ce jour, plus de 70 bibliothèques ont bénéficié de cette aide ; le plus souvent, il s'agit de petits établissements qui ne disposent que de quelques livres, mais le projet le plus important, situé dans la capitale Accra, accueille près de 60.000 usagers par an.

Pour aider les communautés qui veulent se doter de leur propre bibliothèque, un cours de formation de bibliothécaires non professionnels est dispensé gratuitement à la Bibliothèque communautaire Kathy Knowles (« KKCL »), créée par l'Osu Fund en 1992 et installée dans un conteneur maritime de 12 mètres. Cette formation est destinée à des personnes qui savent lire et écrire et sont présentées et soutenues par leur école ou leur communauté. Elle est normalement gratuite, sauf pour les personnes envoyées par des écoles privées.

Le cours de trois semaines est très « basique » mais il permet à des personnes sans formation bibliothéconomique en bonne et due forme de monter une bibliothèque dans leur école ou leur communauté. À la fin du cours, les stagiaires qui réussissent se voient décerner un certificat et reçoivent un don pour leur bibliothèque, à savoir 100 livres, un puzzle en bois et une serviette pour s'essuyer les mains (il est recommandé de se laver les mains avant de toucher les livres).

La formation est essentiellement d'ordre pratique et consiste à accompagner le personnel de la bibliothèque dans ses tâches quotidiennes. La propreté de la bibliothèque et de la plus haute impor-

tance, spécialement quand l'harmattan souffle et charge l'air de poussière. Outre l'aide qu'ils apportent pour maintenir les locaux de la bibliothèque dans un état impeccable, les stagiaires apprennent à :

### 1. Exposer les livres avec ordre et précision

À la KKCL, la responsable des lieux, Joanna Felih, et tout le personnel sont très fiers de la manière dont leurs livres sont exposés sur des rayonnages autonomes, dans des « bacs à albums » en bois faits sur mesure et dans des bacs en plastique.

### 2. Distinguer les différents types de livres et les classer dans la catégorie qui convient

Du ruban adhésif de différentes couleurs est apposé sur certains ouvrages documentaires pour indiquer leur sujet. Le système décimal Dewey est à présent enseigné.

### 3. Tenir un inventaire des livres qui se trouvent dans la bibliothèque

Dans bien des cas, la bibliothèque du stagiaire ne contient guère plus d'une centaine d'ouvrages.

#### 4. Réparer les livres et les maintenir en bon état

Les stagiaires apprennent à manier les livres avec respect, en veillant à la propreté des mains et en tournant les pages avec précaution. Ils apprennent également, démonstration à l'appui, comment bien recouvrir les livres (de préférence avec du plastique transparent).

#### 5. Garder une trace de la fréquentation par les usagers et d'autres activités de la bibliothèque

À la KKCL, Mme Felih tient des registres depuis la création de la bibliothèque, en 1992. Tous les mois, elle établit un récapitulatif d'une page donnant des renseignements complets sur le nombre d'enfants et d'adultes/parents qui fréquentent l'établissement, le nombre de livres abîmés et le nombre d'élèves qui suivent les cours d'alphabétisation organisés par la bibliothèque. Elle signale également, dans un registre spécial, les sujets de préoccupation et les observations des usagers.

#### 6. Faire preuve d'imagination pour « l'heure du conte »

Tous les stagiaires participent à l'heure du conte quotidienne de la bibliothèque, ce qui leur permet de découvrir quels livres plaisent aux enfants, d'anticiper les questions de ces derniers et d'animer les heures du conte avec assurance.

#### 7. Évaluer les coûts inhérents au fonctionnement d'une bibliothèque

Diverses dépenses sont examinées et des idées de collecte de fonds proposées. Il est conseillé aux stagiaires, dans un premier stade, de faire de leur bibliothèque scolaire/communautaire un centre de lecture plutôt qu'une bibliothèque de prêt. Les coûts sont beaucoup plus élevés quand les livres peuvent être empruntés et, dans la plupart des cas, la bibliothèque n'a pas les moyens de remplacer les ouvrages endommagés ou manquants.

#### 8. Dépasser les définitions traditionnelles de la bibliothèque

Les bibliothèques peuvent pourvoir à un certain nombre de besoins de la communauté, et chacune est unique. Ainsi, une bibliothèque parrainée par Osu Libraries abrite actuellement un club de la faune et de la flore, une chorale, deux équipes de football, un programme de bain (pour les enfants qui ne disposent pas chez eux d'une baignoire pour se laver), des cours d'alphabétisation bihebdomadaires, un programme d'alimentation et une « heure des devoirs » pour les écoliers.

À l'issue du stage, dont la fréquentation est contrôlée, le stagiaire passe un examen et remplit un formulaire d'évaluation, puis reçoit un certificat.

*Pour tout complément d'information, s'adresser à : Osu Children's Library Fund, c/o 188 Montrose St. Winnipeg, MB, Canada R3M 3M7. Courrier électronique : kknowles@escape.ca*

## L'IFLA publie des nouveaux principes directeurs pour l'enseignement professionnel

LE Bureau professionnel de l'IFLA a approuvé les principes directeurs relatifs aux programmes d'enseignement professionnel de bibliothéconomie/sciences de l'information – 2000, établis par la Section de l'enseignement et de la formation de l'IFLA.

Ces nouveaux principes directeurs portent essentiellement sur les études du niveau de la maîtrise et l'enseignement professionnel et traitent des aspects suivants :

- Programme
- Corps enseignant et autres personnels
- Étudiants
- Administration et appui financier

- Ressources et équipements d'enseignement.

Ce texte constitue en fait une révision des « Standards for Library Schools » (normes à l'intention des écoles de bibliothécaires) publiées par l'IFLA en 1976 pour la Section de l'enseignement et de la formation. La nouvelle version a été rédigée par un groupe de travail de ladite Section.

Le texte de ces principes directeurs est disponible à l'adresse : <http://www.ifla.org/VII/s23/seat.htm#3>, et sur demande, au siège de l'IFLA :

*P.O. Box 95312, 2509 CH La Haye, Pays-Bas.  
Tél. : + (31)(70) 3140884. Télécopie : + (31)(70) 3834827. Courrier électronique : ifla@ifla.org*

# MÉMOIRE DU MONDE



LA deuxième Conférence du programme Mémoire du monde, tenue au Mexique du 27 au 29 septembre 2000, avait pour objectifs de renforcer la collaboration entre les comités régionaux et nationaux de Mémoire du Monde ainsi qu'avec les commissions nationales de toutes les régions du monde, afin, d'une part, de promouvoir et de mettre en œuvre le programme, notamment en Amérique latine et dans les Caraïbes et, d'autre part, de réexaminer et de redéfinir les critères de sélection des propositions d'inscription au Registre de la Mémoire du monde. La Conférence a réuni 123 participants originaires de 43 pays et a été abondamment couverte par les médias. Ouverte par le Gouverneur de la province de Colima, elle a été marquée par l'émission par la poste mexicaine de *timbres premier jour consacrés à Mémoire du monde* par la poste mexicaine.

Au cours de la séance consacrée aux thèmes de la préservation et de l'accès, les experts ont décrit leur expérience dans les domaines de la conservation des documents : de l'amélioration des méthodes d'acidification pour les documents imprimés ; de la numérisation des manuscrits et des documents imprimés et audiovisuels ; et de la création de bases de données pour la sauvegarde du patrimoine numérisé. Ils ont ensuite adopté une proposition tendant à rédiger un projet de charte de l'UNESCO sur la préservation et la sauvegarde du patrimoine numérisé, qui serait présentée à la prochaine session de la Conférence générale, en octobre 2001.

Un certain nombre de projets pilotes de Mémoire du monde ont été présentés. Au nombre de ces derniers figurent : *Collections photographiques latino-américaines et caraïbes*, *Memoria Mundi Bohemica*, ainsi que *Memoria Iberoamerica*.

Le travail des comités régionaux de Mémoire du monde a été examiné. Le Comité pour l'Amérique latine et les Caraïbes prend une part active dans la mise en œuvre du programme et a instauré d'excellents liens de collaboration notamment avec le Centre régional des technologies de l'information de l'UNESCO situé à l'Université de Colima.

La création d'un Comité régional «Mémoire du monde» pour l'Afrique a été proposée dans le cadre du Comité mixte IFLA/CIA sur la préservation en Afrique (JICPA), laquelle proposition serait débattue lors de la réunion du Comité exécutif du JICPA en février 2001 et une décision serait prise quant à sa mise en œuvre.

La Conférence a également examiné la promotion du programme, notamment sa couverture médiatique à travers le monde. Les débats ont essentiellement porté sur différentes méthodologies, telles que la désignation dans chaque pays d'un journaliste chargé des questions liées à la campagne de promotion du programme ; le recensement des personnes ayant une expérience en matière de préservation ; le lancement d'un débat public et la diffusion des instruments juridiques et des conventions de l'UNESCO par l'intermédiaire des commissions nationales.

Pendant la Conférence, le Bureau du Comité consultatif international s'est également réuni et a décidé que sa prochaine réunion aurait lieu en juin 2001 probablement en République de Corée.

Pour tout complément d'information, prière de s'adresser à M. A. Abid, CII/INF, UNESCO, 1, rue Miollis, 75732 Paris Cedex 15, France. Tél. : (331) 45 68 46 96. Télécopie : (331) 45 68 55 83. Courrier électronique : [a.abid@unesco.org](mailto:a.abid@unesco.org)

# LOGICIEL

## CDS/ISIS



*Séminaire sur les nouvelles technologies de l'information  
à Bichkek, Kirghizistan*

DANS le cadre du programme CDS/ISIS, l'UNESCO poursuit sa politique axée sur l'organisation de séminaires adaptés aux besoins des utilisateurs de son logiciel et visant à les familiariser davantage avec les possibilités offertes par ce dernier.

*Séminaire sur les nouvelles technologies  
de l'information (Bichkek, Kirghizistan,  
octobre 2000)*

Le séminaire, organisé par la Fondation caritative internationale « MEERIM », conjointement avec la Commission nationale du Kirghizistan pour l'UNESCO, avait pour objet d'initier les participants venus de neuf pays d'Asie centrale aux services des organisations internationales et à l'utilisation des nouvelles technologies de l'information.

À l'ordre du jour du séminaire figuraient la présentation des CD-Rom, produits par le Centre d'échange d'information de l'UNESCO, utilisant CDS/ISIS pour Windows, ainsi qu'une séance de démonstration pratique de CDS/ISIS avec des bases de données en cyrillique et un exposé des aspects liés à la production de CD-Rom bon marché destinés à la diffusion de l'information. Les participants ont également pu assister à une démonstration pratique de la mise en ligne d'une base de données sur le Web au moyen de GenIsis, un outil d'aide à la création d'interfaces CDS/ISIS-Web fabriqué par Ibiscus (France).

*IX<sup>e</sup> Réunion régionale des distributeurs  
de CDS/ISIS en Amérique latine et aux Caraïbes*

La neuvième réunion régionale des distributeurs de CDS/ISIS en Amérique latine et aux Caraïbes s'est tenue à Buenos Aires (Argentine) en octobre 2000. Elle était organisée par le Conseiller régional de la Division de la société de l'information de l'UNESCO, le Centre Payson de l'Université Tulane (Nouvelle-Orléans) et la Commission nationale de l'énergie atomique de l'Argentine.

Les participants, venus de 21 pays, ont assisté à plusieurs présentations. L'UNESCO a fait une démonstration de CDS/ISIS pour Windows, de JavaIsis et de GenIsis. De même, Bireme (Brésil) a présenté des outils Internet pour CDS/ISIS, ainsi que l'état d'avancement d'un logiciel d'information de bibliothèques et de centres de documentation (ABCD) faisant appel à la technologie de CDS/ISIS et mis au point pour le marché international en Amérique latine. Le Centre Payson a présenté un outil d'enseignement à distance, le E-Class-Designer, susceptible d'être utilisé à l'avenir pour concevoir des cours de formation au moyen de la technologie CDS/ISIS.

Tous les participants se sont accordés à penser que la diffusion du logiciel sur l'Internet devait être réglementée. Au moins un centre sera créé dans la région pour en assurer le téléchargement. Les distributeurs ont approuvé les résolutions d'Eschborn (l'Atelier ISIS-2000, février 2000), s'agissant en particulier de la mise en place d'un groupe international de soutien à CDS/ISIS (développement et diffusion).

Un atelier spécial auquel ont participé des utilisateurs argentins de CDS/ISIS a également eu lieu. Plus de 100 participants ont pris part à la présentation des outils de CDS/ISIS (UNESCO) et de Bireme.

*Atelier CDS/ISIS 2000 à Florence (Italie)*

L'atelier CDS/ISIS 2000, qui a duré deux jours, a été organisé par la DBA (Associazione per la documentazione, le biblioteche e gli archivi) en coopération avec la BDP (Biblioteca di documentazione pedagogica) de Florence, où cette manifestation s'est déroulée en novembre 2000.

Au total 120 personnes ont assisté au séminaire que l'UNESCO a ouvert par la présentation des derniers produits CDS/ISIS. Ont également fait l'objet d'une présentation : une interface Web et CD-Rom de gestion de bases de données bibliographiques et législatives par la FAO ; la

technologie « Maître » conçue pour l'indexation des connaissances, ainsi que sa première application, le logiciel Philos, mis au point par la DBA ; WinIride, un logiciel spécialisé dans la gestion des bibliothèques scolaires et l'indexation des pages Web ; CDS/ISIS, Wais et le protocole Z39.50 pour les recherches sur le Web.

Durant la seconde journée du séminaire, les participants ont essentiellement débattu de la nécessité de mettre en place un réseau de partenaires

potentiels pour l'évaluation future de CDS/ISIS. Les utilisateurs ont donné une évaluation positive des mesures axées sur l'adoption des nouvelles technologies et la mise en place de réseaux de promotion et de soutien.

*Pour tout complément d'information, prière de s'adresser à M. Davide Storti, CII/INF, UNESCO, 1, rue Miollis, 75732 Paris Cedex 15, France. Tél. : (331) 45 68 37 91. Télécopie : (331) 45 68 55 82. Courrier électronique : d.storti@unesco.org*

## IDAMS

### Séminaire international de formation «Introduction à IDAMS»

UN séminaire international de formation sur les applications IDAMS, financé par l'ALECSO, a été organisé à la Faculté d'informatique et d'information de l'Université du Caire (Égypte), entre le 8 et le 15 septembre 2000, dans le cadre de l'accord entre l'UNESCO et l'ALECSO concernant la diffusion du logiciel IDAMS par cette dernière.

Vingt participants représentant les distributeurs nationaux d'IDAMS dans 16 pays arabes ont été formés à l'utilisation d'IDAMS et ont pu acquérir une maîtrise des concepts de base, ainsi qu'une connaissance générale des programmes, de l'interface utilisateur et des composantes interactives de WinIDAMS.

Une version bêta du logiciel IDAMS en arabe, mise au point à la Faculté d'informatique et d'information de l'Université du Caire, a été présentée avec succès. Cette version est presque prête à l'emploi. Une fois les derniers problèmes techniques résolus et la traduction du logiciel et du manuel de l'utilisateur entièrement achevée, IDAMS deviendra le premier logiciel statistique complet disponible en arabe.

L'atelier de formation a également été l'occasion pour les participants d'organiser la première réunion de distributeurs nationaux d'IDAMS dans les États arabes. Tous les distributeurs ont été nommés par l'ALECSO sur la base de propositions émanant des commissions nationales mixtes ALECSO/UNESCO.

Le séminaire fut une réussite et les participants y ont manifesté le plus grand intérêt pour le logiciel IDAMS, notamment pour la version arabe et pour les versions Windows à venir, en insistant sur l'importance qu'il revêt pour leurs activités professionnelles.



*Séminaire de formation sur IDAMS, Université du Caire (Égypte)*

*Pour tout complément d'information, prière de s'adresser à Mme Teresa Krukowska, CII/INF, UNESCO, 1, rue Miollis, 75732 Paris Cedex 15, France. Tél. : (331) 45 68 38 96. Télécopie : (331) 45 68 55 82. Courrier électronique : t.krukowska@unesco.org*

### Les outils informatiques de l'UNESCO disponibles sur CD-Rom !!!

Le CD-Rom contient les versions les plus récentes des logiciels CDS/ISIS, la première version d'IDAMS pour Windows et la première version d'IDIS pour Windows.

CDS/ISIS est un système intégré de stockage et de recherche de l'information. La version sous Windows peut fonctionner sur un ordinateur autonome aussi bien que sur un réseau local. Disponibles pour Windows, Linux et Macintosh, les éléments JavaISIS de l'interface client-serveur permettent la gestion de bases de données à distance via l'Internet. GenISIS offre à l'utilisateur la possibilité de créer des formulaires en HTML pour l'interrogation sur le Web des bases de données

CDS/ISIS. Enfin, ISIS-DLL fournit une API (interface de programmation d'applications) pour le développement d'applications CDS/ISIS.

IDAMS est un logiciel conçu pour le traitement des nombres et l'analyse statistique. Il fournit un ensemble complet de programmes de manipulation et de validation des données, ainsi qu'un large éventail de techniques statistiques classiques et perfectionnées, notamment une construction interactive de tables multidimensionnelles, une exploration graphique des données et une analyse de séries

chronologiques. La version WinIDAMS 1.0 pour le système d'exploitation Windows 32 bits peut fonctionner sur un ordinateur autonome aussi bien que sur un réseau local.

IDIS est un outil conçu pour l'échange direct de données entre CDS/ISIS et IDAMS

*Le CR-Rom est gratuit et peut être obtenu auprès de l'UNESCO, Division de la société de l'information, 1, rue Miollis, 75732 Paris Cedex 15, France. Personnes à contacter : Jean-Claude Dauphin ou Davide Storti.*

## TÉLÉMATIQUE

### Médiathèques communautaires



**D**ES stations de radio et des télécentres communautaires polyvalents fonctionnent actuellement, et remportent un succès certain, dans de nombreuses communautés de pays en développement. Les communautés défavorisées disposent dorénavant de possibilités jusqu'ici inconnues de maîtriser les technologies de l'information et de la communication (TIC) en créant ce type de multimédiathèques.

Les multimédiathèques communautaires associent les médias locaux, la radio en particulier, gérés par la population locale dans les langues locales, aux applications des TIC dans un large éventail de domaines sociaux, économiques et culturels. De par la démarche interactive et participative adoptée, les TIC deviennent véritablement des

technologies qui contribuent à l'autonomisation de tous les membres de la communauté. Dans ce système, la radio, les TIC et les bibliothèques publiques peuvent être intégrées en un seul établissement ou bien reliées en un réseau de plusieurs établissements.

Les pouvoirs publics et la communauté internationale peuvent contribuer à cet effort par des actions de solidarité et de coopération qui consistent à :

- mettre en place et exploiter tout l'éventail des TIC, spécialement pour relier les réseaux de radios communautaires à l'Internet ;
- produire, traduire et diffuser des applications axées sur la création de contenus et le développement ; exécuter des projets pilotes adaptés à la situation culturelle et à l'état de développement du lieu considéré ;
- répertorier, évaluer et échanger les données d'expérience aux échelons national et international ;
- adopter des politiques nationales propres à encourager l'action et la coopération communautaires en se fondant sur les modèles qui ont donné de bons résultats.

Ce programme essentiel s'inscrit dans le cadre du Partenariat pour le savoir mondial. L'UNESCO a été désignée organisation chef de file pour cet élément du Partenariat qui fait intervenir les organismes du système des Nations Unies, les organismes de développement bilatéraux et les ONG internationales. Les associations de médias communautaires et les ONG qui s'occupent de communication au service du développement communautaire dans les pays participants jouent également un rôle capital en leur qualité de partenaires locaux des projets.



## Niger – année des nouvelles technologies de l'information et de la communication

LE Niger a proclamé l'année 2001 « Année des nouvelles technologies de l'information et de la communication ». Le pays compte à peine 15 000 lignes téléphoniques, pour la plupart dans la capitale, et l'Internet en est encore à ses tout premiers stades de développement, avec un millier d'utilisateurs et un seul fournisseur de services Internet qui dispose de la seule passerelle internationale.

Dans le cadre de la décentralisation en cours, les pouvoirs publics envisagent la création d'un réseau de 1.000 médiathèques communautaires qui constitueraient une contribution opportune à l'édification de la démocratie et à la bonne gouvernance au niveau local.

Parce qu'elle dispose de compétences intersectorielles en matière de radios communautaires, de télécentres communautaires, de contenus relatifs au développement et d'énergie solaire, l'UNESCO a été chargée par le PNUD de coordonner l'élaboration, à l'intention d'éventuels donateurs internationaux, d'un descriptif de projet concernant l'élargissement du réseau à environ 150 installations communautaires polyvalentes au cours des trois prochaines années.

Ce nouveau projet, qui incitera à établir des liens avec le télécentre communautaire polyvalent (TCP) de Tombouctou (voir article à ce sujet dans Vol. 27 n° 1, 1999), a également intéressé le FNPAP, qui pourrait financer un élément du projet consacré à la population et la santé familiale.

Le Département de l'informatique au Ministère de la planification, correspondant local du RINAF (réseau informatique régional pour l'Afrique) et responsable de l'informatisation dans le secteur public, est très soucieux de renforcer la collaboration concernant les TCP en jouant un rôle actif au sein du sous-comité des TIC du Comité directeur national. Ce faisant, les multimédiathèques communautaires du Niger peuvent servir de prototype

L'UNESCO a établi une brochure décrivant ce programme et ses activités. Pour obtenir un exemplaire de cette brochure ou un complément d'information sur le programme, s'adresser à :

*M. John Rose, CI/INF, UNESCO, 1, rue Miollis, 75732 Paris Cedex 15, France.  
Tél. : (331) 45.68.44.29. Fax : (331) 45.68.55.83.  
E-mail : j.rose@unesco.org*

à d'autres activités du RINAF. Le Département souhaiterait par ailleurs jouer un rôle dirigeant dans la mise à jour du Top50 des sites Web du service public africains établi lors d'un concours parrainé par l'UNESCO en 1998-1999 (voir article à ce sujet dans Vol. 26, n° 2, 1998). Cette activité, à laquelle il était déjà envisagé d'accorder la priorité au sein du RINAF, prendrait plus de relief en étant associée à la « Fête d'Internet 2001 » qui doit être organisée au Niger avec le soutien du PNUD.

La fondation WorldSpace a signé avec le Centre africain pour les applications de la météorologie au développement un accord en vertu duquel la fondation mettrait gratuitement à la disposition du Centre un canal de 64 kbs sur le satellite Afristar de WorldSpace pour la diffusion d'applications informatiques servant le développement africain. L'UNESCO a organisé une démonstration du WebWorld – site Web du secteur CI – afin de mettre en évidence les possibilités de transmission de pages Web téléchargées en liaison ascendante par l'intermédiaire d'une station terrestre de WorldSpace. Cette démonstration a également porté sur les possibilités de téléchargement en liaison descendante de l'information courante diffusée par la chaîne africaine du savoir, ce qui a été grandement apprécié par les habitants des villages dans une zone privée de service téléphonique. Le Centre a fourni à l'UNESCO, gratuitement, l'interface radio/données de WorldSpace pour procéder à des tests et à une évaluation.

Les possibilités d'élargir l'accès à l'information du domaine public ont été renforcées par la démonstration de SAHEL point DOC, un CD-Rom de l'UNESCO sur la documentation relative au développement. Cet outil a été très apprécié en tant que modèle utile pour le développement de contenus dans les futures multimédiathèques communautaires, à l'instar du prototype de

CD-Rom Alphatique mis au point dans le cadre d'un projet UNESCO/FNUAP sur la communication au service du développement au Gabon. D'autres études sont effectuées pour déterminer s'il

serait utile et possible d'élaborer une application similaire dans les langues nationales du Niger.

*Pour tout complément d'information, s'adresser à M. M. John Rose, à l'adresse indiquée plus haut.*

## Baybytes 2000

SUITE à la Conférence BayBytes 1999, l'UNESCO et Terre-Neuve (Canada) ont instauré une collaboration plus étroite dans le domaine des TIC appliquées au développement communautaire. Il a été convenu que, dans un premier stade, les deux parties organiseraient conjointement une séance sur les besoins des pays en développement à l'occasion de BayBytes 2000 puis un voyage d'étude de spécialistes originaires de pays en développement sur le site d'activités pertinentes à Terre-Neuve et au Labrador. En conséquence, l'UNESCO a accordé son parrainage à la Conférence BayBytes 2000, qui s'est tenue à Port Blanford, à Terre-Neuve, du 26 au 28 septembre 2000, et l'Organisation a aussi

subventionné le voyage d'étude organisé ensuite pour les participants originaires de pays en développement.

BayBytes 2000 a accueilli 175 participants, pratiquement tous originaires du Canada et, plus précisément, de Terre-Neuve et du Labrador. Grâce au soutien de l'UNESCO, six spécialistes africains, venus d'Afrique du Sud, du Bénin, du Ghana et de l'Ouganda, ont participé à la Conférence.

Les exposés des spécialistes africains étaient tous bien préparés et la séance a suscité un intérêt certain. (Le rapport correspondant est disponible en vidéo à l'adresse : <http://www.baybytes.net>)

*Pour tout complément d'information, s'adresser à M. John Rose à l'adresse indiquée plus haut.*

## Conférence « ONLINE EDUCA »

L'UNESCO a participé à la Table ronde sur le thème *Éducation viable grâce aux TI dans les pays en développement* organisée dans le cadre de la sixième Conférence internationale sur les technologies au service de l'apprentissage et de la formation – « ONLINE EDUCA » – qui s'est tenue à Berlin les 30 novembre et 1<sup>er</sup> décembre 2000. Cette manifestation a constitué une excellente occasion de faire mieux connaître au plan international l'intérêt que l'UNESCO porte à l'application des technologies de l'information et de la communication à l'éducation et les objectifs qu'elle s'est fixés à cet égard, ainsi que d'instaurer de nouveaux partenariats dans ce domaine.

« ONLINE EDUCA », qui est une manifestation privée soutenue par la Commission européenne, a attiré près d'un millier de participants, essentiellement des professionnels de la conception et de l'utilisation de techniques de téléenseignement, mais également des représentants d'organisations universitaires et gouvernementales. Les participants étaient en grande majorité originaires d'Europe mais plus d'une cinquantaine d'entre eux venaient d'autres pays industrialisés et un nombre moindre de pays en développement (dont près de la moitié d'Afrique du Sud).

La Table ronde sur les problèmes des pays en développement, organisée et présidée par l'ancien chef du Département des technologies de l'éducation à l'Université d'Afrique du Sud, comprenait cinq représentants d'organismes d'aide internationale dans ce domaine, dont l'Institut de la Banque mondiale et l'UNESCO. Quarante personnes dont près d'une dizaine originaires de pays en développement ont pris part au débat. Un résumé de deux pages de la stratégie que l'UNESCO est en train d'élaborer concernant l'application des TIC à l'éducation a été présenté pour inclusion dans les extraits de la Conférence, et les intervenants ont insisté sur des facteurs de viabilité tels que les politiques et responsabilités des pouvoirs publics, les consortiums de développement de contenus de service public, l'accès aux documents du domaine public et leur utilisation loyale, les technologies appropriées et l'investissement dans le capital humain nécessaire pour mettre au point, faire fonctionner et utiliser les technologies appliquées à l'éducation. Les vues exprimées par les intervenants à la Table ronde, qui se complétaient et étaient dans une large mesure homogènes, ont été bien résumées par le Président.

L'aspect le plus marquant de la Conférence avait trait au dynamisme et à la maturité de plus en plus

grande du secteur de l'éducation en ligne en Europe, et au fait que les participants venus du secteur privé étaient disposés à examiner avec leurs homologues, entre professionnels, les évolutions et les difficultés dans ce domaine. Les liens de plus en plus nombreux entre les secteurs public et privé dans cette branche, encouragés par les nombreux programmes de l'Union européenne, sont illustrés

on ne peut mieux par la UK-University (<http://www.hefce.ac.uk>), qu'un consortium d'universités est en train de mettre en place pour commercialiser les offres de téléenseignement britanniques partout dans le monde, avec la participation du secteur privé.

*Pour tout complément d'information, s'adresser à M. John Rose à l'adresse indiquée plus haut.*

## NOUVELLES BRÈVES

### Nouveau collaborateur

LA Division de la société de l'information est heureuse d'accueillir parmi son personnel du Siège M. Paul Hector, qui entre à l'UNESCO par le Programme des jeunes cadres. Il a fait des études de génie civil et travaillé dans les secteurs public et privé, ainsi que dans des partenariats mixtes intervenant dans le domaine du développement international.

Paul Hector considère que l'UNESCO, dans ses États membres, doit avoir un rôle de facilitateur et de producteur de normes, qui donne à ces États les capacités et moyens d'élaborer des solutions bien adaptées à des problèmes concrets, des solutions qui, tout en admettant et respectant les pratiques locales, favorisent le dialogue et les échanges

culturels en vue de promouvoir les idéaux d'égalité et de respect et le sentiment d'appartenance à une même communauté mondiale.

Paul Hector estime que ses qualifications en matière d'analyse, de règlement des problèmes, de relations interpersonnelles et de gestion, auxquelles s'ajoute sa perspective pluridisciplinaire, sont des atouts qui lui permettront d'agir avec efficacité dans le nouvel environnement de l'UNESCO, où l'accent est d'abord mis sur les résultats des projets et sur les partenariats intersectoriels avec des ONG et avec le secteur privé. Il doit en principe être associé de près à des projets tels que l'Observatoire de la société de l'information et INFOéthique.

### Le projet TELEINVIVO obtient un premier grand prix

LE projet TeleInVivo, mis en œuvre par l'UNESCO depuis 1998, a été sélectionné parmi les finalistes du grand prix IST 2000, que la Conférence sur les technologies de la société de l'information (IST) de la Communauté européenne doit décerner entre le 5 et le 8 novembre 2000 à Nice (France). Les représentants de plusieurs pays participant au projet TeleInVIVO s'étaient rendus sur place pour assurer la promotion du projet auprès des visiteurs et du jury du concours IST.

TeleInVIVO a obtenu l'un des trois grands prix. En acceptant celui-ci, le coordonnateur du projet a fait remarquer au nombreux public présent ce jour-là, et aux internautes qui suivaient la manifestation en direct sur le Web, que le projet portait non pas simplement sur la technologie mais sur l'application de la technologie dans les zones reculées de pays comme le Kazakhstan ou l'Ouganda.

Au cours de la cérémonie d'ouverture, les présidents du Parlement européen et de la Banque inter-américaine de développement ont insisté sur la difficile tâche entreprise par la CE qui consiste à utiliser les TIC pour réduire la fracture numérique planétaire et promouvoir le principe de l'information pour tous. Le comble du paradoxe serait que les TIC soient sources d'inégalité. L'espoir mis en la Conférence était qu'elle aiderait à trouver des solutions. Le projet TeleInVIVO a suscité un vif intérêt de par les possibilités qu'il offre de corriger dans d'autres pays les déséquilibres entre zones urbaines et zones rurales en matière de soins de santé.

*Pour tout complément d'information, s'adresser à M. Jack Skillen, CI/INF, UNESCO, 1, rue Miollis, 75732 Paris Cedex 15, France. Tél. : (331) 45.68.41.40. Télécopie : (331) 45.68.55.83. Courrier électronique : [j.skillen@unesco.org](mailto:j.skillen@unesco.org)*

## HeritageNet

L'UNESCO a le plaisir d'annoncer la publication de deux CD-Rom dans le cadre de son projet « HeritageNet ».

### *Chronique du Kazakhstan*

Ce CD-Rom contient une brève histoire du Kazakhstan, reconstruite à partir d'articles des premiers journaux du Kazakhstan imprimés en alphabet arabe entre 1913 et 1932. Produit en russe et en anglais, il traite de nombreux aspects de l'histoire kazakh, y compris la culture, l'art, la médecine, le droit, l'enseignement, etc. Il est disponible en un nombre limité d'exemplaires au Siège de l'UNESCO mais peut être également obtenu en s'adressant au Directeur du Centre de préservation de la collection de la Bibliothèque nationale ou au Directeur du Centre de conception et de programmation informatiques, par l'intermédiaire de la Bibliothèque nationale de la République du Kazakhstan (Centre de préservation de la collection de la Bibliothèque 480013. Almaty, 14 av. Abai. Tél. : (3272) 62-05-52. Télécopie : (3272) 69-65-86. Courrier électronique : info@nlrk.kz. Internet: <http://www.nlk.kz>

### *Le « Manas », poème épique kirghize*

Les premières éditions du « Manas », le célèbre poème épique kirghize, sont désormais disponibles sur CD-Rom. Les vieux livres kirghizes

font partie de la collection des documents rares et précieux de la Bibliothèque nationale de la République du Kirghizistan. Composante essentielle du patrimoine folklorique du peuple kirghize, l'épopée de « Manas » est le plus long poème épique composé il y a plus d'un millier d'années et représente à ce titre l'un des précieux symboles du patrimoine culturel mondial. L'UNESCO avait proclamé 1995 « Année du Manas » et cette même année a été célébré le millième anniversaire de ce poème épique.

Le CD-Rom, doté de deux interfaces linguistiques (une en anglais et l'autre en russe), renferme le contenu de 18 ouvrages (1.535 pages au total) en format graphique, pour préserver l'apparence originale de chaque livre. Le CD-Rom contient aussi des commentaires, références et observations d'ordre historique et scientifique ainsi que de la musique folklorique kirghize et des chronologies concernant le pays et la Bibliothèque nationale.

Des exemplaires du CD-Rom et un complément d'information peuvent être obtenus auprès de la Bibliothèque nationale de la République du Kirghizistan ou du Bureau de l'UNESCO à Almaty (67 Tole Bi Street, 480091 Almaty, Kazakhstan. Courrier électronique : [almaty@unesoc.org](mailto:almaty@unesoc.org)), ou auprès de la Division de la société de l'information, UNESCO, 1, rue Miollis, 75732 Paris Cedex 15, France.

## INFOJEUNESSE

L'UNESCO a participé au *I Congreso Internacional de Telmatica – Citel 2000*, organisé dans le cadre de la 10<sup>e</sup> Conférence scientifique de l'ISPJAF pour étudier les possibilités de coopération dans le domaine de l'information et de la communication pour et sur les jeunes.

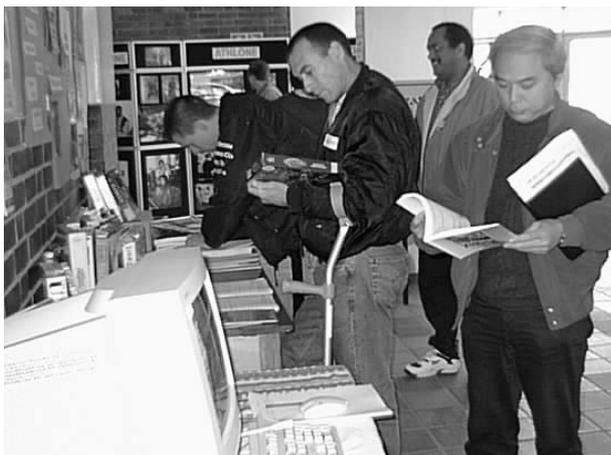
Un document de synthèse sur le thème « Le rôle de la jeunesse dans l'édification de la société de l'information » a été présenté au Congrès, qui a entendu également un exposé sur les évolutions récentes des programmes exécutés par l'UNESCO dans le domaine des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Les diverses questions posées au cours du débat qui a suivi la présentation générale ont montré tout l'intérêt que les jeunes chercheurs et les étudiants portent à la question des TIC au service du développement durable et aux répercussions croissantes de ces

technologies sur la manière dont les jeunes étudient et travaillent.

Le débat a également permis aux participants d'échanger des idées et de faire connaître leurs expériences et leurs projets de collaboration future. Le rôle dynamique de l'UNESCO dans ce domaine a été largement salué.

Au cours des réunions avec les représentants des institutions nationales intéressées par la collaboration avec l'UNESCO, un certain nombre de projets ont été examinés, à savoir :

- création d'un système mobile à base de TIC pour la formation et le perfectionnement des jeunes dans les zones montagneuses de Cuba ;
- programmes d'information faisant appel aux TIC et à la radio pour la formation et le perfectionnement des jeunes ;
- réunion consultative à l'intention des pays



*Centre pour les technologies de l'information créé dans le cadre d'INFOJEUNESSE en Afrique du Sud*

d'Amérique centrale et des Caraïbes sur la jeunesse, l'information et la coopération régionale, dans la perspective de la création d'observatoires régionaux des questions relatives à la démarginalisation des jeunes et aux politiques de l'information ;

- deuxième Congrès international CITEL en 2002, avec pour thème central *El papel de la Telemática en la educación a distancia y la informatización de la sociedad*.

Le programme INFOJEUNESSE a également donné lieu aux initiatives ci-après visant à combler le fossé numérique :

Un CD-Rom sur la condition des jeunes dans tous les pays francophones d'Afrique et d'Asie a été produit en coopération avec la CONFESJES (Conférence des ministres de la jeunesse et des sports des pays francophones). Par ailleurs, deux CD-Rom, l'un sur la jeunesse et le bénévolat au service du développement et de la paix (produit en collaboration avec la Commission nationale coréenne pour l'UNESCO) et l'autre sur les enjeux et politiques de la jeunesse en Amérique latine, doivent paraître d'ici à la fin de 2000.

Un répertoire de la jeunesse européenne est en cours de publication, en coopération avec l'INJEP (Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire).

Le premier bulletin électronique régional sur les questions relatives à la jeunesse, portant sur l'Amérique latine, a été mis au point avec succès et son contenu a été étoffé (en espagnol et portugais) : <http://usuarios.multired.com.uv/erodrigu/boletin.htm>

La base de données actuelle d'INFOJEUNESSE a été également étoffée et la création de sites Web nationaux a donné lieu à l'élaboration de portails Internet nationaux sur les questions relatives à la jeunesse.

Considérant le souci majeur de faire en sorte que les jeunes puissent accéder à l'information dans de meilleures conditions, un appui a été accordé pour la mise en place de **structures d'information** telles que le Centre national d'information sur la jeunesse créé en Géorgie et le Centre d'apprentissage et d'éducation créé à Bagdad en coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement.

Un rang de priorité élevé a été accordé à la création de centres communautaires pour les technologies de l'information où les jeunes peuvent obtenir des renseignements et une formation pratiques. Des centres de ce type ont été créés au Brésil, en Arménie, en Palestine, au Viet Nam et au Honduras. En coopération avec CISCO, la première académie UNESCO/CISCO locale a été créée en Afrique du Sud pour dispenser une formation spécialisée aux TI qui donne aux jeunes les moyens de faire face aux nouvelles exigences du marché du travail.

Un appui a été accordé également au réseau régional pour l'Europe orientale – *Eastlinks* ([www.eastlinks.net](http://www.eastlinks.net)) pour organiser une consultation régionale sur les modalités futures d'élargissement du réseau. Parallèlement à la consultation, des séminaires de formation du personnel, des ateliers d'information et de formation de chefs de camp de jeunes régionaux, plusieurs visites sur le terrain et des échanges interrégionaux ont été organisés, et un réseau d'information sous-régional pour les États baltes a été créé.

Parmi les autres activités menées à bien, il y a lieu de citer l'initiation à l'informatique et la formation à l'Internet de jeunes dirigeants et de jeunes de milieux défavorisés, au Brésil, au Honduras, en Inde, en Afrique du Sud et en Chine. Des moyens de formation et d'information ont été fournis à de jeunes femmes indiennes de milieux défavorisés pour leur apprendre à lancer et à développer des projets d'emploi indépendant. Par ailleurs, un programme de formation et de perfectionnement de dirigeants de la jeunesse a été mis en place qui permet à ces jeunes de devenir les agents facilitateurs du développement socio-économique, culturel et politique des villages du district de Ghaziabad, Nehru Yuva (Inde). En Afrique du Sud, INFOJEUNESSE a soutenu des projets à l'intention de jeunes femmes désireuses de participer au développement de leur communauté.

Au Pérou, le concours INFOJEUNESSE national, *Haz realidad tu negocio*, qui s'adresse aux jeunes désireux de créer leur propre entreprise, a été organisé pour la quatrième fois consécutive. Le membre péruvien du réseau INFOJEUNESSE fournit aux lauréats des renseignements pratiques

et certains types de formation à la création d'entreprise. De même, en coopération avec la CONFEJES, INFOJEUNESSE a organisé à l'intention des jeunes un cours de formation à la gestion de l'information et de la documentation au Niger et a contribué à la création de micro-entreprises par des jeunes au Mali.

La collaboration avec la société civile a été renforcée. L'association *Jeunesse pour l'éducation et le développement* (Sénégal) a reçu un soutien financier pour créer un réseau d'information à l'intention des ONG de jeunes et pour publier un bulletin d'information périodique diffusé en ligne. Un réseau des médias de jeunes a été créé en Bosnie-Herzégovine et un programme d'emploi sur l'Internet à l'intention des jeunes a été lancé en Arménie. En collabo-

ration avec la Foundation of America (USA), des *Prix internationaux de la jeunesse en action* ont été attribués à des initiatives remarquables conçues par des jeunes qui veulent mettre les technologies de l'information et de la communication au service du développement social.

Le programme de recyclage d'ordinateurs d'occasion et d'autres matériels de TI a été mis en place avec succès, dans le cadre d'une action d'ensemble visant à utiliser tous les moyens disponibles pour combler le fossé numérique.

*Pour tout complément d'information, s'adresser à M. Boyan Rodoykov, CI/INF, UNESCO, 1, rue Miollis, 75732 Paris Cedex 15, France. Tél. : (331) 45.68.36.66. Télécopie : (331) 45.68.55.82. Courrier électronique : b.rodoykov@unesco.org*

## BUREAUX RÉGIONAUX

### Addis-Abeba

#### Angola – les TIC et l'éducation

EN Angola, après des années de guerre civile, l'UNESCO examine actuellement les mesures propres à renforcer le système éducatif dans ce pays. Entre autres objectifs, elle s'emploie à développer la coopération avec les pays lusophones d'Afrique, ainsi qu'avec le Portugal et le Brésil, dans les domaines de compétence de l'Organisation, en particulier par l'exploitation des technologies du télé-enseignement et de l'Internet.

Le Vice-Ministre angolais chargé de la réforme de l'éducation a fixé deux grands objectifs au système éducatif angolais, à savoir permettre la constitution de capacités humaines et reconstruire un système éducatif de qualité propre à soutenir le développement socio-économique. Fondamentalement, il s'agit de donner une nouvelle formation à 34.000 enseignants du cycle de l'éducation de base, soit 69 % du nombre total des maîtres d'école. Pour ce faire, le téléenseignement est considéré comme le mécanisme qui convient, et une importance stratégique est accordée à l'accès au courrier électronique et à l'Internet.

S'agissant du Brésil et du Portugal, la coopération avec Escola do Futuro (Universidade São Paulo) et la Télévision éducative fait partie des activités dont le développement futur est

jugé hautement prioritaire dans le domaine de l'éducation.

TeleESCOLA, projet conjoint avec le Portugal et le Brésil, est en cours d'exécution en coopération avec Televisao Publico de Angola. Portant sur l'éducation de base, ce projet a pour objectif d'améliorer les qualifications des enseignants par la démonstration d'exemples de fabrication de matériels adaptés à l'enseignement scolaire.

Des fonds ont été fournis également par DANIDA et le PNUD. Le projet éducatif ADPP (Ajuda de povo para povo) a permis d'allouer des fonds pour la restructuration de l'enseignement scolaire en collaboration avec les communautés. Le Ministère de l'éducation est en train d'établir un nouveau programme scolaire, prévoyant notamment l'accès des unités d'enseignement à l'information via l'Internet, le problème principal étant celui du raccordement de toutes les écoles. Le réseau UNINET de l'Université Agostinho Neto fournira l'infrastructure qui permettra l'accès des écoles à l'Internet.

*Pour tout complément d'information, s'adresser à M. Guenther Cyranek, conseiller régional à l'information et à l'informatique pour l'Afrique, UNESCO Office, P.O. Box 1177, Addis Abeba, Éthiopie. Tél. : (251-1) 51 39 53 ou 51 72 00 poste 35 422. Fax : (251-1) 51 14 14. E-mail : g.cyranek@unesco.org*

## Bangkok

### Réunion d'experts en vue de la préparation pour les pays en développement, d'une mallette pédagogique sur l'automatisation et l'utilisation des technologies de l'information et de la communication dans les bibliothèques

Dans l'accomplissement de sa mission consistant à assurer la libre circulation de l'information au service du progrès des sociétés et de leur fonctionnement démocratique, et à aider les pays à renforcer leurs capacités en matière de communication, d'information et d'informatique, l'UNESCO a reçu une aide substantielle du fonds-en-dépôt japonais (JFIT). Le JFIT agit en collaboration avec l'UNESCO pour encourager la mise en commun des compétences et des possibilités de former davantage de spécialistes de l'information dans les pays d'Asie et du Pacifique.

Depuis les années 1990, l'UNESCO mène un certain nombre d'activités afin d'améliorer les connaissances et les compétences des professionnels de l'information dans les pays de l'Asie et du Pacifique. Elle a notamment organisé une réunion d'experts à Manille aux Philippines, en 1996, qui a constaté la nécessité d'élaborer un projet de plan d'études propre à faciliter la tâche des concepteurs des programmes des différents établissements de formation à la bibliothéconomie et aux sciences de l'information des pays d'Asie et du Pacifique.

Un cadre pour l'élaboration des programmes d'enseignement a été publié en 1998, qui donne un aperçu de la demande à venir de professionnels de l'information et de programmes d'enseignement susceptibles de répondre aux besoins locaux. Des cours de formation ont ensuite été dispensés au Viet Nam, aux Philippines, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, en République démocratique populaire lao et en Mongolie. En outre, un cours d'informatique documentaire en dix modules, menant à un certificat, et conçu pour être dispensé au moyen des techniques de téléenseignement a été élaboré par l'Université des Philippines.

La conception d'une mallette pédagogique sur les technologies de l'information et de la communication (TIC) pour les bibliothèques et les centres d'information de la région était envisagée depuis quelque temps. En mars 2000, l'UNESCO a organisé une réunion d'experts internationaux dans ce but en coopération avec l'Institut indonésien des sciences (LIPI).

La réunion s'est employée à :

- étudier différentes idées en vue de l'élaboration d'une mallette pédagogique sur l'automatisation des

bibliothèques qui soit adaptée aux pays en développement ;

- recenser les différents éléments à prendre en compte dans cette mallette pédagogique ;
- prévoir une formation à l'Internet adaptée aux pays en développement ;
- recenser une ou plusieurs institutions dotées des installations et du personnel voulus pour établir la mallette, qui pourraient coopérer au projet

Les experts ont présenté des documents sur des thèmes tels que les attentes des spécialistes de l'information, les besoins des utilisateurs en matière d'outils de recherche, l'automatisation du contenu des bibliothèques et l'apprentissage à distance.

Leurs discussions ont conduit à l'élaboration de la structure d'une mallette pédagogique comprenant six modules. Chaque module est censé occuper cinq journées et combine, selon qu'il convient, diverses techniques de formation – conférences, démonstrations, travaux pratiques, études de cas, discussions de groupe, visites de sites. Les modules peuvent être utilisés indépendamment, encore qu'il faille avoir suivi certains d'entre eux pour accéder à certains autres. Chaque module sera accompagné d'un dossier d'information très complet qui pourra être utilisé par le formateur pour concevoir et conduire le stage.

Ces six modules sont :

- initiation aux systèmes automatisés intégrés de bibliothèques ;
- initiation aux technologies de l'information et de la communication ;
- recherche de l'information dans un environnement électronique ;
- conception de bases de données, et stockage et recherche de l'information ;
- l'Internet en tant que ressource informationnelle ;
- conception d'une page Web.

Les deux premiers modules doivent être testés dans la région au début de l'année 2001.

*Pour tout complément d'information, s'adresser à Mme Susanne Ornager, conseiller régional de l'UNESCO, 920 Sukhumvit Road, Bangkok, 10110, Thaïlande. Courrier électronique : s.ornager@unesco-proap.org*

### 12<sup>e</sup> Réunion consultative de l'ASTINFO et séminaire/atelier régional sur les technologies de l'information et de la communication (TIC) et la gestion du savoir

La 12<sup>e</sup> Réunion consultative de l'ASTINFO, accompagnée d'un séminaire/atelier régional sur les technologies de l'information et de la

communication (TIC) et la gestion du savoir, a eu lieu à Oulan-Bator en Mongolie du 18 au 23 septembre 2000.

Ses objectifs étaient :

- de faire mieux connaître les différentes stratégies adoptées lors de l'utilisation des TIC dans la gestion du savoir ;
- de planifier des activités à mettre en œuvre dans les pays membres de l'ASTINFO afin de renforcer la collaboration au sein du réseau ;
- de discuter de la préparation de la réunion régionale INFOéthique en Asie et dans le Pacifique.

Le Réseau régional pour l'échange d'information et d'expérience en science et technologie en Asie et dans le Pacifique (ASTINFO), a été créé en 1983. L'ASTINFO qui travaille par l'intermédiaire d'un groupe consultatif national présent dans chaque pays, de centres associés ainsi que de toute une série de réseaux, vise à offrir un lieu d'échanges aux États membres et à les aider à se doter des outils nécessaires pour produire, acquérir et utiliser efficacement l'information scientifique et technique.

Il est reconnu que l'ASTINFO incarne une stratégie régionale qui a puissamment contribué à valoriser les bibliothécaires et autres professionnels de l'information, ainsi qu'à améliorer, par l'intermédiaire de ses comités interinstitutions et de ses équipes spéciales, la coordination des activités d'information au niveau national afin de promouvoir l'interaction et la mise en commun des ressources.

Le succès de l'ASTINFO a été confirmé par l'influence qu'il exerce dans les États membres et par le fait que certains pays d'autres régions ont demandé à bénéficier de son expérience. Il convient de noter que si l'ASTINFO a très bien

fonctionné dans certains pays membres, il a eu moins d'impact ailleurs, en raison notamment du montant négligeable des fonds qui lui ont été consacrés par comparaison avec d'autres grands projets.

Plusieurs experts d'Asie ont présenté, sur les technologies de l'information et de la communication, et la gestion du savoir, des communications faisant ressortir la nécessité de poursuivre les efforts d'intégration nationale et internationale dans la région même si les gouvernements ont commencé à utiliser l'Internet afin d'améliorer la transparence de l'information sur les politiques relatives aux infrastructures.

La question du commerce électronique a été débattue et plusieurs intervenants ont insisté sur le fait que les entreprises qui se dotaient d'un savoir supérieur s'avéraient plus performantes. Toutefois, la gestion du savoir n'a pas encore vraiment pris racine dans de nombreux pays.

Les activités nationales et régionales qu'il est prévu de mener au sein du réseau ont été présentées sous la forme d'un plan de travail. Seules les actions régionales ont été débattues durant la réunion. Les participants se sont accordés sur trois grands points : premièrement, la nécessité de négocier une baisse du prix des abonnements de groupe avec les fournisseurs de logiciels ; deuxièmement, le besoin d'élaborer des cours sur l'utilisation du logiciel WinISIS pour la collecte, l'acquisition, le stockage et la conservation des données sur les supports du Web ; et enfin, la nécessité d'organiser un plus grand nombre de cours de formation de formateurs sur l'information dans les sciences et technologies.

*Pour tout complément d'information, s'adresser à Mme Susanne Ornager à l'adresse indiquée ci-dessus.*

## Montevideo

### Deuxième cours de formation à l'intention des directeurs de l'ETD-Net, Montevideo, Uruguay 7-9 décembre 2000

Les bibliothèques numériques se mettent en place progressivement sur un solide socle de travaux préparatoires qui doivent en faire les systèmes d'information haut de gamme de l'avenir. Cette réunion de l'ETD-Net (le Réseau numérique des thèses et mémoires) visait à former des directeurs de projet à la mise en ligne des mémoires de maîtrise et thèses de doctorat afin de préparer les uni-

versitaires d'aujourd'hui et de demain à être d'efficaces professionnels du savoir à l'ère de l'information. Le cours a présenté des concepts clés, un éclairage sur certaines questions techniques, un plan recommandé pour élargir la formation et une esquisse des futures activités probables dans le domaine en question.

La réunion a rassemblé des spécialistes d'Amérique latine qui poursuivent un même objectif : rendre la connaissance accessible à tous en vue de diffuser les produits des programmes de hautes études élaborés dans leurs propres pays et ailleurs.

Le Conseiller régional en informatique et télématique du bureau de Montevideo a donné un aperçu des activités en cours de l'Organisation et a présenté le nouveau programme Information pour tous.

Des informations supplémentaires sont disponibles sur le site : <http://www.unesco.org.uy>

*Il est également possible de contacter M. Claudio Menezes, conseiller régional en informatique et en télématique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, Bureau de l'UNESCO, Avenida Brasil 2697, Boîte postale 859, 11300 Montevideo, Uruguay. Tél. : (59-82) 707 20 23. Fax : (59-82) 707 21 40. Courrier électronique : [cmenezes@unesco.org.uy](mailto:cmenezes@unesco.org.uy)*

## Nairobi

### **Atelier pour l'élaboration d'une politique nationale en matière de technologies de l'information et de la communication (TIC) Kampala, Ouganda 27 septembre - 5 octobre 2000**

Cet atelier a réuni des représentants de différents secteurs de l'économie concernés par les TIC. Il a été officiellement ouvert par le Ministre des travaux, du logement et de la communication et clos par le Ministre de l'information. Les deux ministres ont exprimé, au nom du gouvernement ougandais, leur appui au processus d'élaboration d'une politique en assurant que le texte définitif du projet de document d'orientation serait communiqué aux organes de direction compétents du pays pour y être ratifié. L'UNESCO a été félicité pour avoir initié, appuyé et dirigé le processus. De même, la contribution financière et la participation du CRDI et de la CEA ont été saluées.

L'UNESCO a joué un rôle moteur dans le développement de la politique nationale de l'Ouganda dans le domaine des technologies de l'information et de la communication en contribuant, en 1999 à l'établissement pour ce pays d'un Livre blanc sur l'information et la communication, qui a servi de base à l'élaboration de la politique sur les TIC. L'atelier a marqué un nouveau tournant dans le processus de réforme de la politique du pays dans le but d'accélérer le développement local des TIC. Les participants ont recommandé que le Groupe national d'étude de la politique qui a dirigé ce processus jusqu'à présent soit transformé en commission ou en une autre structure plus permanente capable de le conduire jusqu'à son terme. Le texte définitif du projet de document d'orientation sur les TIC est prévu pour mars 2001.

### **Initiatives renforçant l'élaboration de la politique sur les TIC en Ouganda**

Le développement des TIC a démarré en Ouganda après qu'en 1997 le président Yoweri Museveni, à

l'occasion de la Conférence sur le Savoir mondial organisée au Canada, a invité la communauté internationale à aider son pays à utiliser les technologies de l'information et de la communication ainsi que les savoirs traditionnels à l'appui de son développement socio-économique. Depuis lors, un certain nombre d'organisations internationales, dont l'UNESCO, ont mis en œuvre une multitude de projets relatifs aux TIC axés sur différents domaines du développement, tels que la valorisation des ressources humaines et la mise au point d'applications concernant la recherche et le développement rural.

L'Ouganda a été le premier pays de la sous-région à mettre en œuvre de véritables politiques de libéralisation du marché au début des années 1990. Depuis lors, le secteur privé a connu un développement très rapide, notamment le secteur des télécommunications, où deux compagnies privées de téléphonie mobile et deux compagnies travaillant pour le réseau de téléphonie fixe sont actuellement en activité. Le nombre des distributeurs privés d'ordinateurs et de services d'accès à l'Internet s'accroît aussi rapidement et des mécanismes de régulation ont vu le jour, telle la Commission nationale pour la communication, créée en 1997.

Le Département de l'information de la Présidence s'était assigné l'objectif ambitieux de faire en sorte que les politiques gouvernementales atteignent véritablement les communautés locales de tout le pays et avait, à cet effet, fait établir une étude afin de recenser les besoins d'information de la population avec le concours de l'UNESCO et du PNUD.

D'autres initiatives de grande envergure sont actuellement mises sur pied dans le cadre de la politique relative aux infrastructures de l'information afin de réduire la pauvreté, d'accroître l'efficacité, la responsabilisation et la transparence de l'Administration et de mettre un terme à l'exclusion des catégories sociales à faible revenu.

**Coordination des efforts  
pour formuler une politique nationale  
dans le domaine  
des technologies de l'information  
et de la communication**

Les consultations et le dialogue engagés avec les différentes parties concernées par l'élaboration d'une politique nationale sur les TIC a conduit à un consensus autour des axes suivants :

- la fusion et l'harmonisation des efforts des différentes parties prenantes, c'est-à-dire des résultats des ateliers sur les TIC, des stratégies et politiques sectorielles, etc., sous l'égide d'une institution ou d'un organe de coordination centrale et multisectorielle ;
- la prise en compte du Livre blanc sur l'information et la communication pour le développement dans la politique nationale sur les TIC ;
- l'appui et la contribution aux efforts du Groupe d'étude chargé de formuler une politique nationale sur les TIC ;
- la reconnaissance de l'importance et du rôle de toutes les parties prenantes dans la formulation et la mise en œuvre de la politique, par des consultations et une participation des intéressés à partir de la base, et notamment des communautés locales par l'intermédiaire des autorités locales.

**Recommandations concernant  
le projet de politique sur les TIC**

- Le gouvernement ougandais est vivement encouragé à modifier radicalement la perception qu'il a de son rôle, et à faire fonction de catalyseur en créant les conditions qui pousseront l'Ouganda à devenir un moteur du développement des technologies de l'information et de la communication.
- Il convient d'instituer un cadre juridique afin de protéger le public des éventuels effets négatifs des TIC. Ce cadre juridique devra réduire au minimum les possibilités de fraude dans le commerce

électronique, garantir le respect des droits individuels et de la vie privée auxquels il pourrait être porté atteinte au moyen des bases de données constituées grâce aux TIC, et assurer un accès universel aux TIC, que ce soit en termes de facilité matérielle ou de coûts.

- Les règles fondamentales régissant les activités économiques liées aux TIC en Ouganda devraient être harmonisées avec celles des pays voisins, notamment les règles concernant l'utilisation des moyens de paiement électroniques, le commerce transfrontières de services, l'imposition du commerce d'ordre informationnel, la protection des données à caractère privé et le cryptage des données, et la recevabilité des preuves électroniques devant les tribunaux.
- La protection des titulaires de droits d'auteur ne devra pas compromettre l'objectif de l'accès de la majorité de la population à l'information utile au développement. Il conviendrait aussi d'encourager la vulgarisation et la promotion de l'utilisation des TIC en vue de l'accès à l'information du domaine public et de la diffusion de cette dernière.
- Le gouvernement ougandais devrait prendre des mesures visant à instituer une Commission de coordination des TIC (ICTCC) dont les membres seraient représentatifs de toutes les parties prenantes dans le secteur public ou les entreprises privées spécialisées dans les TIC. Les organismes publics des ministères ou circonscriptions locales devraient tous être pourvus d'un comité coordonné par un responsable des TIC ; serait ainsi constitué un forum de responsables des TIC chargés de concevoir, de moderniser et de mettre en œuvre les applications des TIC.

*Pour tout complément d'information, s'adresser à M. Hezekiel Dlamini, spécialiste des applications informatiques, UNESCO Office, c/o ROSTA, P.O. Box 30592, Nairobi, Kenya, Tél. : (254) 2-62 27 17. Fax : (254) 2- 21 59 91 ou 62 23 24. Courrier électronique : h.dlamini@memo.unesco.org*

## NOUVELLES PUBLICATIONS

DANS le cas de l'Argentine, du Brésil, du Mexique, du Portugal, de l'Espagne, des États-Unis d'Amérique, du Venezuela et des pays de la région Asie-Pacifique, ces demandes doivent être envoyées directement à nos centres de documentation dont les adresses sont indiquées ci-dessous. Les

demandes de documents émanant d'Afrique, des États arabes, d'Europe, d'Amérique latine et des Caraïbes doivent continuer d'être adressées à : Division de la société de l'information, UNESCO, 1, rue Miollis, 75732 Paris Cedex 15, France.

### ARGENTINE

Sr. Coordinador Nacional, RENBU  
Universidad de Buenos Aires  
Azcuena 280.1029  
Capital Federal, Argentine

### BRÉSIL

Director  
Instituto Brasileiro de Informação  
em Ciencia e Tecnologia (IBICT)  
SC – Quadra 2 Bloco K  
70710 Brasília DF, Brésil

### MEXIQUE

Sr. Director  
Consejo Nacional de Ciencia y Tecnología  
Centro de Servicios de Información  
y Documentación  
Circuito Cultural Universitario  
Ciudad Universitaria  
04515 Mexico DF, Mexique

### PORTUGAL

Sra. Gabriela Lopes da Silva  
Directora  
Serviço de Informação e Documentação (SID)  
Fundação para Ciência e Tecnológica (FCT)  
Av. D. Carlos 1, 126  
1200 Lisbnea, Portugal.

### ESPAGNE

Sra. Directora  
Consejo Superior de Investigaciones Científicas  
Centro de Información y Documentación  
Científica, C.I.N.D.O.C.  
Calle Joaquin Costa, 22  
28002 Madrid, Espagne

### ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Director  
West Virginia Library Commission  
Cultural Centre  
Charleston, West Virginia 25305  
États-Unis d'Amérique

### VENEZUELA

Sr. Isidro Fernández-Aballí  
Regional Adviser for  
Latin America and the Caribbean  
CII/INF/LAC  
Apartado postal 68.394  
Caracas 1062-A, Venezuela

### RÉGION ASIE-PACIFIQUE

UNESCO/INF Documents Supply Service  
c/o The National Library of Thailand  
Samsen Road  
Bangkok 10300, Thaïlande

Tous les documents peuvent être consultés sur place dans les établissements susmentionnés. L'UNESCO est en train de numériser sa documentation. Une sélection de documents en texte intégral peut être consultée à l'adresse <http://unesdoc.unesco.org/ulis>. Des exemplaires peuvent être obtenus contre remboursement au prix fixé par les organismes chargés de la diffusion. Tous les documents récents ou épuisés sont également disponibles sur microfiches, au prix de 22 FF, par fiche – une fiche représentant normalement 96 pages de texte. Les commandes de microfiches doivent être envoyées à l'adresse suivante : *Division des archives, de la gestion des dossiers et de la micrographie (DIT/AM)*, UNESCO, 7, place de Fontenoy, 75732 Paris 07 SP, France. Télécopie : (331) 45.68.56.17.

On trouvera ci-dessous une liste des nouvelles publications.

- *Guide to the archives of intergovernmental organizations* – Paris : UNESCO, 1999 – 325 p. (CII-99/WS/2).

- VARY, James P. – *Rapport de la réunion d'experts sur les laboratoires virtuels*, organisée par l'Institut international de physique théorique et appliquée (IITAP), Ames, Iowa, avec le soutien de l'UNESCO – Paris : UNESCO, 2000 – 64 p. (CII-2000/WS/1). (*Report of the Expert Meeting on Virtual Laboratories*).

- GOULD, Sara ; EBDON, Richard ; VARLAMOFF, Marie-Thérèse – *IFLA/UNESCO Enquête sur la numérisation et la préservation*. Paris : UNESCO, 2000 – 52p. (CII-2000/WS/2).

Version française de *Survey on Digitization and Preservation*.

- LARIVIERE, Jules. – *Guidelines for Legal Deposit Legislation*. Édition révisée, augmentée et mise à jour de la publication de 1981 du Dr Jean LUNN – Paris : UNESCO, 2000 – 61 p. (CII-2000/WS/7).

- *Global Survey on Online Governance* – Rapport final établi par la fondation COMNET-IT – Paris : UNESCO, 2000 - 66 p. (CII-2000/WS/9).

Ce bulletin publie des informations sur les activités de la Division de la société de l'information et autres sujets connexes. Publié deux fois par an en anglais, arabe, espagnol, français et russe, le Bulletin est distribué gratuitement par la Division.

*Rédacteur en chef: Philippe Quéau. Rédacteur adjoint: M<sup>me</sup> Joie Springer. Assistante de publication: M<sup>me</sup> Grace Mensah.*

Les lecteurs sont invités à communiquer leurs observations et suggestions concernant le Bulletin et toute information pertinente au : Bulletin de l'UNISIST, Division de la société de l'information, 1, rue Miollis, 75732 Paris Cedex 15, France. Tél. : (331) 45.68.44.97. Fax : (331) 45.68.55.82. Courrier électronique : [j.springer@unesco.org](mailto:j.springer@unesco.org). Tout exemplaire du Bulletin peut être commandé directement à : [g.mensah@unesco.org](mailto:g.mensah@unesco.org).

Le Bulletin de l'UNISIST peut être consulté sur l'Internet : <http://unesdoc.unesco.org/ulis>

En cas de changement d'adresse, veuillez joindre l'étiquette portant vos anciennes coordonnées.



DIVISION DE LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION

***INFORMATION***  
***INFORMATIQUE***  
***TÉLÉMATIQUE***

Bulletin de l'UNISIST  
Vol. 28, n° 1, 2000

## TABLE DES MATIÈRES

<b>ÉDITORIAL</b> .....	3
RÉGLEMENTER LA SOCIÉTÉ MONDIALE DU SAVOIR .....	3
<b>INFORMATION POUR TOUS : NOUVEAU PROGRAMME DE L'UNESCO</b> .....	4
<b>ARCHIVES AUDIOVISUELLES</b> .....	5
L'IMAGE ET LE SON : LES ENJEUX DU TROISIÈME MILLÉNAIRE .....	5
<b>ARCHIVES</b> .....	6
L'UNESCO ET LES ARCHIVES DE LA POLICE POLITIQUE AU PARAGUAY .....	6
<b>MÉMOIRE DU MONDE</b> .....	7
MANUSCRITS ARMÉNIENS ANCIENS .....	7
<b>CDS/ISIS</b> .....	8
ATELIER ISIS 2000 (ESCHBORN, ALLEMAGNE) .....	8
CONFÉRENCE CRIMÉE 2000 .....	9
QUATRIÈME RÉUNION DES ASSOCIATIONS EUROPÉENNES DE DISTRIBUTEURS ET D'UTILISATEURS DE CDS/ISIS .....	9
<b>INFOÉTHIQUE</b> .....	10
BAMAKO 2000 .....	10
<b>INFORMATIQUE</b> .....	11
PROGRAMME DE FORMATION PAR MODULES EN INFORMATIQUE .....	11
<b>TÉLÉMATIQUE</b> .....	12
INSTALLATION D'UN SYSTÈME D'INFORMATION URBAIN DANS LE DISCRIT DE BAMAKO ...	12
LA DEUXIÈME CONFÉRENCE MONDIALE SUR LE SAVOIR, KUALA LUMPUR (MALAISIE) ...	12
GUIDE CD WEB MULTIMEDIA SUR LES PAYS DE LA COMMUNAUTÉ DES ÉTATS INDÉPENDANTS .....	13
TELEINViVO - PROJET DE TÉLÉMÉDECINE .....	14
<b>BIBLIOTHÈQUES</b> .....	15
RÉOUVERTURE DE LA BIBLIOTHÈQUE D'ALEXANDRIE .....	15
<b>NOUVELLES BRÈVES</b> .....	16
CONSERVATION PRÉVENTIVE DU PATRIMOINE DOCUMENTAIRE .....	16
NOUVEAU PORTAIL UNESCO/IFLA DES COLLECTIONS DU PATRIMOINE NUMÉRISÉES ...	17
<b>INFOJEUNESSE</b> .....	18
HOMMAGE À L'UNESCO POUR SON RÔLE DÉTERMINANT DANS LES ACTIVITÉS DE DÉVELOPPEMENT EN AZERBAÏDJAN .....	18
THÈSES ÉLECTRONIQUES .....	19
<b>DOMAINE PUBLIC</b> .....	20
BIBLIOTHÈQUE VIRTUELLE DE LITTÉRATURE POLONAISE .....	20
<b>BUREAUX RÉGIONAUX</b> .....	20
AFRIQUE .....	20
ASIE ET PACIFIQUE .....	21
AMÉRIQUE LATINE .....	22
<b>CENTRE D'ÉCHANGE D'INFORMATION DE L'UNESCO</b> .....	22
<b>NOUVELLES PUBLICATIONS</b> .....	23

## ÉDITORIAL

### Réglementer la société mondiale du savoir

Par Philippe Quéau

Directeur de la Division de la société de l'information - UNESCO

LE phénomène de la « mondialisation » de l'économie, que facilite celle des technologies de l'information (TI), a deux aspects contradictoires. D'une part, la mondialisation rend possibles et met à profit des rendements croissants, des effets boule de neige et des avantages concurrentiels qui, dans certains cas, génèrent des monopoles manifestes (et inacceptables) – en d'autres termes, il n'y a qu'« un seul gagnant » ; mais, d'autre part, elle ne répond pas toujours aux besoins locaux. En quelque sorte, les acteurs mondiaux sont les gagnants et les acteurs locaux, les perdants. Le « fossé numérique » est donc en essence une fracture sociale et économique aggravée par les formidables possibilités des technologies de l'information.

La concentration excessive des activités commerciales liées aux dorsales de l'Internet sur le territoire des États-Unis, où les opérateurs n'ont aucune obligation de participer au financement de circuits entiers, est particulièrement désavantageuse pour les fournisseurs d'accès des pays en développement qui, dans la plupart des cas, doivent supporter la totalité des coûts des liaisons bidirectionnelles. Ainsi, le fait que les États-Unis se soient positionnés comme le noeud central de l'Internet dans le monde a créé une situation dans laquelle les opérateurs américains réalisent des bénéfices beaucoup plus importants que les services périphériques qui leur sont connectés, ce qui, à long terme, fera obstacle à la pénétration de l'Internet, nombre de pays en développement se trouvant dans l'impossibilité d'exploiter les ressources disponibles en matière de connaissances.

Il importe que le renforcement des accords régionaux d'interconnexion d'égal à égal et des réseaux intrarégionaux figure en bonne place au nombre des priorités des forums régionaux et que l'on réfléchisse sérieusement à la possibilité de mettre en place des dorsales régionales de forte capacité reliant les différents pays en un réseau planétaire doté de multiples noeuds dans lequel nul ne contrôle la connectivité.

Les problèmes liés à la formation de monopoles sont plus graves encore dans l'économie des réseaux et des logiciels (la « *net economy* »). Pour l'heure, toutefois, il n'existe aucune législation antitrust internationale. Si des monopoles menacent de vider de leur substance les dispositions législatives relatives à la « concurrence loyale » aux États-Unis ou au sein de l'Union européenne, encore existe-t-il dans ces régions des possibilités de réglementation ; au niveau mondial, en revanche, aucun mécanisme réglementaire n'a encore vu le jour. Ni l'OMC, ni le Conseil économique et social des Nations Unies (encore bien loin d'être un « conseil de sécurité économique ») ne



peuvent se prévaloir de pouvoirs législatifs ou d'un mandat politique les autorisant à « réglementer » des monopoles ou des oligopoles qui, même s'ils ne sont pas considérés comme contrevenant aux lois antitrust nationales aux États-Unis, pourraient néanmoins fausser considérablement la concurrence « loyale » à l'échelle mondiale. Les problèmes d'interconnexion et d'interopérabilité des réseaux et des services devraient également faire l'objet de mesures de réglementation, de même que celui de l'allocation équitable des ressources (accès aux numéros, accès aux fréquences radio, tarification et mise aux enchères des fréquences).

Les organes réglementaires sont censés incarner l'« intérêt général » et invités à définir l'impératif d'« accès universel » à l'ère de l'information et à en financer la mise en œuvre. Comment faut-il concevoir le nouveau modèle de l'« accès universel » ? Se résume-t-il au seul accès matériel ? Implique-t-il aussi des politiques équitables en matière de tarification des télécommunications, et en particulier l'allocation de subventions adéquates à telle ou telle catégorie d'utilisateurs ? Ou suppose-t-il encore le libre accès à certains « contenus », par exemple à l'ensemble des données relevant du domaine public et à l'information gouvernementale utile aux citoyens ?

Une importante stratégie permettant d'assurer le développement des ressources en matière de connaissances consiste à accroître le volume de l'information relevant du domaine public rendue disponible sur l'Internet. A cet effet, les gouvernements et les institutions financées par l'État telles que les universités devraient être équipés des moyens requis pour offrir gratuitement l'accès à l'information qu'ils détiennent. L'information relevant du domaine public mondial

doit être librement et gratuitement accessible à chacun, mais il convient aussi de la protéger par un régime de *copyleft* tel que la Licence publique générale (GPL) qui protège par exemple LINUX des prédateurs.

Enfin, il conviendrait de mener une réflexion approfondie sur la tendance actuelle à breveter tout ou presque, tendance qui pourrait aboutir demain au dépôt de brevets sur tous les procédés intellectuels<sup>1</sup>. C'est ainsi qu'aux États-Unis, il est d'ores et déjà possible de breveter des techniques commerciales, ou même des méthodes d'apprentissage<sup>2</sup>. Cette ruée pour l'appropriation de nouveaux territoires virtuels pourrait avoir des conséquences désastreuses en ce qui concerne le libre accès aux connaissances et la concurrence loyale.

Qu'advierait-il de la créativité sur l'Internet si British Telecom parvenait à faire valoir ses droits de propriété allégués sur les liens hypertexte ? Jusqu'à présent, nous avons assisté au niveau international à des efforts soutenus et relativement peu combattus pour renforcer les lois relatives aux droits de propriété intellectuelle. Il est temps d'engager, également au niveau international, un vaste débat démocratique sur les objectifs mêmes que la société devrait se fixer en matière de propriété intellectuelle, sans se laisser

arrêter par des constructions purement juridiques et en prenant en considération le point de vue des pays en développement en ce qui concerne l'accès aux connaissances.

L'accessibilité du domaine public et d'autres types d'information appartenant au patrimoine commun est une condition indispensable si l'on veut promouvoir l'éducation et, partant, l'instauration d'une société du savoir pour tous. La « sphère publique » représente un enjeu décisif pour l'éducation en ce qu'elle permet d'assurer la réutilisabilité des contenus, des méthodes et des outils, l'interopérabilité des services, la qualité, le multilinguisme et l'harmonisation des programmes d'enseignement. Les systèmes éducatifs et autres institutions de service public devront travailler en étroite coopération avec les milieux industriels à l'élaboration de normes qui soient flexibles, ouvertes et librement disponibles.

En conclusion, j'aimerais souligner que la mondialisation de la technologie et de l'économie appelle une mondialisation des politiques et du droit. Pour réglementer des processus mondiaux, il faut un instrument mondial. Il y a là une tâche urgente qui ne pourra être menée à bien qu'à la faveur de l'émergence d'une société civile mondiale pleinement consciente de son rôle dans l'histoire de l'humanité.

## INFORMATION POUR TOUS : NOUVEAU PROGRAMME DE L'UNESCO

À sa 30<sup>e</sup> session, la Conférence générale a autorisé le Conseil exécutif à remplacer le Programme général d'information (PGI) et le Programme intergouvernemental d'informatique (PII) par un nouveau programme qui prendrait en compte les évolutions engendrées par la révolution de l'information, laquelle avait entraîné un chevauchement croissant des deux anciens programmes et nécessité plusieurs ajustements.

Initialement, le PGI et le PII avaient des identités différentes et leurs structures intergouvernementales assumaient différentes fonctions. Mais ces deux programmes ont de plus en plus concentré leurs activités sur deux domaines principaux : premièrement, sur le contenu de la société de l'information, et deuxièmement sur les mesures à prendre pour construire l'« infostructure » de cette société en mutation grâce à la formation, l'élaboration de politiques de l'information et la promotion de la mise en

réseau. Il était donc logique de les remplacer par un nouveau programme qui contribuerait à instaurer une société équitable de l'information dans l'intérêt de tous.

Pour assurer un passage sans heurts au nouveau programme, un comité provisoire, composé des membres des bureaux du Conseil du PGI et du Comité du PII a été créé. Un nouveau programme et un projet de statuts de l'organe intergouvernemental correspondant ont été élaborés pour approbation par le Conseil exécutif à sa session d'automne. Ce nouveau programme vise à définir le rôle de l'UNESCO dans la société de l'information.

L'objectif du programme est de faire en sorte que chacun ait accès à l'information dont il a besoin pour participer équitablement à la société mondiale de l'information et mettre à profit le libre échange des idées et des connaissances. Les nouvelles méthodes de traitement de l'information et d'accès à l'information ont

1. <http://petition.eurolinux.org/reference/agenda.html>

2. Entre autres exemples fameux, citons le brevet sur le « multimédia » (rien de moins !!) accordé en 1993, ou celui sur « l'achat d'un seul clic » qui fait actuellement l'objet d'un litige.

une incidence sur la qualité, la fiabilité et la diversité de cette dernière et peuvent entraîner des déséquilibres de nature à priver certaines fractions de la société d'un accès équitable à l'information.

L'information et le savoir contribuent à combler l'écart entre les « info-riches » et les « info-pauvres ». Ils constituent un bien public mondial et sont essentiels au progrès de l'éducation, de la science et de la culture ainsi qu'à la promotion de la démocratie. En élaborant une infostructure appropriée pour préserver l'information et le savoir et en assurer l'échange à l'échelle mondiale entre les citoyens de tous les pays, l'UNESCO permettra à tous les citoyens de contribuer à leur culture et d'en tirer pleinement parti. Parallèlement, l'Organisation doit veiller à ce que des mécanismes soient créés pour assurer l'usage loyal et la protection des droits de propriété intellectuelle ainsi que la confidentialité et la sécurité des données personnelles.

Le programme transversal de l'UNESCO, Information pour tous, offrira un cadre à la coopération internationale et aux partenariats internationaux et régionaux. Plus précisément, ce programme aura pour objet :

- d'encourager et d'élargir l'accès à l'information par son organisation, sa numérisation et sa préservation ;
- de promouvoir la réflexion et les débats internationaux sur les enjeux éthiques, juridiques et socioculturels de la société de l'information ;

- d'appuyer la formation, l'éducation permanente et l'apprentissage tout au long de la vie dans les domaines de l'information et de l'informatique ;
- de promouvoir l'utilisation de normes internationales et de pratiques optimales en matière d'information et d'informatique dans les domaines de compétence de l'UNESCO ;
- de favoriser la mise en réseau de l'information et des savoirs aux niveaux local, national, régional et international.

Des activités seront entreprises dans les domaines suivants :

Domaine 1 : Élaboration de politiques internationales, régionales et nationales de l'information.

Domaine 2 : Développement des ressources humaines et des capacités pour les adapter à l'ère de l'information.

Domaine 3 : Renforcement des institutions servant de point d'accès à l'information.

Domaine 4 : Mise au point d'outils, processus et systèmes de gestion de l'information.

Domaine 5 : Les technologies de l'information au service de l'éducation, de la science, de la culture et de la communication.

☞ *Pour tout complément d'information, s'adresser à M. Axel Plathe, CI/INF, UNESCO, 1, rue Miollis, 75732 Paris Cedex 15, France. Tél. : (33-1) 45.68.44.67. Fax : (33-1) 45.68.55.82. Courrier électronique : a.plathe@unesco.org*

## ARCHIVES AUDIOVISUELLES

### L'image et le son : les enjeux du troisième millénaire

ORGANISÉ du 19 au 22 janvier 2000, ce colloque technique mixte (JTS Paris 2000) destiné à des archivistes et des spécialistes de l'audiovisuel a réuni plus de 330 participants venus de 40 pays, auxquels ont été présentés 30 exposés sur le thème « L'image et le son : les enjeux du troisième millénaire ». Ce colloque était divisé en trois sections portant sur :

- l'évaluation des risques dans la préservation des images et des documents sonores ;
- le transfert et la restauration de l'image et du son originaux ;
- les systèmes de gestion des données et les stratégies de migration.

Ce cinquième colloque avait été organisé pour débattre des incidences et de l'impact du nouvel environnement numérique et de l'Internet sur la préservation du patrimoine audiovisuel. Des exposés ont été présentés pour mettre en lumière les dégradations physiques et chimiques des supports audiovisuels et

pour formuler des stratégies concrètes de préservation. Ces stratégies doivent prendre en considération la nécessité de transférer sur de nouveaux supports numériques ce que l'on peut évaluer à 30 millions d'heures d'enregistrement audio et 10 millions d'heures de vidéo, ce qui prendra des années, voire des décennies, l'obsolescence des formats et le risque de dégradation inhérent à leur composition ainsi que l'espérance de vie estimative des fonds existants.

Le colloque technique a été organisé à l'initiative et avec l'appui de l'UNESCO, celle-ci ayant assuré un financement qui a permis la participation de spécialistes et d'archivistes d'Afrique, d'Asie, des Caraïbes et d'Europe orientale.

☞ *Pour tout complément d'information, s'adresser à Mme Joie Springer, CI/INF, UNESCO, 1, rue Miollis, 75732 Paris Cedex 15, France. Tél. : (33-1) 45.68.44.97. Fax : (33-1) 45.68.55.82. Courrier électronique : j.springer@unesco.org*

# ARCHIVES

## L'UNESCO et les archives de la police politique au Paraguay

LES autorités paraguayennes se sont adressées à l'UNESCO afin d'obtenir son aide pour préserver les archives de la police politique de 1954 à 1989 et en garantir l'accès. Du personnel de l'Organisation s'est rendu en mission au Paraguay du 14 au 17 mai 2000 pour évaluer l'état des archives déposées à la Haute Cour de justice à Asunción (*Centro de documentación y archivo para la defensa de los derechos humanos*) et déterminer si elles renfermaient des documents touchant l'Opération Condor. Cette opération avait été lancée par les gouvernements de cinq pays d'Amérique latine (Argentine, Brésil, Chili, Paraguay, Uruguay) dans le but de réprimer les mouvements d'opposition dans les années 70 et au début des années 80.

La mission a donné lieu à une très large couverture médiatique – parfois même à des commentaires erronés –, qui a mis en lumière l'intérêt que l'UNESCO portait aux archives relatives à la répression en Amérique latine en général et au Paraguay en particulier. Indéniablement, cet intérêt était alimenté par l'étroite relation présumée de ces archives avec l'affaire Pinochet et le débat actuel sur l'histoire de l'Amérique latine.

Le *Centro de documentación y archivo para la defensa de los derechos humanos* a été créé le 23 mars 1993 en vertu de la résolution n° 81 de la Haute Cour de justice. Il détient des documents découverts en 1992, principalement des archives de la police paraguayenne pendant la période Stroessner (1954-1989). Le volume total de ces archives est évalué à 100 mètres linéaires environ (soit quelque 700.000 documents).

Ces documents proviennent essentiellement des services de police et sont convenablement entreposés dans le bâtiment de la Haute Cour de justice au centre d'Asunción. Ils renferment plusieurs milliers de photographies en assez bon état mais qui souffrent beaucoup de l'acidité du papier. Soixante pour cent environ des documents constituant le fonds sont microfilmés (140 rouleaux).

Selon les archivistes, dans le fonds détenu par le *Centro de documentación y archivo para la defensa de los derechos humanos*, un petit pourcentage, principalement des rapports adressés à la police paraguayenne au sujet de suspects, sont directement en rapport avec l'Opération Condor. L'on ne sait pas où l'essentiel des documents des institutions impliquées dans cette opération sont déposés. Il est possible que des fonds importants soient conservés dans les archives des Ministères de la défense, des forces armées, des affaires étrangères, etc., de tous les pays qui ont participé à l'Opération Condor, mais jusqu'à présent, rien

ne permet d'affirmer qu'il existe des archives centralisées relatives à cette question.

L'UNESCO étudie actuellement la faisabilité d'une mission d'investigation pour établir un guide des sources de l'Opération Condor, en accord avec les autorités de tous les pays concernés ; on envisage la possibilité de publier des recommandations en vue de créer un centre de recherche international sur l'histoire récente de l'Amérique latine, où des copies de documents intéressant l'Opération Condor pourraient être conservées et consultées dans le cadre de poursuites judiciaires, de procédures de réhabilitation et d'études historiques.

Depuis longtemps, l'UNESCO considère que les archives des services de sécurité des régimes répressifs dissous doivent prendre la forme d'un outil qui permettrait de créer de nouvelles structures éthiques et juridiques et d'établir de nouvelles relations sociales et politiques. Elle estime qu'une bonne gestion des archives concernant la sûreté de l'État sous les anciens régimes répressifs non seulement soulève un problème technique que les administrateurs et les archivistes doivent résoudre, mais aussi représente un défi de nature essentiellement éthique et politique pour les États qui sont prêts à garantir les libertés et responsabilités conférées par la Déclaration universelle des droits de l'homme.

L'accès aux archives est également une expression d'un des droits de l'homme fondamentaux : le droit à l'information. Ce droit est particulièrement important dans le cadre du développement des sociétés démocratiques et du processus connexe qui consiste à rendre les individus responsables de la situation politique et sociale dans laquelle ils souhaitent vivre. Le niveau d'accessibilité à ces archives illustre donc l'ampleur de la responsabilité que les pouvoirs publics sont disposés à accorder aux citoyens.

Outre leur intérêt incontestable du point de vue juridique et scientifique, les archives des services de sécurité des anciens régimes répressifs véhiculent une forte valeur symbolique en ce sens qu'elles témoignent de la terreur qui s'est exercée sur le plan intellectuel et physique. C'est pourquoi leur conservation, leur bonne gestion et leur accessibilité sont importantes pour la société. La reconstitution de la vérité historique n'est qu'un des aspects à prendre en compte dans ce domaine complexe. Il faut en outre veiller à ce que la valeur de ces archives, sur le plan informationnel et patrimonial, soit bien comprise et mise à profit dans les procédures de réhabilitation, les poursuites judiciaires et les études historiques et sociologiques.

L'UNESCO, de concert avec le Conseil international des archives (CIA), a créé un groupe d'experts

chargé de recenser les divers aspects de la gestion des archives des services de sécurité et de renseignement. Ce groupe s'est réuni pour la première fois en septembre 1994 au Siège de l'UNESCO. Son objectif était de mettre au point des contrôles normalisés de sécurité pour préserver les archives des anciens régimes répressifs et pour garantir leur accès, et d'élaborer des principes directeurs concernant leur évaluation, leur description et leur élimination, le cas échéant. Le groupe a également défini des principes directeurs applicables aux archives des anciens régimes répressifs (*Archives of Former Repressive Regimes*, Antonio Gonzalez Quintana,

UNESCO, 1997, consultables à l'adresse : [http://www.unesco.org/webworld/public\\_domain/security.html](http://www.unesco.org/webworld/public_domain/security.html)) afin de permettre aux archivistes responsables de la gestion de ces archives de produire des pièces justificatives pour établir la vérité historique et faire en sorte que les citoyens concernés puissent jouir à nouveau de leurs droits et retrouver leur dignité.

☞ *Pour tout complément d'information, s'adresser à M. Axel Plathe, CI/INF, UNESCO, 1, rue Miollis, 75732 Paris Cedex 15, France. Tél. : (33-1) 45.68.44.67. Fax : (33-1) 45.68.55.82. Courrier électronique : [a.plathe@unesco.org](mailto:a.plathe@unesco.org)*

## MÉMOIRE DU MONDE

### Manuscrits arméniens anciens



*Manuscrits arméniens anciens*

**L**E fonds du Matenadaran, conservé à l'Institut de manuscrits arméniens anciens à Erevan, est l'une des plus anciennes collections de textes écrits du monde puisqu'il remonte à la création de l'alphabet arménien en 405.

Cette collection comprend environ 17.000 manuscrits et 300.000 documents d'archives en différentes langues touchant à presque tous les aspects de la culture et de la science antiques et médiévales de l'Arménie, ainsi que des manuscrits en arabe, éthiopien, grec, indien, japonais, latin, persan et syrien. Nombre de ces documents ne sont connus que par

leur traduction en arménien, le texte rédigé dans les langues d'origine en étant perdu.

Les pièces les plus anciennes datent des <sup>v</sup>e et <sup>vi</sup>e siècles et ne subsistent plus qu'à l'état de fragments. Une partie de ceux-ci a survécu sous la forme de pages de garde cousues à la reliure de certains manuscrits. Les relieurs du Moyen Âge intercalaient souvent des feuilles empruntées à des manuscrits plus anciens et considérés comme sans valeur entre la couverture et la première page d'un manuscrit pour protéger le texte écrit de tout contact permanent avec la reliure. Et c'est ainsi que quantité de copies anciennes d'ouvrages arméniens et étrangers sont parvenues jusqu'à nous.

D'autres ensembles de fragments ont été retrouvés dans des caves, des ruines, ou enfouis dans le sol. Des pages isolées arrachées à des manuscrits des siècles auparavant ont été soigneusement conservées et transmises de génération en génération.

Aujourd'hui, des efforts sont faits pour récupérer les manuscrits conservés par des particuliers, dans le pays ou à l'étranger. Le projet de Matenadaran virtuel représente une tentative pour faire partager au reste du monde ce patrimoine documentaire témoignant de la tradition culturelle et scientifique de différentes nations.

C'est le monastère d'Echmiadzin, fondé au <sup>v</sup>e siècle et devenu en 1441 la résidence des patriarches suprêmes de l'Église catholique arménienne qui, riche de l'une des plus importantes collections du pays, entreprit au <sup>xvii</sup>e siècle de copier des manuscrits.

Au <sup>xviii</sup>e siècle, le monastère fut victime de plusieurs attaques qui causèrent des pertes considérables, mais le rattachement de l'Arménie orientale à la Russie en 1828 inaugura une ère nouvelle pour le

Matenadaran d'Echmiadzin. Il fut établi un premier catalogue des manuscrits détenus par le monastère, dont 312 ouvrages en français. Ce fonds s'enrichit ultérieurement lorsque des spécialistes privés prirent part à la collecte, à la description et à la préservation des manuscrits.

Au cours de la dernière décennie, le Matenadaran a publié un grand nombre d'œuvres majeures de la lit-

térature arménienne ancienne, parmi lesquelles les ouvrages des historiens du passé.

☞ Pour tout complément d'information, s'adresser à M<sup>me</sup> Tereza Uteseny, CI/INF, UNESCO, 1, rue Miollis, 75732 Paris Cedex 15, France. Tél. : (33-1) 45.68.44.13. Télécopie : (33-1) 45.68.55.82. Courrier électronique : [t.uteseny@unesco.org](mailto:t.uteseny@unesco.org)

## CDS/ISIS

**A**U cours du premier semestre 2000, la Division de l'information et de l'informatique a consacré trois importantes réunions à l'avenir du logiciel CDS/ISIS conçu et distribué par

l'UNESCO. A l'issue de la première réunion ont été formulées des recommandations concernant son suivi sur lesquelles elles se sont penchées lors des deux suivantes.

### Atelier ISIS 2000 (Eschborn, Allemagne)

**L'**ATELIER ISIS 2000, organisé par la Gesellschaft für technische Zusammenarbeit (GTZ) à l'initiative des commissions nationales autrichienne, suisse et allemande pour l'UNESCO s'est tenu à Eschborn (Allemagne) en février 2000. Il avait pour objet d'aider l'UNESCO à planifier le développement à long terme de CDS/ISIS et à renforcer les applications du logiciel dans le domaine de la gestion de l'information et des connaissances en analysant, entre autres, l'état de la technique en matière de conception du logiciel, les besoins des utilisateurs eu égard aux évolutions futures et les orientations et objectifs communs auxquels devraient répondre les initiatives nationales et internationales. Y ont également été examinées les modalités de la coopération

entre concepteurs de CDS/ISIS au sein de l'UNESCO et ailleurs.

Les participants, venus de diverses institutions ou sociétés commerciales, ont identifié les différentes catégories, présentes et futures, de « parties prenantes » à CDS/ISIS en tant que logiciel libre et souligné les avantages de ce logiciel qui est tout à la fois :

- un outil de programmation en mémoire centrale peu coûteux et néanmoins de haut niveau fourni par l'UNESCO ;
- un outil d'une très grande souplesse doté de multiples options qui permettent de l'adapter aux besoins spécifiques des utilisateurs ;
- un progiciel normalisé de gestion des documents et de l'information ;



- un progiciel permettant la coopération en réseau d'organisations ne disposant que d'un budget modeste et d'autres ayant les moyens de mettre au point des applications plus ambitieuses ;
- un progiciel pouvant s'adapter à des systèmes de traitement de l'information aussi bien simples que complexes ;
- un progiciel de gestion des documents permettant de saisir et traiter des données dans de nombreuses

langues différentes au sein d'un même environnement système.

Les participants ont souligné la nécessité de préciser les besoins en matière de coordination stratégique aux fins du développement ultérieur de CDS/ISIS et indiqué en conclusion qu'il conviendrait d'étudier la possibilité de mettre en place un cadre de coopération internationale en vue de conseiller l'UNESCO sur la promotion et le développement de CDS/ISIS.

## Conférence Crimée 2000

**L**A septième conférence internationale **CRIMÉE 2000**, sur le thème « *Bibliothèques et associations dans les pays en transition : nouvelles technologies et nouvelles formes de coopération* », s'est tenue à Sudak (République autonome de Crimée, Ukraine) en juin 2000 et a réuni plus d'un millier de participants venus principalement de pays d'Europe orientale et d'Asie centrale. Elle était organisée par la Bibliothèque nationale publique de science et de technologie de la Russie (Moscou) et a débattu entre autres des thèmes suivants : les systèmes et techniques de gestion automatisée des bibliothèques, les technologies en ligne, le CD-ROM et l'Internet dans les bibliothèques, les bibliothèques électroniques, le personnel des bibliothèques : profession et formation, la constitution et la préservation des collections de bibliothèque, l'éthique de l'information électronique, le libre accès à l'information et aux bibliothèques.

Une exposition sur les systèmes de bibliothèque, l'information et les produits d'édition était organisée parallèlement à la conférence. Un certain nombre d'ateliers et de tables rondes ont été consacrés à la

mémoire de Giampaolo Del Bigio qui, à l'UNESCO, fut le père de CDS/ISIS. Fut également présenté le nouveau logiciel mis au point par l'UNESCO, JavaIstis 3.0, une interface client-serveur utilisant le protocole TCP/IP pour la consultation de bases de données en ligne. L'association régionale d'utilisateurs et de concepteurs de CDS/ISIS présenta la dernière version d'IRBIS, un système intégré et automatisé de gestion des bibliothèques peu coûteux fonctionnant sous Windows. Ce logiciel est disponible en russe et en anglais. On trouvera des informations plus détaillées à l'adresse suivante : <http://www.gpntb.ru/win/prod-serv/irbis/irbis.html>.

La participation de l'UNESCO à cette conférence lui a permis en outre de resserrer ses liens avec la Bibliothèque nationale publique de science et de technologie de la Russie en ce qui concerne la politique de développement du logiciel CDS/ISIS à adopter à l'avenir, à la lumière principalement de la recommandation formulée par l'Atelier ISIS 2000 tenu à Eschborn (Allemagne) en février dernier (voir article précédent).

## Quatrième réunion des associations européennes de distributeurs et d'utilisateurs de CDS/ISIS

**O**RGANISÉE par l'Association des utilisateurs francophones de CDS/ISIS (FUCI), la quatrième réunion des associations européennes de distributeurs et d'utilisateurs de CDS/ISIS s'est tenue au Siège de l'UNESCO en juin dernier. Trois des principaux points de son ordre du jour avaient trait respectivement à :

- l'état de la technique concernant les dernières applications de CDS/ISIS élaborées en Europe ;
- les principales faiblesses des méthodes et mécanismes de distribution ;
- l'évaluation des recommandations de l'atelier ISIS 2000 (Eschborn).

Un certain nombre de produits – dernières nouveautés mises au point par l'UNESCO (version bêta de CDS/ISIS 1.4 pour Windows, JavaIstis 3.0), outils Internet (WWW-ISIS, ICIE - Pologne) et utilitaires (GenISIS pour applications Web, Ibiscus - France) – furent présentés aux participants, venus des pays suivants : Allemagne, Belgique, Espagne, France, Italie, Pologne, Royaume-Uni et Suisse.

Durant deux jours, les débats furent essentiellement consacrés à la mise en place d'un cadre pour approfondir la réflexion sur l'avenir de CDS/ISIS, selon les suggestions contenues dans le rapport de la réunion d'Eschborn, dont les recommandations

furent adoptées à l'unanimité. Deux groupes de travail ont été constitués et chargés de faire des propositions concernant :

- des méthodes de distribution des produits gratuits ;
- un mécanisme de coopération internationale sur CDS/ISIS.

Les représentants des associations remettront leurs propositions conjointes à la fin de septembre 2000.

On trouvera de plus amples détails sur la page principale du site : <http://www.unesco.org/webworld/isis> ou à l'adresse suivante : [http://www.unesco.org/webworld/cds\\_isis\\_sites.htm](http://www.unesco.org/webworld/cds_isis_sites.htm)

✉ Pour tout complément d'information, s'adresser à : Davide Storti, CI/INF, UNESCO, 1, rue Miollis, 75732 Paris Cedex 15, France. Tél. : (33-1) 45.68.37.91. Télécopie : (33-1) 45.68.55.82. Courrier électronique : [d.storti@unesco.org](mailto:d.storti@unesco.org)

## INFOÉTHIQUE

### Bamako 2000



**L'**AUTONOMISATION du développement local par l'emploi des technologies d'information a été un des principaux thèmes abordés à la réunion internationale Bamako 2000 qui s'est tenue en février dans la capitale malienne. Dans le cadre de cette conférence, l'UNESCO a organisé un atelier intitulé « Accès équitable à l'information en Afrique : défis éthiques et juridiques ». Le but de cet atelier était de concevoir des initiatives nationales, régionales et internationales pour la promotion et la réglementation de l'accès équitable à l'information et de déterminer les conditions éthiques, politiques, culturelles et sociétales qui favoriseraient un accès équitable à l'information.

Les participants ont étudié la façon dont les pouvoirs publics pourraient faciliter l'utilisation des réseaux et des services d'information et de communication et l'accès à leur contenu dans le domaine public. Une autre question fondamentale concernait la manière

de concilier la protection du patrimoine culturel, artistique et scientifique des pays en développement avec l'application du concept de l'utilisation équitable dans les réseaux intéressant l'éducation, la science, la culture et la communication. La question de la protection des renseignements personnels et de la vie privée sur les réseaux mondiaux a également été abordée.

La conception d'initiatives nationales, régionales et internationales visant la promotion et la réglementation de l'accès équitable à l'information sur les réseaux mondiaux a suscité l'intérêt des participants qui ont également entrepris une étude des défis éthiques, politiques, culturels et sociétaux et de leur incidence sur les conditions d'égalité pour les pays en développement.

Malgré l'intérêt des participants pour les questions soulevées, seul un petit groupe de professionnels de l'information et de la communication était concerné et à ce jour presque rien n'a été fait pour promouvoir l'étude de ces questions en Afrique. Ce qui préoccupe davantage pour l'instant, c'est l'acquisition de technologies d'information et de communication et l'accès à ces ressources tandis que les questions concernant leurs répercussions éthiques, juridiques et réglementaires sur la société commencent à peine à être abordées. La conclusion qui s'impose est donc qu'une participation plus active des professionnels africains aux conférences internationales sur ces problèmes est essentielle.

✉ Pour tout complément d'information, s'adresser à : M. Gunther Cyranek, conseiller régional pour l'information et l'informatique en Afrique, Bureau de l'UNESCO, B.P. 1177, Addis-Abeba, Éthiopie. Tél. : (251-1) 51 39 53 ou 51 72, poste 35 422. Télécopie : (251-1) 51 14 14. Courrier électronique : [g.cyranek@unesco.org](mailto:g.cyranek@unesco.org)

# INFORMATIQUE

## Programme de formation par modules en informatique

UN atelier de formation sur l'informatique distribuée, organisé à Tel-Aviv (Israël) le 26 juin 2000, a réuni 17 participants de 12 pays d'Asie et d'Afrique. Le programme de formation englobait les aspects suivants :

- Étude de modèles et principaux problèmes
- Problème de l'exclusion mutuelle
- Problèmes de choix du responsable
- Systèmes d'autostabilisation et de tolérance aux failles
- Algorithmes de routage, comparaison avec l'Internet.

Ce cours de formation était destiné à des maîtres enseignant à des collégiens de troisième et quatrième années et à des étudiants diplômés.

Les participants ont été initiés au concept de Programme de formation par modules en informatique, aux directives établies pour de futurs auteurs ainsi qu'aux différentes façons dont les pays en développement peuvent participer à la préparation de nouveaux programmes de formation et à l'utilisation de la documentation de l'UNESCO pour des activités de formation aux niveaux national et sous-régional.

Cet atelier a réuni des spécialistes de la formation venant d'Afrique et d'Asie, ce qui a permis un échange de vues et d'expériences interrégional.

Un second module concernant la formation de journalistes aux applications de l'informatique et de l'Internet spécifiquement liées à leur travail est actuellement conçu pour les professeurs des écoles de journalisme afin qu'ils soient en mesure de présenter des applications réseau et des applications informatiques intéressantes dans les domaines de la presse écrite, de la radio et de la télévision.

Ce module englobe les applications suivantes :

- recueil et partage de l'information, avec accès aux bases de données et aux sites Web des médias les plus intéressantes, ainsi que des applications nouvelles telles que l'établissement de rapports assisté par ordinateur ;

- préparation du matériel destiné à être présenté (mise en forme, etc.) ;
- nouvelles méthodes de diffusion, telles que journaux en ligne et diffusion de programmes radio-phoniques sur l'Internet ;

- archivage du matériel sous forme électronique. Ce cours comprendra trois parties principales :

a) Stratégies et technologies de recueil et de traitement de l'information par les journalistes utilisant l'Internet :

- utilisation des bases de données, par exemple : sites des gouvernements et des ONG, organes législatifs, institutions internationales, organisations des médias, bibliothèques, associations de journalistes, etc ;
- utilisation de sources d'indicateurs basées sur l'Internet, tels que données économiques et financières, résultats des élections, enquêtes et sondages d'opinion, informations météorologiques, et autres ;
- consultation de journaux en ligne du pays même du journaliste et de l'étranger ;
- établissement de rapports assisté par ordinateur pour vérifier les faits, procéder à des recoupements et des vérifications.

b) Stratégies et techniques d'emploi de l'Internet comme moyen de promouvoir la participation des utilisateurs des médias, en particulier utilisation de l'Internet pour connaître les réactions des lecteurs et obtenir des informations en retour.

c) Principaux aspects relatifs à l'utilisation des nouvelles sources d'informations pour l'établissement des archives et des bases de données destinées aux journalistes.

L'Université de Tel-Aviv préparera le matériel d'information nécessaire à ce cours et accueillera l'atelier en Israël en décembre 2000.

☞ Pour tout complément d'information, s'adresser à M. René Cluzel, CI/INF, UNESCO, 1, rue Miollis, 75732 Paris Cedex 15, France. Tél. : (33-1) 45.68.38.85 Fax : (33-1) 45.68.55.82. Courrier électronique : [r.cluzel@unesco.org](mailto:r.cluzel@unesco.org)

# TÉLÉMATIQUE

## Installation d'un système d'information urbain dans le district de Bamako

L'UNESCO a participé à un séminaire organisé par le *Centre international de formation des acteurs locaux*, programme de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche visant à instaurer un partenariat avec les instituts universitaires, les associations et les autorités locales pour dispenser une formation et assurer un échange d'expérience dans le domaine de la décentralisation de la prise de décision et de l'action, ainsi qu'avec la Fondation du devenir à Genève, pour examiner une proposition d'établissement d'un système d'information urbain à Bamako.

L'expérience de l'Europe et de l'Afrique puis le projet intéressant Bamako ont été présentés et le débat qui a suivi a porté sur la manière de l'améliorer et de bien le mettre en œuvre. Ce projet comprend deux composantes distinctes : l'informatisation des services municipaux et l'accès du public à l'information et aux technologies de l'information et de la communication, notamment dans le cadre de « bureaux des citoyens » (petits centres communautaires) en place dans chacune des six communes de Bamako. Un site Web de Bamako devrait donner accès aux informations municipales et autres ainsi qu'à des applications spécialisées concernant notamment la santé, l'éducation et le commerce électronique.

Le projet Bamako est considéré comme faisant partie du programme qui vise à établir des télécentres

communautaires polyvalents dans les 701 communes du Mali. Bamako elle-même est subdivisée en six communes et 67 districts couvrant une superficie de 267 km<sup>2</sup> qui s'accroît chaque année d'environ 4 %.

Ce projet vise à :

- améliorer l'accès universel à l'information ;
- valoriser les ressources humaines ;
- sensibiliser davantage au potentiel des technologies de l'information et de la communication ;
- instaurer des partenariats entre les pouvoirs publics et la société civile ;
- fournir aux citoyens des outils leur permettant de maîtriser et d'utiliser efficacement les technologies de l'information et de la communication et d'améliorer la qualité de leur contenu local.

Un effort particulier sera consenti pour assurer la participation des femmes et veiller à ce que leur rôle soit pleinement reconnu. Une base de données spéciale sera créée pour faciliter le partage de l'expérience et de l'information entre les femmes aux niveaux local et international.

☞ *Pour tout complément d'information, s'adresser à M. John Rose, CI/INF, UNESCO, 1, rue Miollis, 75732 Paris Cedex 15, France. Tél. : (33-1) 45.68.45.29. Télécopie : (33-1) 45.68.55.82. Courrier électronique : j.rose@unesco.org*

## La deuxième Conférence mondiale sur le savoir

*Kuala Lumpur (Malaisie)  
7-10 mars 2000*

LA deuxième Conférence mondiale sur le savoir a donné suite à celle qui s'était tenue à Toronto (Canada) en 1977 et avait appelé l'attention de la communauté internationale sur un nouveau défi important du développement, à savoir la reconnaissance des contraintes liées à l'écart croissant en matière d'« information » ou de « savoir » entre les riches et les pauvres, le Nord et le Sud. Depuis juin 1977, le concept selon lequel le rôle du savoir et de l'information est capital pour le développement durable a gagné du terrain. Toutes les branches de la société, depuis les médias jusqu'aux pouvoirs publics, aux organismes du développement, aux secteurs public et privé, ont établi des partenariats pour étudier les questions soulevées par la première Conférence mondiale sur le savoir. La cinquantaine d'organisations

qui ont pris une part active au Partenariat pour le savoir mondial ont beaucoup contribué à cette évolution et elles se sont réunies à nouveau, avec les autres parties intéressées, pour mettre au point des partenariats officiels et préparer le Plan d'action du Partenariat pour le savoir mondial.

La deuxième Conférence mondiale sur le savoir s'est penchée sur les défis auxquels sont confrontées les communautés et les nations dans un monde où l'information et les communications évoluent rapidement. Elle a réuni plus de 1.200 délégués du monde entier – de l'Afrique du Sud à la Silicon Valley – pour trouver le moyen de combler l'écart croissant en matière d'information. La révolution de l'information peut être un atout important pour démarginaliser les pauvres, mais pour cela il faudra qu'elle intègre les

individus, les communautés et les nations les plus pauvres dans l'économie mondiale de l'information. Il faudra donc développer les partenariats et l'apprentissage mutuel entre les organismes publics, le secteur privé et les organisations à but non lucratif. Cette deuxième conférence a réuni des personnalités éminentes dans tous les domaines, venues du monde entier pour dialoguer et rédiger un programme d'action final qui donnera aux pays en développement une place équitable dans la nouvelle économie du savoir. Elle a cherché à déterminer comment procéder pour mobiliser l'information, le savoir et les nouvelles technologies afin de promouvoir l'équité, l'égalité, la justice sociale, l'autonomisation et la prise de décision en connaissance de cause. L'accès, l'autonomisation et la gouvernance sont des aspects fondamentaux de l'élaboration de sociétés du savoir équitables et durables dans les années à venir. Ces trois points constituent les thèmes de base de la deuxième Conférence mondiale sur le savoir.

- **Accès** : fournir aux groupes défavorisés un accès aisé aux sources d'information ainsi qu'à des services d'information abordables, afin de promouvoir l'égalité et de faire pièce à la ségrégation et à la discrimination.
- **Autonomisation** : promouvoir l'autonomisation économique, civile, sociale, politique et culturelle.
- **Gouvernance** : promouvoir les pratiques démocratiques et une meilleure gouvernance aux niveaux local, national, régional et mondial.

Les débats ont porté sur six grands thèmes : politique, économie, aspects socioculturels, environnement, apprentissage et technologies.

Des forums spéciaux ont été organisés, notamment :

- **Le Forum des femmes** a réuni plus de 150 délégués qui ont examiné l'avenir des questions de parité et d'autonomisation des femmes dans le domaine des technologies de l'information et de la communication. Les débats ont porté plus particulièrement sur les aspects suivants : participation effective des femmes à l'administration publique ; innovations en matière d'apprentissage et création de nouveaux savoirs ; création de débouchés économiques grâce au commerce électronique, par exemple. Les résultats de

ces travaux serviront à établir le Plan d'action du Partenariat pour le savoir mondial.

- **Le Forum des médias** a réuni une trentaine de journalistes et de spécialistes des médias du monde entier qui ont examiné six questions, à savoir : convergence et technologies, diversité et identité culturelles, démocratie et médias, libertés, accès et autonomisation, appropriation et contrôle des médias et éducation.

- **Le Forum de la jeunesse** a examiné l'avenir de la jeunesse en matière de technologies de l'information et de la communication et de développement et le rôle de la jeunesse dans la constitution de sociétés du savoir.

Ce Plan d'action intégrera les problèmes du développement définis par les trois groupes de travail du Partenariat pour le savoir mondial sur l'accès, l'autonomisation et la gouvernance et comprendra deux catégories d'action, à savoir :

Les initiatives collectives stratégiques du Partenariat pour le savoir mondial qui visent des objectifs de partenariat, de partage du savoir, d'apprentissage et de transformation. Elles associent une fonction opérationnelle, avec un soutien du/au secrétariat du Partenariat pour le savoir mondial, à des objectifs de programme. Elles sont considérées dans l'ensemble comme des projets du Partenariat pour le savoir mondial.

Initiatives ordinaires du Partenariat : elles découlent des activités des trois groupes de travail en réponse aux problèmes de développement qu'ils identifient. Pour simplifier, elles seront présentées sous l'un des trois thèmes principaux (accès, autonomisation et gouvernance), bien qu'elles cherchent à cultiver les synergies qui existent entre elles. Ces initiatives comporteront la participation directe d'un sous-ensemble d'organisations partenaires intéressées par le thème ou le problème examiné.

☞ *Pour tout complément d'information, s'adresser à Mme Susanne Ornager, conseiller régional pour l'information et l'informatique en Asie et dans le Pacifique, Bureau de l'UNESCO, Prakanong, Boîte postale 967, Bangkok 10110 (Thaïlande). Tél. : (662) 391 05 77 ou 390 25 64. Télécopie : (662) 391 08 66. Courrier électronique : s.ornager@unesco-proap.org*

## Guide CD Web multimédia sur les pays de la communauté des États indépendants

**D**ES informations détaillées sur les pays de la Communauté des États indépendants (CEI) sont à présent disponibles sur un CD-ROM intitulé « Pays de la CEI ». Ce CD-ROM, destiné à favoriser la coopération entre la CEI et les concepteurs d'applications télématiques européennes, a été produit dans le cadre du projet STACCIS qui est financé par la Commission européenne (Projet UNESCO de soutien à la coopération en matière d'applications

télématiques avec la Communauté des États indépendants). Les travaux ont été coordonnés par l'UNESCO et le Réseau EDNES (Réseau de données planétaires pour les échanges en matière scientifique et pédagogique) à Moscou. Ce CD-ROM est disponible gratuitement au Siège de l'UNESCO.

Ce CD-ROM, qui vise à promouvoir l'objectif de l'UNESCO de diffuser l'information en utilisant les nouveaux médias, est présenté en anglais et son

contenu est réparti en catégories distinctes pour chaque pays couvrant la géographie, la démographie, la politique, l'économie, les grandes orientations nationales, l'infrastructure, l'histoire, les arts, le tourisme, les guides linguistiques et les symboles nationaux.

C'est un exemple des technologies désormais utilisées par les studios multimédias du monde entier qui montre les techniques de pointe élaborées dans les pays de la CEI, tout en servant de fenêtre par laquelle les fabricants de technologies européens et les investisseurs potentiels peuvent regarder pour mieux comprendre ces pays.

Le point focal du projet STACCIS en Arménie, Arminco Ltd, a mis au point ce CD-ROM en collaboration avec d'autres points focaux en Azerbaïdjan, au Bélarus, en Géorgie, en Moldavie, en Russie et en Ukraine. Une telle initiative est d'autant plus importante que depuis la fin de l'ère soviétique il est devenu de plus en plus difficile d'obtenir une image intégrale des pays de la CEI en raison du manque de coordination entre les fournisseurs d'information traditionnels.

Ce CD-ROM vise à faciliter l'intégration des pays de la CEI dans la société de l'information et à renforcer la coopération entre ces pays et les pays voisins de l'Union européenne, ce qui est un des objectifs de l'élargissement prévu de l'Union européenne.



*Ce CD-ROM est disponible gratuitement au Siège de l'UNESCO. Prière de s'adresser à Mme Madeleine Albin, CI/INF, 1, rue Miollis, 75732 Paris Cedex 15. Tél. : (33-1) 45.68.37.90. Télécopie : (33-1) 45.68.55.83. Courrier électronique : m.albin@unesco.org.*

## TeleInVivo – Projet de télé-médecine

**I**L est désormais possible de mettre rapidement en œuvre les compétences médicales spécialisées disponibles en un point quelconque du globe dans les lieux les plus reculés. Des stations de télé-médecine communiquant avec des dispositifs d'échographie tridimensionnelle et des ordinateurs portables fonctionnent d'ores et déjà en Ouganda et au Kazakhstan, et de premiers essais de télé-médecine sont en cours. Des médecins travaillant dans des régions isolées de ces deux pays (ainsi qu'aux Canaries et aux Açores) et leurs collègues basés dans des hôpitaux urbains plus spécialisés et mieux équipés, dans le pays même ou en Europe, sont à même de se transmettre des images en trois dimensions. Non content de promouvoir la coopération médicale internationale et l'échange d'information et de compétences spécialisées, le projet TeleInVivo, financé par la Communauté européenne, a fait du télé-diagnostic et de la téléconsultation une réalité, même dans les conditions les plus extrêmes.

Ce projet permet aux médecins de procéder à l'aide du matériel transportable à l'acquisition d'images médicales 3D dans les endroits les plus difficiles d'accès, évitant ainsi l'acheminement problématique du patient jusqu'à l'hôpital. Les images peuvent être ensuite transmises au centre de diagnostic

d'Almaty via le relais satellite établi aux fins du projet. En Ouganda, la transmission se fait par liaison Internet entre Nakaseke et l'hôpital de Mulago.

Pour tester les possibilités de ce matériel novateur, l'UNESCO, qui coordonne la mise en œuvre du projet dans les pays extérieurs à l'Union européenne, a sélectionné des régions particulièrement reculées et déshéritées où l'accès aux services de santé était malaisé.

Situé à 60 km de Kampala, l'hôpital de Nakaseke n'a que des capacités et un équipement restreints, à l'instar de tous les établissements ruraux en Ouganda. On ne compte dans le pays que trois lignes téléphoniques environ par habitant. Avant l'ouverture d'un télécabine communautaire polyvalent en 1999 (voir vol. 27, n° 1), aucune ligne téléphonique, aucun télécopieur ni aucune boîte aux lettres électronique ne reliaient Nakaseke au monde extérieur. Le centre a fourni l'infrastructure de base pour la formation des médecins locaux à l'utilisation des ordinateurs et de l'Internet.

Jadis important port de pêche, Aralsk se situe aujourd'hui à 100 km de distance de la rive septentrionale de la mer d'Aral, dans l'une des régions les plus faiblement peuplées du monde. Il n'est pas rare que des épidémies éclatent dans la région qui, victime de problèmes écologiques d'origine anthropique,

décline inexorablement. L'hôpital régional central d'Aralsk dessert cette population isolée et, malgré des compétences médicales élevées héritées de l'ère soviétique, n'a ni les ressources ni les capacités suffisantes pour faire face à une situation sanitaire qui ne cesse de se dégrader.

Fondé sur le principe que l'information voyage plus rapidement, et à moindre coût, que les individus, le projet TeleInViVo s'impose peu à peu avec force. Il ouvre de nouvelles perspectives en matière de soins d'urgence, l'appareillage pouvant être à terme utilisé à bord d'une ambulance pendant le transfert à l'hôpital de façon que le personnel médical puisse, au vu des images, prendre des décisions en toute connaissance de cause avant même l'arrivée du patient.

La téléconsultation offre aux médecins travaillant dans des régions écartées ou frappées par une catastrophe la possibilité d'échanger points de vue et données d'expérience, de formuler des diagnostics et de décider d'un traitement avec plus de sûreté et au mieux de l'intérêt du patient.

La collaboration internationale se révèle bénéfique pour l'ensemble des partenaires associés au projet. TeleInViVo est particulièrement utile avec les cas difficiles que l'on rencontre en zone rurale et il permet en outre aux médecins d'Europe de progresser dans la connaissance de pathologies, qui telles les maladies

tropicales, sont peu répandues chez eux. Cela incite à mettre en route de nouveaux projets qui pourront être fort utiles dans d'autres pays.

Même si une liaison en ligne de fort débit permet à deux médecins éloignés l'un de l'autre de voir, en temps réel, la même image sur leurs écrans respectifs, la connectivité demeure d'un point de vue pratique un obstacle majeur, le coût des télécommunications et du matériel limitant la portée de l'expérience. Néanmoins, le matériel sélectionné pour le projet est d'une utilisation aisée et les liaisons se sont déroulées de manière tout à fait satisfaisante au Kazakhstan.

La constitution de bases de données médicales répertoriant les cas étudiés dans le cadre du projet sera d'un précieux secours aux médecins, qui pourront analyser données et images et comparer les nouveaux cas avec les informations pathologiques ainsi recensées. Il est donc établi que le recours à la télématique améliore la gestion des patients et le diagnostic, du fait qu'il devient moins nécessaire d'adresser les malades à des centres de soins spécialisés, et fait gagner du temps.

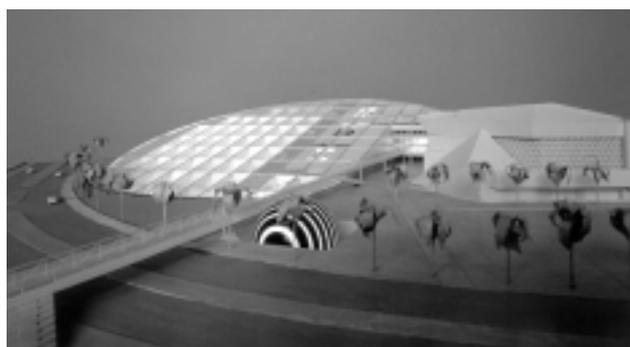
☞ *Pour tout complément d'information, s'adresser à M. Jack Skillen, CI/INF, UNESCO, 1, rue Miollis, 75732 Paris Cedex 15 France. Tél. : (33-1) 45.68.41.40. Télécopie : (33-1) 45.68.55.82. Courrier électronique : j.skillen@unesco.org*

## BIBLIOTHÈQUES

### Réouverture de la Bibliothèque d'Alexandrie

**P**LUS de dix ans après la pose de la première pierre, la Bibliotheca Alexandrina s'apprête à rouvrir ses portes au début de 2001. Projet conjoint du gouvernement de l'Égypte et de l'UNESCO, la reconstruction de l'ancienne Bibliothèque d'Alexandrie est en bonne voie, et la ville s'enorgueillit à présent, à proximité du site du passé, d'un bâtiment moderne d'une beauté saisissante qui se dresse sur les bords de la Méditerranée. Les murs de ce haut cylindre de 160 m de diamètre dont le sommet est tronqué en oblique sont revêtus de granit brut sur lequel ont été ciselés des caractères représentant les principales langues connues du monde. Le toit en pente protégera la Bibliothèque des effets nuisibles des embruns et permettra aux étages supérieurs de bénéficier d'un éclairage naturel. Ce toit est censé symboliser la diffusion du savoir dans le reste du monde à laquelle l'ancienne Bibliothèque se consacrait déjà 2.000 ans plus tôt. Le bâtiment s'ouvre sur la mer Méditerranée et est protégé par un système de prévention des incendies afin qu'il ne connaisse pas le sort de la première bibliothèque.

La renaissance de la Bibliothèque d'Alexandrie est l'un de ces projets exceptionnels de l'UNESCO qui



aide l'Organisation à mieux s'acquitter de sa mission : assurer le partage des connaissances entre des cultures et des communautés différentes.

Une fois ouverte, la Bibliotheca Alexandrina constituera, avec sa bibliothèque pour les malvoyants, son centre de conférence, son planétarium, son musée de la calligraphie et des sciences et, plus encore son École internationale des hautes études en information (ISIS), un ensemble majeur voué à la diffusion du savoir et à la recherche savante. Principale bibliothèque numérique de la région, elle sera aussi un important centre de télé-

enseignement qui contribuera à la réalisation des objectifs de l'UNESCO en matière d'apprentissage tout au long de la vie. Une vaste salle de lecture proposera sur dix niveaux 2.000 places assises.

La mise en œuvre du projet se poursuit, avec le concours de l'UNESCO, à travers un certain nombre d'activités : poursuite des acquisitions, qui comprennent à présent quelque 400.000 volumes, auxquels s'ajoutent 10.000 documents stockés sous forme électronique et 1.500 périodiques ; mise sur pied du système d'information et des différents départements de la bibliothèque ; aménagement de la bibliothèque pour les malvoyants et formation des bibliothécaires dans des bibliothèques et institutions internationales de premier plan.

Lors d'une session récente, le Conseil exécutif a adopté une décision dans laquelle il « invite instamment la communauté internationale à poursuivre sa participation et son appui à la renaissance de la

Bibliothèque d'Alexandrie ». Forte de cette générosité jamais démentie de la communauté internationale, la Bibliotheca Alexandrina, une fois achevée, sera à même de devenir, comme c'est son ambition, une institution de renommée internationale équipée d'une technologie dernier cri, riche de merveilleuses collections et animée par les meilleurs spécialistes.

D'ores et déjà, la nouvelle Bibliotheca Alexandrina captive les imaginations dans le monde entier et elle sera demain un centre éducatif et culturel sans équivalent au service des étudiants, des chercheurs et du grand public, qui facilitera le transfert des connaissances et des compétences.

☞ *Pour tout complément d'information, s'adresser à M. Richard Holmquist, CI/TNE, UNESCO, 1, rue Miollis, 75732 Paris Cedex 15, France. Tél. : (33-1) 45.68.44.29. Télécopie : (33-1) 45.68.55.82. Courrier électronique : r.holmquist@unesco.org*

## NOUVELLES BRÈVES

### Conservation préventive du patrimoine documentaire

L'UNESCO vient de publier un CD-ROM qui passe en revue les différentes causes de dégradation des collections de bibliothèque et des fonds d'archive, ainsi que les mesures préventives à prendre. Produit par l'IFLA dans le cadre de son *Preservation and Conservation Core Programme (PAC)*, ce CD-ROM se veut un outil de travail destiné à tous les responsables de collections de bibliothèques ou d'archives. Comme le note Astrid Brandt-Grau, coordonnatrice scientifique du projet : « *L'une des missions essentielles des services d'archives et des bibliothèques est de rendre accessibles et de communiquer les documents dont ils ont la garde, afin que le patrimoine reste vivant* ». Le CD-ROM recommande un certain nombre de pratiques indispensables à une bonne préservation des collections.

Il se compose de six sections qui traitent successivement de l'environnement et de la conservation des documents, de la prévention des sinistres dans les bibliothèques et les centres d'archives, et de la conservation des différents types de support de l'information, y compris les documents électroniques.

Chaque section a été rédigée par un spécialiste du domaine concerné et décrit les divers types de document, les facteurs de dégradation et les mesures préventives. Le plan de certaines sections s'affiche également à l'écran pour en faciliter la consultation. Les mesures correctives ont volontairement été passées sous silence car elles nécessitent l'intervention de restaurateurs qualifiés et expérimentés.

Un glossaire donne la définition des termes techniques utilisés. Des liens hypertextes renvoyant à une sélection constamment mise à jour de sites spécialisés permettent de compléter l'information fournie sur le CD-ROM. Chaque section propose une bibliographie sélective et des informations sur les normes internationales déjà publiées ou en cours d'élaboration. Ces normes pourront être utilisées à titre de recommandations ou de règles impératives selon les cas.



Chaque section est abondamment illustrée – les 400 images que contient le CD-ROM aident l'utilisateur à approfondir ses connaissances et pourront servir de matériel pour l'élaboration d'un cours ou d'une conférence.

Une partie du contenu du CD-ROM sera également disponible sur le site Web du programme « Mémoire du monde » de l'UNESCO et sur celui du Ministère français de la culture et de la communication, « *Sciences et patrimoine culturel* ».

Le CD-ROM est basé sur la brochure « *Mémoire du monde : guide des normes, pratiques recommandées et ouvrages de référence concernant la conservation des documents de toute nature* », publié (sous la

direction de George Boston) par le Sous-Comité technique du programme « Mémoire du monde » de l'UNESCO. Ce guide peut également être consulté en ligne, dans sa version anglaise, à l'adresse suivante : <http://www.unesco.org/webworld/mdm/administ/en/guide/guidetoc.htm>

La version française est disponible au format pdf à l'adresse suivante : [http://unesdoc.unesco.org/images/0011/0011126/112676\\_fo.pdf](http://unesdoc.unesco.org/images/0011/0011126/112676_fo.pdf)

Le CD-ROM peut être obtenu gratuitement auprès de M. Abdelaziz Abid, CI/INF, UNESCO, 1, rue Miollis, 75732 Paris Cedex 15, France. Tél. : (33-1) 45.68.44.96. Télécopie : (33-1) 45.68.55.82. Courrier électronique : [a.abid@unesco.org](mailto:a.abid@unesco.org)

## Nouveau portail UNESCO/IFLA des collections du patrimoine numérisées

L'UNESCO vient de créer un nouveau site Web donnant accès aux principales collections du patrimoine numérisées ainsi qu'aux programmes de numérisation dans le monde entier. Ce site, conçu par des spécialistes des programmes Préservation et conservation et Accès universel aux publications de la Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques, est destiné à devenir un point focal d'information sur les collections numérisées. Il servira de bibliothèque virtuelle de la « Mémoire du monde », offrant un accès direct à ces collections lorsqu'une autorisation de liaison aura été accordée. Les instituts responsables du patrimoine, comme les bibliothèques et les archives, sont invités à soumettre des URL pour donner accès à leurs collections numérisées.

Beaucoup de bibliothèques et d'archives nationales et universitaires ont entrepris des programmes de numérisation et le nombre de pages Web donnant accès au patrimoine culturel écrit croît rapidement. Toutefois, plus ces documents sont nombreux, plus il devient difficile de les retrouver. C'est pourquoi l'UNESCO a demandé à la Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques de sélectionner les principaux ouvrages d'intérêt national, régional et mondial qui ont été numérisés à partir d'originaux initialement publiés sur des supports traditionnels (manuscrits, ouvrages imprimés, photographies, et autres).

Après deux années de recherches et d'études, faisant appel aux compétences de deux de ses programmes de base, respectivement hôtes de la Bibliothèque nationale de Paris et de la British Library, la Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques a créé un répertoire des collections permettant d'effectuer des recherches à partir de mots clés, noms de pays et dates. Ce répertoire, qui est accessible sur le site Web de l'UNESCO à l'adresse suivante : <http://www.unesco.org/webworld/mow/digicol>, permet à l'utilisateur de voir les collections existantes et offre des liens avec les instituts qui les détiennent pour obtenir des informations plus détaillées, voire le document lui-même.

L'UNESCO et la Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques mettront ce répertoire à jour régulièrement. Ce sera le début d'une véritable bibliothèque virtuelle résultant de la collaboration fructueuse de la communauté des bibliothèques nationales et universitaires et, souhaitons-le, des archives et des musées.

☞ Pour tout complément d'information, s'adresser à M. Abdelaziz Abid, CI/INF, UNESCO, 1, rue Miollis, 75732 Paris Cedex 15, France. Tél. : (33-1) 45.68.44.96. Télécopie : (33-1) 45.68.55.82. Courrier électronique : [a.abid@unesco.org](mailto:a.abid@unesco.org)

## INFOJEUNESSE

EN 1991, l'UNESCO a lancé le Réseau INFOJEUNESSE pour mettre un terme à l'éparpillement des diverses sources d'informations et réseaux sur la jeunesse ainsi que pour répondre au besoin urgent de politiques cohérentes en faveur des jeunes aux niveaux local et mondial. Ses objectifs étaient notamment les suivants :

- mieux faire comprendre les problèmes et les attentes des jeunes dans les différents types de sociétés ;
- soutenir des projets novateurs visant à encourager une participation active des jeunes à la vie politique, économique et culturelle de la société ;
- faciliter l'élaboration de politiques et de programmes nationaux et internationaux en faveur des jeunes ;
- dispenser une formation informatique à des jeunes défavorisés pour améliorer leur accès à l'information.

Dans le cadre des activités visant à mieux faire comprendre la situation actuelle des jeunes aux décideurs qui conçoivent et appliquent des politiques nationales en faveur de la jeunesse, deux ouvrages ont été publiés récemment sur le statut des jeunes au niveau national. Il s'agit des publications suivantes : « Les jeunes en Tunisie » et « La jeunesse paraguayenne aujourd'hui ». Par ailleurs, la production d'un CD-ROM sur la jeunesse et le volontariat pour le développement et la paix est en cours, en collaboration avec l'Unité de la jeunesse de la Commission nationale coréenne pour l'UNESCO.

Le programme INFOJEUNESSE a apporté un soutien financier pour une série de rencontres régio-

nales. Il s'agit notamment d'une réunion euro-méditerranéenne sur l'éducation, la paix et la culture des jeunes dans la société d'information, qui a eu lieu en Tunisie en juillet 2000 avec la participation d'une dizaine de pays de la région, ainsi que d'un atelier organisé en juin 2000 au Pérou pour renforcer le programme de formation et d'information existant, en vue de développer l'esprit d'entreprise chez les jeunes. Il est prévu d'organiser en septembre 2000 au Paraguay le premier Forum sur l'information et la démocratie pour les jeunes, pour les pays du MERCOSUR.

Le financement de l'UNESCO a également permis de créer diverses structures d'information telles que le Centre d'éducation et d'apprentissage de Bagdad, avec la collaboration du PNUD, et les centres nationaux d'information pour la jeunesse établis en Géorgie et en Arménie. Des cours de formation à l'informatique et à l'Internet sont actuellement dispensés, avec succès, à des jeunes responsables et à des jeunes défavorisés, au Brésil, au Honduras, en Inde et en Chine.

Un soutien a été accordé au Réseau régional pour l'Europe orientale – Eastlinks, en vue de l'organisation d'une consultation régionale sur les modalités futures d'expansion de ce réseau et un réseau d'information sous-régional pour les pays de la Baltique a été créé.

✉ Pour tout complément d'information, s'adresser à M. Boyan Radoykov, CI/INF, UNESCO, 1, rue Miollis, 75732 Paris Cedex 15, France. Tél. : (33-1) 45.68.33.27. Télécopie : (33-1) 45.68.55.82. Courrier électronique : [b.radoykov@unesco.org](mailto:b.radoykov@unesco.org)

### Homage à l'UNESCO pour son rôle déterminant dans les activités de développement en Azerbaïdjan

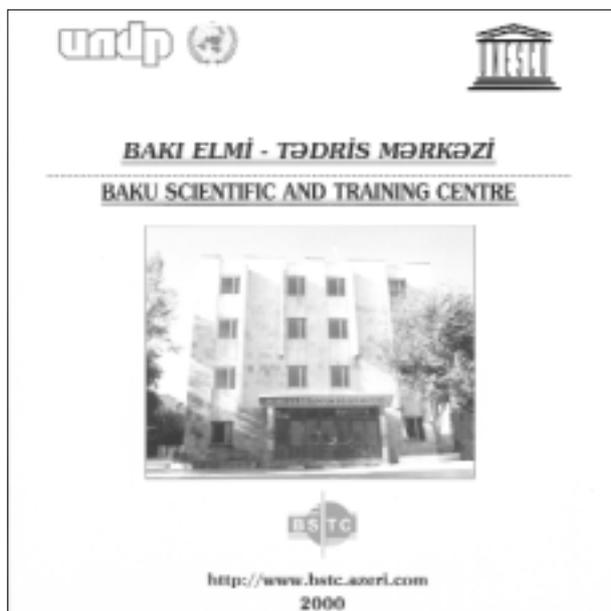
UNE brochure sur le Centre d'études scientifiques et de formation de Bakou a été publiée récemment à la demande du Bureau du PNUD en Azerbaïdjan, afin de diffuser largement les données d'expérience et les compétences techniques en matière de développement des technologies de l'information dans tout le pays ainsi que dans les autres pays de la région.

Cette brochure résume la coopération fructueuse instaurée entre le gouvernement, le PNUD et l'UNESCO dans le domaine des technologies de l'information, dans les trois centres de Bakou, Sumgait et Nakhichvan qui ont été établis par l'UNESCO. Il est également prévu de créer un quatrième centre

informatique à Ganja, deuxième ville industrielle du pays.

En 1994, lorsque l'UNESCO a proposé que le Bureau du PNUD en Azerbaïdjan envisage d'instaurer une coopération dans le but de développer les technologies de l'information en Azerbaïdjan, le pays venait d'entamer une période de transition vers une économie de marché et subissait les effets d'une forte inflation, d'une productivité réduite et de déplacements de populations.

Des apports considérables étaient nécessaires pour développer l'infrastructure et former le personnel. Cinq ans après, une étude de projet a permis d'établir que les efforts conjoints de l'UNESCO et du PNUD



Centre d'études scientifiques et de formation de Bakou

pour développer des technologies de l'information dans le pays avaient porté leurs fruits et qu'ils avaient été suivis d'initiatives de grande envergure.

Le centre de Bakou a été doté d'une capacité de développement des technologies d'information considérable et il a servi de modèle pour la création des autres centres.



Cours d'informatique pour étudiants

Ce projet a permis d'améliorer sensiblement l'infrastructure de télécommunication du pays et, bien que des progrès restent à faire, la promotion de l'utilisation des technologies de l'information en Azerbaïdjan a été un succès retentissant.

Pour tout complément d'information, s'adresser à M. Yong-Nam KIM, CI/INF, UNESCO 1, rue Miollis, 75732 Paris Cedex 15, France. Tél. : (33-1) 45.68.40.55. Télécopie : (33-1) 45.68.55.82. Courrier électronique : yn.kim@unesco.org

## Thèses électroniques

DANS le cadre de son action visant à promouvoir un échange d'information libre et universel, l'UNESCO soutient l'élaboration de thèses et dissertations électroniques en tant que mécanismes rentables et autonomes basés sur les technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement supérieur, avec la participation conjointe des étudiants, des chercheurs, du corps enseignant, du personnel, des administrateurs et des bibliothécaires, ainsi que des responsables des réseaux et des systèmes.

Il n'existe pas encore de normes et de meilleures pratiques applicables au niveau international mais un certain nombre d'instituts dans le monde entier ont déjà formulé des directives pour la préparation et la diffusion des thèses et des dissertations électroniques. L'UNESCO se propose donc de rédiger un Guide international sur l'élaboration de ces thèses et dissertations électroniques et les normes et meilleures pratiques à suivre. Ce Guide devra proposer un modèle pour la préparation de ces thèses et dissertations électroniques et fournira des informations sur le matériel et le logiciel nécessaires pour de tels projets, sur les aspects juridiques, l'agencement des données, les métadonnées, les archives et les outils d'accès.

Afin de faciliter la préparation de directives, l'UNESCO a lancé un appel général pour obtenir des

propositions de directives pour la formulation des meilleures pratiques de création ou d'expansion de projets en matière de thèses et de dissertations électroniques, notamment dans les pays en développement.

En septembre 1999, l'UNESCO a organisé un atelier international sur les thèses et dissertations électroniques qui a examiné la faisabilité d'une stratégie internationale de création et de diffusion de thèses et dissertations électroniques [voir rapport au volume 27, n° 2]. Cette initiative a abouti à la création d'un centre d'échange d'informations en ligne de l'UNESCO sur les thèses et les dissertations électroniques, sur l'« Eduserver » allemand de l'Université Humboldt de Berlin.

Ce centre d'échange d'informations, établi en étroite collaboration avec la Bibliothèque numérique de thèses et dissertations en réseau, utilise les installations du serveur pédagogique national allemand et fournit un accès en ligne aux bases de données suivantes :

- instituts (universités, bibliothèques, centres de calcul, maisons d'édition, etc., ayant des projets de thèses et dissertations électroniques) ;
- spécialistes du matériel technique et pédagogique pour les thèses et dissertations électroniques disponible sur le Web pour soutenir et diffuser ces initiatives.

## DOMAINE PUBLIC

### Bibliothèque virtuelle de littérature polonaise

DANS le cadre du projet visant à créer une bibliothèque virtuelle d'ouvrages classiques de la littérature mondiale, l'UNESCO aide des établissements polonais à numériser les principaux textes de la littérature polonaise classique. Le programme, exécuté en association avec la Commission nationale de la Pologne pour l'UNESCO, a pour objet de numériser des ouvrages de la littérature polonaise qui ne sont



*La bibliothèque virtuelle polonaise*

plus protégés par le droit d'auteur et qui sont représentatifs de la littérature et de la culture du pays. Ces ouvrages seront accompagnés de notes explicatives et de notes biographiques en polonais et en anglais et ils seront disponibles sur l'Internet et sur CD-ROM.

La bibliothèque virtuelle de littérature polonaise mettra également à profit les vastes capacités de l'Internet pour promouvoir la littérature et la culture polonaises régionales de la région poméranienne. Le plus haut niveau de qualité et de fiabilité de l'information présentée sur le site sera assuré en étroite coopération avec des auteurs, des spécialistes des domaines du savoir et des universitaires préparant des encyclopédies et des dictionnaires. Les titres disponibles sur le site vont d'extraits des Sermons de Sainte-Croix et d'œuvres de la poésie polonaise à la philosophie des lumières et à des ouvrages positivistes.

L'une des caractéristiques principales du site en est sa conception qui le rend accessible à des visiteurs dont le mode de connexion à l'Internet pourrait être particulièrement lent. Cela est conforme à la politique de l'UNESCO tendant à encourager la libre circulation des idées en démocratisant l'utilisation de l'Internet.

## BUREAUX RÉGIONAUX

### Afrique

#### Deuxième Consultation régionale annuelle des organismes des Nations Unies oeuvrant en Afrique

LA deuxième Consultation régionale annuelle des organismes des Nations Unies oeuvrant en Afrique s'est tenue à Addis-Abeba (Éthiopie), les 26 et 27 juin 2000. L'UNESCO était représentée par M. Günther Cyranek, son conseiller régional pour l'informatique et la télématique pour l'Afrique.

Conformément au plan de l'initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique (UNSI) établi en 1996, le module « Maîtrise des technologies de l'information au service du développement » devait être coordonné par les cinq organismes suivants : CEA, UIT, CNUCED, UNESCO et Banque

mondiale, la CEA et l'UNESCO jouant conjointement le rôle d'institutions chefs de file. Ces deux organisations ont décidé d'échanger plus systématiquement leurs informations, de se faire connaître leurs plans d'activités tous les trois mois et de confronter leurs meilleures pratiques ou leurs échecs.

Des progrès ont été régulièrement accomplis dans la sensibilisation des organismes des Nations Unies aux questions touchant la société de l'information. Bien que l'UNSI soit désormais dotée d'un cadre institutionnel, elle doit encore être renforcée et un document stratégique actualisé visant à instaurer une meilleure coopération à l'échelle du système des Nations Unies sera élaborée. Ce document définira une perspective qui prendra en compte les priorités de l'Afrique et créera une plus grande synergie autour

des TIC au service du développement. Certains des thèmes proposés sont notamment les soins de santé, le commerce électronique, l'éducation et les jeunes, et la politique de la société de l'information.

Un consensus a été réalisé sur la nécessité d'élaborer une stratégie de mobilisation des ressources pour les technologies de l'information en Afrique à l'intention de tous les organismes des Nations Unies afin

d'éviter que ces derniers n'exécutent des projets faisant double emploi.

*Adresse postale : Mr Günther Cyranek, conseiller régional pour l'information et l'informatique pour l'Afrique, Bureau de l'UNESCO, P.O. Box 1177, Addis-Abeba, Éthiopie. Tél. : (251-1) 51 39 53 ou 51 72 00 poste 35 422. Fax : (251-1) 51 14 14. Courrier électronique : g.cyranek@unesco.org*

## Asie et Pacifique

### Une réunion d'experts chargés de préparer une mallette pédagogique sur l'automatisation des bibliothèques pour les pays en développement s'est tenue à Bali (Indonésie) du 13 au 17 mars 2000

**F**INANCÉE par le gouvernement japonais, une réunion d'experts a été organisée à Bali (Indonésie), du 13 au 17 mars 2000. Ses principaux objectifs étaient les suivants :

- formuler des idées en vue d'élaborer une mallette pédagogique sur l'automatisation des bibliothèques, adaptée aux pays en développement ;
- recenser les principaux éléments à prendre en compte dans cette mallette pédagogique ;
- prévoir une formation à l'Internet adaptée aux pays en développement ; et
- recenser une ou plusieurs institutions dotées des installations et du personnel appropriés pour établir la mallette et qui pourraient coopérer au projet.

Outre l'UNESCO, dix experts venus du Canada, de l'Estonie, des États-Unis, des Fidji, du Japon, des Philippines et du Royaume-Uni ont participé à la réunion et élaboré six modules qui pourraient figurer dans cette mallette :

- initiation aux systèmes automatisés intégrés de bibliothèques ;
- initiation aux TIC ;
- recherche de l'information dans un environnement électronique ;
- conception des bases de données, et stockage et recherche de l'information ;

- l'Internet en tant que ressource informationnelle ;
- conception d'une page Web.

Les modules donnent chacun lieu à un stage de trois jours qui met à profit diverses techniques de formation – conférences, démonstrations, travaux pratiques, études de cas, discussions de groupe, visites de sites – convenant le mieux à chaque contenu. Ils sont conçus sous forme d'unités autonomes qui peuvent être utilisées indépendamment, bien que dans certains cas, un module peut avoir comme condition préalable un autre module, et il est entendu que les stagiaires doivent être familiarisés avec le contenu du module 2 avant de passer à l'un quelconque des autres modules.

Chaque module sera accompagné d'un dossier d'information très complet qui pourra être utilisé par le formateur pour concevoir et conduire le stage. Un programme d'étude détaillé est notamment prévu, parallèlement à tout autre matériel de formation nécessaire, notamment études de cas, exercices d'informatique et thèmes de discussion.

Les modules 1 et 2 doivent être élaborés, testés et évalués avant que les quatre autres modules ne soient finalisés. La langue du contenu de chaque module et des instructions correspondantes sera l'anglais.

☞ *Pour tout complément d'information, s'adresser à Mme Susanne Ornager, conseiller régional pour l'information et l'informatique pour l'Asie et le Pacifique, Bureau de l'UNESCO, Prakanong Post Office, Box 967, Bangkok 10110, Thaïlande. Tél. : (662) 391 05 77 ou 390 25 64. Fax : (662) 391 08 66. Courrier électronique : s.ornager@unesco-proap.org*

## Amérique latine

### Atelier sur la sécurité des réseaux à l'intention des pays africains de langue officielle portugaise (PALOPS)

LES Bureaux de l'UNESCO à Maputo et Montevideo, le Centre informatique à l'Université Eduardo Mondlane du Mozambique et le Réseau national brésilien pour la recherche se sont associés afin d'organiser un séminaire de quatre jours, du 14 au 17 mars 2000, à Maputo (Mozambique) sur la sécurité des réseaux pour la formation des formateurs. Ce stage a réuni 30 participants, essentiellement des administrateurs de réseaux, mais aussi des étudiants, des enseignants et des techniciens dans le cadre de la coopération internationale qui s'exerce entre les PALOPS membres de l'UNESCO.

Des instructeurs techniques du Centre d'intervention en cas d'incidents de sécurité (RNP - Campinas,

São Paulo) ont mis à profit des matériels pédagogiques, des CD-ROM, des logiciels et une assistance technique fournie gratuitement par le RNP et le projet « Société de l'information » du Ministère brésilien de la science et de la technologie.

A l'issue de l'atelier, qui a mis un terme à une série d'activités de coopération avec le Mozambique, l'UNESCO a évalué la possibilité de créer un réseau thématique commun dans le domaine de la société de l'information avec la participation des PALOPS.

☞ *Pour tout complément d'information, s'adresser à M. Claudio Menezes, conseiller régional pour l'informatique et la télématique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, Bureau de l'UNESCO, Avenida Brasil 2697, P.O. Box 859, 11300 Montevideo, Uruguay. Tél. : (59-82) 707 20 23. Fax : (59-82) 707 21 40. Courrier électronique : cmenezes@unesco.org.uy*

## Centre d'échange d'information de l'UNESCO

Les CD-ROM ci-après viennent d'être publiés :

### 1. Résolutions/décisions de l'UNESCO de 1946 à 1999 :

Ce CD-ROM renferme :

- les résolutions de la Conférence générale de 1946 à 1999. La Conférence générale se réunit tous les deux ans ;
- les décisions du Conseil exécutif de 1946 à 1999. Le Conseil exécutif se réunit deux fois par an.

Ces documents, en anglais, espagnol ou français, sont issus de la base de données en texte intégral UNESDOC et représentent 23.000 pages environ (près de 40.000 résolutions/décisions).

### 2. Documents de l'UNESCO : Conférence générale, Conseil exécutif, fin 1997-1999

Ce CD-ROM contient des documents des organes directeurs de l'UNESCO publiés de la fin de 1997 à la fin de 1999.

Il compte 400 documents environ en anglais, espagnol et français issus de la base de données en texte intégral UNESDOC, soit quelque 23.000 pages.

### 3. Discours de Federico Mayor, directeur général de l'UNESCO de 1987 à 1999

Ce CD-ROM renferme les discours prononcés par Federico Mayor, directeur général de l'UNESCO de 1987 à 1999, soit 500 discours environ correspondant à 4.000 pages.

Pour consultation sur PC avec Windows. Ces CD-ROM peuvent être commandés auprès des distributeurs nationaux de l'UNESCO ou sur l'Internet : <http://www.unesco.org.publishing> ou directement à : Éditions de l'UNESCO, 7, place de Fontenoy, 75352 Paris 07 SP, France. Fax : (33-1) 45.68.57.41.

# NOUVELLES PUBLICATIONS

Les demandes de documents émanant d'Afrique, des États arabes, d'Europe, d'Amérique latine et des Caraïbes doivent continuer d'être adressées à : Division de la Société de l'information, UNESCO, 1, rue Miollis, 75732 Paris Cedex 15, France. Dans le cas de l'Argentine, du Brésil, du Mexique, du Portugal, de l'Espagne, des États-Unis d'Amérique, du Venezuela et des pays de la région Asie-Pacifique ces demandes doivent être envoyées directement à nos centres de documentation dont les adresses sont indiquées ci-après :

## ARGENTINE

Sr. Coordinador Nacional, RENBU  
Universidad de Buenos Aires  
Azcuena 280.1029  
Capital Federal, Argentine

## BRÉSIL

Director  
Instituto Brasileiro de Informação  
em Ciencia e Tecnologia (IBICT)  
SC-Quadra 2 Bloco K  
70710 Brasilia DF, Brésil

## MEXIQUE

Sr. Director  
Consejo Nacional de Ciencia y Tecnología  
Centro de Servicios de Información y  
Documentación  
Circuito Cultural Universitario  
Ciudad Universitaria  
04515 Mexico DF, Mexique

## PORTUGAL

Sra. Gabriela Lopes da Silva  
Directora  
Serviço de Informação e Documentação (SID)  
Fundação para Ciência e Tecnologia (FCT)  
Av. D. Carlos 1, 126  
1200 Lisbonne, Portugal

## ESPAGNE

Sra. Directora  
Consejo Superior de Investigaciones Científicas  
Centro de Información y Documentación  
Científica, CINDOC  
Calle Joaquin Costa, 22  
28002 Madrid, Espagne

## ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Director  
West Virginia Library Commission  
Cultural Centre  
Charleston, West Virginia 25305  
États-Unis d'Amérique

## VENEZUELA

Sr. Isidro Fernández-Aballi  
Regional Adviser for Latin America  
and Caribbean  
CII/INF/LAC  
Apartado postal 68.394  
Caracas 1062-A, Venezuela

## RÉGION ASIE-PACIFIQUE

UNESCO/INF Documents Supply Service  
c/o The National Library of Thailand  
Samsen Road  
Bangkok 10300, Thaïlande

Tous les documents peuvent être consultés sur place dans les établissements susmentionnés. Des exemplaires peuvent être obtenus contre remboursement au prix fixé par les organismes chargés de la diffusion. Tous les documents récents ou épuisés sont également disponibles sur microfiches, au prix de 20 FF, par fiche – une fiche représentant normalement 96 pages de texte. Les commandes de microfiches doivent être envoyées à l'adresse suivante : *Division des archives, de la gestion des dossiers et de la micrographie UNESCO, 7, place de Fontenoy, 75352 Paris 07 SP, France.*

On trouvera ci-dessous une liste des nouvelles publications.

- GOLD, Sara ; EBDON, Richard ; VARLAMOFF, Marie-Thérèse. *IFLA/UNESCO Survey on Digitisation and Preservation.* – Wetherby, UK: IFLA, 1999. – 43 p.
- SIEGEL, Elliot and CARROLL, Bonnie C. – *Proyecto piloto sobre el acceso a la telemática en el Caribe oriental.* – Paris, UNESCO, 1998. 30 p. (CII-98/WS/17). Version espagnole du Projet pilote sur l'accès aux moyens télématiques dans les Caraïbes orientales.
- *Le nouveau siècle de l'Afrique. Espoirs et interpellations de jeunes gens de Kinshasa.* – Paris, UNESCO, 2000. – 189 p. (CII-2000/WS/3).

Ce Bulletin publie des informations sur les activités de la Division de la société de l'information et autres sujets connexes. Publié deux fois par an en anglais, arabe, espagnol, français et russe, le Bulletin est distribué gratuitement par la Division.

*Rédacteur en chef : M. Philippe Quéau ; rédacteur adjoint : M<sup>me</sup> Joie Springer ; assistante de publication : M<sup>me</sup> Grace Mensah.*

Les lecteurs sont invités à communiquer par écrit leurs observations et suggestions concernant le Bulletin et toute information pertinente au : Bulletin de l'UNISIST, Division de la société de l'information, 1, rue Miollis, 75732 Paris Cedex 15, France. Tél. : (33-1) 45.68.44.97. Fax : (33-1) 45.68.55.82. Courrier électronique : [j.springer@unesco.org](mailto:j.springer@unesco.org). Tout exemplaire du Bulletin peut être commandé directement à : [g.mensah@unesco.org](mailto:g.mensah@unesco.org)

Le Bulletin de l'UNISIST peut être consulté sur l'Internet : <http://www.unesco.org/webworld/publications/index.html>

En cas de changement d'adresse, veuillez joindre l'étiquette portant vos anciennes coordonnées.



DIVISION DE L'INFORMATION ET DE L'INFORMATIQUE

***INFORMATION***  
***INFORMATIQUE***  
***TÉLÉMATIQUE***

Bulletin de l'UNISIST  
Vol. 27, n° 2, 1999

# TABLE DES MATIÈRES

<b>ÉDITORIAL</b> .....	3
L'INTERNET : UN ATOUT POUR LA PLANÈTE ENTIÈRE .....	3
<b>INFOÉTHIQUE</b> .....	4
INFOÉTHIQUE 2000 : LE DROIT À L'ACCÈS UNIVERSEL À L'INFORMATION AU XXI <sup>e</sup> SIÈCLE .....	4
<b>ARCHIVES AUDIOVISUELLES</b> .....	5
CÉLÉBRATION DU PREMIER CENTENAIRE DES ARCHIVES SONORES .....	5
LA COLLECTION AUDIOVISUELLE NATIONALE NÉERLANDAISE .....	6
<b>MÉMOIRE DU MONDE</b> .....	7
DEUXIÈME CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LE PROGRAMME « MÉMOIRE DU MONDE » .....	7
LE CARTULAIRE DE REDON .....	8
RÉUNION RÉGIONALE SUR LE PROGRAMME « MÉMOIRE DU MONDE » .....	8
MÉMOIRE DU MONDE AUX CARAÏBES .....	9
<b>TÉLÉMATIQUE</b> .....	10
TELEINVIVO .....	10
HERITAGENET .....	10
COLLECTION DE CD-ROM « INTERNET AU SUD » DANS LA SÉRIE UNESCO PUBLIC@ ..	11
FORUM DE LA TECHNOLOGIE RURALE .....	11
TÉLÉCENTRES COMMUNAUTAIRES POLYVALENTS (TCP) EN INDE .....	12
TÉLÉVISION INTERACTIVE POUR LA FORMATION DES PERSONNELS DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE (IPTT/ITV) .....	13
CINQUANTE MEILLEURS SITES WEB AFRICAINS .....	14
<b>INFORMATIQUE</b> .....	15
ACCÈS AU SAVOIR EN EUROPE CENTRALE .....	15
L'« INSTITUT SUPÉRIEUR D'ENSEIGNEMENT » BIENTÔT EN LIGNE .....	16
VIET NAM .....	16
<b>LOGICIELS</b> .....	17
<b>NOUVELLES RÉGIONALES</b> .....	18
CONSEILLERS ET SPÉCIALISTES RÉGIONAUX EN MATIÈRE D'INFORMATION, D'INFORMATIQUE ET DE TÉLÉMATIQUE .....	18
<b>NOUVELLES BRÈVES</b> .....	26
L'UNESCO ÉLIT UN NOUVEAU DIRECTEUR GÉNÉRAL .....	26
THÈSES ÉLECTRONIQUES .....	27
RÉSEAU INFOJEUNESSE .....	28
RÉGION AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES .....	28
CORRESPONDANT DU RÉSEAU INFORMATIQUE RÉGIONAL POUR L'AFRIQUE (RINAF) ...	29
PROJETS EXTRABUDGÉTAIRES .....	30
<b>PRIX WEB DE L'UNESCO</b> .....	31
<b>RAPPORT DES AUTRES DIVISIONS DE CII</b> .....	32
USP .....	32
COM .....	33
<b>CENTRE D'ÉCHANGE D'INFORMATION DE L'UNESCO</b> .....	33
MIROIR DU SITE WEB DE L'UNESCO AU JAPON .....	33
<b>NOUVELLES PUBLICATIONS</b> .....	34

## ÉDITORIAL

### L'Internet : un atout pour la planète entière

par Philippe Quéau  
Directeur

de la Division de l'information et de l'informatique

L'INTERNET pourrait devenir « le » moyen de communication du XXI<sup>e</sup> siècle sans nécessairement éliminer les livres, la radio et la télévision. On prédit qu'en 2002, le volume mondial des communications téléphoniques n'égalera pas plus de 1 % du trafic Internet. L'Internet est essentiellement la concrétisation d'une idée irremplaçable et toute simple : assurer l'accès de tous à l'information. Mais cette idée n'est qu'un début. Bien que particulièrement profitable à ceux qui aujourd'hui ont déjà tout, l'Internet ne fournit ni de l'eau ni des sacs de riz. La fracture la plus patente de la société de l'information n'en est pas moins celle qui sépare ceux qui sont reliés à l'Internet (2 % de la population mondiale) de ceux qui ne le sont pas.

#### Les menaces de monopole

La nature des forces qui régissent le monde de l'Internet doivent être bien comprises. Le Réseau des réseaux est de fait centré sur les États-Unis et ce phénomène, loin de s'atténuer, s'accroît. Les treize plus gros fournisseurs d'accès à l'Internet du monde sont tous américains. Le coût des « autoroutes de l'information » qui relient les pays d'Europe reste 17 à 20 fois supérieur à celui des liaisons équivalentes aux États-Unis. Il s'ensuit que les fournisseurs d'accès européens se connectent d'abord aux réseaux des États-Unis. En Asie, l'infrastructure de l'Internet est de même orientée pour plus de 93 % vers les États-Unis. Les quelques liaisons intrarégionales directes qui existent ne sont pas nécessairement utilisées et le trafic régional continue de passer par les États-Unis. La situation est encore plus grave en Afrique, où il n'existe aucun point d'interconnexion qui puisse gérer le trafic panafricain, si ce n'est en Afrique du Sud, où est rerouté le trafic régional.

Il est indispensable de corriger cet état de choses, ce qui suppose d'inventer de nouveaux moyens d'assurer la régulation de l'« infostructure » mondiale. Les problèmes à résoudre sont légion et concernent de nombreux domaines outre l'infrastructure physique, à savoir :

- la réglementation de l'accès à des ressources d'intérêt général rares par nature (attribution des



adresses Internet, des emplacements orbitaux pour les satellites, et des bandes de fréquences) ;

- la réglementation de la concurrence entre les prestataires de services Internet ;
- l'élaboration d'une législation antitrust mondiale couvrant en particulier les télécommunications, les logiciels et le commerce électronique ;
- la définition de politiques de tarification et d'une aide financière mutuelle à l'échelle mondiale pour les télécommunications internationales.

Et, conformément aux recommandations du Rapport sur le développement humain de 1999 du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) :

- la taxation des télécommunications internationales et des dépôts de brevets auprès de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), autrement dit la facturation de l'utilisation de ressources mondiales communes, à des fins de redistribution planétaire ;
- la révision du mode de gestion des droits de propriété intellectuelle en vue de la mise en place d'un système qui n'empêche pas les pays en développement d'accéder à la connaissance.

La régulation de l'Internet à l'échelle mondiale doit être assurée par des institutions dont les compétences et l'envergure soient mondiales. Il incombe au public et à la société sur l'ensemble de la planète de déployer toute leur énergie pour inciter les gouvernements à accélérer ce processus indispensable.

# INFOÉTHIQUE

## INFOéthique 2000 : Le droit à l'accès universel à l'information au XXI<sup>e</sup> siècle

UNE société de l'information ouverte et universelle ne peut se constituer et perdurer qu'à la condition d'être fondée sur les principes fondamentaux que consacre la Déclaration universelle des droits de l'homme, notamment le libre accès à l'information, la liberté d'expression et la protection de la sécurité et de la vie privée des usagers de l'information.

Les États, les entreprises et la société civile s'efforcent certes d'appliquer au monde de l'information électronique ces principes admis de longue date, mais ils voient leurs efforts entravés par des difficultés majeures, notamment la question cruciale de savoir comment assurer des conditions équitables d'entrée dans ce monde aux pays en développement qui abordent l'ère numérique avec de sérieux handicaps.

Les consultations internationales font ressortir la nécessité de directives politiques plus claires face au caractère de plus en plus ouvert, interactif et mondialisé de l'information. Ces directives devraient couvrir tous les aspects – technologiques, économiques, politiques, éthiques et sociaux – des réseaux d'information planétaires. Or, les débats nationaux et internationaux sont généralement axés sur leurs aspects technologiques et économiques, dont l'impact se fait sentir de manière plus immédiate, ce souvent au détriment d'autres dimensions qui influenceront en fin de compte de manière plus profonde et fondamentale sur l'instauration de la société de l'information pour tous.

Les Congrès INFOéthique de l'UNESCO ont pour but d'élargir le débat international sur les aspects éthiques et sociaux de la société de l'information, en réunissant des participants d'un maximum de pays représentatifs d'un très large éventail d'environnements économiques, politiques, technologiques, culturels et sociaux, et d'inciter les organes directeurs de l'UNESCO à adopter des résolutions expresses à ce sujet.

Les Congrès INFOéthique 97 et 98 ont souligné dans leurs conclusions le rôle crucial que l'UNESCO devait assumer afin de faire progresser le débat sur les différents aspects éthiques et sociaux de l'application des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Ils ont indiqué qu'elle devait prendre d'urgence des mesures pour sensibiliser l'opinion à ces questions, promouvoir le libre accès au contenu de l'information, en

particulier celle qui relevait du domaine public, et protéger les usagers du Web contre les abus qui y étaient commis.

Le troisième Congrès international de l'UNESCO sur les enjeux éthiques, juridiques et sociétaux du cyberspace se tiendra au Siège de l'UNESCO, à Paris, du 13 au 15 novembre 2000. Il a pour objectif de contribuer à l'instauration d'un consensus des États membres sur les questions éthiques et sociales complexes que soulève la création d'une société de l'information ouverte et véritablement « axée sur le citoyen ». Les propositions des experts sur les préoccupations infoéthiques des trois principales composantes de la société de l'information – les domaines public, privé et personnel de l'information – permettront de consolider le programme de l'UNESCO concernant la nouvelle société de l'information.

### Le rôle des pouvoirs publics dans l'accès à l'information

S'il incombe essentiellement aux secteurs de l'industrie et de la distribution de mettre en place l'infrastructure permettant d'accéder aux ressources informationnelles, il est de la responsabilité des pouvoirs publics et de la société civile de rendre l'information, considérée comme un « bien public mondial », universellement accessible afin de répondre aux besoins éducatifs, culturels et sociaux. La gageure, en l'occurrence, consiste à définir à l'échelle mondiale les notions de domaine public et d'accessibilité universelle, de manière à promouvoir le bien public général tout en encourageant l'initiative privée et en protégeant les intérêts économiques légitimes.

### La notion d'usage loyal dans la société de l'information

La possibilité « d'usage loyal » de l'information protégée par le droit d'auteur aux fins d'enseignement et de recherche – dont le principe était jusqu'à présent bien établi – est remise en question dans le cas des médias numériques du fait que d'importants intérêts économiques nouveaux se sont fait jour, que ces médias sont particulièrement vulnérables face aux abus et qu'il est difficile d'y exercer un contrôle ; mais plusieurs arguments plaident par ailleurs en

faveur de l'extension du principe d'usage loyal à ce qui constitue le patrimoine commun de la société à l'ère numérique. Les pouvoirs publics doivent donc concevoir une stratégie équilibrée qui sauvegarde dans toute leur intégrité les droits de propriété intellectuelle tout en tenant compte de la nécessité d'un large accès à l'information et à la connaissance. Il s'agit en outre d'harmoniser les degrés de protection et d'accessibilité à l'échelle mondiale et en particulier sur les réseaux d'information planétaires. Cela suppose de mener une réflexion collective à cette même échelle afin d'aboutir à des conclusions tenant compte des intérêts de toutes les parties prenantes, notamment des auteurs, des titulaires des droits de propriété intellectuelle, des citoyens, des services publics et des pays en développement.

### La protection de la dignité humaine à l'ère numérique

Le libre accès à l'information et la libre circulation de l'information, dont le principe est défini à

l'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, doivent être garantis s'agissant des médias numériques ; par ailleurs, la sécurité des contenus, la fiabilité et la sûreté sont indispensables sur les réseaux d'information futurs. L'Internet est, certes, un nouveau moyen de communication de masse mais il diffère qualitativement des médias « traditionnels » en ce qu'il permet les interactions interpersonnelles aussi bien que collectives, offre de nouvelles possibilités de création, d'expression et de fourniture de services personnalisés mais génère en même temps de nouveaux risques d'exploitation des citoyens. Il importe que les gouvernements des pays tant industrialisés qu'en développement prennent des mesures pour garantir la sécurité des citoyens, le respect de la vie privée et la liberté d'expression dans la société de l'information. Des directives et des cadres juridiques et éthiques plus clairs et qui s'appliquent également à tous demandent à être élaborés sur ces questions.

## ARCHIVES AUDIOVISUELLES

### Célébration du premier centenaire des archives sonores



*Cérémonie traditionnelle de guérison chamannique*

EN décembre 1999, le Phonogrammarchiv (Archives sonores) de l'Académie autrichienne des sciences, à Vienne, a célébré son centenaire. Etant donné qu'il s'agissait de la première institution créée pour préserver des archives sonores, cette célébration commémorait également la naissance de l'archivage des phonogrammes.

L'un des objectifs primordiaux de ce service d'archives est de préserver la musique provenant non seulement d'Autriche mais du monde entier. Grâce au travail accompli par ses pionniers, il a créé une collection d'enregistrements d'une valeur inestimable, qui comprend notamment la Collection historique des années 1899 à 1950, l'une des rares collections des tout premiers enregistrements phonographiques de cultures orales réalisés sur le terrain avant l'invasion de la civilisation occidentale et ses effets sur le mode de vie et la culture des populations concernées. La valeur exceptionnelle de cette collection et son importance pour l'humanité l'ont fait juger digne d'être préservée pour les générations futures et elle a été inscrite en conséquence au Registre de la Mémoire du monde.

En cent ans, le Phonogrammarchiv s'est développé et a réorienté son action en fonction de l'évolution technologique, à mesure que les temps changeaient. Riche d'expérience et de compétences, il a joué un rôle moteur dans la création d'autres services d'archives et demeure un partenaire clé du développement du programme de l'UNESCO concernant les archives audiovisuelles : il a accueilli un certain nombre de réunions et de séminaires et fournit des avis techniques et des services de conseil aux services d'archives des États membres de l'UNESCO.

L'UNESCO félicite chaleureusement le Phonogrammarchiv et saisit cette occasion de saluer la clairvoyance et l'esprit d'initiative de ses fondateurs qui ont jeté les bases de ce qui allait devenir un moyen reconnu d'assurer que les enregistrements des époques révolues restent accessibles aux générations futures.

☞ *Pour tout complément d'information sur l'archivage audiovisuel, s'adresser à M<sup>me</sup> Joie Springer, CII/TNF, UNESCO, 1 rue Miollis, 75732 Paris Cedex 15, France. Tél. : (33-1) 45.68.44.97. Fax : (33-1) 45.68.55.82 E-mail : j.springer@unesco.org*

## La collection audiovisuelle nationale néerlandaise

**D**IFFÉRENTS débats qui ont été consacrés depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle à la sauvegarde des images en mouvement et des enregistrements sonores aux Pays-Bas ont débouché sur un certain nombre d'initiatives qui, bien qu'opportunes et menées avec enthousiasme, manquaient de coordination. Ce n'est qu'en 1987 que les quatre institutions d'archivage des documents audiovisuels à l'échelon national – le Musée du film, les archives cinématographiques du Service d'information du gouvernement, les Archives sonores et des images en mouvement de la radio et télévision néerlandaises (NOS) et la Fondation du film et de la science – ont publié un document commun sur la nécessité de coordonner et d'accélérer les actions visant à rattraper l'énorme retard en matière de préservation et de catalogage.

Le cas n'est pas unique direz-vous ? Certes, il existe des recommandations internationales sur la sauvegarde du patrimoine audiovisuel, et un certain nombre d'organisations professionnelles internationales qui s'emploient expressément à cette tâche depuis des années ont de fait grandement sensibilisé l'opinion à l'importance des enregistrements sonores, des émissions de télévision et des films en tant que documents ayant une valeur en soi et en tant que sources d'information pour les chercheurs. Ces organisations – l'Association internationale d'archives sonores et audiovisuelles (IASA), la Fédération internationale des archives du film (FIAF), la Fédération internationale des archives de télévision (FIAT), le Conseil international des archives (CIA) – et leurs homologues régionales telles que la South East Asia-Pacific Audio Visual Archive Association (SEAPAVAA) dans la région du Pacifique et de l'Asie du Sud-Est, ont également fait paraître un certain nombre de publications très utiles en vue de rationaliser et de guider l'archivage audiovisuel.

Heureusement, en 1997, trois des quatre services d'archives nationaux – le Musée du film demeurant pour l'essentiel un musée plutôt qu'un service d'archives – ont fusionné, donnant naissance aux Archives audiovisuelles des Pays-Bas – NAA – qui ont reçu notamment pour mandat de mettre en place une infrastructure nationale d'archivage des documents audiovisuels. Ceci supposait à l'évidence de faire au préalable un inventaire montrant « l'état des lieux » de ce type d'archivage dans le pays.

Les travaux d'inventaire proprement dits ont démarré au début de l'été 1998 et le rapport auquel ils ont abouti a été présenté un an plus tard au Président du Conseil pour la culture. Cet inventaire visait essentiellement à déterminer :

- l'origine et la taille des collections ;
- l'existence d'éventuelles collections subsidiaires, constituées selon le support physique, le contenu ou l'âge des archives ;
- l'étendue du catalogage et de la communicabilité au public, et les systèmes utilisés dans ces domaines ;
- l'état de la conservation et de la préservation ;
- la relative importance culturelle et historique des collections et/ou collections subsidiaires ;
- les besoins de soutien et de conseils.

Selon le Président, les résultats de l'inventaire ont été à la fois révélateurs et effrayants. Le patrimoine audiovisuel national des Pays-Bas se trouve maintenant et pour la toute première fois inventorié et quantifié, des priorités ont été établies et les retards à combler identifiés. On a là un excellent point de départ pour établir un nouveau plan de conservation du patrimoine audiovisuel et créer un Fonds national pour la préservation des documents audiovisuels.

Ce qui est effrayant, c'est tout simplement l'ampleur du problème et l'importance des fonds nécessaires pour résorber les arriérés de travail existants – sans même parler des nouveaux arriérés qui se

créent tous les jours. La collection nationale néerlandaise d'images en mouvement et d'enregistrements sonores représente, d'après les calculs, 830.000 heures d'enregistrement ; sa conservation coûterait aujourd'hui 371.600.000 florins néerlandais (soit 176.952.380 dollars des États-Unis) !

Ces chiffres tiennent compte du fait que les documents conservés doivent être accessibles pour consultation et réutilisation. Des solutions moins onéreuses impliqueraient de fait que les documents audiovisuels seraient préservés mais ne pourraient malheureusement être réutilisés.

Le problème se complique encore du fait de la pénurie aiguë d'espaces de magasinage où la température et l'humidité soient régulées. Ces espaces n'existent que dans les provinces de Groningue et du Nord-Brabant même si d'autres vont être créés au cours de l'an 2000 en Zélande et dans le Limbourg. Partout ailleurs, les conditions de stockage sont à peine acceptables voire tout à fait inacceptables.

Enfin, il est nécessaire d'améliorer les moyens de formation, de diffuser des conseils sur la création et la gestion de collections audiovisuelles, d'instituer avec des collections analogues une coopération en matière de politique d'accroissement des fonds, de préservation et de conservation, ainsi que de systèmes de catalogage et de référence.

Même si l'État et le secteur privé contribuent au Fonds national pour la préservation des documents audiovisuels qu'il est proposé de créer, il est hautement improbable que les 600 et plus services d'archives audiovisuelles du pays reçoivent dans l'avenir proche une lettre les informant que les 371 millions de florins néerlandais nécessaires ont été rassemblés et qu'ils veuillent bien soumettre leurs projets de conservation. Les institutions nationales ont déjà établi chacune un plan qua-

driennal qui couvre la préservation et le catalogage et établit les priorités en matière d'acquisition, mais ce n'est pas le cas des établissements moins importants.

D'autres activités de coordination ont déjà été lancées. L'une des priorités du NAA et du Musée du film est de créer une norme commune de catalogage, un thésaurus de base commun et, à terme, une banque de données commune sur les médias audiovisuels en tenant compte des conséquences prévisibles de la numérisation. Un premier pas a été fait vers la formation théorique et pratique d'archivistes des documents audiovisuels, en ce sens qu'un établissement d'enseignement a présenté un projet en vue de former des spécialistes à la manipulation, à la préservation, à l'inventaire et au catalogage des documents audiovisuels. L'École néerlandaise d'archivage d'Amsterdam a prévu de lancer à l'automne 2000 un cours pilote aux niveaux intermédiaire et supérieur qui visera à compléter ce cours de formation et se fondera notamment sur l'étude RAMP de l'UNESCO « Curriculum Development for the Training of Personnel at Moving Images and Recorded Sound Archives » (PGI-90/WS/9).

Le rapport d'inventaire de 1999 a donné une impulsion puissante et durable à l'archivage audiovisuel aux Pays-Bas et donc à l'archivage en général, car son impact s'étend bien au-delà de ce qui touche à la question immédiate de la préservation proprement dite.

*Extrait d'un rapport présenté par M. Robert Egeter-van Kuyk, président de la Section des archives audiovisuelles de l'Association royale des archivistes des Pays-Bas, membre du Comité de coordination des associations d'archives audiovisuelles entretenant des relations formelles avec l'UNESCO.*

## MÉMOIRE DU MONDE

### Deuxième Conférence internationale sur le programme « Mémoire du monde »

**L**A deuxième Conférence internationale sur le programme « Mémoire du monde » sera organisée à Colima (Mexique) du 27 au 29 septembre 2000. Elle aura pour objet le partage des connaissances et des données d'expérience en matière de préservation et de diffusion du patrimoine documentaire mondial. La Conférence est

ouverte aux spécialistes des techniques et des politiques de préservation et d'accès du monde entier – bibliothécaires, archivistes (y compris le personnel des archives cinématographiques, sonores et de la télévision), historiens, éditeurs, experts du multimédia et scientifiques.

## Le cartulaire de Redon



*Le cartulaire de Redon*

LE cartulaire de Redon, un codex du Moyen Âge, a fait l'objet d'une demande d'inscription sur le Registre de la Mémoire du monde. Ce document, dont le nom fait référence à son propriétaire, l'abbé de Redon (Bretagne, France), se compose de 147 parchemins sur lesquels sont consignés 391 actes administratifs tels que donations, contrats de vente et décisions de justice.

Couvrant la période comprise entre la fin du VIII<sup>e</sup> siècle et la première moitié du XII<sup>e</sup> siècle, le cartulaire présente un grand intérêt historique. C'est aussi un exemple exceptionnel de l'art du livre au Moyen Âge. Il ne comporte pas d'enluminures, mais des lettrines délicatement ciselées, rehaussées de touches de vert, de rouge et de bleu, ornent l'ensemble des textes, témoignant du soin apporté par les copistes à la transcription des chartes.

## Réunion régionale sur le programme « Mémoire du monde »

LA première réunion régionale sur le programme « Mémoire du monde » en Amérique latine et aux Caraïbes s'est tenue à Caracas les 2 et 3 décembre 1999. Les participants, une vingtaine d'experts invités de la région, mais aussi d'Italie, de Norvège, d'Espagne et des États-Unis, auxquels s'ajoutaient quelques observateurs du Venezuela, ont examiné l'état d'avancement du programme « Mémoire du monde » en Amérique latine et formulé des recommandations visant à améliorer la conservation et la numérisation du patrimoine documentaire de la région et à rendre ce patrimoine plus largement accessible.

Les deux grandes priorités du Comité consultatif international étant à l'heure actuelle de collecter des fonds pour le programme et d'en accroître la visibilité, l'accent a été mis sur la nécessité de gérer le Registre de la Mémoire du monde avec rigueur et en opérant des choix. Le programme est un excellent moyen de promouvoir la collaboration entre spécialistes, en particulier de nos jours où la convergence des techniques numériques aident les bibliothécaires, les archivistes et les conservateurs de musée à œuvrer de concert.

La réunion a examiné deux projets régionaux exécutés dans le cadre du programme. Le premier a trait à l'élaboration d'un catalogue sur CD-ROM des collections anciennes des bibliothèques des Andes. Il est mis en œuvre par l'Institut italo-latinoaméricain (IILA) de Rome et porte sur 60 collections de manuscrits et de livres datant des premiers temps de l'imprimerie conservées dans les pays ci-après : Bolivie, Colombie, Equateur, Guatemala, Pérou et Venezuela. Un premier CD-ROM publié récemment en coopération avec la Fondation Tavera de Madrid regroupe les catalogues d'une collection historique au Pérou et d'une autre en Bolivie.

Le deuxième projet porte sur la constitution d'un catalogue électronique répertoriant la collection Foulché-Delbosc de la Bibliothèque nationale de l'Argentine. Foulché-Delbosc était directeur de la « Revue hispanique » et avait rassemblé un impressionnant fonds d'ouvrages ibéro-américains. La Bibliothèque nationale de l'Argentine a fait l'acquisition de 1.200 volumes, parmi lesquels des manuscrits, des incunables et des éditions originales d'auteurs classiques de langue espagnole. Le projet

est bien avancé et comprend, outre l'information bibliographique, deux autres volets : textes intégraux et archives sonores.

Les participants à la réunion sont convenus de la nécessité de procéder dès que possible à la constitution officielle d'un comité régional « Mémoire du monde » et d'entreprendre des consultations avant de décider du lieu où serait basé le secrétariat du comité et de sa composition. Il a été recommandé

aussi d'élargir le comité à l'ensemble des pays ibéro-américains, ce qui permettrait à l'Espagne et au Portugal d'y participer.

☞ *Pour tout complément d'information sur le programme « Mémoire du monde », s'adresser à M. Aziz Abid, CII/INF, UNESCO, 1, rue Miollis, 75732 Paris Cedex 15, France. Tél. : (33-1) 45.68.44.96. Fax. (33-1) 45.68.55.82. E-mail : a.abid@unesco.org*

## Mémoire du monde aux Caraïbes

**D**ES plans sont dressés en vue de la création d'un Registre de la Mémoire des Caraïbes. On s'emploiera dans un premier temps à déterminer la nature et l'étendue des collections visées et à recenser dans la région les ressources humaines et techniques pouvant être mises à contribution dans le cadre du programme « Mémoire du monde ». Il conviendra également d'identifier les ressources et les besoins techniques au sein du système institutionnel actuellement responsable de la préservation et de l'accessibilité de ces collections représentatives du patrimoine documentaire.

La première série d'activités devra donc avoir pour objet d'identifier les collections susceptibles de bénéficier d'une intervention et d'étudier les propositions d'inscription en vue de déterminer quelles sont celles qui satisferaient aux critères prescrits et entreraient dans le cadre des actions entreprises par l'UNESCO à l'échelle mondiale, régionale et/ou nationale.

Une enquête commandée par le Bureau de l'UNESCO à Kingston (Jamaïque) a montré qu'il sera nécessaire de procéder à une étude approfondie dans chaque pays, s'agissant en particulier des collections de caractère religieux ou privé. Le besoin se fait manifestement sentir aussi de mener des activités d'orientation et de sensibilisation à l'objectif du programme lancé par l'UNESCO et à son importance pour la préservation du patrimoine national et pour l'édification de la nation. Même si nombre des personnes interrogées avaient entendu parler du programme « Mémoire du monde », celui-ci était perçu, à deux exceptions près à la Trinité et Tobago, comme dépourvu de pertinence et d'intérêt directs pour les Caraïbes, du fait du caractère relativement modeste du patrimoine documentaire de cette région. Il importe donc de mieux évaluer le contenu des diverses collections et de sensibiliser les populations à l'importance de tout ce qui touche au patrimoine et à l'identité. Ce sont là des enjeux particulièrement

cruciaux pour des nations fragiles comme celles des Caraïbes.

La protection des droits d'auteur est un sujet de préoccupation général, qui a motivé le refus d'inscrire une précieuse collection privée, sa propriétaire craignant qu'il soit porté atteinte à ces droits et que l'information soit utilisée avant qu'elle n'ait eu le temps de l'exploiter elle-même. Deux autres préoccupations d'ordre général ont trait, l'une à préservation des documents et à la numérisation des fonds en tant que moyens d'élargir l'accès à l'information, et l'autre à la nécessité d'examiner plus en détail les problèmes de gestion et de mieux les cerner afin d'être à même de déterminer le degré d'assistance requis.

Il est proposé que la stratégie à élaborer pour les Caraïbes inclue les éléments suivants :

- identification et/ou mise en place d'un mécanisme qui serait chargé de faire l'inventaire du patrimoine documentaire au niveau national ;
- étude des moyens d'appliquer les technologies nouvelles sur la base d'une mise en commun des ressources à l'échelle régionale ;
- recherche de solutions aux problèmes liés au droit d'auteur et aux droits de propriété intellectuelle et culturelle ;
- création d'une base de données pour le registre régional ;
- création d'un fonds régional aux fins du financement du programme.

Une assistance apparaît clairement nécessaire et cette enquête initiale a fourni de premières indications qui pourront servir à l'élaboration d'une stratégie préliminaire en vue de la participation des Caraïbes au programme « Mémoire du monde ».

☞ *Pour tout complément d'information sur ce projet, s'adresser à M<sup>me</sup> Jocelyne Josiah, conseiller régional de l'UNESCO pour la communication aux Caraïbes, c/o The UNESCO Representative, The Towers, 3rd Floor, 25 Dominica Drive, P.O. Box 8203, Kingston 5, Jamaïque. Tél. : (00 1876-92) 97 087/88/89. E-mail : uhjos@unesco.org*

# TÉLÉMATIQUE

## TeleInViVo

**T**ELEINVIVO est un projet mis en place pour développer et tester un appareil portatif à ultrasons permettant, grâce à des fonctions d'imagerie tridimensionnelle, de poser un diagnostic à distance. L'UNESCO continue d'apporter son appui à la généralisation de l'emploi de la télématique et des technologies de l'information dans le domaine des services de santé et le fournisseur du système (Institut Fraunhofer, Allemagne) a organisé, pour deux médecins et deux techniciens de réseaux d'Ouganda et autant du Kazakhstan, une formation à l'installation, l'utilisation et la maintenance de cet équipement spécialisé. Bien que des difficultés tech-

niques imprévues aient surgi lors de la mise au point de ce matériel, qui a la propriété de pouvoir transmettre par l'Internet des images scannées, le projet avance normalement et des visites sur site et des téléconsultations vont bientôt avoir lieu entre les hôpitaux ougandais participants et leurs homologues aux Açores, aux îles Canaries, au Kazakhstan et au Portugal.

Un protocole d'évaluation médicale a été mis au point par l'hôpital universitaire de Coimbra ; il a été testé à Ténériffe et à Ponta Delgada et commence à être utilisé dans des hôpitaux du Kazakhstan et d'Ouganda.

## HeritageNet

**H**ERITAGENET est un réseau développé en Asie centrale dans le cadre du programme de l'Equipe spéciale de la Commission européenne sur les logiciels éducatifs multimédias. Son but est de permettre d'utiliser l'Internet de façon adaptée à la promotion du patrimoine national de la région grâce à la création de sites Web nationaux et au catalogage du patrimoine culturel des musées, avec le concours d'autres institutions et de projets comme ceux concernant les Routes de la soie et l'inventaire des Caravansérails. Outre l'opération de numérisation qui a été engagée dans les musées, les fondations culturelles, les archives et les bibliothèques de la région, on constitue actuellement un consortium d'utilisateurs de l'Internet à des fins non lucratives en vue de créer un réseau d'institutions culturelles de la région.

Les groupes cibles d'HeritageNet sont les institutions scientifiques et établissements de recherche, les musées, archives, bibliothèques, universités, ONG s'occupant de communication électronique, agissant dans les domaines de l'édition culturelle faisant appel aux technologies de l'information et de la communication. L'UNESCO aide en particulier la Bibliothèque

nationale du Kazakhstan et la Bibliothèque nationale kirghize à numériser une partie de leurs collections. L'UNESCO apporte aussi son concours à des musées – Musée historique d'État de la République kirghize, Musée central d'État du Kazakhstan et Fondation Oltin Meros en Ouzbékistan – pour qu'ils établissent un catalogue de leurs collections qui sera diffusé sur l'Internet et sur CD-ROM.

L'UNESCO est en train d'étudier avec des partenaires la possibilité d'établir un réseau de musées avec l'appui d'institutions techniques d'Asie centrale en vue de produire des matériels culturels multimédias. Dans ce contexte, l'Organisation a engagé une étude sur les droits de propriété intellectuelle concernant les produits multimédias réalisés à partir des éléments du patrimoine muséal du domaine public. Ces questions, qui sont très nouvelles en Asie centrale, feront l'objet d'une vaste campagne d'information.

☞ *Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à M. René Cluzel, CII/INF, UNESCO, 1, rue Miollis, 75732 Paris Cedex 15, France. Tél. : (33-1) 45.68.38.85. Fax : (33-1) 45.68.55.82. E-mail : r.cluzel@unesco.org*

## Collection de CD-ROM « Internet au Sud » dans la série UNESCO PUBLIC@

L'INTERNET peut devenir l'un des principaux vecteurs de la culture et de l'éducation dans les pays en développement à condition que la diversité des contenus en soit garantie et que les capacités et les savoir-faire soient équitablement partagés dans le monde. Le CD-ROM intitulé « Internet au Sud », publié par l'UNESCO et l'UNITAR (Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche) à la fin de l'année 1999 et distribué gratuitement par ces organisations, est un ouvrage de référence pour l'exploitation de l'Internet dans les pays en développement. Ce CD-ROM en français est destiné aux techniciens de l'Internet, à ses utilisateurs et aux décideurs et contient toute une série d'informations dont des logiciels gratuits, des aides à la formation et des articles d'information et de réflexion sur les enjeux de l'Internet, ses stratégies, sa gestion et son organisation. Le CD-ROM comporte les chapitres suivants :

- Initiation et utilisation
- Infrastructures

- Droit et démocratie
- Logiciels gratuits
- Enjeux pour le Sud
- Logithèque
- Adresses utiles

Une version revue et augmentée du CD-ROM, en anglais et en français, sera établie au cours de l'année 2000.

Ces publications électroniques font partie de la collection UNESCO PUBLIC@ qui s'emploie à promouvoir la diffusion de toutes informations utiles sur les sujets d'intérêt public ainsi que la notion de domaine public mondial de l'information en ce qu'elle est un bien commun à l'humanité tout entière.

☞ *Pour tout renseignement complémentaire sur la collection de CD-ROM Public@, s'adresser à M. John Rose, CII/INF, UNESCO, 1, rue Miollis, 75732 Paris Cedex 15, France. Tél. : (33-1) 45.68.45.29. Fax : (33-1) 45.68.55.82. E-mail : j.rose@unesco.org.*

## Forum de la technologie rurale

CII/INF a participé au troisième Forum annuel de la technologie rurale Bay BYTES qui s'est tenu à Terre-Neuve, au Canada, du 28 au 30 septembre 1999 et au cours duquel des représentants de différents secteurs qui s'occupent des applications des technologies de l'information et de la communication (TIC) au développement rural ont pu échanger des informations et discuter des besoins d'action et de coordination dans ce domaine.

Terre-Neuve – l'une des provinces les plus pauvres du Canada et celle où la population est la plus dispersée – fait depuis plus de 20 ans largement appel aux TIC pour assurer les services publics et promouvoir la croissance et la diversification économiques. Les premiers télécentres communautaires polyvalents d'Amérique du Nord ont été créés dans cette province dès la fin des années 80 et le gouvernement provincial a tout fait pour promouvoir le développement d'une industrie locale de l'information et de la communication. Celle-ci est maintenant devenue un important secteur économique comptant un grand nombre de petites sociétés de développement et de services logiciels auxquelles le secteur public fait largement appel.

Un expert canadien ayant travaillé à Terre-Neuve pour le programme de télécentres ruraux a

participé à l'établissement du programme UNESCO de création de télécentres communautaires polyvalents en Tanzanie et en Ouganda. Bien qu'à Terre-Neuve et au Labrador les conditions soient bien meilleures que celles qui règnent dans la plupart des pays en développement, les problèmes d'adaptation et d'application des TIC au développement sont sur bien des points identiques et le savoir-faire qu'a acquis cette province canadienne pourrait être d'un très grand secours pour la mise en œuvre du programme de l'UNESCO, s'agissant par exemple des applications éducatives et culturelles de la télématique ou de la solution des problèmes de connectivité.

L'action que mène l'UNESCO dans ce domaine va tout à fait dans le sens d'une des principales conclusions de la conférence, selon laquelle le grand problème, aux yeux des utilisateurs comme à ceux des spécialistes des TIC, est celui de la connectivité du point de vue tant des coûts que des capacités (la limitation de l'accès aux communications à large bande).

☞ *Pour tout renseignement complémentaire sur le Forum de la technologie rurale, s'adresser à M. John Rose à l'adresse indiquée plus haut.*

## Télécentres communautaires polyvalents (TCP) en Inde

EN septembre 1997, le Ministère indien des télécommunications a mis la dernière main à une étude de faisabilité relative à la création de 12 TCP dans le District de Rajkot dans l'État du Gujarat. Ces petits centres (comptant chacun trois ordinateurs, une ligne de téléphone public, un télécopieur et un lien RNIS pour la télé-médecine) devaient desservir une population rurale d'environ 25 à 45.000 personnes dans l'une des divisions (Talukas) du District, soit au total près d'un tiers de la population du District. L'étude avait mis en évidence des besoins en matière de télécommerce (denrées agricoles), de télé-médecine, de gouvernance en ligne et d'applications éducatives et a démontré que les centres pourraient s'autofinancer s'ils bénéficiaient de certaines conditions de prix et de tarifs de télécommunication préférentiels.

En décembre 1999, l'UNESCO et l'IUT ont envoyé sur place une mission commune pour discuter des conditions de mise en œuvre. La mission a constaté que les principaux partenaires nationaux, le Département des services de télécommunication et le Département du développement rural du Gujarat étaient impatients de s'engager dans le projet et d'ouvrir des discussions au niveau national, le nouveau Département des technologies de l'information de l'État du Gujarat ayant notamment confirmé qu'il devrait être possible d'obtenir des crédits du gouvernement national pour financer les achats du matériel nécessaire au télécentre local, crédits qui couvriraient en gros le montant des investissements d'infrastructure.

Il avait été question dans un premier temps que les télécentres seraient la propriété des collectivités locales concernées, mais l'on avait pas réglé dans le

détail comment ils seraient gérés et fonctionneraient. Il a donc été décidé que les autorités nationales créeraient un comité de gestion du projet au niveau du District dans lequel le télécentre serait représenté, de même que les autorités locales et la société civile, et qu'elles nommeraient un coordonnateur de district pour le projet qui serait chargé d'organiser le réseau et d'assurer la formation technique et organisationnelle nécessaire. Le choix des modalités de fonctionnement locales – régie communale, concession à une ONG ou à une entreprise privée – serait laissé à la collectivité concernée qui prendrait sa décision avec l'aide du réseau. Le projet devrait démarrer très prochainement avec l'aide d'un concours financier de démarrage modique de l'IUT et de l'UNESCO au titre des dépenses non renouvelables.

L'UNESCO espère développer les services d'information généralistes et les programmes d'éducation dans les villages touchés, mais en raison de la taille réduite des TCP de Rajkot et du très faible taux de pénétration des ordinateurs dans le système éducatif en Inde, elle pense qu'en matière d'éducation, les premières applications devront surtout viser la formation des enseignants. L'un des éléments très intéressants du projet TCP consistera à utiliser ces télécentres pour prolonger et approfondir la formation des enseignants du primaire, au niveau du District à titre expérimental, dans le cadre du projet pilote de télévision interactive (voir section suivante). A cet effet, on ajoutera le District de Rajkot à la liste des districts du Gujarat d'ores et déjà sélectionnés pour participer au projet de télévision interactive, dont le nombre total sera ainsi porté à neuf.

## Télévision interactive pour la formation des personnels de l'enseignement primaire (IPTT/IPU)

Il s'agit d'un projet d'utilisation de la télévision interactive pour la formation des personnels de l'enseignement primaire dans les États du Gujarat et du Madhya Pradesh. Les préparatifs du projet ont démarré en 1996 sous l'égide d'un comité de pilotage national, secondé par des consultants de l'IUT et de l'UNESCO. Le projet a ensuite été mis en sommeil pendant deux ans, les espoirs de financement complémentaire ayant été déçus mais aujourd'hui, compte tenu de la ferme volonté affichée par le gouvernement de développer l'enseignement primaire et les technologies de l'information, le Département de l'éducation a alloué pour 2000-2002 les crédits nécessaires pour mener à bien le projet et l'étendre à d'autres États.

Une mission conjointe UIT-UNESCO a aidé en décembre 1999 les autorités nationales à définir un programme détaillé (budget, calendrier, personnel et cahier des charges) pour le projet.

Le système retenu, aussi bien pour le service de téléenseignement du Département des télécommunications, qui doit commencer à fonctionner en février 2000 dans cinq centres d'apprentissage des télécommunications au titre du programme de formation du Département, que pour le projet IPTT/ITV, établira des liaisons vidéo et audio numériques bidirectionnelles par satellite entre le studio et les centres de formation et proposera un logiciel auteur évolué et un système de base de données. Le projet IPTT/ITV réunira douze centres de formation dans le Madhya Pradesh et neuf dans le Gujarat, implantés dans les instituts d'enseignement et de formation du District, dans lesquels on formera chaque année quelque

4.000 enseignants dans une dizaine de cours couvrant chacun différents sujets.

Le même système par satellite offrira un accès à l'Internet pour la formation des enseignants dans les centres d'éducation et de formation du District.

La durée du projet pilote sera de deux ans. Le nouvel équipement d'enseignement à distance devrait être opérationnel vers la fin mai 2000 et sera au départ utilisé sur le mode vidéo-conférence, remplaçant le système analogique unidirectionnel actuellement en place. Une utilisation plus évoluée du système numérique sera introduite progressivement et l'on pense que des modules d'enseignement/apprentissage tout à fait perfectionnés devraient être au point pour le démarrage du prochain cycle de formation en juin 2001. La signature d'un mémorandum d'accord avec l'UIT et l'UNESCO est à l'étude, aux termes duquel l'UIT apporterait environ 250.000 dollars et l'UNESCO environ 50.000 pour faciliter la mise en œuvre de cet important projet pilote qui devrait coûter quelque 3,5 millions de dollars. On compte que ce projet, qui constituera pour l'Inde et d'autres pays en développement une expérience utile d'application de la télévision interactive à l'éducation, apportera également à l'UIT des informations en retour utiles pour assurer l'adaptation aux besoins des pays en développement de son programme de normalisation concernant cette nouvelle technologie.

☞ *Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à M. Ashok Sharma, Bureau de l'UNESCO à New Delhi, 8, Poorvi Marg, Vasant Vishar, New Delhi 10057, Inde. E-mail : a.sharma@unesco.org*

## Cinquante meilleurs sites Web africains

**P**ARMI les 50 meilleurs sites Web africains dédiés à l'éducation, la science, la culture, l'information du public et le développement communautaire dont la liste a été établie par Woyaa, moteur de recherche spécialisé Afrique, sous les auspices de l'UNESCO, figurent des sites consacrés aux œuvres de poètes sud-africains, à l'Institut africain Panos et à l'Université virtuelle africaine de Makerere, en Ouganda.

Dix spécialistes africains des cinq domaines énumérés ci-dessus, tous utilisateurs expérimentés de l'Internet, formaient le jury. Le jury a décerné des labels aux 50 sites Web sélectionnés : « informatif, éducatif, crédible, utilisation et navigation faciles, bien conçus avec utilisation efficace des techniques multimédias, autorise la communication avec les propriétaires et les gestionnaires de sites ». Le but de l'opération était de promouvoir des sites Web ayant un contenu de qualité car c'est là un moyen essentiel de renforcer la société de l'information en Afrique.

### Voici quelques-uns des sites lauréats :

#### EDUCATION

- University of Cape Town
- Education With Enterprise Trust (EWET)
- Makerere African Virtual University
- Creating Learning Networks for African Teachers
- Zimbabwe
- Université Cheikh Anta Diop (UCAD)

#### SCIENCES

- Health Systems Trust
- NEPRU The Namibian Economic Policy Research Unit
- IRD/ORSTOM l'Institut de recherche pour le développement du Niger
- IRIS Imhotep Research and Informatics Society

- Forestry Information Network of Ghana
- Consortium d'études et de réalisations immobilières
- African indigenous science and knowledge systems

#### CULTURE

- Accra's Vibrant Street Carnival
- FESPACO Festival panafricain du cinéma et de la télévision de Ouagadougou
- Art Gallery
- Libyana
- Weltmusik Worldmusic by AFRICA

#### DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

- SIUP Système d'information urbain populaire
- Health Systems Trust
- CEDEAO
- Association des femmes du Cameroun
  - SADC Southern African Development Community

#### INFORMATION DU PUBLIC

- New Africa
- Africa Online
- The Arab Sports Network (ASN)
- Senebotin Annuaire des entreprises
- Africa.com
- DELGI Niger
- PANA

☞ Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à M. John Rose, CII/INF, UNESCO, 1, rue Miollis, 75732 Paris Cedex 15, France. Tél. : (33-1) 45.68.45.29. Fax : (33-1) 45.68.55.82. E-mail : [j.rose@unesco.org](mailto:j.rose@unesco.org) ou M. Günter Cyranek, conseiller régional pour l'informatique et la télématique, UNESCO Office, P.O. Box 1177, Addis-Abeba, Ethiopie. Fax : (251-1) 51.14.14.

# INFORMATIQUE

## Accès au savoir en Europe centrale

L'ACCÈS au savoir, dont on entend de plus en plus souvent dire qu'il est la clé du développement durable dans le monde en développement, sera un des grands enjeux du prochain millénaire. L'UNESCO a redoublé d'efforts pour promouvoir l'accès au savoir parmi les collectivités publiques d'Europe orientale et d'Asie centrale en étroite collaboration avec des organisations telles que le PNUD et l'Université des Nations Unies et en partenariat avec des établissements universitaires ou des sociétés savantes de grande renommée tels que l'Université du Nebraska à Omaha (États-Unis d'Amérique) ou l'Académie russe des sciences de Moscou.

### Création et renforcement de centres d'accès au savoir

Des centres d'accès au savoir ont été mis en place, avec un financement conjoint du PNUD et de l'UNESCO, pour élargir l'accès du public au savoir en Azerbaïdjan – au Centre scientifique et de formation de Bakou, au Centre informatique de Sumgait et au Centre informatique du Nakhichevan – et au Tadjikistan, au Centre informatique de l'Université technologique du Tadjikistan.

Selon les mots d'un administrateur associé du PNUD, ces centres sont un sujet de grande fierté aussi bien pour le PNUD que pour l'UNESCO, en ce sens que les deux organisations ont joué un rôle important dans un domaine aussi capital et que les centres élargissent leur clientèle en direction des sociétés nationales et internationales, démarche prometteuse qui peut servir de modèle aux deux organisations pour une action dans d'autres pays.

La cérémonie d'inauguration du Centre informatique du Nakhichevan qui s'est tenue le 11 septembre 1999 est à marquer d'une pierre blanche dans l'histoire de cette République autonome. Assistaient à cette cérémonie des représentants des autorités de l'Azerbaïdjan et du Nakhichevan, du Bureau du PNUD à Bakou et de l'UNESCO, ainsi qu'une douzaine de journalistes de pays nordiques et un demi-millier d'observateurs. Dans son discours à la cérémonie d'ouverture, le représentant du Nakhichevan au Parlement azerbaïdjanais a déclaré que le projet PNUD/UNESCO était le plus beau cadeau que le pays ait reçu depuis son accession à l'indépendance en ce qu'il représentait un immense atout pour le renforcement des capa-

ités du Nakhichevan dans le domaine des technologies de l'information et mettait fin à l'isolement du pays par rapport à la société mondiale de l'information. Le représentant résident du PNUD à Bakou, après s'être félicité du soutien apporté par l'Azerbaïdjan à trois bons projets UNESCO dans le domaine des technologies de l'information, a fait observer qu'il s'agissait là d'un modèle à suivre pour une fructueuse coopération entre les organisations du système des Nations Unies au service du renforcement des capacités informatiques dans les pays en développement.

### Formation de ressources humaines pour les centres d'accès au savoir

Dans le cadre d'un accord de coopération avec l'Université des Nations Unies (UNU), l'UNESCO a organisé un utile cours de formation sur la création de pages d'accueil, mis en œuvre sur une base volontaire par l'Institut international pour la technologie des logiciels de l'UNU. Ce cours, qui a eu lieu du 5 au 17 septembre 1999 au Centre informatique du Nakhichevan a été suivi par 40 personnes appartenant au Centre, à des universités et aux secteurs public et privé du Nakhichevan.

Deux enseignants de l'Université technologique du Tadjikistan ont suivi une formation en août et septembre 1999 à l'Université du Nebraska à Omaha (États-Unis d'Amérique) et sept autres ont mené à bien une formation au Centre informatique de l'Académie russe des sciences. Il s'agissait d'une formation théorique et pratique dans des domaines importants des technologies et de l'information – techniques des bases de données et applications logicielles par exemple. Des consultants internationaux compléteront cette formation par des cours sur les technologies du Web et l'administration des réseaux.

### Création de bases de connaissances dans les centres d'accès au savoir

De nouvelles actions sont menées dans les centres existants, notamment à Bakou et à Sumgait en Azerbaïdjan, en vue d'établir des bases de connaissances interactives donnant au public de meilleurs moyens d'accéder au savoir. Une base interactive sur les vidéos de formation aux technologies de

l'information sera créée au Centre de Sumgait en même temps qu'une autre base sur les institutions et experts internationaux spécialisés dans les technologies de l'information.

### Appui à la pérennisation des centres d'accès au savoir

La mise en œuvre de ces projets conjoints a confirmé la validité de la démarche préconisée par l'UNESCO, à savoir coopérer en vue d'assurer aux centres une liaison Internet à valeur ajoutée ; il s'agit là en effet d'une méthode efficace et économique à la fois pour garantir la pérennité de l'accès des centres à l'Internet. Aux termes d'un accord avec des fournisseurs de services Internet locaux privés, l'avenir de chacun des centres comme fournisseur de services Internet est désormais garanti.

Le Centre informatique du Nakhichevan s'est vu offrir dix ans de connexion gratuite à l'Internet

par « AzerIn » (Azerbaïdjan Internet), qui est un fournisseur de services Internet semi-public du pays. Un contrat à ce sujet a été signé en août 1999 entre AzerIn et le Centre, aux termes duquel les recettes seront partagées à raison de 75 % et 25 % entre les deux partenaires.

Le Centre de Bakou, dont l'équipe de développement logiciel a vu ses capacités renforcées dans le cadre du projet, s'est récemment assuré deux contrats internationaux concernant des logiciels de contrôle automatique pour la production pétrolière et gazière. Ce même Centre a récemment ouvert un centre Internet pour enfants, centre de formation à vocation commerciale qui l'aide à poursuivre son activité.

☞ *Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à M. YonNam Kim, CII/INF, UNESCO, 1, rue Miollis, 75732 Paris Cedex 15, France. Tél. : (33-1) 45.68.40.55. Fax : (33-1) 45.68.55.82. E-mail : yn.kim@unesco.org*

## L'« Institut supérieur d'enseignement » bientôt en ligne

L'*INSTITUT supérieur d'enseignement* (ISE) du Cap-Vert sera en ligne à la prochaine rentrée universitaire. L'UNESCO aide cet établissement, responsable de la formation des enseignants du secondaire à Praia, capitale de l'archipel, à créer un réseau local et à se relier à l'Internet.

Trois autres établissements de formation d'enseignants au Cap-Vert et trois écoles secondaires seront également connectés. Le projet de l'UNESCO jette

en outre les bases pour la création d'un site Web sur lequel on pourra se procurer du matériel pédagogique et des informations sur les questions d'éducation. Le projet comporte un volet formation qui permettra aux enseignants de l'ISE de se familiariser avec l'ordinateur et l'Internet. Plus tard, cette formation sera proposée aux enseignants d'établissements de formation d'enseignants et de professeurs d'écoles secondaires autres que ceux de Praia.

## Viet Nam

### Atelier sur le matériel de formation à l'informatique

UN atelier a été organisé à Hanoi (Viet Nam), du 14 au 17 septembre 1999, afin de présenter le matériel de formation à l'informatique mis au point par l'Institut des technologies de l'information aux termes d'un contrat avec l'UNESCO.

Cet atelier a été suivi par 26 participants venus du Cambodge, de Chine, d'Indonésie, du Laos, du Myanmar, des Philippines et de Thaïlande et tenu par 19 formateurs et conférenciers vietnamiens. M. Molnar, de Bratislava (Slovaquie), président du Comité intergouvernemental du Programme intergouvernemental d'informatique (PII) et un fonctionnaire de CII/INF ont apporté à l'atelier l'aide



*Atelier sur le matériel de formation à l'informatique*

de leurs compétences techniques.

Un matériel de formation complet, assorti d'explications et d'un diaporama, a été présenté et discuté, sur les thèmes suivants :

- Vision par ordinateur et traitement d'images
- Systèmes d'exploitation
- Extraction de connaissances (« Data Mining »)
- Création de pages Web et organisation de sites Web
- Analyse et conception de systèmes
- Génie logiciel

- Analyse statistique des données

Après mise au point finale, le matériel de formation sera mis sur le site Web de l'UNESCO et pourra être adressé également sous forme de CD-ROM aux universités qui en feront la demande.

☞ *Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à M. Pal Vasarhelyi, CII/INF, UNESCO, 1, rue Miollis, 75732 Paris Cedex 15, France. Tél. : (33-1)45.68.44.10. Fax : (33-1) 45.68.55.82. Mél : p.vasarhelyi@unesco.org*

## LOGICIELS

**O**N est en train de mettre au point une version pour Windows 9x/NT d'IDAMS, logiciel gratuit mis au point par l'UNESCO pour l'analyse des données numériques et le traitement des bases de données numériques. La version beta du premier produit devrait être prête vers la fin de 1999. WinIDAMS comprendra avec des fonctionnalités étendues et améliorées tous les éléments que comportait la version DOS actuelle ainsi qu'une série de nouveaux services.

Il y aura parmi ces services une interface utilisateur graphique standard et un manuel de l'utilisateur en ligne, un nouveau dictionnaire et une fonction édition de données, un moteur de gestion de données et d'analyse statistique complet, des spécifications en matière de gestion de données et d'analyses parfaitement interactives, une fonction édition de textes perfectionnée, des possibilités de gestion structurée des résultats et des produits ainsi qu'un module graphique refondu et une fonction analyse des séries temporelles.

Développé au niveau international par l'UNESCO en vue de la validation, de la manipulation et de

l'analyse statistique des données numériques en tout genre, IDAMS est lié au moyen d'une interface au logiciel de gestion de base de données CDS/ISIS de l'UNESCO. Il permet de traiter de façon uniforme les données recueillies à des fins scientifiques aussi bien qu'administratives.

IDAMS fournit aux utilisateurs toute la gamme classique des méthodes de statistique (statistiques univariées et bivariées, statistiques multivariées) plus quelques techniques récentes plus perfectionnées. IDAMS offre également une série de programmes de gestion de données et un puissant langage de transformation des données. Ce logiciel, disponible pour micro et gros ordinateurs, peut être utilisé sans connaissance spéciale de la programmation. La version d'IDAMS pour micro-ordinateurs est équipée d'éditeurs très performants, de fonctions graphiques et de messages d'aide en ligne.

☞ *Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à M. Peter Hunya, CII/INF, UNESCO, 1, rue Miollis, 75732 Paris Cedex 15, France. Tél. : (33-1) 45.68.38.97. Fax : (33-1) 45.68.55.82. E-mail : p.hunya@unesco.org*

## NOUVELLES RÉGIONALES

### Conseillers et spécialistes régionaux en matière d'information, d'informatique et de télématique

**D**URANT les deux années de l'exercice 1998-1999, un certain nombre de changements sont intervenus dans certains bureaux régionaux, ce qui nous donne l'occasion de jeter un coup d'œil sur les travaux des équipes responsables de la mise en œuvre de l'action de l'UNESCO dans ses États membres. Les fonctionnaires de ces bureaux, qui travaillent en étroite collaboration avec des spécialistes locaux, sont chargés de s'informer des besoins nationaux et de se tenir prêts à adapter leurs programmes non seulement aux spécificités régionales mais également aux urgences qui peuvent se présenter comme ça a été le cas par exemple

de la destruction des services d'information que les inondations ont provoquée il y a peu au Venezuela (voir plus loin).

Outre des conseillers régionaux, l'exécution du programme relève d'un certain nombre de spécialistes installés dans différentes localités de la région. Nous ne donnerons dans ce bulletin pour des raisons d'espace et de temps que quelques aperçus des travaux de certains spécialistes tout en rendant hommage aux efforts des nombreuses autres personnes qui contribuent à la réalisation des objectifs de l'UNESCO en matière d'information, d'informatique et de télématique.

### Asie et Pacifique

#### Bangkok

#### Conseillère régionale pour l'information et l'informatique en Asie et dans le Pacifique



Nous avons le plaisir d'annoncer la nomination de *Mme Susanne Ornager*, dernière personne à avoir intégré l'équipe INF, au Bureau de Bangkok, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 1999.

Elle remplace *Mme Delia*

Torrijos qui a pris sa retraite en 1998 et estime que ses principales priorités seront les suivantes :

- mettre en place des politiques de l'information dans la région ;
- encourager la coopération au niveau institutionnel ;
- promouvoir l'éducation et la formation ;
- assurer l'accès universel à l'information.

Il est nécessaire de mettre en place une infrastructure de l'information qui permette d'appliquer la politique retenue en la matière car la société de l'information naissante touchera tous les pays du monde. Les décideurs doivent par conséquent apprendre à faire face à la pression de la révolution de l'information ainsi que de la mondialisation qui pénètre de plus en plus le monde du travail et des échanges.

La région doit donc s'engager d'un coup dans

l'ère de l'information et du savoir en sachant parfaitement ce que les TIC peuvent leur apporter mais sans oublier que celles-ci peuvent faciliter le développement économique, mais non l'induire. La maîtrise de l'information s'acquiert par la coopération et le partage du savoir et pour reprendre ce que disait le Premier Ministre de Malaisie dès 1980 « *ce n'est pas un hasard s'il n'est pas aujourd'hui de pays riche et développé qui soit pauvre en information et pas de pays riche en information qui soit pauvre et sous-développé* ».

La demande de compétences en matière d'information ne sera pas dans l'avenir identique à ce qu'elle était dans le passé et l'on aura besoin de deux groupes de professionnels de l'information travaillant en parallèle : un groupe qui mettra au point et fournira des produits et des services d'information (exploitation des technologies) ; un autre qui connaîtra les besoins des utilisateurs et qui saura manier le matériel disponible.

On reconnaît communément que l'accès universel à l'information fait partie des droits fondamentaux de l'être humain. Mais on sait aussi que d'innombrables facteurs peuvent limiter l'accès d'un individu à l'information, d'où la crainte que se créent de nouvelles divisions au sein de la société. Quoi qu'il en soit, *Mme Ornager* est convaincue que ces difficultés pourront être surmontées si l'on élève le niveau d'instruction de la population grâce à des actions éducatives et si l'on

crée des services d'information et de conseil correspondant aux besoins spécifiques des différents groupes. M<sup>me</sup> Ornager n'est pas étrangère à la région, ni à l'UNESCO pour qui elle a travaillé comme expert associé à Djakarta de 1984 à 1987, puis comme consultante pour de nombreuses missions. Elle a notamment participé à la mise en place de formations à l'utilisation de CDS/ISIS et de façon plus générale à la création de services et de systèmes d'information. Elle a contribué à l'organisation de services d'information informatisés de systèmes de données en Afrique et en Asie et plus récemment à la mise en place d'un programme d'alphabétisation lié à l'établissement d'une bibliothèque nationale. Son passé d'enseignante l'a beaucoup aidée lorsqu'elle a dirigé plusieurs cours de formation de formateurs sur les technologies de l'information et sur les méthodes d'évaluation des besoins des utilisateurs.

Dans ses nouvelles fonctions, M<sup>me</sup> Ornager apporte toute son expérience de bibliothécaire et de spécialiste de l'informatique. Elle manie l'ordinateur depuis l'époque où en 1976 elle est entrée dans la vie active en tant que bibliothécaire. Elle a ensuite enseigné l'informatique et la classification jusqu'en 1984, date à laquelle elle a commencé à travailler pour l'UNESCO à Djakarta. A son retour au Danemark, elle est devenue bibliothécaire en chef d'une bibliothèque universitaire où elle a continué à perfectionner ses connaissances en gestion et a utilisé sa maîtrise de l'analyse de systèmes pour établir le cahier des charges d'un système bibliothéconomique. S'agissant de la mission qui lui est confiée pour la région Asie-Pacifique, M<sup>me</sup> Ornager s'engage à :

- mener une action volontariste concernant les systèmes éducatifs ;
- mettre pleinement à profit sa connaissance de la résolution de problèmes ;
- encourager la coopération à tous les niveaux ;
- optimiser son potentiel dans un environnement international.

Tous ses collègues lui souhaitent chaleureusement la bienvenue et leurs meilleurs vœux pour la réussite de ses projets.

*Adresse postale : M<sup>me</sup> Susanne Ornager, conseillère régionale pour l'information et l'informatique en Asie et dans le Pacifique, Bureau de l'UNESCO, Prakanong Post Office, Box 967, Bangkok 10110, Thaïlande. Tél. : (662) 391 05 77 ou 390 25 64. Télécopie : (662) 391 08 66. E-mail : s.ornager@unesco-proap.org*

## Almaty

### Spécialiste de télématique



Sous la direction du spécialiste de la télématique, *M. Sergey Karpov*, le Bureau de l'UNESCO à Almaty mène un certain nombre d'activités pour promouvoir la télématique en Asie centrale. M. Karpov

a consacré une grande partie de son temps à la mise en place du Réseau HeritageNet et du projet TeleInViVo (voir les articles plus détaillés sur ces projets dans ce bulletin) qui concernent respectivement le développement de la culture et de la télémédecine dans la région. Au niveau national, de sensibles progrès ont été réalisés l'an dernier dans le cadre d'HeritageNet avec la production du CD-ROM « Patrimoine musical du Kazakhstan », en collaboration avec la Bibliothèque nationale du Kazakhstan.

Une école régionale de jeunes concepteurs de sites Web en Asie centrale a été inaugurée en août 1999. Cette école, située au Kirghizistan, se propose non seulement d'enseigner aux jeunes à exprimer leur créativité sur l'Internet mais aussi de créer une profession nouvelle : Webmaître en Asie centrale. L'école contribuera à former le personnel nécessaire pour assurer le développement de l'Internet, en complément du projet HeritageNet. Actuellement, on s'attache essentiellement à renforcer les capacités de formation afin de pouvoir former 10 élèves du Kazakhstan, d'Ouzbékistan, du Tadjikistan, du Turkménistan et du Kirghizistan dans le domaine de l'écologie et de la culture.

Depuis juin 1998, l'UNESCO s'emploie à mettre en place ECONET, réseau informatique sur les questions d'environnement en Asie centrale. Le projet a essentiellement pour objectif de renforcer l'action que mènent les scientifiques pour résoudre les problèmes d'environnement de la région. Il est envisagé d'entreprendre un vaste débat au sein du réseau par le moyen de l'Internet ainsi que d'échanger des images informatives d'intérêt commun. Le Kazakhstan, le Kirghizistan, le Turkménistan et l'Ouzbékistan participent à ce projet qui a d'ores et déjà conduit à créer dans chacun de ces pays d'Asie centrale une structure virtuelle concernant les stratégies, programmes et projets environnementaux.

## Afrique

### Addis-Abeba

#### Conseiller régional pour l'information et l'informatique en Afrique



Bien que n'étant en poste que depuis décembre 1998, *M. Günther Cyranek* a déjà une connaissance de première main des problèmes les plus urgents qui se posent à l'Afrique dans le domaine de l'information et de

l'informatique. A son sens, l'utilisation combinée de l'Internet et des programmes de radio communautaire traditionnels constitue une solution d'avenir.

Son expérience longue de 17 ans dans le domaine des technologies de l'information au service du développement lui a été particulièrement utile dans les efforts qu'il déploie dans la région selon trois grands axes d'action :

- élaboration de politiques en matière d'infrastructure nationale de l'information et de la communication ;
- fourniture d'assistance à des environnements virtuels tels que bibliothèques, institutions éducatives ou laboratoires ;
- création et renforcement de télécentres communautaires polyvalents.

Dans le cadre de l'Initiative pour une société de l'information en Afrique (AISI), adoptée en 1996 par les ministres de la planification et des télécommunications, l'Afrique a accompli d'importants progrès en ce qui concerne la définition de priorités tendant à réduire l'écart avec d'autres régions dans la mise en œuvre de politiques nationales pour une société de l'information et la mise en place d'infrastructures en matière d'autoroutes de l'information. Toutefois, l'objectif d'une société de l'information pour tous suppose que l'Afrique trouve les moyens d'appliquer et d'exploiter les technologies de la communication de manière équitable, dans les domaines public et privé, par une coopération novatrice et mutuellement bénéfique aux niveaux national, régional et international.

Günther est convaincu que la mise en place d'une infrastructure de l'information d'un coût abordable et l'utilisation d'applications de l'informatique et de la télématique adaptée aux besoins de l'Afrique constituent un indispensable préalable. De plus, l'émergence de communautés de l'information en Afrique nécessite l'élaboration de cadres politiques, juridiques et éthiques propres à assurer

le développement d'un domaine public électronique dynamique et à garantir à tous les secteurs de la société, y compris les milieux professionnels et les organismes communautaires, l'accès aux services d'information et aux services télématiques à des tarifs abordables.

Dans ce contexte, la création de télécentres communautaires polyvalents apparaît comme un moyen d'autonomiser les communautés de façon qu'elles puissent faire bon usage des technologies de l'information et de la communication et les mettre au service du développement social, culturel et économique, en s'assurant la coopération de toutes les parties intéressées au sein de la collectivité, aux niveaux communautaire, national et à terme, régional. Les télécentres peuvent être un important facteur de développement en appuyant, entre autres, les campagnes d'alphabétisation, l'éducation de base, les activités communautaires, l'accès à l'information relative au développement et la formation des enseignants.

Günther s'attache par ailleurs activement à faire en sorte qu'une priorité particulière soit accordée aux programmes visant à sensibiliser les décideurs africains aux possibilités et aux dangers que peuvent représenter les technologies de l'information et de la communication dans le domaine de l'éducation. L'une des principales activités dont il a la charge est le projet de création de réseaux d'apprentissage pour les enseignants africains, qui prévoit l'établissement d'un réseau reliant les instituts pédagogiques et les autorités éducatives d'Afrique à l'Internet, en vue de faciliter la réforme de l'enseignement, le renforcement des compétences des formateurs d'enseignants et des enseignants, la création de centres de ressources pédagogiques dans les bibliothèques scolaires et le lancement, dans les écoles environnantes, d'expériences pilotes dans le domaine de l'apprentissage fondé sur la technologie.

La coopération avec l'Organisation de l'unité africaine et la Commission économique de l'ONU pour l'Afrique figure au nombre de ses grands objectifs. Exploiter les synergies entre organisations du système des Nations Unies présentes sur le continent africain peut être un moyen efficace de jeter les bases d'une société de l'information, une fois surmontés certains obstacles.

Au nombre des difficultés auxquelles Günther s'est heurté au cours de sa première année à ce poste figure le temps parfois très long que demande la concrétisation des idées de projet. Ces délais sont imputables à toute une série de facteurs – remaniements ministériels et autres mouvements au sein du personnel national de contrepartie,

redéfinition des priorités et autres événements imprévus.

La tâche qui reste à accomplir est difficile, mais grâce aux contributions et à la collaboration permanentes de trois collègues basés à Dakar, Nairobi et Pretoria, les perspectives apparaissent prometteuses.

*Adresse postale : M. Günther Cyranek, conseiller régional pour l'information et l'informatique en Afrique, UNESCO Office, P.O. Box 1177, Addis-Abeba, Ethiopie. Tél : (251-1) 51.39.53 ou 51.72.00, poste 35.422. Fax : (251-1) 51.14.14. E-mail : g.cyranek@unesco.org*

## Dakar

**Spécialiste de la communication, de l'information et de l'informatique (détachée par la Communauté française de Belgique)**



Avant son transfert au Bureau de Dakar en septembre 1996, *M<sup>me</sup> Jacqueline Lemoine* était responsable au sein de la Division des communications du CII des activités de l'UNESCO relatives aux femmes et aux médias. A Dakar, elle

collabore étroitement avec les conseillers régionaux du secteur dans trois grands domaines :

### *La communication, l'informatique et les femmes*

En rapport étroit avec ses responsabilités précédentes, cette activité s'inscrit dans le cadre du suivi des décisions prises par la Conférence générale à la lumière des recommandations de la Conférence mondiale sur les femmes (Beijing, 1995). Jacqueline est chargée du développement en Afrique du Réseau WOMMED/FEMMED, dont l'objectif est de corriger les disparités entre hommes et femmes dans la prise de décision au sein des médias. Parmi les tâches qui lui incombent à ce titre figurent, entre autres, la rédaction du bulletin trimestriel « Contacts », la gestion d'une liste de diffusion sur les problèmes qui se posent aux femmes dans les médias et l'organisation d'un atelier régional de formation. Le réseau a été établi avec succès, mais l'une des grandes préoccupations de Jacqueline est de le rendre autonome.

### *Les autoroutes de l'information*

En coopération avec le Ministère de l'éducation du Sénégal et d'autres partenaires locaux, Jacqueline s'occupe également de développer le réseau informatique sénégalais sur la formation des enseignants,

qui s'inscrit dans un projet plus vaste visant à relier les instituts pédagogiques et les autorités éducatives d'Afrique à l'Internet de façon à promouvoir la réforme de l'enseignement. Bien que progressant avec lenteur, le projet répond à la réelle nécessité de familiariser les enseignants avec les « nouveaux » outils pédagogiques. Il est prévu de l'étendre au Mali et à la Mauritanie et d'organiser des ateliers nationaux en vue de préparer l'établissement du réseau et de faciliter les échanges entre les trois pays.

### *Campagne pour la culture de la paix*

Au sein de ce projet, Jacqueline a pour tâche d'assurer la participation des réseaux, dans le cadre en particulier de l'application des recommandations de la Conférence panafricaine des femmes pour une culture de la paix (Zanzibar, Tanzanie), l'accent étant mis sur l'utilisation des radios communautaires et des nouvelles technologies.

*Adresse postale : M<sup>me</sup> Jacqueline Lemoine, spécialiste de la communication, de l'information et de l'informatique, Bureau de l'UNESCO, 12 avenue Roume, B.P. 3311, Dakar, Sénégal. Tél. : (221) 823.50.82 ; 821.96.69 ; 821.89.21. Fax : (221) 823.83.93. E-mail : j.lemoine@memo.unesco.org*

## Nairobi

**Responsable des applications informatiques**

*M. Hezekiel Dlamini* s'occupe depuis 1996 des projets menés par la Division en Afrique orientale. Spécialisé dans la télématique et les technologies de l'information, c'est un précieux collaborateur qui, en coopération avec les autres spécialistes de la région, s'emploie infatigablement à réduire les disparités entre l'Afrique et les pays développés dans le domaine de l'information.

A la lumière de sa longue expérience dans la région, Hezekiel pense que l'UNESCO devra principalement relever les défis suivants :

- l'absence de politiques et de cadres réglementaires intégrés en matière d'information, d'informatique et de communication, aux niveaux national et régional ;
- l'absence d'accès généralisé aux services d'information et aux services télématiques du fait de l'insuffisance des infrastructures nationales et régionales dans ces domaines ;
- le caractère peu adapté à l'Afrique des contenus disponibles sur les autoroutes de l'information et dans le domaine public en général, ce qui a pour effet de creuser encore un peu plus le fossé entre « info-riches » et « info-pauvres » ;
- la pénurie de main-d'œuvre spécialisée dans le domaine de la télématique et des réseaux, où elle est

indispensable pour appuyer une croissance durable des infrastructures en matière d'information et de télématique ;

- l'absence de recherche sur les possibilités de recycler les ordinateurs et les serveurs de réseau de façon à en accroître les performances et à réduire ainsi des coûts actuellement prohibitifs.

Hezekiel a donc conçu pour la région une stratégie de l'information fondée sur le partenariat avec les autres organisations du système des Nations Unies et les organismes d'aide au développement, et visant à :

- promouvoir l'élaboration de politiques nationales de l'information, de l'informatique et de la communication par le biais d'ateliers de sensibilisation et de forums d'experts à l'échelon régional et par des exercices de réforme des politiques à l'échelon national ;
- soutenir des initiatives pilotes tendant à développer les infrastructures nationales en matière d'information et de télématique pour en faire bénéficier les communautés rurales reculées, en recourant aux techniques qui présentent le meilleur rapport coût-efficacité ;
- encourager la participation des jeunes et des femmes à la conception et à la préservation des produits d'information sur support électronique ;
- renforcer l'Initiative relative aux centres d'excellence africains, en vue de proposer une formation continue spécialisée dans le domaine de la télématique et des réseaux ;
- appuyer l'établissement de liaisons entre les experts africains et la diaspora ;
- faciliter la recherche sur le recyclage des ordinateurs au niveau local.

*Adresse postale : M. Hezekiel Dlamini, spécialiste des applications informatiques, UNESCO Office, c/o ROSTA, P.O. Box 30592, Nairobi, Kenya. Tél. : (254) 2 – 62.27.17. Fax : (254) 2 – 21.59.91 ou 62.23.24. E-mail : h.dlamini@memo.unesco.org*

## Pretoria

### Expert associé en informatique



Nommé expert associé en informatique en avril 1998, *M. Peter Schioler* a pour principale fonction d'aider au développement et au renforcement des activités en matière d'informatique en Afrique, en mettant tout particulière-

ment l'accent sur la région des États membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC).

Les télécentres communautaires polyvalents ont suscité l'an passé un intérêt croissant dans la sous-région, et Peter a été spécialement chargé des deux projets pilotes mis en œuvre par l'UNESCO au Mozambique. Cette tendance sera encouragée par la production d'un manuel sur l'établissement d'un télécentre en Afrique, pour la rédaction duquel l'UNESCO prévoit de mettre à profit les enseignements tirés de son projet pilote dans ce domaine ainsi que l'expérience acquise lors de projets de télécentres axés principalement sur l'Afrique. Le manuel, dont le contenu sera régulièrement mis à jour, contribuera à faciliter la création de télécentres sur l'ensemble du continent africain.

L'une des tâches principales de Peter est de faire mieux connaître les activités menées en Afrique dans le domaine des télécommunications. A cet effet, il a fourni un appui au projet de rallye « Connexion africaine », dont les participants traverseront le continent depuis la Tunisie au nord jusqu'au cap Agulhas en Afrique du Sud.

Le projet « Bâtir une communauté de l'information en Afrique » (BICA) est l'une de ses priorités et a fait l'objet de la première conférence consacrée à cette question en Afrique. La réunion a mis en lumière la nécessité d'une gestion d'ensemble des télécentres et le besoin de rendre plus largement accessibles les publications déjà consacrées aux télécentres.

Peter a également pris part à la mise sur pied d'un système d'information électronique destiné à fournir au gouvernement du Lesotho des données en ligne sur le problème croissant que constitue le retour d'Afrique du Sud des mineurs licenciés et autres problèmes connexes tels que la sensibilisation au sida et le regroupement familial.

L'analphabétisme étant l'un des principaux fléaux sur le continent africain, Peter étudie la mise en œuvre d'un projet utilisant un logiciel interactif de réalité virtuelle pour produire des programmes d'alphabétisation fonctionnelle. Ce projet repose

sur l'idée que les analphabètes ayant l'habitude de s'appuyer sur des images plutôt que sur des textes, ils devraient être particulièrement réceptifs à une méthode d'apprentissage fondée sur l'image. Le logiciel offre à l'utilisateur la possibilité de définir lui-même une interface adaptée à ses besoins, de sorte qu'un même programme se prêterait à une

large diffusion quelles que soient les barrières linguistiques et culturelles.

*Adresse postale : M. Peter Schioler, expert associé en informatique, UNESCO Office, P.O. Box 11667, Transhed, 0126 Pretoria, South Africa. Tél. : (27-12).338.53.02. Fax : (17-12) 320.77.38. E-mail : ptschioler@un.org.za*

## États arabes

### Le Caire

#### Conseiller régional pour l'information et l'informatique dans les États arabes



*M. Tarek G. Shawki* a été nommé conseiller régional pour l'information et l'informatique dans les États arabes en janvier 1999 et est aujourd'hui pleinement familiarisé avec ses fonctions. Premier à assumer la tâche de conseiller

de CII/INF dans la région arabe, Tarek a dû relever un certain nombre de défis, dont le plus important était le besoin urgent de mettre en place et/ou d'améliorer l'infrastructure régionale en matière de réseaux. La situation dans ce domaine est encore aggravée par certaines restrictions qui entravent la libre circulation de l'information et avec lesquelles il faut compter. Fort de sa longue carrière dans l'enseignement supérieur, Tarek a néanmoins fait bénéficier la région d'idées nouvelles quant aux moyens d'utiliser efficacement les nouvelles technologies de l'information et de la communication aux fins de la réforme de l'enseignement supérieur.

Au cours de l'année passée, Tarek a eu l'occasion de se rendre dans certains des pays relevant de sa responsabilité, et il a mis en route d'intéressants projets en coopération avec des partenaires de la région, dont le projet de « Réseau syrien pour l'enseignement supérieur et la recherche » (SHERN) mené en collaboration avec le PNUD ; il a également organisé le « Colloque euro-égyptien sur le téléenseignement par satellite » (ces deux projets sont décrits plus en détail dans le n° 1, volume 27, du

Bulletin de l'UNISIST). C'est grâce à lui notamment qu'a été signé avec l'Université des Emirats Arabes Unis un mémorandum d'accord portant sur la création d'un serveur Web régional consacré à l'enseignement supérieur et sur la publication d'une « Revue internationale de l'enseignement supérieur ».

Assurer le financement adéquat des projets est l'une des grandes préoccupations des conseillers régionaux, mais Tarek a réussi à mobiliser des fonds extrabudgétaires pour financer l'incorporation des technologies de l'information dans les programmes d'enseignement des mathématiques et des sciences des écoles secondaires saoudiennes. En étroite collaboration avec ses collègues du Bureau du Caire, il a mis sur pied le programme « USEE 2000 », qui a pour objectif, comme l'indique son sigle en anglais, le « Renforcement de l'enseignement des sciences et des techniques de l'ingénieur au moyen des technologies de l'information et de la communication ». Parmi les nombreux éléments de ce programme figurent l'organisation d'ateliers de formation du personnel enseignant, la conception de serveurs Web, la production de mallettes didactiques et la création de centres d'excellence USEE nationaux.

Tarek est aussi responsable de la mise en œuvre du projet de l'UNESCO relatif à la reconstruction et à la renaissance de la Bibliothèque historique d'Alexandrie, la Bibliotheca Alexandrina, qui doit ouvrir solennellement ses portes au cours de la deuxième moitié de l'an 2000.

*Adresse postale : M. Tarek G. Shawki, conseiller régional pour l'information et l'informatique dans les États arabes, UNESCO Office, 8, Abdel Rahman Fahmy Street, Garden City, Le Caire 11511, Egypte. Tél. : (202) 354.30.36 ou 354.55.99. Fax : (202) 354.52.96. E-mail : tshawki@mail.unesco.org.eg*

## Amérique latine et caraïbes

### Caracas

#### Conseiller régional pour l'information et l'informatique en Amérique latine et dans les Caraïbes



*M. Isidro Fernández-Aballi* est le conseiller régional qui a la plus longue expérience de ce poste, puisqu'il a été nommé en 1992. Il s'est consacré pendant plus de 20 ans à la planification, à l'organisation et à la ges-

tion d'institutions et de systèmes d'information et compte à son actif d'exceptionnelles contributions à la mise en œuvre des nouvelles technologies de l'information. Aux côtés de l'UNESCO depuis 1998, il a d'abord été consultant pour le Programme général d'information avant d'exercer ses responsabilités présentes.

Isidro considère que sa mission principale consiste à appuyer en permanence le mécanisme intergouvernemental pour la coopération régionale dans le domaine de l'information connu sous le sigle INFOLAC, et d'en renforcer le rôle dans l'identification et l'exécution de projets régionaux, ainsi que les fonctions consultatives. Ce cadre régional est utilisé comme un moyen de mettre apports et ressources en commun avec les principales associations professionnelles du secteur, les OIG et ONG s'occupant de promouvoir les politiques, systèmes et services d'information régionaux, ainsi qu'avec d'autres organisations finançant des projets de développement, en vue de réaliser son objectif, à savoir multiplier les réalisations pour que la région Amérique latine et Caraïbes ait sa place dans la société mondiale de l'information.

La participation des États membres au programme « Mémoire du monde » apparaissant cruciale, aucun effort ne sera épargné pour numériser les documents historiques et autres éléments importants du patrimoine de la région, de façon à en assu-

rer la préservation et l'accessibilité. Autre objectif, étroitement lié au premier : assurer une meilleure représentation de la culture régionale sur l'Internet à travers deux grandes activités :

- promouvoir le projet de bibliothèque numérique d'Amérique latine et des Caraïbes ;
- mettre en forme et publier des documents électroniques.

L'établissement de réseaux d'information, y compris de réseaux régionaux et nationaux nécessitant la création de pages Web et la conception et la mise en œuvre de navigateurs consacrés à l'information spécialisée, retiendra également l'attention. L'information du domaine public se verra privilégiée par une utilisation efficace des nouvelles technologies de l'information en tant qu'outils propres à accroître la diffusion du savoir et l'accès du public aux données numériques.

Isidro projette de renforcer le rôle des bibliothèques nationales, publiques, universitaires et scolaires comme voies d'accès à l'Internet, comme sources d'information relevant du domaine public, comme centres de formation pour les utilisateurs et les spécialistes de l'information et comme mécanismes publics offrant un plus large accès aux flux d'information aux niveaux local, national et mondial. De même, on accordera une priorité élevée à l'élaboration, à la diffusion et à l'utilisation de logiciels du domaine public, y compris d'applications spécialement destinées aux bibliothèques, centres d'information et fonds d'archives, ainsi qu'au développement d'« info-centres communautaires » conçus pour faciliter l'accès à l'information par le recours aux nouvelles technologies, au bénéfice en particulier des groupes isolés et économiquement faibles au sein de la population urbaine et rurale.

*Adresse postale : M. Isidro Fernández-Aballi, conseiller régional pour l'information et l'informatique en Amérique latine et dans les Caraïbes, UNESCO/INF/LAC, Apartado postal 68394, Caracas 1062-A, Venezuela. Tél. : (582) 286 15.25. Fax : (582) 286.04.60. E-mail : i.fernandez-aballi@unesco.org*

## Montevideo

### Conseiller régional en informatique et en télématique en Amérique latine et dans les Caraïbes



Après avoir exercé durant quatre ans les fonctions de conseiller régional en informatique et en télématique à Brasilia, *M. Claudio Menezes* a été muté à Montevideo, où il continue de mener des activités en faveur d'une

société de l'information dans la région.

Claudio s'est employé à forger des liens étroits entre les pays africains de langue officielle portugaise (PALOP) et d'autres pays lusophones d'Amérique latine en organisant séminaires et projets, et il a contribué à la publication en langue portugaise de certains documents de l'UNESCO.

Il entend poursuivre ses efforts pour promouvoir des objectifs plus ambitieux de l'Organisation : mettre à profit l'Internet et les technologies permettant la création d'« universités » et d'« écoles » virtuelles, de façon qu'apprenants et enseignants puissent évoluer librement dans des salles de classe, bibliothèques et laboratoires virtuels, travailler ensemble dans le cyberspace à des fins d'autoformation ou d'apprentissage fondé sur la participation, et manipuler virtuellement des objets complexes en vue d'acquérir des compétences spécialisées.

Une autre activité à laquelle il travaille est le projet InterSur (en cours d'élaboration), qui vise à réaliser l'interconnexion des dorsales non commerciales existant déjà dans la région du MERCOSUR, en vue d'assurer l'intégration d'applications

des technologies de l'information dans des domaines stratégiques comme l'éducation, la santé, la science et la technologie, ou la protection de l'environnement. Le projet a également pour objectifs de coordonner les activités en matière de génie des réseaux et de promouvoir le transfert des techniques de mise en réseau électronique des centres de recherche universitaires vers le secteur privé.

L'une des grandes réalisations à l'actif de Claudio en 1999 a été l'organisation du **Colloque Amérique latine-Caraïbes sur les technologies de l'information dans la société. Utilisation et retombées actuelles et à venir (LACSymp99)**. Cette réunion, couronnée de succès, a rassemblé 226 participants de la région, mais aussi du Canada, de France, d'Allemagne, du Portugal, d'Espagne et des États-Unis.

Au cours de l'exercice 2000-2001, Claudio prévoit de centrer ses efforts sur quatre grands axes d'action :

- amélioration et démocratisation des organes de gouvernance et des services publics ;
- élargissement de l'accès des groupes désavantagés aux moyens technologiques ;
- promotion de l'information du domaine public, y compris de la diffusion de documents électroniques par les bibliothèques du monde entier ;
- création de communautés d'apprentissage virtuelles avec le concours de stations de radio et de chaînes de télévision publiques et universitaires ;
- meilleure diffusion des connaissances dans le cyberspace.

*Adresse postale : M. Claudio Menezes, conseiller régional en informatique et en télématique en Amérique latine et dans les Caraïbes, UNESCO Office, Avenida Brasil 2697, P.O. Box 859, 11300 Montevideo, Uruguay. Tél. : (59-82) 707 20 23. Fax : (59-82) 707 21 40. E-mail : cmenezes@unesco.org.uy*

## NOUVELLES BREVES

### L'UNESCO élit un nouveau Directeur général



**L**E 15 novembre 1999, **M. Koïchiro Matsuura** (Japon), 9<sup>e</sup> Directeur général de l'UNESCO, a prêté serment pour un mandat de six ans. Dans son discours inaugural à la Conférence générale, il a souligné l'immensité de la

responsabilité qui lui était confiée et l'envergure de la tâche qui l'attendait. Précisant sa vision pour l'UNESCO, il a rappelé qu'enfant dans le Japon en guerre, il avait été témoin des conséquences des deux bombardements atomiques qui avaient laissé en lui une marque indélébile. Cette expérience avait influé sur sa décision de choisir la carrière qui était la sienne et sur sa volonté de consacrer son existence à la cause de la paix et de la compréhension entre les peuples, car il croyait fermement à « l'enrichissement mutuel incessant de toutes les cultures humaines, à travers leur unité spirituelle et morale profonde ».

Il a également dit son inquiétude face aux ravages que la guerre continuait à infliger à la planète et au double fléau de la maladie et de la pauvreté dont l'humanité n'a pas encore réussi à se délivrer. L'humanité a besoin d'espoir pour survivre et selon les paroles de M. Matsuura : « Si l'UNESCO constitue un tel facteur d'espoir, c'est parce qu'elle est la seule organisation internationale qui, par tous ses programmes, respecte et défend ce qui, dans le patrimoine culturel et spirituel de toutes les cultures, a valeur universelle et représente la dignité universelle, et par conséquent respecte et défend la dignité de tous les êtres humains eux-mêmes ».

Il a fait observer que l'Organisation devait rationaliser ses activités dans les limites de son budget étant donné que les ressources ne sont pas illimitées. Cela permettrait à l'UNESCO de se concentrer sur les programmes qui relèvent véritablement de son mandat et d'avoir un impact réel là où il faut apporter les services nécessaires, c'est-à-dire dans la « guerre permanente qu'elle livre contre la pauvreté par le biais de l'éducation et de la formation des ressources humaines ».

Parmi les priorités qu'il s'assigne pour la durée de son mandat, il relève :

- favoriser et renforcer l'éducation de base, compte dûment tenu de la culture locale qui est la clé de l'avenir des jeunes, qui seule leur permet d'espérer un emploi, un moyen de gagner leur vie et une émancipation sociale ;
- privilégier les programmes scientifiques grâce auxquels l'UNESCO peut apporter une contribution vraiment originale, par exemple ceux touchant aux questions écologiques et à la rationalisation de la gestion des ressources naturelles, tout en continuant à promouvoir la coopération internationale et l'échange ;
- préserver le patrimoine mondial afin d'encourager un respect éclairé des grandes réalisations des peuples de la terre entière ;
- faire que l'UNESCO demeure le champion de la libre expression, défende la diversité internationale dans la production et la circulation des biens culturels ;
- démocratiser et faciliter l'accès à l'information et au savoir sous toutes leurs formes en s'attaquant franchement au défi que pose l'émergence d'une société de l'information, avec toutes ses conséquences sociales, culturelles et éthiques.

## Thèses électroniques

L'ACCÈS à l'information est capital dans le champ de l'éducation, des sciences et de la culture ainsi que pour le développement de la démocratie dans la société de l'information. Le principe de la liberté et de l'universalité de l'accès à l'information ainsi que celui de la liberté de créer, traiter et diffuser la connaissance sont un élément fondamental du patrimoine commun de l'humanité. Chargée de par son Acte constitutif d'assurer « le libre échange des idées et des connaissances », l'UNESCO a pour principal objectif entre autres de redéfinir l'accès universel à l'information et le niveau minimum de services que le secteur public doit fournir aux utilisateurs de l'information.

Les nouvelles technologies de l'information et de la communication peuvent permettre de mieux garantir le libre accès de tous à l'information et, en réduisant les inégalités, de manière à mieux assurer la justice sociale et le bien-être économique. Ce fait est particulièrement important pour la communauté scientifique qui compte au nombre de ses préoccupations les questions de libre circulation de l'information scientifique et d'accès universel à celle-ci, de propriété intellectuelle et de droit d'auteur, de changement des pratiques en matière de communication scientifique, etc.

Dans les pays industrialisés, les progrès scientifiques et la complexité des programmes de recherche sont tels que les chercheurs ont du mal à se tenir au courant des dernières nouveautés. Dans les pays en développement, la situation est pire encore étant donné la piètre qualité des communications, la taille comparativement plus faible des communautés de chercheurs et le manque de ressources.

Les universités et instituts de recherche des pays en développement doivent donc s'appuyer sur les technologies nouvelles pour se tenir au fait des progrès et des découvertes qui se font ailleurs. Or la circulation de l'information scientifique entre les pays

en développement et du Sud vers le Nord est souvent entravée par la médiocrité des structures de communication et de publication et par une connaissance insuffisante des applications des nouvelles technologies à l'échange d'informations scientifiques.

La communauté scientifique attend donc que le principe de la libre circulation de l'information scientifique soit respecté et que des initiatives soient prises pour faciliter l'accès des scientifiques des pays en développement aux sources d'information scientifique.

Aussi faut-il que les grands pays scientifiques mettent en place des programmes spécifiques de partage et de transfert du savoir au bénéfice des scientifiques et des utilisateurs de l'information scientifique du monde entier.

Comme il appartient à l'UNESCO de servir la cause d'un échange libre et universel de l'information scientifique et du transfert de technologies numériques avancées en matière de bibliothéconomie et de publication vers les pays en développement, l'Organisation étudie la possibilité de formuler une stratégie internationale concernant la création et la diffusion de thèses et de dissertations sur les circuits électroniques. Elle a sur ce point organisé un atelier les 27 et 28 septembre 1999 pour examiner la faisabilité d'un projet international de diffusion de ces documents par voie électronique. Ce projet devrait être conçu de manière à faciliter le transfert de connaissances des pays développés aux pays en développement, s'agissant à la fois des domaines scientifiques couverts par les thèses et dissertations et des techniques à utiliser pour la diffusion par voie électronique de la littérature scientifique.

☞ *Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à M. Axel Plathe, CII/INF, UNESCO, 1, rue Miollis, 75732 Paris Cedex 15, France. Tél. : (33-1) 45.68.44.67. Fax : (33-1) 45.68.55.82. E-mail : a.plathe@unesco.org*

## Réseau INFOJEUNESSE

Le gouvernement pakistanais a créé avec l'aide de l'UNESCO un observatoire en ligne sur la jeunesse dans la société de l'information en Asie du Sud. Cet observatoire, consultable à l'adresse <http://www.asia-infoyouth.org>, propose des liens avec des sites Web concernant la politique, l'économie et la culture régionales, donnant des informations sur les organisations de jeunes dans la région, une liste des sites Web de ces organisations et des universités en Asie du Sud et oriente vers des sites spécialisés dans les problèmes régionaux de jeunesse.

L'observatoire propose également des liens avec les sites Web mondiaux proposant des informations qui intéressent les jeunes de la région telles que possibilités de bourses d'études à l'étranger, événements mondiaux intéressant les jeunes, réseaux, offres d'emploi pour les jeunes et autres questions concernant les jeunes et les échanges interculturels : il envisage aussi d'ouvrir des groupes de discussion pour aider les jeunes de la région à communiquer dans le cyberspace.

Le projet bénéficie d'un soutien de l'UNESCO au titre d'INFOJEUNESSE, réseau international de l'UNESCO sur les informations intéressant la jeunesse.

Le réseau INFOJEUNESSE est également actif dans un certain nombre de domaines où il s'emploie à répondre aux besoins diversifiés des jeunes.

Les centres communautaires sur les technologies de l'information établis en Arménie, au Brésil et en Géorgie ont permis de rassembler et diffuser au niveau national des informations sur différentes

activités et projets concernant la jeunesse. Ces centres constituent des sources d'information fiables et à jour particulièrement utiles pour les ONG de jeunesse.

Des prix internationaux Jeunes en action sur l'Internet ont été décernés aux initiatives remarquables conçues par des jeunes en vue de contribuer au développement social. Cette activité, qui a bénéficié du concours de la Foundation of America, reflète les sentiments et les préoccupations internationales exprimés par la jeunesse. Elle permet de diffuser des informations fiables sur les objectifs et les activités de l'UNESCO à un grand nombre de jeunes ainsi qu'à des spécialistes de l'éducation et des établissements d'enseignement.

Citons encore une activité particulièrement ambitieuse qui a consisté à organiser des séances de formation à l'informatique à l'intention de jeunes défavorisés vivant dans des régions pauvres et/ou rurales afin de leur ouvrir un plus large accès à l'information et de leur permettre ainsi d'être mieux armés lorsqu'ils devront se présenter sur le marché du travail. Le réseau INFOJEUNESSE a également financé des actions de formation à l'Internet pour de jeunes animateurs, en particulier en Afrique du Sud, au Brésil et en Europe orientale.

☞ *Pour tout renseignement complémentaire sur INFOJEUNESSE, s'adresser à M. Boyan Radoykov, CII/INF, UNESCO, 1, rue Miollis, 75732 Paris Cedex 15, France. Tél. : (33-1) 45.68.33.27. Fax : (33-1) 45.68.55.82. E-mail : [b.radoykov@unesco.org](mailto:b.radoykov@unesco.org)*

## Région Amérique latine et Caraïbes

### Universités jésuites latino-américaines

Le Secrétaire exécutif de l'Association des universités jésuites d'Amérique latine (AUSJAL) a organisé une réunion à l'intention des responsables de l'informatique dans ces universités du 8 au 12 décembre 1999 à l'Université Rafael Landívar au Guatemala. Ont assisté à cette réunion les représentants des 26 universités jésuites d'Amérique latine, de 11 pays de la région, le directeur de la Jesuit Colleges and Universities Association qui regroupe 28 universités des États-Unis, et un représentant de l'Association des universités jésuites espagnoles (sept universités), auxquels se sont joints des représentants du secteur privé.

L'un des objectifs de l'AUSJAL est de créer un modèle mondial pour l'enseignement supérieur, fai-

sant principalement appel à l'informatique qui, en transformant le système éducatif, permettrait d'assurer l'éducation permanente tout au long de la vie pour tous. L'AUSJAL entend aussi promouvoir la mise en place d'un système d'unités de valeur universitaires propre qui aurait un impact direct sur la qualité de l'enseignement supérieur. Les universités jésuites s'emploieront de même à agir pour la renaissance du système de l'enseignement public en Amérique latine. L'un des moyens pour ce faire serait de créer un système d'information distribuée, de démocratiser le savoir grâce à la diffusion d'une information de grande qualité à tous et de faire que les contenus universitaires soient présents sur les systèmes informatiques.

Il pourrait ainsi se créer un puissant réseau d'information permettant un échange des connaissances

et des outils de recherche et d'enseignement dont les effets pourraient être répercutés dans l'enseignement secondaire et primaire. Cependant, les difficultés de connexion à l'Internet sont un gros handicap et constituent l'un des grands problèmes d'infrastructure que les universités jésuites d'Amérique latine sont appelées à régler. L'une des sociétés privées présentes à la réunion a proposé de connecter 26 universités appartenant à l'Association à l'Internet par satellite en leur offrant la bande de fréquence nécessaire ainsi que tout le matériel satellitaire, la formation du personnel et les applications logicielles pour téléconférence, à condition que tous les étudiants s'abonnent pour la somme de 5 dollars des États-Unis par mois à un compte autorisant au total 100 heures d'accès à l'Internet. A la question de savoir s'il serait possible d'étendre la proposition faite à l'AUSJAL à d'autres universités et bibliothèques de la région, la société a indiqué que cela pourrait être envisagé et a en outre exprimé le souhait de participer aux projets de l'UNESCO nécessitant des services de télécommunication internationaux.

### Destruction des archives et des bibliothèques au Venezuela

Les pluies torrentielles qui se sont déversées sur le Venezuela en décembre 1999 ont fait de nombreux morts et causé de sérieux dégâts aux infrastructures de base, y compris aux bibliothèques et aux archives

du pays. Selon la Bibliothèque nationale du Venezuela, une grande partie des bibliothèques publiques des États de Vargas, de Miranda et de Falcon ont été détruites, de nombreux membres du personnel sont morts ou sont portés disparus et d'importants dégâts ont été causés au matériel, aux collections, au mobilier et aux locaux.

Des régions entières du pays sont complètement dévastées et on estime que le coût des travaux de reconstruction s'élèvera à environ 1,5 milliard de dollars. Les dommages subis dans le secteur de l'information n'ont pas encore été l'objet d'une estimation globale. Des écoles, des musées, des archives et des établissements culturels ont également été gravement touchés.

La Division de l'information et de l'informatique de l'UNESCO pour l'Amérique latine et les Caraïbes fait appel à la solidarité des organisations régionales et internationales et demande aux institutions publiques et privées d'apporter un concours rapide et généreux aux efforts de reconstruction nationale du gouvernement vénézuélien.

☞ *Pour plus de renseignements sur les activités régionales d'information en Amérique latine et dans la région des Caraïbes, s'adresser à M. Isidro Fernández-Aballi, conseiller régional, UNESCO/INF/LAC, Apartado postal 68394, Caracas 1062-A, Venezuela. Tél. : (582) 286 15 25. Fax : (582) 286 04 60. E-mail : i.fernandez-aballi@unesco.org*

### Correspondant du Réseau informatique régional pour l'Afrique (RINAF)

**L**E Cap-Vert a nommé Antonio Varela, chef du Département d'électronique et d'informatique de l'Instituto Superior de Engenharia e Ciências do Mar comme correspondant du Réseau informatique régional pour l'Afrique (RINAF). Le Cap-Vert devient ainsi le 43<sup>e</sup> pays à adhérer à ce programme de l'UNESCO. RINAF sert de cadre à toute l'activité

de soutien de la télématique au service du développement en Afrique.

☞ *Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à M. Günter Cyranek, conseiller régional pour l'informatique et la télématique, Bureau de l'UNESCO, P.O. Box 1177, Addis-Abeba (Ethiopie). Fax : (251-1) 51 14 14.*

## Projets extrabudgétaires

### TecMóvel – Unité mobile d'information technologique (projet 914/BRA/60)



Unité mobile sur les technologies de l'information

Le projet vise à fournir des informations technologiques aux petites et moyennes entreprises de la province brésilienne de Rio Grande do Norte, au moyen d'une petite unité mobile. Dans une première phase, une enquête sur les besoins des usagers a été menée dans les secteurs du textile, du gaz naturel, de l'alimentation et de l'environnement. Une méthode a été également mise au point pour l'établissement de TecMóvel et une expérimentation pilote réalisée. L'organisation dans d'autres pays d'activités de formation sur le marketing de l'information technologique est envisagée. Le coordonnateur national du projet est le professeur Marcos José de Santos Guerra (mgsenai@truenet.com.br), le coordonnateur technique est M. Guido Salvi dos Santos (tecmovel@zaz.com.br) et le responsable du projet pour l'UNESCO est M. Claudio Menezes (cmenezes@unesco.org.uy).

### Développement de technologies de l'information avancées (UKR/99/050)

L'UNESCO exécute actuellement avec un concours financier du PNUD et en partageant les coûts avec le gouvernement, un nouveau projet destiné à évaluer les capacités en matière de technologies de l'information de l'Université nationale Taras Chevchenko de Kiev. L'objectif du projet est de for-

muler un cadre pour l'informatisation de la bibliothèque comportant un programme complet, y compris la connexion à l'Internet, ainsi que l'ouverture d'un réseau local pour les principales bibliothèques d'Ukraine et un réseau international de bibliothèques électroniques. Il est aussi projeté de mettre au point une stratégie pour le renforcement des capacités de cette université dans le domaine des technologies de l'information.

☞ Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à M. YonNam Kim, CII/INF, UNESCO, 1, rue Miollis, 75732 Paris Cedex 15 (France). Tél. : (33-1) 45.68.40.55. Fax : (33-1) 45.68.55.82. E-mail : yn.kim@unesco.org

### TEN

Le projet TEN consiste en l'établissement d'un réseau VSAT de base comportant 11 nœuds de communication reliés par satellite, dont l'UNESCO coordonne l'extension à la République tchèque, la Hongrie, la Lituanie et la Pologne. Sur le principe de la « classe virtuelle », dont on est convaincu qu'il se montrera viable et qu'il permettra le moment venu d'instituer un service universel, un certain nombre de cours de formation sur la télématique et ses applications (commerce électronique, conception et production de matériel multimédia, télécommunications) ont été élaborés à la suite d'une enquête sur les besoins des utilisateurs effectuée par l'UNESCO.

Un guide TEN comportant une méthode de présentation des cours a été établi et présenté à quatre tuteurs et quatre directeurs de projet d'universités d'Europe orientale au cours d'une session de formation sur le système TEN qui s'est tenue à Madrid en septembre 1999 avec le concours du fournisseur de TEN (SIRE, Espagne), de l'opérateur de télécommunications espagnoles (Telefonica, Espagne) et de formateurs détachés par le partenaire portugais de TEN (Linha Verde).

☞ Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à M. René Cluzel, CII/INF, UNESCO, 1, rue Miollis, 75732 Paris Cedex 15 (France). Tél. : (33-1) 45.68.38.85. Fax : (33-1) 45.68.55.82. E-mail : r.cluzel@unesco.org

## PRIX WEB DE L'UNESCO



LES prix Web 1999 de l'UNESCO ont été décernés à Nirvanet, qui est un e-zine (magazine électronique) artistique (<http://www.nirvanet.com>), et à un site sur la vie et l'œuvre du poète chilien Vicente Huidobro (<http://www.uchile.cl/cultura/huidobro>).

Nirvanet est un site de présentation des localités et des cultures du monde par des moyens graphiques, musicaux et vidéographiques. Il est équipé de puissants outils de navigation et est joliment dessiné, clair et très moderne. Le jury international qui a couronné Nirvanet a déclaré qu'il « associait savamment l'international et le local » et « mariait excellemment les arts de l'audiovisuel, les technologies de pointe et la cyberculture ». Ce site, qui propose une « nouvelle vision d'un monde multiculturel » est consultable en quatre langues et contribue ainsi à développer le multilinguisme sur le Web. Nirvanet est conçu et alimenté par une équipe internationale de concepteurs installés à Bruxelles, en Belgique.



Le site « Vicente Huidobro » a été conçu par une équipe d'étudiants et de professeurs de l'Université du Chili et propose un choix de poèmes, de récits, de lettres et de manifestes du poète chilien. Il

contient également une biographie, des images, des textes critiques et des informations bibliographiques. Le jury a souligné la haute qualité du site et salué « le goût et le caractère exceptionnel » de son design ainsi que la logique de son système de navigation. Il l'a également couronné en tant que bel exemple de présentation sur le Web d'œuvres de littérature du domaine public.

Ce prix, décomposé en deux prix de 5.000 dollars, est décerné chaque année par le Directeur général de l'UNESCO à des sites Web de grande qualité artistique dans les deux catégories suivantes : meilleur site Web consacré à un thème libre en rapport avec la coopération internationale dans le domaine de l'éducation, de la science, de la culture et de la communication et meilleur site Web sur un thème particulier. Le thème retenu pour cette année, à savoir « domaine public », concernait la création d'un site Web d'accès à des textes, à de la musique ou aux arts plastiques non protégés par le droit d'auteur ou des sites Web consacrés à des questions d'ordre intellectuel ou social ou encore aux avantages de l'accessibilité de l'information du domaine public.

Dans la catégorie « thème libre », deux mentions honorables ont été décernées par le jury à « Mondomix » (<http://www.mondomix.org>) créé par Marc Benaïche et son équipe (France), site de « world music » à télécharger par le grand public, et à « Moondance, Celebrating Creative Women » (<http://www.moondance.org>) créé par Loretta Kemsely (États-Unis d'Amérique), magazine littéraire en ligne de grande qualité défendant la cause de l'art et de la littérature par et sur les femmes.

Dans la catégorie « domaine public », une mention honorable a été décernée à « Wolfgang Amadé Mozart » (<http://www.wamozart.com/mozart>), créé par une équipe internationale de Belgique, du Portugal, du Brésil, d'Angleterre et des États-Unis. Ce site à valeur de monographie sur le compositeur propose une biographie, des partitions, des compositions et des extraits musicaux et a été couronné pour son excellent graphisme, ses remarquables illustrations, l'intérêt de son contenu et l'excellente qualité de son reproduit.

Le jury international, composé de sept jurés venus de toutes les régions du monde, ont retenu ces lauréats sur près de 500 candidatures soumises par des concepteurs de sites Web de 71 pays.

Les lauréats sont affichés sur le site Web de l'UNESCO à l'adresse <http://www.unesco.org/web-world/webprize> où l'on pourra bientôt obtenir des renseignements sur le prix Web de l'UNESCO 2000.

# RAPPORT DES AUTRES DIVISIONS DE CII

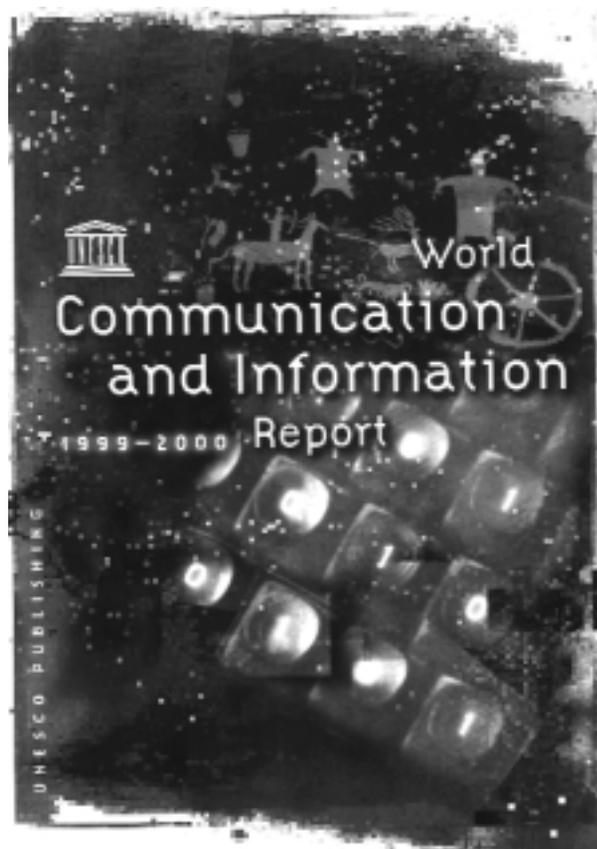
USP

**L**E Rapport mondial sur la communication et l'information 1999-2000 de l'UNESCO vient de paraître. Les 18 articles que compte le rapport donnent un aperçu de l'évolution des technologies de l'information et de la communication et de leur impact socioculturel dans un environnement marqué par la concentration économique, l'intégration technique et les mégafusions d'entreprise. Des versions imprimées de ce rapport peuvent être obtenues auprès de l'Office des Editions de l'UNESCO, 31, rue François Bonvin, 75732 Paris Cedex 15, France. Une version du rapport sera bientôt consultable en ligne.

Le rapport traite de problèmes tels que la liberté des médias, le rôle des services publics de radiotélévision, l'indépendance des journalistes, l'utilisation de l'Internet dans le domaine de l'éducation, le pluralisme culturel, l'accès universel aux ressources d'information, les enjeux de la propriété intellectuelle et de la censure sur l'Internet.

Il traite aussi de l'impact des technologies de l'information et de la communication sur le développement humain et du rôle que les gouvernements devraient jouer à cet égard. Des chapitres régionaux concernent l'audience des journaux, de la radio, de la télévision, des télécommunications, de l'informatique et de l'Internet dans les pays développés et en développement, dans les zones urbaines et rurales, parmi les personnes alphabétisées et analphabètes, parmi les riches et les pauvres.

Le rapport comporte un choix de statistiques sur le développement de la communication et l'information dans le monde.



☛ Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à M. Yves Courrier, CII/USP, UNESCO, 1, rue Miollis, 75732 Paris Cedex 15, France. Tél.: (33-1) 45.68.45.27. Fax : (33-1) 45.68.55.82. E-mail : [y.courrier@unesco.org](mailto:y.courrier@unesco.org)

## COM

L'UNESCO a récemment ouvert un site « *Innocence en danger* » illustrant les travaux menés par l'Organisation et par le Mouvement des citoyens du monde pour protéger l'innocence en danger, créé sous les auspices de l'UNESCO pour protéger les enfants et combattre la pédophilie sur l'Internet. Ce site servira de tribune à ceux qui veulent trouver des moyens de lutter contre l'exploitation sexuelle des enfants.

Le Mouvement mondial des citoyens pour protéger l'innocence en danger est une association internationale regroupant des personnalités et de simples citoyens qui ont décidé de soutenir les travaux des centaines d'organisations non gouvernementales et de spécialistes. Elle s'est créée à la suite de la réunion d'experts sur l'exploitation sexuelle des enfants, la pornographie impliquant des enfants et la pédophilie sur l'Internet, qui s'est tenue à l'UNESCO en janvier 1999.

Sa création s'inscrit dans le cadre de l'action menée en application de la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant pour alerter l'opinion mondiale et démontrer la nécessité de combattre la

pornographie impliquant des enfants et l'exploitation sexuelle des enfants résultant d'un emploi répréhensible de l'Internet et de mobiliser les ressources humaines, techniques et financières voulues pour aider les professionnels et les organisations non gouvernementales à protéger les enfants et à préserver leurs droits dans les médias et sur l'Internet.

Le site « *Innocence en danger* » sert également à diffuser de l'information sur les travaux des différents comités d'action. Il constitue en effet un organe de liaison avec les organisations non gouvernementales spécialistes de la protection de l'enfant, un outil de recherche et de diffusion des résultats de celle-ci et un point de contact pour la préparation d'une mallette d'information. Il se propose d'être un instrument pour sensibiliser le grand public à la nécessité de la prévention et de la mobilisation de soutiens et de financements.

☞ *Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à M. Carlos Arnaldo, CII/INF, UNESCO, 1, rue Miollis, 75732 Paris Cedex 15, France. Tél. : (33-1) 45.68.42.40. Fax : (33-1) 45.68.57.55. E-mail : c.arnaldo@unesco.org*

## CENTRE D'ÉCHANGE D'INFORMATION DE L'UNESCO

### Miroir du site Web de l'UNESCO au Japon

APRÈS l'ouverture du premier miroir à l'Université du Nebraska (Lincoln, au nord-est des États-Unis), en mai 1999, un nouveau site miroir de celui de l'UNESCO existe désormais au Japon à l'adresse <http://mirrorjapan.unesco.org>. Le miroir au Japon est coproduit avec l'Institut des études avancées de l'Université des Nations Unies à Tokyo. Il comporte plus de 45.000 pages et environ dix bases de données mises à jour quotidiennement et donne ainsi des informations sur toutes les activités de l'Organisation, ses documents et ses publications ainsi que ses conférences et autres manifestations. Il comprend également une exposition virtuelle des œuvres d'art présentes au Siège de l'Organisation à Paris. Des versions électroniques du Courrier de l'UNESCO et de UNESCO Sources, diffusés en version papier,

sont aussi publiées sur le site. Un choix de statistiques sur l'éducation peut également être consulté. Le site propose de nombreux hyperliens vers les sites des organisations sœurs du système des Nations Unies et des principaux partenaires de l'UNESCO.

Le miroir japonais devrait permettre aux utilisateurs de la région Asie-Pacifique d'accéder plus rapidement aux informations qu'ils recherchent et leur offrir un recours et plus de sécurité si jamais le serveur principal venait à tomber en panne.

☞ *Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à Mme Denise Pélissier, chef de la Division de l'information et de la bibliothèque, UNESCO, 7, place de Fontenoy, 75352 Paris 07 SP, France. Tél. : (33-1) 45.68.24.46. E-mail : dpelissier@unesco.org*

## NOUVELLES PUBLICATIONS

**L**ES demandes de documents émanant d'Afrique, des États arabes, d'Europe, d'Amérique latine et des Caraïbes doivent continuer d'être adressées à : Division de l'information et de l'informatique, UNESCO, 1, rue Miollis, 75732 Paris Cedex 15, France. Dans le cas de l'Argentine, du Brésil, du

Mexique, du Portugal, de l'Espagne, des États-Unis d'Amérique, du Venezuela et des pays de la région Asie-Pacifique, ces demandes doivent être envoyées directement aux centres de documentation INF dont les adresses sont indiquées ci-après :

### ARGENTINE

El Coordinador Nacional, RENBU  
Universidad de Buenos Aires  
Azcuenaga 280.1029  
Capital Federal, Argentine

### BRÉSIL

Director  
Instituto Brasileiro de Informação  
em Ciência e Tecnologia (IBICT)  
SC – Quadra 2 Bloco K  
70710 Brasília DF, Brésil

### MÉXIQUE

Sr Director  
Consejo Nacional de Ciencia y Tecnología  
Centro de Servicios de Información y  
Documentación  
Circuito Cultural Universitario  
Centro Cultural  
Ciudad Universitaria  
04515 Mexico, Mexique DF

### PORTUGAL

Sra Gabriela Lopes da Silva  
Director  
Serviço de Informação e Documentação  
Fundação para a Ciência e a Tecnologia (FCT)  
Av. D. Carlos 1, 126  
1200 Lisboa, Portugal

### ESPAGNE

Sra Directora  
Consejo Superior de Investigaciones Científicas  
Centro de Información y Documentación  
Científicas CINDOC  
Calle Joaquin Costa, 22  
28002 Madrid, Espagne

### ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Director  
West Virginia Library Commission  
Cultural Centre  
Charleston, West Virginia 25305  
États-Unis d'Amérique

### VENEZUELA

Sr Isidro Fernández-Aballi  
Asesor Regional de Comunicación en América  
latina y el Caribe CII/INF/LAC  
Apartado postal 68.394  
Caracas 1062 A, Venezuela

### REGION ASIE-PACIFIQUE

UNESCO/INF Documents Supply Service  
c/o The National Library of Thailand  
Samsen Road  
Bangkok 10300, Thaïlande

Tous les documents peuvent être consultés sur place dans les établissements susmentionnés. Des exemplaires peuvent être obtenus contre remboursement au prix fixé par les organismes chargés de la diffusion. Tous les documents récents ou épuisés sont également disponibles sur microfiches, au prix de 20 FF, par fiche – une fiche représentant normalement 96 pages de texte. Les commandes de microfiches doivent être envoyées à l'adresse suivante : Section des archives et des micrographies, DIT/AM, UNESCO, 7, place de Fontenoy, 75732 Paris 07 SP, France.

On trouvera ci-dessous une liste des nouvelles publications.

- *Guide to the archives of intergovernmental organizations*. Paris : UNESCO, 1999, 325 p. (CII-99/WS/2).
- SIEGEL, Elliot ; CARROLL, Bonnier C. ; THOMPSON, Patricia. *Projet pilote sur l'accès aux moyens télématiques dans les Caraïbes orientales*. Paris, UNESCO, 1999, 32 p. (CII-98/WS/17 Rev.). Version française de « Pilot Project on Access to Telematics Facilities in the Eastern Caribbean ».

- VARY, James P. *Report of the Expert Meeting on Virtual Laboratories, organized by the International Institute of Theoretical and Applied Physics (IITAP), Ames, Iowa with the support of UNESCO*. Paris, UNESCO, 2000, 64 p. (CII-00/WS/01).

- *Information Technology for Development. Volume 8, Number 3, 1999*. IOS Press, Amsterdam, Netherlands ... 181 p., ISSN 0268-1102.

Un petit nombre d'exemplaires des publications suivantes peuvent encore être obtenus gratuitement :

- *The Information Revolution and National Security: dimensions and directions/sous la direction de Stuart J.D. Schwartzstein*.
- *The International Information and Library Review. Volume 29, Numbers 1-2 and Volume 29, Numbers 3-4, 1997*.
- *Memory of the World: Proceedings of the First International Conference, Oslo, 3-5 June 1996*.
- *Survey and Analysis of the Major Ethical and Legal Issues Facing Library and Information Services* de Thomas J. Froehlick.

Ce bulletin publie des informations sur les activités de la Division de l'information et de l'informatique et autres sujets connexes. Publié deux fois par an en anglais, arabe, espagnol, français et russe, le Bulletin est distribué gratuitement par la Division.

*Rédacteur en chef : Philippe Quéau. Rédacteur adjoint : Joie Springer. Assistante de publication : Grace Mensah.*

Les lecteurs sont invités à communiquer par écrit leurs observations et suggestions concernant le Bulletin et toute information pertinente au : Bulletin de l'UNISIST, Division de l'information et de l'informatique, 1, rue Miollis, 75732 Paris Cedex 15, France. Tél. : (33-1) 45.68.44.29. Télécopie : (33-1) 45.68.55.82. Courrier électronique : j.springer@unesco.org. Tout exemplaire du Bulletin peut être commandé directement à : g.mensah@unesco.org.

Le Bulletin de l'UNISIST peut être consulté sur l'Internet : <http://www.unesco.org/webworld/publications/index.html>

En cas de changement d'adresse, veuillez joindre l'étiquette portant vos anciennes coordonnées.



DIVISION DE L'INFORMATION ET DE L'INFORMATIQUE

***INFORMATION***  
***INFORMATIQUE***  
***TÉLÉMATIQUE***

Bulletin de l'UNISIST  
Vol. 27, n° 1, 1999

# TABLE DES MATIÈRES

<b>ÉDITORIAL</b> .....	3
LE CYBERESPACE ET LES NATIONS UNIES .....	3
<b>IN MEMORIAM</b> .....	4
<b>CDS/ISIS</b> .....	5
CDS/ISIS DANS LA RÉPUBLIQUE DE CORÉE - COOPÉRATION AVEC LE KINITI .....	5
CRÉATION DE L'ASSOCIATION DES UTILISATEURS DE CDS/ISIS DU MALAWI .....	5
CDS/ISIS ET L'INTÉGRATION ET LA COOPÉRATION INTERNATIONALES ENTRE LES BIBLIOTHÈQUES .....	6
<b>INFOÉTHIQUE</b> .....	7
OBSERVATOIRE UNESCO DE LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION .....	7
<b>ARCHIVES</b> .....	8
<b>ARCHIVES AUDIOVISUELLES</b> .....	10
KENYA .....	10
AZERBAÏJAN .....	10
LE LIVRE DU NITRATE DE LA FIAF - RAPPORT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX ET APPEL À CONTRIBUTIONS .....	11
<b>BIBLIOTHÈQUES</b> .....	16
LETTONIE .....	16
RESTAURATION DE LA BIBLIOTHÈQUE D'ÉTAT DE LA RUSSIE - INAUGURATION .....	16
<b>MÉMOIRE DU MONDE</b> .....	17
<b>RÉSEAU UNAL</b> .....	18
RÉUNION SOUS-RÉGIONALE DU RÉSEAU UNAL EN GAMBIE .....	18
L'INTERNET : UNE OCCASION UNIQUE DE DÉVELOPPER LES BIBLIOTHÈQUES .....	20
<b>TÉLÉMATIQUE</b> .....	22
PROJET CARAÏBE .....	22
LES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES ET COMMUNAUTAIRES COMME POINTS D'ACCÈS AUX AUTOROUTES DE L'INFORMATION EN AFRIQUE .....	23
<b>RAPPORT DU CONSEIL DU PGI ET DU COMITÉ DU PII</b> .....	26
<b>INFORMATIQUE</b> .....	28
POLITIQUES ET STRATÉGIES NATIONALES EN MATIÈRES D'INFORMATIQUE .....	28
<b>NOUVELLES BRÈVES</b> .....	28
<b>INFOJEUNESSE</b> .....	29
PRIX WEB DE L'UNESCO 1999 .....	30
<b>RAPPORTS D'AUTRES DIVISIONS DU CII</b> .....	32
RAPPORT SPÉCIAL .....	32
<b>BUREAUX RÉGIONAUX</b> .....	34
ASIE ET PACIFIQUE .....	34
AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES .....	34
ÉTATS ARABES .....	36
<b>CENTRE D'ÉCHANGE D'INFORMATION DE L'UNESCO</b> .....	37
OUVERTURE D'UN SITE MIROIR DU SITE WEB DE L'UNESCO .....	37
<b>L'ACTUALITÉ DE L'INFORMATION</b> .....	37
<b>NOUVELLES PUBLICATIONS</b> .....	38

# ÉDITORIAL

## Le cyberspace et les Nations Unies

par Philippe Quéau

Directeur de la Division de l'information et de l'informatique

LA gestion des biens mondiaux de l'humanité haute mer, couche d'ozone, orbites géostationnaires, génome humain, information du domaine public ou même protocole Internet TCP/IP et standards « ouverts » doit se voir accorder une priorité plus élevée sur l'Agenda politique mondial car elle compte parmi les questions brûlantes qui importent pour l'intérêt commun — la res publica — à l'échelle mondiale. Les biens communs immatériels doivent également être pris en compte dans l'élaboration d'un cadre stratégique de gouvernance mondiale. Ainsi le domaine immense mais controversé de la propriété intellectuelle devrait-il être étudié non seulement sous l'angle des intérêts juridiques ou commerciaux défendus par l'OMPI et l'OMC mais aussi d'un point de vue plutôt éthique et politique (analyse des rapports de force entre les différents intérêts sectoriels qui interviennent dans ce domaine, réflexion philosophique sur les postulats fondamentaux qui sous-tendent les principes juridiques). Les questions qui touchent aux droits des utilisateurs et en particulier aux exceptions au droit d'auteur qui relèvent de « l'usage loyal » aux fins d'enseignement et de recherche scientifique sont d'une importance particulièrement cruciale pour l'éducation de base pour tous.

Il est donc nécessaire que toutes les institutions spécialisées des Nations Unies adoptent une politique commune afin de protéger les biens mondiaux matériels et immatériels. L'ouvrage *Global Public Goods, International Cooperation in the 21st Century* (New York 1999) (résumé en français sous le titre Les biens publics à l'échelle mondiale

— La coopération internationale au XXI<sup>e</sup> siècle), publié par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), propose à ce sujet des solutions novatrices et iconoclastes, telle cette suggestion : « Peut-être pourrait-on faire servir les redevances de brevets au financement d'une banque mondiale des connaissances. Une partie des recettes de l'OMPI serait par exemple utilisée pour financer certaines recherches négligées sur les maladies tropicales et l'agriculture ainsi que l'éducation de base pour tous. Ces recettes pourraient également servir à faciliter l'accès des pays pauvres à des connaissances essentielles mais encore protégées par des brevets. Le resserrement des liens entre l'UNESCO et l'OMPI pourrait ainsi constituer un premier pas vers la création d'une banque de connaissances, ou du moins, vers la mise en place du pivot d'une telle institution à l'échelle mondiale ».

De quels types d'informations et de connaissances avons-nous besoin pour favoriser le « bien mondial » ? Si nous voulons « civiliser la mondialisation », il nous faut commencer par bâtir l'infrastructure juridique, politique et sociale qui assurera un accès équitable aux « biens publics mondiaux ». Que le commerce et la finance privés se prévalent de leur capacité d'évincer l'intérêt public s'agissant de profiter des biens publics est reconnu comme la « tragédie du bien commun ». Il est du devoir des Nations Unies d'examiner cette distorsion particulière et de chercher à y remédier. C'est là une condition essentielle de la bonne gouvernance globale d'une planète qui rétrécit à vive allure.

## IN MEMORIAM



*Le regretté Giampaolo del Bigio*

**L**E 22 décembre 1998, le monde de l'information a perdu l'un de ses piliers avec le décès de M. Giampaolo del Bigio qui avait consacré sa vie professionnelle à la communauté internationale.

Né en 1940 en Italie, M. del Bigio, après avoir étudié l'économie à l'Université Bocconi à Milan (Italie), avait travaillé à l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA, Vienne, Autriche) de 1965 à 1973, date à laquelle il avait été muté à l'UNESCO où il avait occupé différents postes avant de prendre en septembre 1998 sa retraite d'administrateur du programme CDS/ISIS et il était directeur à la Division de l'information et de l'informatique. Auteur de nombreux articles et rapports sur les systèmes de traitement de l'information, M. del Bigio était connu sur le plan international comme le créateur de CDS/ISIS, logiciel de recherche documentaire ayant permis à des milliers de gens dans le monde entier d'accéder aux technologies de l'information.

CDS/ISIS, qu'il avait mis au point pour l'UNESCO en coopération avec d'autres institutions et experts, est devenu un outil essentiel qui, aujourd'hui, façonne le paysage mondial de la gestion de l'information et en particulier de celle des bibliothèques et des documents. Ce produit illustre par excellence l'idée selon laquelle il faut mettre des logiciels dans le domaine public pour permettre la création et la publication d'une information du domaine public et rendre celle-ci accessible. M. del Bigio s'est toujours maintenu à la pointe du progrès technique et attachait une grande importance à l'écoute des usagers et à la satisfaction de leurs besoins. En raison de sa maîtrise des fondements de l'informatique, mais aussi de ses applications et de son administration, le tra-

vail auquel il a consacré sa vie a apporté une contribution d'une valeur inestimable à la mise en place de capacités de gestion de l'information susceptibles de continuer à se développer dans le monde entier et en particulier dans les pays en développement.

Après s'être employé à mettre au point la version de CDS/ISIS pour gros ordinateurs, en 1985, M. del Bigio en a achevé la première version pour micro-ordinateur et a organisé à l'UNESCO la même année un premier cours de formation pour une cinquantaine de pionniers de l'utilisation de ce logiciel. En 1989, lorsqu'est parue la deuxième version du produit, quelque 4 000 personnes utilisaient déjà celui-ci et lorsqu'une nouvelle version révisée a été diffusée en 1993, le nombre des usagers déclarés avait atteint 13 000. Aujourd'hui, on estime qu'il existe à travers le monde plus de 25 000 exemplaires de CDS/ISIS, dont la version initiale en anglais a été traduite en français, espagnol, allemand, portugais, russe, polonais, arabe, chinois et coréen. La première version de CDS/ISIS pour Windows a été publiée en janvier 1998.

Giampaolo del Bigio était l'âme de toutes ces activités. Le respect universel qu'il inspirait, sa ténacité et son charisme lui avaient gagné de nombreux disciples dans la profession. Il a voué sa vie au transfert des connaissances par l'échange interpersonnel dans le monde entier. Passé maître dans l'art de présenter clairement ses idées de manière à faire comprendre même les notions les plus complexes à ses auditoires, travailleur acharné d'une grande compétence, il n'en resta pas moins un modeste qui sera très regretté dans le monde de l'information.

## CDS/ISIS

### CDS/ISIS dans la République de Corée - Coopération avec le KINITI

L'INSTITUT coréen d'information industrielle et technologique (KINITI) collabore très activement avec l'UNESCO au développement de CDS/ISIS. Après avoir d'abord travaillé il y a plusieurs années à la version pour DOS, il a commencé en 1996 à mettre au point la version coréenne de CDS/ISIS pour Windows, en coopération étroite avec CII/INF. En 1997, cette version était prête à traiter non seulement le coréen mais aussi le japonais et le chinois. Le KINITI a également élaboré la version coréenne de UNESCO/BIREME ISIS\_DLL, utilitaire d'écriture de programmes fondé sur CDS/ISIS.

Toutes les modifications nécessitées par la publication d'une nouvelle version de CDS/ISIS par l'UNESCO, au début de 1999, sont actuellement apportées. Les quelques problèmes signalés

concernant la version coréenne devraient être résolus prochainement.

Afin de répondre à un besoin réel dans de nombreux États membres, l'UNESCO a proposé au KINITI de l'aider à mettre au point une version UNICODE de CDS/ISIS. On disposerait ainsi d'un logiciel universel permettant de traiter des données dans des langues très différentes et/ou des caractères autres que les caractères latins. Le KINITI s'est déclaré prêt à participer à ce projet, si possible avec un concours financier de l'UNESCO et peut-être d'autres organismes qui s'y intéressent en Europe.

☞ Pour tout complément d'information, s'adresser à M. Davide Storti, CII/INF, UNESCO, 1, rue Miollis, 75732 Paris Cedex 15, France. Tél. : (33-1) 45.68.37.91. Télécopie : (33-1) 45.68.55.82. Courrier électronique : d.storti@unesco.org.

### Création de l'Association des utilisateurs de CDS/ISIS du Malawi

L'ASSOCIATION des utilisateurs de CDS/ISIS du Malawi a été créée à Lilongwe (Malawi) en mars 1999. Cette initiative représente l'aboutissement des efforts déployés par le documentaliste de la Commission nationale du Malawi pour l'UNESCO, qui avait participé en septembre 1998 à un cours sous-régional de formation avancée à CDS/ISIS organisé à Harare par l'Association des utilisateurs du logiciel du Zimbabwe. Cependant, cette nouvelle association d'utilisateurs de CDS/ISIS n'est pas une innovation totale au Malawi. Une association d'utilisateurs y avait déjà été créée à la fin des années 80, mais avait dû cesser ses activités en 1994 en raison de problèmes financiers et logistiques. Tant qu'elle avait existé, elle avait néanmoins apporté une importante contribution à la mise au point et à l'utilisation de CDS/ISIS au Malawi ; les buts et objectifs de la nouvelle association sont les suivants :

- servir de forum en vue de l'échange de l'expérience sur l'utilisation du logiciel CDS/ISIS ainsi que sur le dépistage et la résolution des problèmes qu'elle peut poser. Pour cela, il organisera des réunions générales trimestrielles, publiera un bulletin trimestriel (Informanet), mettra sur pied des programmes de formation (séminaires, ateliers) in situ, ainsi que des activités spéciales de formation et un groupe de discussion sur l'Internet ;
- suivre les nouvelles évolutions de CDS/ISIS,

du matériel et de la technologie informatiques en général et diffuser cette information aux usagers ;

- nouer des liens avec des organismes extérieurs, qu'il s'agisse de donateurs ou d'autres associations d'utilisateurs à l'étranger ;
- définir des bases de données particulières conformément aux normes et pratiques nationales et internationales ;
- tenir à jour un répertoire de spécialistes et autres personnes possédant des compétences techniques relatives à CDS/ISIS et aux technologies de l'information ;
- suivre l'utilisation des ordinateurs et des logiciels dans les bibliothèques, archives et centres de documentation du Malawi et faire connaître aux nouveaux utilisateurs de l'informatique l'existence des logiciels et bases de données CDS/ISIS.

La Commission nationale du Malawi pour l'UNESCO assurera le secrétariat de l'Association d'utilisateurs, laquelle souhaite établir des contacts avec des organismes analogues en Afrique, en Amérique latine, en Asie et en Europe afin de tirer parti de leur expérience. Cette association est également désireuse de se constituer une collection de matériels CDS/ISIS et sollicite les dons en espèces d'organisations et institutions pour pouvoir mener ses activités.

✉ Pour tout complément d'information, s'adresser au Secrétaire, Malawi CDS/ISIS User Group, c/o Malawi National Commission for

UNESCO, P.O. Box 30278, Lilongwe (Malawi).  
Tél. : 265784 000/285. Télécopie : 265782 417.  
Courrier électronique : nls@malawi.net

## CDS/ISIS et l'intégration et la coopération internationales entre les bibliothèques

**P**LUIS de 7 000 organisations, dans plus de 80 pays, utilisent CDS/ISIS. Les distributeurs officiels du logiciel sont maintenant plus de 50 et ses concepteurs et spécialistes ont constitué des dizaines d'associations internationales et groupements de professionnels. Le système CDS/ISIS a été conçu par l'UNESCO puis mis au point et tenu à jour pour servir d'outil universel d'automatisation distribué gratuitement sur demande aux bibliothèques, archives, musées et services de documentation et d'information de différentes organisations.

Bien qu'il traite surtout du texte et des données formatées, ses applications spéciales permettent la manipulation d'images et le traitement en mode texte intégral, ainsi que l'accès à distance aux réseaux mondiaux, notamment l'Internet, et les opérations sur ces réseaux. Offrant la possibilité de modifier champs et enregistrements, il assure l'utilisation rationnelle des mémoires d'ordinateurs et, surtout, ne limite pas la longueur des champs créés, non plus que la taille des enregistrements, deux caractéristiques qui sont d'une grande importance pour son utilisation par les bibliothèques. Grâce à sa compatibilité avec les environnements de travail les plus courants, il permet d'élaborer des systèmes automatisés universels répondant aux besoins actuels pour un coût beaucoup plus faible que d'autres systèmes de gestion de bases de données. Malheureusement, beaucoup d'organisations ignorent tout ou se font une idée erronée des caractéristiques qui le rendent avantageux, compte tenu de la faiblesse des budgets des bibliothèques, des archives et des musées dans le monde entier.

Les services d'information des pays développés ont besoin de systèmes modernes de gestion de bases de données comme de recherche de l'information et ceux qui sont sensibles au rapport qualité/prix donnent la préférence à CDS/ISIS. L'automatisation des bibliothèques du monde saurait difficilement s'effectuer sans CDS/ISIS qui compte parmi ses utilisateurs des centaines de bibliothèques nationales et parlementaires, des bibliothèques de musées, d'établissements d'enseignement, d'institutions à but religieux ou caritatif et d'organisations internationales ainsi que des bibliothèques publiques ou spécialisées.

Les systèmes fondés sur CDS/ISIS sont extrêmement précieux pour les pays d'Europe orientale et de la CEI qui ont acquis une certaine expérience de l'utilisation de ce logiciel pour l'automatisation des bibliothèques et l'établissement de systèmes d'information. Aujourd'hui, l'ensemble du logiciel offre un moyen efficace de développer la coopération internationale entre les bibliothèques, les musées, les archives et d'autres établissements de recherche, d'animation culturelle et d'enseignement. Dans ce domaine, deux grandes tendances sont à signaler :

- la création et l'institutionnalisation de liens de coopération internationale par la mise en place d'associations, groupements et unions à caractère non gouvernemental ;
- la mise au point, la diffusion et la mise en œuvre de systèmes automatisés fondés sur CDS/ISIS et utilisant les technologies de l'information les plus modernes.

Dans la Fédération de Russie, ces deux activités ont été encouragées par la Bibliothèque nationale publique de science et de technologie qui est le distributeur officiel de CDS/ISIS.

### *Association internationale des utilisateurs et concepteurs des systèmes CDS-ISIS et des nouvelles technologies de l'information (ISIS-NIT)*

Fondée en 1992 et rebaptisée en 1995 par ses deux fondateurs, la Bibliothèque nationale publique russe de science et de technologie et l'Institut des systèmes logiciels de l'Académie nationale des sciences d'Ukraine, cette association comprend plus de 80 bibliothèques, instituts de recherche et autres organismes en Bélarus, en Estonie, dans la Fédération de Russie, en Géorgie, au Kazakhstan, en Lituanie, en Ouzbékistan, au Tadjikistan et en Ukraine et devrait s'élargir encore pour englober un certain nombre d'organismes d'autres pays de la Communauté d'États indépendants (CEI). D'étroites relations professionnelles ont été maintenues avec les utilisateurs de CDS/ISIS en Bulgarie, en Pologne et en Slovaquie et des projets

communs ont été entrepris avec ISIS + (Royaume-Uni) et l'Association des utilisateurs de CDS/ISIS des Pays-Bas.

L'Association ISIS-NIT s'est fixé les principaux objectifs suivants :

- coordonner le développement et l'utilisation du système IRBIS d'automatisation intégrée des bibliothèques et d'autres systèmes ;
- vulgariser CDS/ISIS et apporter un soutien technologique et consultatif à ses membres ;
- organiser régulièrement des cours de formation, ateliers, réunions professionnelles et conférences pour ses membres ;
- participer à d'autres projets concernant les bibliothèques, l'information et l'enseignement ;
- œuvrer à accroître le nombre des organismes utilisateurs dans d'autres pays et contribuer à l'étude et à l'application rationnelles du système CDS/ISIS et des nouvelles technologies de l'information.

### *Systeme expansible d'information integree pour les bibliothèques (IRBIS)*

Ce système a été élaboré par des spécialistes à partir du logiciel CDS/ISIS en vue de l'automatisation intégrée des techniques d'information bibliothécaire dans différents types de bibliothèques. Amélioré en permanence, il est utilisable sur PC et réseau local sous MS DOS, WINDOWS 95, WINDOWS NT et UNIX (Linux, Free BSD,

SCO OpenServer). Ce système est utilisé dans plus de 70 bibliothèques de la CEI et 30 nouvelles installations sont envisagées pour l'avenir proche.

Les caractéristiques générales du système sont les suivantes :

- il permet la création et la gestion de catalogues électroniques et de structures de bases de données d'une taille maximale de 16 millions d'enregistrements chacun ;
- les champs et les enregistrements sont variables, des sous-champs sont prévus et il est fait appel à la technologie des champs intégrés ;
- le système s'adapte à n'importe quel réseau local sur plate-forme INTEL ;
- il permet la création automatisée de dictionnaires pour effectuer des interrogations directes et comporte des systèmes spécialisés de traitement des langues et de construction de thésaurus ;
- il permet de gérer les données graphiques et de traiter les documents en texte intégral ;
- il est compatible avec le format international de télécommunication UNIMARC ;
- il s'adapte à toutes les technologies utilisées couramment dans les bibliothèques ;
- il comporte une interface facilitant la tâche de l'utilisateur.

*Extrait d'un article de M. Yakov Shraiberg, premier directeur adjoint, Bibliothèque nationale publique russe de science et de technologie, président de l'Association internationale des utilisateurs et concepteurs des systèmes CDS/ISIS et des nouvelles technologies de l'information.*

## INFOÉTHIQUE

### Observatoire UNESCO de la société de l'information

**L**ANCÉ par l'UNESCO en septembre 1998, l'Observatoire international de la société de l'information et de l'infoéthique est devenu le plus fréquenté de tous les sites Web de l'UNESCO. Le nombre de visiteurs a augmenté régulièrement au cours des derniers mois, au point de valoir à l'Observatoire une mention dans la littérature spécialisée sur le Web.

Cet Observatoire a été créé pour donner suite aux recommandations du premier Congrès INFOéthique, tenu en mars 1997. Son principal objectif est d'être sur le Web un lieu de veille permanente, accessible à tous, en ce qui concerne l'évolution des aspects éthiques, juridiques et sociétaux de la société de l'information dans le monde et de promouvoir un débat véritablement mondial sur ces questions.

#### Champ d'observation

L'Observatoire suit les textes législatifs officiellement adoptés, plans de travail, stratégies et politiques qui régissent les activités institutionnelles, nationales et internationales sur le Web dans les domaines suivants :

- la mondialisation de la société de l'information par des modifications de la formation et des comportements qui favorisent une société plus ouverte où les ressources et l'information soient mieux partagées, ainsi que de nouveaux schémas de collaboration et de travail en groupe, l'utilisation de nouveaux outils cognitifs et le multiculturalisme ;
- la protection transfrontalière des données à caractère privé sur les personnes et en particulier

les mineurs ; la protection contre les atteintes à leur vie privée, les comportements agressifs et l'usage incontrôlé de données personnelles ou le retraitement de données fournies pour des transactions précises. Ce domaine englobe la protection internationale de la vie privée, le commerce électronique et la cryptographie ;

- la qualité, la sécurité et l'authenticité de l'information circulant sur l'Internet. Ceci englobe l'élaboration d'instruments juridiques (lois, accords internationaux, etc.) et de textes d'autoréglementation (codes de déontologie, règlements adoptés par des professions, etc.) réglementant le contenu de l'information, ainsi que l'harmonisation de ces instruments aux niveaux national et international. Est également inclus dans ce domaine tout ce qui touche aux droits de propriété intellectuelle, au droit d'auteur et à la violence ;

- l'accès à l'information en tant que droit fondamental de l'être humain (y compris la promotion de l'accès à l'information appartenant au domaine public mondial et du multilinguisme, la communication de l'information gouvernementale dans le cadre d'une nouvelle forme de gouvernance, les études sur les politiques nationales de l'information et des politiques de tarification des opérateurs internationaux, la diffusion de l'information à des fins éducatives, culturelles et scientifiques).

L'Observatoire est conçu pour être un environnement interactif dans lequel les usagers sont encouragés à contribuer à leur information. Adresse du site : <http://www.unesco.org/webworld/observatory/index.html>

### Axes d'action

- Promouvoir la constante mise en commun internationale des expériences et des connaissances dans les domaines couverts par l'Observatoire : mondialisation de la société de l'information, respect de la vie privée, réglementation des contenus et accès à l'information et multilinguisme ;

- maintenir une base de données à jour sur ces expériences et sur les sites Web de référence et veiller à la large diffusion de ces données par les moyens électroniques et traditionnels ;

- assurer l'apport des idées des intellectuels et des enseignants sur les questions suivies par l'Observatoire ;

- organiser périodiquement des réunions « INFOéthiques » en vue du suivi de l'évolution de ces questions au niveau international ;

- publier des études, articles, thèses, ouvrages et manuels de référence sur les sujets en question ;

- rechercher des soutiens politiques et financiers en vue de promouvoir le développement de l'Observatoire.

Les réactions reçues de toutes les régions du monde montrent clairement que l'Observatoire offre un exemple parfait de ce que l'UNESCO peut apporter à la communauté intellectuelle internationale.

Nous sommes très conscients des nombreuses améliorations encore nécessaires pour rendre le site facile à consulter et informatif et nous nous employons à les apporter dans la limite de nos moyens humains et financiers. La tâche est toutefois immense car la problématique dont il s'agit est courante et d'une brûlante actualité ; c'est pourquoi nous envisageons de faire appel à des partenaires régionaux (organisations ou universités) disposant du personnel nécessaire pour sélectionner dans leur région les éléments à diffuser par l'Observatoire dans leur langue locale, l'un de nos soucis principaux étant de rendre le site multilingue. Tout conseil ou assistance dans la recherche de ces organismes sera grandement apprécié.

✉ Pour tout complément d'information, s'adresser à M. Victor Montviloff, CII/INF, UNESCO, 1, rue Miollis, 75732 Paris Cedex 15, France. Tél : (33-1) 45.68.45.03. Télécopie : (33-1) 45.68.55.82. Courrier électronique : [v.montviloff@unesco.org](mailto:v.montviloff@unesco.org)

## ARCHIVES

IL est largement admis que des services d'archives efficaces et dont les fonds sont accessibles au public constituent le fondement de la démocratie et d'une bonne gouvernance. Cependant, en dehors des dévastations dues aux années de guerre, les services d'archives de Bosnie-Herzégovine ont également été profondément

affectés par le processus de transition politique et économique qu'a connu le pays.

En 1995 et 1996, l'UNESCO a financé une mission de consultant afin d'entreprendre une étude sur l'état des services d'archives nationaux et régionaux en Bosnie-Herzégovine. Le consultant a également réalisé des travaux préliminaires au sujet

d'un projet de recensement des organismes du pays qui créent des documents et a organisé une réunion des directeurs d'archives du pays afin d'examiner avec eux les problèmes et de définir les priorités d'action future. (Ce rapport peut être consulté en ligne à l'adresse suivante : <http://www.unesco.org/webworld/en/icadoc.htm> ou depuis l'UNESCO - *FMR/CII/INF/96/107*).

Malgré cela, les services d'archives de Bosnie-Herzégovine n'ont jusqu'à ce jour malheureusement reçu qu'une aide relativement faible de la part de la communauté internationale et la remise en état de ces services a été le thème d'un séminaire international organisé par le UK Bosnian Institute, avec le soutien financier du British Council, qui s'est tenu en mai 1999 au Public Record Office à Londres en présence de représentants de l'UNESCO et d'un certain nombre d'autres institutions. Cette réunion a constitué une étape supplémentaire dans le renforcement du rôle des archives dans le développement national. Consciente des graves dégâts infligés au patrimoine culturel par les guerres, par exemple dans l'ex-Yougoslavie et dans certaines régions d'Afrique ces dernières années, l'UNESCO a mis au point un programme d'urgence et publié dans ce cadre des *Guidelines for the Safeguarding of Vital Records in the Event of Armed Conflicts (Directives pour la sauvegarde des documents essentiels en cas de conflit armé)* qui comprennent :

- un Guide de la mise au point des programmes d'urgence ;
- des rapports d'experts sur les moisissures et les insectes nuisibles, les contrôles environnementaux, la sécurité incendie, le génie militaire et le renforcement des bâtiments ;
- le contexte juridique de la protection du patrimoine culturel ;
- des informations sur les techniques de microfilmage, l'utilisation de sacs de sable, les contacts internationaux et autres sources.

Ses efforts sont vigoureusement soutenus par le Conseil international des archives (CIA) et la Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques (IFLA), qui ont créé le Comité international du Bouclier Bleu en coopération avec le Conseil international des musées (ICOM) et le Conseil international des

monuments et des sites (ICOMOS). Bien que la Convention de l'UNESCO pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé adoptée à La Haye en 1954 constitue un cadre juridique pour la sauvegarde du patrimoine culturel en cas de guerre, la destruction récente d'éléments du patrimoine dans les zones du monde entier où sévit la guerre a suscité des appels en faveur d'une protection accrue, car non seulement ces destructions infligent de lourdes pertes au patrimoine commun mondial mais encore nuisent beaucoup à l'identité des communautés locales.

L'UNESCO a par conséquent réexaminé la Convention de 1954 en collaboration avec des organisations intergouvernementales et non gouvernementales et conclu qu'il faudrait en renforcer plusieurs points. En particulier, il a été instamment demandé d'adopter un meilleur système de sanctions afin de punir les auteurs de crimes contre le patrimoine culturel et de créer un organe chargé de superviser la mise en œuvre de la Convention.

Une grande conférence a par conséquent été convoquée à La Haye du 15 au 26 mars 1999 en vue d'adopter de nouvelles dispositions pour la **Conférence diplomatique concernant le projet de Deuxième Protocole à la Convention pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé**, qui indique à la communauté internationale les mesures à prendre pour s'opposer à la multiplication des dégâts et pertes liés aux conflits armés depuis 1990.

En 1899, la Reine Wilhelmine des Pays-Bas et le Tsar Nicolas II de Russie avaient invité les nations du monde à se réunir à La Haye pour la première Conférence internationale sur la paix. Bien qu'une paix mondiale durable n'ait pas pu être instaurée au cours des cent années qui se sont écoulées depuis, la signature du nouvel instrument, qui devrait avoir lieu en mai 1999 dans le cadre des manifestations prévues pour la commémorer le centenaire de cet événement, un effort international d'importance aura au moins été fait pour sauvegarder notre patrimoine culturel.

☞ *Pour tout complément d'information, s'adresser à M. Axel Plathe, CII/INF, UNESCO, 1, rue Miollis, 75732 Paris Cedex 15, France. Tél. : (33-1) 45.68.44.67. Fax : (33-1) 45.68.55.82. Courrier électronique : [a.plathe@unesco.org](mailto:a.plathe@unesco.org)*

# ARCHIVES AUDIOVISUELLES

## Kenya

EN décembre 1998, l'UNESCO a envoyé une mission de consultants sur le terrain afin d'aider la Kenyan Broadcasting Corporation (KBC) à préparer un plan d'informatisation de ses bibliothèques et archives. Cependant, compte tenu de l'évolution des archives et bibliothèques de radio et télédiffusion, ces services ne peuvent plus être considérés isolément car beaucoup des changements susceptibles d'être apportés à la bibliothèque auront une incidence sur les innovations effectuées dans d'autres domaines de la station et vice versa.

La Kenya Broadcasting Corporation est la radiotélévision nationale du Kenya et a été fondée en 1928, ce qui en fait l'une des plus anciennes, si ce n'est la plus ancienne, station de radiodiffusion d'Afrique. Elle radiodiffuse au niveau national 19 heures par jour en swahili et en anglais à partir du siège situé à Nairobi. La station de Nairobi émet également dans six autres langues à destination du centre et du sud du Kenya. Depuis Kisumu, à l'ouest du pays, elle émet dans huit langues vernaculaires et depuis Mombasa, à l'est, dans six autres.

Les bibliothèques et archives de la KBC se répartissent en trois catégories — son, télévision et livres. Toutes ensemble, elles possèdent de riches ressources constituant une part essentielle du patrimoine national du Kenya. Dans le cas de la « sonothèque », le matériel remonte au milieu des années 20. Comme toutes les autres collections sonores du monde, l'un des plus grands dangers qui la menacent est la suppression imminente des bandes de format quart-de-pouce, ce qui signifie que tout doit être transféré sur un autre format pour préserver l'information à long terme.

L'actuelle crise d'obsolescence des formats qui menace les enregistrements analogiques des bibliothèques et archives sera coûteuse à résoudre, mais la numérisation est de plus en plus considérée comme la solution la plus pratique car elle permet d'effectuer des copies supplémentaires sans qu'il y ait perte

de qualité. Cependant, les problèmes d'obsolescence des formats et de détérioration des supports ne disparaîtront pas avec le passage aux formats numériques. Les collections devront encore être copiées de temps à autre sur de nouveaux supports et dans de nouveaux formats. A l'avenir, la bibliothèque mettra par conséquent davantage l'accent sur la préservation de l'information, que ce soit sous forme de sons, d'images, de textes, etc., que sur celle du support comme on le fait actuellement.

L'évolution future de la technologie rendra obligatoire l'introduction du matériel informatisé dans les bibliothèques et les archives, mais les technologies numériques actuelles ne seront que des solutions temporaires pour de nombreuses applications. L'informatisation des catalogues des bibliothèques et la numérisation du matériel influera sur le développement de la KBC et sur ses méthodes de travail. C'est dans les bureaux de production que les effets se feront le plus immédiatement sentir au fur et à mesure qu'ils seront connectés au réseau informatique. Les producteurs et autres à la recherche d'informations n'auront plus à se rendre en personne à la bibliothèque pour faire des recherches dans le catalogue. En outre, de nombreuses demandes d'enregistrements, etc., seront faites par l'intermédiaire du réseau et le matériel sera livré au service approprié par le personnel de la bibliothèque.

L'introduction de matériel numérique fait partie d'une tendance mondiale qui s'imposera aux organismes de radiodiffusion du monde entier à cause de l'obsolescence croissante des systèmes analogiques traditionnels. Les ordinateurs seront utilisés à la fois comme un élément essentiel du processus d'élaboration des programmes et comme un instrument de préservation de l'information.

Le consultant a par conséquent proposé une liste de recommandations à court et à long terme pour aider la KBC à répondre aux défis de la préservation de son patrimoine audiovisuel.

## Azerbaïdjan

L'AZERBAÏDJAN a demandé à l'UNESCO, au titre du Programme de participation 1998-1999, de lui fournir un consultant pour évaluer la collection de films appartenant à la compagnie Azerkino Video à Bakou, les besoins en ressources humaines, le budget et le matériel technique nécessaires à la préservation de la collection et à la création d'archives nationales du film.

La mission, qui a eu lieu en décembre 1998, s'est déroulée en trois phases :

- l'inspection matérielle des installations où les films sont conservés ;
- l'analyse du fonds ;
- une série de réunions avec les responsables de la gestion et de l'entretien des films et avec les autorités politiques liées à l'organisation Azerkino Video.

La compagnie Azerkino Video est une entité publique qui contrôle tous les aspects de la production et de la diffusion des films sur le territoire de l'Azerbaïdjan. Azerkino Video est également l'éditeur du magazine cinématographique actuellement distribué dans le pays. L'organisation est divisée en plusieurs départements :

- le studio de cinéma « Azerbaijanfilm » qui gère un studio insonorisé, un laboratoire de traitement des films, des archives photographiques et une bibliothèque ;
- « Videomärküz », centre de distribution d'images animées sous forme électronique ;
- le réseau de distribution, qui gère les 25 cinémas encore en activité dans le pays ;
- « Dövlət Film Fondu », qui est la Cinémathèque nationale.

La collection de Dövlət Film Fondu est répartie entre la Cinémathèque nationale proprement dite où sont entreposés tous les négatifs et copies d'archives et le bâtiment Filmbasa sur Tbilissi Prospekt, où les copies d'exploitation sont conservées dans un entrepôt. Le bâtiment de la Cinémathèque nationale sert aussi de Musée du cinéma, contient du matériel et des objets qui ont servi à la production locale et est le siège des services de catalogage et de documentation.

La collection se compose pour une grande part de films de fiction, mais également d'autres films réalisés en Azerbaïdjan depuis l'indépendance. Tous les films autres que de fiction produits à

l'époque où l'Azerbaïdjan faisait partie de l'Union soviétique sont conservés par les Archives d'État de l'Azerbaïdjan.

Malgré un budget minime, Dövlət Film Fondu est parvenu à faire le nécessaire pour conserver ses collections. Les négatifs originaux, les originaux des bandes son et les copies d'archives sont séparés les uns des autres et stockés dans le bâtiment de la Cinémathèque nationale, dont les murs épais et le système de ventilation garantissent une température moyenne de 5 à 10 degrés Celsius. Les aires de stockage sont bien organisées. Bien que les copies d'exploitation qui se trouvent à la Filmbasa ne bénéficient pas de conditions environnementales aussi avantageuses, les locaux de stockage sont maintenus à une température relativement basse et les copies sont stockées sur d'immenses rayonnages d'environ cinq mètres de haut.

Les directeurs de Dövlət Film Fondu ont l'intention de transformer la Cinémathèque nationale en un complexe polyvalent où toutes les activités des archives seraient concentrées en un seul lieu. Le projet impliquerait une restructuration complète du bâtiment, avec transformation du théâtre en une structure de stockage à deux étages pour toutes les copies, et la création de locaux appropriés pour un laboratoire de conservation, un autre laboratoire pour la recherche chimique sur les pellicules vierges, une salle d'inspection, une salle de projection de dimensions plus petites, des bureaux administratifs et un Musée du cinéma.

### Le livre du nitrate de la Fiaf - Rapport sur l'état d'avancement des travaux et appel à contributions

**L**E nitrate de cellulose, matériau grâce auquel le cinéma a pu voir le jour et qui a tout à la fois donné tant de plaisir et causé tant de soucis aux archivistes des cinémathèques, sera honoré et commémoré dans un ouvrage publié par le Congrès de la Fédération internationale des archives du film (FIAF) qui se tiendra à Londres en l'an 2000. L'ambition de la FIAF est de faire un livre véritablement international, fruit d'une vaste collaboration, dans lequel des archivistes et des amis de l'histoire du film du monde entier échangeront leurs récits, leurs expériences, leurs légendes, leurs découvertes et leurs émotions. Si l'on veut qu'une telle publication voie jamais le jour, et qu'elle soit à la hauteur des espérances immenses que nous mettons en elle, le projet nécessite une participation enthousiaste dans le monde entier.

Mises à part deux offres superbes venues l'une de collègues allemands et l'autre d'Italie, tout le matériel réuni jusqu'à ce jour provient exclusive-

ment du monde anglophone — d'Australie et de Nouvelle-Zélande, du Canada et des États-Unis d'Amérique, d'Angleterre, du pays de Galles et d'Irlande. Il reste encore à certains pays qui ont joué un rôle considérable dans la culture du film à imprimer leur marque au projet — la majorité des pays européens producteurs de films n'ont rien envoyé, et l'on ne dispose pas davantage de matériel sur les grandes cultures cinématographiques extérieures à l'Europe et à l'Amérique du Nord. Est-ce que l'enthousiasme pour le nitrate est un phénomène strictement anglo-saxon et celtique ou est-ce que le reste du monde ne comprend pas à quel point un tel ouvrage pourrait être fascinant ?

On espère ardemment que le présent article incitera des lecteurs du monde entier à présenter du matériel complémentaire — toutes les contributions sont attendues avec impatience et comme on l'a dit précédemment, *ne tenez pas pour acquis que l'inclusion du nom de telle ou telle personne dans*

*l'ouvrage « va tellement de soi » que vous n'avez pas besoin d'en parler — il vaut beaucoup mieux que la même idée revienne une douzaine de fois que de prendre le risque de la laisser perdre définitivement.*

### Les films au nitrate dans l'environnement de travail

Bien qu'il reste beaucoup à faire, on commence, en rassemblant des éléments épars, à avoir une idée de la façon dont on travaillait à l'ère du nitrate derrière la caméra, au laboratoire, au studio et dans la salle de projection. Un projectionniste se rappelle l'inutilité de la réglementation britannique qui stipulait que les salles de projection devaient être équipées de baquets de sable et d'eau et d'un extincteur « Pyrène » (au tétrachlorure de carbone) : « mais je n'ai jamais pu imaginer dans quelles circonstances on aurait bien pu utiliser du sable et de l'eau dans un environnement électrique et mécanique, pas plus que le pyrène qui dégageait des fumées toxiques. Tout n'était toutefois pas perdu puisque les baquets de sable étaient généralement pleins de mégots de cigarettes et l'extincteur au pyrène était vide parce que les gens s'en servaient comme détachant pour leurs vêtements ! » Les directeurs de la publication aimeraient que les personnes ayant travaillé à l'ère du nitrate surtout ceux qui travaillaient dans le laboratoire et le studio et loin des grandes villes occidentales lui envoient davantage de témoignages. Ils ont également besoin de retracer l'histoire du nitrate jusqu'à aujourd'hui, et, par conséquent, que ceux ayant eu à s'occuper de pellicules au nitrate dans des archives du film leur décrivent leurs conditions de travail ou leur racontent des anecdotes sur ce sujet.

### Le prix du nitrate

Certaines personnes ont relaté des tragédies du cinéma, comme par exemple la catastrophe de Dromcollogher en Irlande, qui avait fait près de 20 morts en 1926, ou la tragédie de 1929 au cinéma Glen de Paisley, Écosse, qui avait coûté la vie à 70 enfants. Près de vingt ans plus tard, on disait encore aux visiteurs qui fumaient avec insouciance en des lieux où l'on manipulait des films « Voudriez-vous jeter ça par terre et l'écraser avec le pied s'il vous plaît, Monsieur — souvenez-vous de Paisley ». Malheureusement, d'autres pays ont connu des histoires aussi cruelles. Les directeurs de la publication aimeraient avoir des copies des comptes rendus et articles publiés au sujet d'incendies liés à des films au nitrate et qui ont, soit coûté la vie à des personnes, soit provoqué la perte d'un important élément du patrimoine cinématogra-

phique. Ils aimeraient également réunir des détails sur tous les incendies dus au nitrate ayant eu lieu dans des archives cinématographiques.

### « Le nitrate auteur »

Un autre genre d'anecdote sur les incendies dus au nitrate concerne les cas où un incendie dans la salle de montage est censé avoir retardé l'achèvement d'un film ou avoir eu une quelconque influence sur la forme définitive du film — un phénomène appelé « nitrate auteur ». On rapporte de tels épisodes à propos de la première tentative de Flaherty concernant ce qui devait devenir *Nanouk l'esquimau*, et lors du tournage du film de Carol Reed *Le troisième homme*. Dans la même veine, on raconte qu'un directeur ou un producteur aurait délibérément brûlé une partie d'un film ou un film tout entier tel Frank Capra qui prétend dans son autobiographie *The name Above Title* avoir jeté dans l'incinérateur du studio les copies originales du début du film intitulé *Lost Horizon* (Horizon perdu).

### « Le nitrate n'attendra pas »

Des archivistes ont raconté comment des films au nitrate ont été trouvés ou donnés dans des circonstances inhabituelles, alarmantes ou amusantes — dans un article du numéro actuel de la revue de la FIAF, *Journal of Film Preservation*, Janet McBain, des Archives du film de la télévision écossaise, se souvient avoir reçu un film qui avait été stocké dans un poulailler, parfois irrévérencieusement dénommé « le dépôt de guano ». Beaucoup de services d'archives ont mené à bien des projets de recherche de films avec le slogan LE NITRATE N'ATTENDRA PAS, bien que Bob Rosen (des archives du film et de la télévision de l'UCLA) se souvienne qu'un jour où il se promenait dans un magasin en portant un badge de couleur vive avec ce slogan, le caissier, après l'avoir lu, l'a regardé avec sympathie et ait déclaré : « Oui je sais : mon frère ne pouvait plus s'en passer ». Aujourd'hui encore, Bob ne sait pas exactement à quelle substance exactement pensait le caissier...

### Mythes et légendes du nitrate

Quelques histoires amusantes, quoique parfois alarmantes, et que l'on pourrait plutôt décrire comme des anecdotes (ou relevant de la mythologie !) nous ont été envoyées à propos de l'utilisation du film au nitrate hors du contexte cinématographique — par exemple pour improviser des feux d'artifice ou des « bombes fumigènes ». Une sous-catégorie spéciale concerne l'utilisation déli-



Anna May Wong (à droite) et Sessue Hayakawa (à gauche) tous les deux entourés d'un feston de film dans un portrait de studio destiné à assurer la publicité du film *Daughter of the Dragon* (La fille du dragon - Paramount 1931) par ces deux stars.  
Photographie tirée de la propre collection de l'auteur.

bérée de vieux films au nitrate pour les effets spéciaux de nouveaux films. Grâce à Martin Koerber, l'ouvrage pourra offrir des renseignements intéressants sur la légende selon laquelle les effets de brouillard de la fameuse séquence du « Vol sur le manteau de Mephisto » dans le *Faust* de Murnau ont été obtenus en brûlant du film au nitrate.

### Permanence (ou non) des documents filmés

Certaines personnes ont envoyé des citations d'acteurs, d'écrivains, de directeurs, de producteurs et autres exprimant leur opinion sur le caractère éphémère ou permanent du film en tant que support. Sarah Bernhardt aurait dit que son rôle dans un film sur la Reine Élisabeth était sa seule chance d'immortalité, alors que Basil Dean, écrivait au contraire en 1937 qu'à son avis « L'interprétation théâtrale est toujours éphémère ; mieux vaut ne pas chercher à la pérenniser.

En dehors des textes illustrant l'opinion des uns et des autres sur l'opportunité ou non d'utiliser le film pour conserver une trace permanente d'un événement ou d'une représentation, les personnes qui ont envoyé de la documentation ont fourni des observations faites par les premiers archivistes du film ou leurs prédécesseurs quant au problème pratique de la préservation des films — en 1915, le journal professionnel du film *Motography* publiait

une histoire, de source britannique, sur les craintes de voir les films stockés irrémédiablement endommagés par le développement de champignons.

### Filmographie et bibliographie

Nous serions heureux de recevoir des suggestions de nouveaux titres de films à inclure dans notre filmographie et bibliographie des films et ouvrages dans lesquels les caractéristiques particulières des films au nitrate contribuent à l'histoire. Côté filmographie, la proposition de parler du film de Luigi Comencini *La Valigia dei Sogni* (La valise des songes) a été importante, de même que *Flicker*, de Théodore Roszack, qui a été ajouté à la bibliographie et qui comprend une description à donner le frisson à un archiviste de la crémation d'un collectionneur de films sur un bûcher funéraire constitué de ses bobines au nitrate. Et la bibliographie et la filmographie sont toutefois encore très brèves et nous avons besoin d'urgence de nouvelles suggestions. Peut-être serait-il également possible d'ajouter une liste de poèmes contenant des références au nitrate...

### Les images et dessins sont également les bienvenus

Le projet ne nécessite pas uniquement des contributions écrites — mais il faut aussi davantage de matériel d'illustration, par exemple des images fixes de films importants au nitrate (ou de films restaurés), photographies, dessins au trait et dessins humoristiques. Bien qu'ouverts à toute suggestion pour les illustrations, les directeurs de la publication ont eux-mêmes observé qu'ils avaient davantage besoin de matériel dans les domaines énumérés au paragraphe suivant ci-après. Si vous ne pouvez pas envoyer un article susceptible de figurer dans l'ouvrage, peut-être pourriez-vous envisager de présenter quelques photos.

De l'ère du nitrate lui-même, des vues intérieures et extérieures de laboratoires de l'industrie cinématographique, des salles de montage, des locaux de stockage et des bibliothèques, des photographies d'opérateurs de prises de vues, de chefs monteurs ou d'autres techniciens insouciant travaillant dans un environnement plein de nitrate, voire avec le sol largement aspergé de nitrate, ou fumant tout en travaillant, des photos publicitaires de vedettes/de studio utilisant le film comme un support ; des photos des salles de projection (soit dépourvues de précaution à un point alarmant, ou au contraire remarquablement équipées de moyens de prévention) et de projectionnistes au travail ; scènes de destruction délibérée de films au nitrate

(que ce soit pour éviter leur piratage, pour se débarrasser d'un « excédent de stock » ou pour recycler/récupérer l'argent et d'autres matériaux) ; description d'incendies de films ou bien des conséquences de tels incendies et même mémoriaux construits sur le site de ces catastrophes.

Ne perdant pas de vue la vie ultérieure du nitrate dans les archives cinématographiques, ils recherchent également des portraits d'archivistes, du personnel de préservation à l'œuvre, des vues extérieures ou intérieures des locaux de stockage des films (peut-être avec des visiteurs célèbres, bien que la présence de célébrités ne soit pas indispensable) et des photos de conteneurs ou de véhicules utilisés pour le transport des films. Ils ont besoin de davantage d'exemples de films au nitrate détériorés — moins de bobines/boîtes à films complètes que d'images isolées ou de séquences de vues (surtout provenant de films identifiables). Ils sont intéressés par des documents visuels d'essais délibérés d'incendies sur des films et dans des locaux de stockage, ou bien des séquences des incendies de films d'archives (une fois encore y compris les mémoriaux érigés sur les sites de ces incendies). Les directeurs de la publication souhaiteraient aussi vivement recevoir des exemples d'étiquettes figurant sur des boîtes à films et d'avertissements utilisés par les archives ainsi que de logos ou d'articles publicitaires utilisés pour les campagnes de sensibilisation du public — « Le nitrate n'attendra pas » ou « Recherche du dernier film », etc.

Si vous souhaitez apporter votre contribution, ayez l'amabilité de faciliter le travail des directeurs de publication en observant la procédure ci-après :

- Envoyer une photocopie ou une transcription de chaque suggestion (une référence seule n'est pas suffisante et n'oubliez pas de donner une indication claire de la source. S'il s'agit d'un texte ou d'une photo ou autre qui a été publié, indiquez toutes les coordonnées de la publication, car il faudra élucider les questions de droit d'auteur. Si vous racontez un souvenir personnel, ayez l'amabilité d'ajouter une note indiquant que vous êtes disposé à ce que l'histoire soit publiée et disant comment vous souhaitez être cité. Si l'histoire en question vous a été racontée par une tierce partie dans une lettre ou une entrevue enregistrée sur bande magnétique, ou si vous l'avez trouvée dans les archives d'un journal ou dans des archives sonores, il faudra alors s'assurer que l'auteur ou le dépositaire de l'histoire consent également à sa publication.

- La publication sera probablement en anglais seulement, mais des suggestions peuvent également être faites en français, allemand ou espagnol. Si votre document n'est dans aucune de ces quatre langues, essayez s'il vous plaît de fournir une traduction.

*Résumé de l'article original présenté par Roger Smither. Publié initialement dans le Journal of Preservation de la FIAF, n° 57, décembre 1998. Les contributions doivent être envoyées à M. Smither, conservateur de la cinémathèque et de la vidéothèque de l'Imperial War Museum et secrétaire général de la FIAF (Fédération internationale des films d'archives) à l'adresse suivante : Imperial War Museum, Lambeth Road, Londres SE1 6HZ, Royaume-Uni. Courrier électronique : Rsmither@iwn.org.UK ; Tél. : + 44 171 416 5290, télécopie : + 44 171 416 5379.*

## Sauvegarder le patrimoine musical national

### Aux Archives audiovisuelles des Pays-Bas

LES Archives audiovisuelles des Pays-Bas (NAA), créées en 1997, sont une fondation subventionnée par le gouvernement néerlandais, chargée de constituer et d'entretenir « l'infrastructure audiovisuelle nationale » du pays. Elles se composent de l'ex-service d'archives audiovisuelles du Service d'information du gouvernement néerlandais, des Archives de la radio et de la télévision des organismes nationaux publics de radio et télédiffusion, du Musée de la radio et télédiffusion et de la Fondation du film et de la science. Ces organismes couvrent, avec le Musée du film, l'archivage audiovisuel de tout le pays ; le Musée est toutefois une organisation autonome qui s'intéresse principalement aux films en tant que documents cinématographiques et artistiques. Le NAA,

dont le siège est à Hilversum, a des filiales à Amsterdam et La Haye.

Les Pays-Bas s'intéressent à la sauvegarde des documents audiovisuels importants pour le patrimoine national depuis 1919, mais ce n'est que depuis la fin de la seconde guerre mondiale que cet intérêt s'est vraiment développé avec la création des Archives du Service d'information gouvernemental et du Musée du film, puis, dernièrement, d'autres institutions. En général, ils mettent non seulement l'accent sur la nécessité de sauvegarder les documents, mais également sur celle de laisser le public y accéder dans toute la mesure où les questions de droit d'auteur et les considérations techniques le permettent.

Il conviendrait peut-être de souligner que contrairement à la plupart des pays européens, les Pays-Bas n'ont pas de loi sur le dépôt légal pour

l'archivage des documents audiovisuels et ont peu de chance d'en avoir dans un avenir prévisible. Toute collection dépend par conséquent du type de critères de sélection que l'organisation responsable souhaite adopter et de la quantité et de la qualité du matériel que l'organisation parvient à acquérir par donation, achat, etc. La pratique montre toutefois que le fait de ne *pas* avoir de dépôt légal ne gêne pas nécessairement l'acquisition de films en vue de la constitution d'une collection nationale. En fait, la coopération entre les institutions d'archivage semble permettre la création et l'entretien d'une collection nationale même sans obligation juridique. Toutes ces dernières années, la pratique du *dépôt volontaire* des enregistrements musicaux néerlandais par le biais de l'organisation de coordination des filiales connue sous le sigle NVPI s'est avérée un succès.

Néanmoins, la coopération entre NVPI, ses membres et le NAA ou son prédécesseur, n'empêchait pas la perte de certains documents. L'archivage des documents sonores enregistrés a toujours été le parent pauvre de l'archivage des images animées, aux Pays-Bas comme ailleurs, peut-être parce que les images stimulent notre imagination plus facilement qu'un enregistrement sonore. Bien que la constitution d'archives sonores ait débuté lentement, elle a donné des résultats excellents et durables, et le 13 janvier 1999, le Secrétaire adjoint à la culture a inauguré la *Collection nationale de musique* (Nationaal Muziekdepot) qui fait partie des Archives sonores du NAA à Hilversum.

Aux Pays-Bas, le panorama musical est unique en son genre. Dans aucun autre pays peut-être on trouve autant de gens qui écoutent de la musique, jouent d'un instrument, chantent et/ou organisent des activités musicales. Le Royal Concertgebouw Orchestra et l'Orchestre du XVIII<sup>e</sup> siècle sont fameux dans le monde entier, mais on peut également observer qu'il semble régner une sensibilité particulière à la musique contemporaine, qu'elle soit classique ou populaire. On a dit que certains groupes pop n'avaient acquis une réputation mondiale *qu'après* avoir été lancés aux Pays-Bas.

La collection nationale de musique s'efforce par conséquent de couvrir à la fois la musique classique et la musique populaire en accordant à chacune d'elles la même importance et en se fondant sur cinq critères :

1. *Elle privilégie les artistes néerlandais*

Qu'il s'agisse d'artistes pop, de chefs d'orchestre, de comédiens, d'instrumentistes, de chœurs, etc., et des interprètes principaux ou des participants à de grandes représentations.

2. *... ainsi que les compositeurs néerlandais*

Toutes les compositions enregistrées doivent être

d'origine néerlandaise et comprennent par conséquent des compositeurs néerlandais classiques depuis le Moyen Âge jusqu'à aujourd'hui, ainsi que de la musique de variétés, du jazz, de la pop musique ou de la musique sacrée.

3. *... sans négliger certains aspects scientifiques*

tels que les concerts qui ont été donnés et enregistrés dans le pays, les instruments typiquement néerlandais comme les orgues des églises, les orgues de barbarie ou les carillons, mais également des instruments dont on ne joue plus.

4. *... ou des enregistrements qui ont influencé la culture musicale néerlandaise*

Des morceaux étrangers peuvent avoir influencé notre propre culture musicale ou s'être intégrés à notre patrimoine commun.

5. *... et finalement s'intéresse également à tout ce qui touche aux Pays-Bas.*

Dans cette dernière catégorie, on trouve des enregistrements concernant le pays, le prenant par exemple comme sujet d'une chanson, ou des éléments qui, d'une façon ou d'une autre, a trait à la culture néerlandaise.

Les Archives sonores du NAA prévoient d'intégrer cette importante collection nationale à sa propre collection tout en lui conservant son identité spécifique, lui assurant ainsi une audience et une accessibilité optimales. Plus important encore, les Archives sonores participent au *Réseau musical néerlandais*, qui cherche à réunir les bases de données des archives, bibliothèques, compagnies de production, écoles de musique et autres organisations afin qu'elles soient facilement accessibles. La base de données commune peut être consultée à l'adresse suivante : [www.mnn.nl](http://www.mnn.nl).

Il est entendu qu'à l'avenir les archives nationales (privées) d'enregistrements sonores seront également intégrées aux Archives sonores du NAA. Cette collection comprend des enregistrements allant des années 30 à l'époque actuelle. Bien qu'elle ne soit pas encore entièrement inventoriée, elle contient actuellement environ 10 000 disques 33 tours, 14 000 45 tours et 4 000 78 tours.

Grâce au dévouement non seulement du personnel des Archives et du personnel de direction, mais également des producteurs et du gouvernement néerlandais, une véritable collection nationale de documents sonores enregistrés a été créée, bien qu'il n'y ait eu aucune obligation de dépôt légal, afin de servir non seulement aux organismes publics néerlandais de radiodiffusion, mais également au grand public en général.

*Tiré d'un article présenté par Robert Egetervan Kuyk, Netherlands Audiovisual Archive, qui est membre de la Table ronde de l'UNESCO sur les enregistrements audiovisuels.*

# BIBLIOTHÈQUES

## Lettonie

L'UNESCO a convoqué une réunion d'experts les 25 et 26 mars 1999 afin d'examiner le projet relatif au nouveau bâtiment de la Bibliothèque nationale de Lettonie. Cette réunion a été ouverte par le ministre de la culture de Lettonie qui a souligné l'importance de cette réalisation culturelle pour la compétitivité future de la Lettonie. Ont assisté à la réunion des spécialistes de bibliothéconomie et des architectes, y compris l'architecte qui a conçu le projet et un consultant de l'UNESCO. Les experts ont examiné le projet architectural de la Bibliothèque nationale, y compris le programme de répartition des locaux et l'agencement de la bibliothèque.

Les membres de la réunion technique sont parvenues aux principales conclusions suivantes :

- ils se sont déclarés très satisfaits de l'agencement de la Bibliothèque qui a été jugé remarquable et suffisamment souple pour s'adapter aux fonctions présentes et futures de la Bibliothèque ;
- la Bibliothèque déterminera les domaines qui sont représentés dans son fonds et ceux qui ne le sont pas afin de préciser la composition des collections et leur évolution future ;
- la Bibliothèque adhérera aux normes internationales en vigueur telles qu'elles sont définies par la Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques (IFLA) et l'Organisation internationale de normalisation (ISO) ; en particulier, des ajustements seront opérés au programme de répartition des locaux afin d'assurer que les normes internationales s'appliquent à l'ensemble du fonds ;

- la Bibliothèque établira un plan des effectifs et un organigramme révisés qui refléteront les besoins liés à l'ensemble des activités du nouveau bâtiment ; en particulier, elle élaborera une stratégie de formation du personnel pour faire face aux exigences qu'impose l'utilisation d'une installation ultramoderne ;

- un plan informatique sera élaboré afin de répondre de façon plus précise aux besoins de la nouvelle Bibliothèque tels qu'ils ont été énoncés dans la déclaration prononcée à la réunion.

Les experts ont conclu en recommandant qu'un projet de résolution soit présenté à la 30<sup>e</sup> session de la Conférence générale de l'UNESCO qui doit se tenir en octobre/novembre 1999 afin d'obtenir un accord plus large de la communauté internationale. Ce texte s'inscrira dans le prolongement du soutien que l'UNESCO accorde à ce projet, comme en témoignent :

- l'appui fourni par le Directeur général à la Bibliothèque nationale de Lettonie à l'occasion de sa visite à Riga en juin 1998 ; et
- la confirmation du soutien accordé officiellement à ce projet lors de sa présentation au Conseil exécutif de l'UNESCO le 28 octobre 1998 par le Président de Lettonie.

☞ *Pour tout complément d'information, s'adresser à M. A. Abid, CII/INF, UNESCO, 1, rue Miollis, 75732 Paris Cedex 15, France. Tél : (33-1) 45.68.44.96. Fax : (33-1) 45.68.55.82. E-mail : a.abid@unesco.org*

## Restauration de la Bibliothèque d'État de la Russie — Inauguration

AU cours de sa récente visite à Moscou, le Directeur général de l'UNESCO s'est rendu à la Bibliothèque d'État de la Russie, le 14 mai 1999, pour inaugurer les travaux de restauration des bâtiments. C'est l'aboutissement des efforts considérables fournis par l'UNESCO depuis 1993 pour moderniser cette institution culturelle exceptionnelle dont la collection se compose de plus de 43 millions de volumes, irremplaçables pour des centaines de milliers d'entre eux.

Le Directeur général a insisté sur l'importance de cette Bibliothèque pour le patrimoine culturel mondial et a promis que l'UNESCO apporterait son soutien constant à sa réhabilitation afin qu'elle puisse avoir toute sa place dans la société de l'information qui se fait jour.

Comme il s'agit d'un des projets phares de l'UNESCO en Russie, l'Organisation a commencé par constituer un groupe international d'experts composé des conservateurs des principales bibliothèques nationales (Library of Congress, British



*Bibliothèque d'État de la Russie*

Library, Staatsbibliothek zu Berlin, Bibliothèque nationale de France), de hauts fonctionnaires de l'Union européenne et de la Fondation Soros. Sous la présidence de M<sup>me</sup> N. Dusoulier, présidente en exercice du Conseil intergouvernemental du PGI, ce groupe a été chargé de mettre au point le programme de modernisation et de trouver les financements nécessaires à sa mise en œuvre. Ce programme comportait quatre volets : gestion, opérations techniques, services et produits, et restauration des bâtiments.

Les études de faisabilité concernant la restauration des bâtiments ont été réalisées en 1994 par un organisme français (SCICAMO, filiale de la Caisse des dépôts et consignations). Les campagnes de collecte de fonds ont commencé peu après, avec l'aide de l'UNESCO ; le Directeur général a lancé à plusieurs reprises un appel personnel au Président B. Eltsine, à l'ancien premier ministre, V. Tchernomyrdine, au maire de

Moscou, M. Loujkov, ainsi qu'auprès de l'Ambassade de France à Moscou et d'autres autorités du gouvernement français, pour que ce projet soit inclus dans le programme français d'assistance à la Fédération de Russie.

Après la signature d'un contrat entre une entreprise française du bâtiment et la Bibliothèque d'État de la Russie, et l'octroi d'un prêt de 63,5 millions de francs français en novembre 1998, les travaux ont démarré en avril 1999 et devraient s'achever en juin 2000.

Une campagne de collecte de fonds est en train d'être organisée, l'objectif étant d'étendre ce programme de restauration aux autres bâtiments de la Bibliothèque.

✉ *Pour tout complément d'information, s'adresser à M. Victor Montviloff, CII/INF, UNESCO, 1, rue Miollis, 75732 Paris Cedex 15, France. Tél. : (33-1) 45.68.45.03. Fax : (33-1) 45.68.55.82. E-mail : v.montviloff@unesco.org*

## MÉMOIRE DU MONDE

**L**A quatrième réunion du Comité consultatif international (CCI) du programme « Mémoire du monde » s'est tenue à Vienne (Autriche) du 10 au 12 juin 1999. Y ont assisté onze membres du CCI, y compris deux membres de droit, et treize observateurs et représentants d'organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales.

L'objet de la réunion était d'examiner l'état d'avancement du programme, d'en préciser les activités à la lumière de l'expérience, d'évaluer les

propositions d'inscription sur le Registre de la Mémoire du monde au regard des critères convenus par le Comité à sa deuxième réunion, de recommander l'attribution du label « Mémoire du monde » aux projets sélectionnés et de suggérer des moyens de mobiliser des ressources extrabudgétaires à l'appui des objectifs du programme.

Un rapport a été présenté à la réunion inaugurale du Comité régional « Mémoire du monde » pour l'Asie et le Pacifique (MoWCAP) à Beijing, en novembre 1998. Le MoWCAP est le premier

comité régional et fait donc œuvre de pionnier ; son expérience pourra être mise à profit par les autres comités régionaux appelés à se constituer. Son bureau s'est réuni à Kuala Lumpur en avril 1999 et a défini ses méthodes et un programme de travail.

Après un débat approfondi, le Comité a examiné 20 propositions d'inscription provenant de 16 pays avant de décider d'inscrire neuf collections d'archives et de bibliothèques d'importance mondiale sur le Registre de la Mémoire du monde. Ces nouvelles inscriptions sont les suivantes :

- Autriche - Les collections historiques (1899-1950), Phonogrammarchiv de Vienne, Académie autrichienne des sciences, Vienne
- Chine - Archives du Haut Secrétariat des Qing, influence de la culture occidentale en Chine, Premières archives historiques de Chine Xi Hua Men Nei, Musée du Palais, Beijing
- Allemagne - Les plus anciens documents sonores (cylindres Edison) de musique traditionnelle du monde de 1893 à 1952, Museum für Völkerkunde, Berlin
- Pakistan - Fonds Quaid-I-Azam, Archives nationales du Pakistan, Islamabad

- Philippines - Documents paléographiques philippins (Hanunoo, Buid, Tagbanua et Pala'wan), Musée national, Manille

- Pologne - Archives du ghetto de Varsovie, (Archives Emmanuel Ringelblum) — Témoigner de l'holocauste, Institut juif de recherches historiques, Varsovie

- Pologne - Le chef-d'œuvre de Nicolas Copernic « De revolutionibus libri sex » (ca 1520), Bibliothèque Jagellon, Université Jagellon, Cracovie

- Pologne - Les chefs-d'œuvre de Frédéric Chopin, Société Frédéric Chopin, Varsovie

- Trinité et Tobago - Le Fonds Eric Williams, Bibliothèque principale, Université des West Indies, Saint-Augustine, Trinité

Ces nouvelles inscriptions, ainsi que d'autres, peuvent être consultées à l'adresse électronique suivante : <http://www.unesco.org/webworld/mdn/1999/index.html>

✉ Pour tout complément d'information, s'adresser à : M. A. Abid CII/INF, UNESCO, 1, rue Miollis, 75732 Paris Cedex 15, France. Tél. : (33-1) 45.68.44.96. Fax : (33-1) 45.68.55.82). E-mail : [a.abid@unesco.org](mailto:a.abid@unesco.org)

## RÉSEAU UNAL

### Réunion sous-régionale du Réseau UNAL en Gambie

DANS le cadre de sa politique de promotion de la coopération entre ses membres, le Réseau UNESCO de bibliothèques associées (UNAL), en collaboration avec la Commission nationale de la Gambie pour l'UNESCO et le Club UNESCO Gambie rurale (GRUC), a organisé un atelier sous-régional sur *La place de la bibliothèque dans une société bien équilibrée*. S'adressant aux participants à la cérémonie d'ouverture, le Président de la Commission nationale a souligné l'importance de ce type d'ateliers régionaux au cours desquels les participants ont la possibilité de surmonter les obstacles ethniques, raciaux, nationaux ou culturels et ont ainsi une excellente occasion de mettre en commun des ressources intellectuelles dans l'intérêt de tous. Dans une société bien équilibrée, la bibliothèque devrait avoir pour rôle essentiel de concevoir des stratégies mettant en lumière la mission qui doit être la sienne dans l'ensemble des efforts de développement.

Dans son allocution d'ouverture, le coordonnateur de l'atelier a souligné qu'il incombait à chacun

de créer des partenariats entre les bibliothèques d'Afrique et d'Europe et de donner aux enfants africains les moyens de faire des études avancées au XXI<sup>e</sup> siècle. Il a exprimé la volonté du GRUC de tout faire pour créer des bibliothèques dans la sous-région.

Au nom du Secrétaire d'État à l'éducation, l'atelier a été ouvert par le Directeur de l'enseignement secondaire et supérieur qui a invité les participants à préciser comment on pourrait améliorer encore l'équipement et l'aménagement des bibliothèques au service de l'humanité et, plus particulièrement, des sociétés du monde en développement.

Les rapports par pays présentés par les participants ont été une composante intéressante de cette réunion. Au Sénégal, la « Caravane de l'alphabétisation » participe activement à l'alphabétisation des adultes et contribue à améliorer la situation des facilitateurs, en particulier dans les zones rurales, en proposant des programmes de formation, en organisant des foires et des expositions sur l'amélioration des services de bibliothèque, et en créant,



*Les participants à l'atelier*

parmi d'autres projets, des centres de ressources éducatives dans les zones rurales en collaboration avec des bibliothèques.

L'activité des « granges à livres » au Sénégal a également été présentée. Lancées en 1996, elles servent de centres de documentation et de diffusion de l'information pour les bibliothèques de village, de salles pour les cours d'alphabétisation fonctionnelle et accueillent le public ; elles préparent des cartons de livres pour les bibliobus et servent de salles de lecture pour la population.

En Gambie, le projet « Improve Your Knowledge at the Village Library » (IYKVL) (Améliorer ses connaissances à la bibliothèque du village) a été mis en place dans deux villages en 1995 afin de combler le vide social créé par le passage à un mode de vie de plus en plus moderne avec la disparition des valeurs traditionnelles qui en résulte, et par les nouveaux modes de diffusion de l'information : cassettes, livres, affiches, images, etc.

Après deux journées de débat et de réflexion fort intéressantes, l'atelier a élaboré un certain nombre de stratégies et de recommandations concrètes qui pourraient faciliter le rôle de la bibliothèque dans l'édification d'une société bien équilibrée. Certaines d'entre elles sont énoncées ci-dessous et pourraient inspirer d'autres bibliothèques souhaitant mettre en place des activités similaires dans leur communauté :

- les bibliothèques devraient encourager les auteurs locaux en leur commandant des livres faciles à lire ;
- les réseaux de bibliothèques dans la sous-région

devraient étudier la possibilité d'enregistrer et de transcrire les récits des anciens ;

- il faudrait inviter les pouvoirs publics à investir davantage dans la culture, qu'il s'agisse de la recherche, de la documentation ou de la préservation ;
- la bibliothéconomie devrait faire partie des programmes de formation des enseignants ;
- les bibliothèques devraient encourager l'alphabétisation fonctionnelle non seulement en incitant à écrire et à publier des livres dans les langues locales mais aussi en réalisant des affiches sur les questions de santé, les normes nutritionnelles, etc. La traduction des affiches dans les langues locales pourrait être utile ;
- les bibliothèques devraient créer des centres culturels et susciter l'intérêt du public par le jeu. Les jeux pourraient être utilisés pour présenter de façon simple des matières complexes comme la physique, les mathématiques, l'astronomie, le nucléaire, etc. ;
- les bibliothèques devraient s'efforcer de publier des bulletins périodiques pour inciter la population à utiliser leurs services ;
- des ateliers semblables à celui-ci devraient être organisés régulièrement par les réseaux de bibliothèques de la sous-région, parfois dans des zones rurales ;
- les bibliothèques et les réseaux de bibliothèques devraient envisager d'élaborer des projets rémunérateurs qui permettraient de financer des bibliothèques, et en particulier les salaires et/ou rémunérations du personnel et des bénévoles.

Le Réseau UNAL créé par l'UNESCO pour favoriser la compréhension internationale et le dialogue interculturel compte actuellement 435 membres dans 94 pays. Les bibliothèques sont encouragées à coopérer étroitement afin d'échanger des données d'expérience et des idées qui contribuent à promouvoir la profession de bibliothécaire dans une bibliothèque publique.

Une démarche de ce type est décrite dans l'article suivant. Malgré de graves difficultés financières, l'initiative de la Bibliothèque publique de Bulawayo montre ce qui peut être fait avec des moyens limités mais avec beaucoup de détermination.

*Pour tout complément d'information sur le Réseau UNESCO de bibliothèques associées (UNAL), s'adresser à : M<sup>me</sup> J. Springer, CII/INF, UNESCO, 1, rue Miollis, 75732 Paris Cedex 15, France. Tél. : (33-1) 45.68.44.97. Fax : (33-1) 45.68.55.82. E-mail : j.springer@unesco.org*

## L'Internet : une occasion unique de développer les bibliothèques

L'INTERNET étant avant tout une source d'information, ce qui est aussi le cas des bibliothèques, donner aux bibliothèques publiques les moyens de se connecter devrait ouvrir des perspectives d'avenir considérables. La Bibliothèque publique de Bulawayo (BPL) est, semble-t-il, la première bibliothèque publique africaine à s'être lancée dans ce nouveau champ d'activité et, depuis octobre 1997, elle propose au public l'accès au Réseau et un service de courrier électronique.

Bien que le coût de ce service soit peu élevé (2 dollars du Zimbabwe la minute, avec un minimum de 15 dollars par connexion) et que la bibliothèque considère l'Internet comme un prolongement de son service de référence, les recettes ainsi obtenues ont été considérables et, à raison de plus de 6 000 dollars par mois actuellement, elles représentent la troisième source de revenus de la bibliothèque. Les utilisateurs potentiels font généralement la queue pour accéder aux ordinateurs et la demande est telle que la bibliothèque est en train de rechercher d'autres ordinateurs pour développer ce service. Elle pourrait bien trouver là sa chance de survie car elle a été pendant longtemps confrontée à de graves difficultés financières.

Il ne faut pas se laisser décourager à la perspective du coût élevé de l'investissement dans le matériel informatique ou par l'absence de personnel qualifié capable d'exploiter ce service. Comme ce dernier se révèle non seulement autonome financièrement mais aussi capable de financer d'autres activités de la bibliothèque, il est étonnant de constater qu'un si petit nombre de bibliothèques offre des installations similaires, d'autant qu'elles développent considérablement les sources d'information de l'établissement tout en améliorant son image auprès du public.

La Bibliothèque publique de Bulawayo a désormais son site Web (<http://www.angelfire.com/ky/bpl>) qu'elle a produit entièrement ; il présente l'ensemble des services ainsi que des mises à jour mensuelles comportant les nouveaux ouvrages et cassettes qu'elle a pu acquérir. Nous avons eu la chance de lancer ce service avec un ordinateur qui nous a été donné, mais nous avons dû faire face à certaines dépenses supplémentaires avant de pouvoir démarrer, par exemple l'achat d'une imprimante pour imprimer les pages Web, d'un modem, d'un abonnement et d'un forfait mensuel pour pouvoir être connectés.

Ce service a attiré de nombreux nouveaux utilisateurs à la Bibliothèque — 50 % environ seraient des visiteurs étrangers souhaitant envoyer ou recevoir du courrier électronique — mais les 50 % restants sont des résidents locaux dont un nombre impressionnant sait déjà utiliser l'Internet et le courrier électronique. L'augmentation des recettes enregistrée pendant les sept premiers mois donne une idée intéressante de l'ampleur de la demande, même dans un lieu aussi peu animé que Bulawayo :

Ces chiffres font apparaître un revenu global de 29 824 dollars pendant les sept premiers mois, et nous prévoyons d'ores et déjà un revenu mensuel régulier de 15 000 dollars dans un avenir proche. Il

Octobre 1997 (1 semaine) .....	7 \$
Novembre 1997 .....	1 453 \$
Décembre 1997 .....	3 715 \$
Janvier 1998 .....	3 788 \$
Février 1998 .....	4 891 \$
Mars 1998 .....	6 226 \$
Avril 1998 .....	9 736 \$

faut tenir compte néanmoins des coûts d'exploitation, en particulier l'abonnement mensuel au serveur et le coût des communications téléphoniques. De plus, il faut disposer d'un membre du personnel suffisamment compétent pour aider les nouveaux utilisateurs et les initier au système. Nous avons eu la chance de pouvoir compter sur un de nos employés qui s'est révélé incroyablement doué pour l'utilisation d'un ordinateur et qui suit actuellement une formation à l'école polytechnique de Bulawayo pour obtenir des qualifications officiellement reconnues.

L'intérêt suscité sur place par cette opération a déjà incité une société locale d'investissement à nous proposer d'installer deux autres ordinateurs et de mettre en place un réseau pour permettre à tous les utilisateurs de travailler simultanément sur le Net. Le système fonctionne déjà sur la base d'une participation aux bénéfices. D'autres possibilités de financement se sont également présentées et nous envisageons de proposer, pour une somme modique, à raison d'un week-end par mois, des séances de formation pour les nouveaux venus.

De quoi une bibliothèque a-t-elle besoin pour démarrer son service Internet ? Il lui faut au minimum un ordinateur 486, de préférence avec Windows installé, une imprimante, un modem (avec une vitesse minimum de 28,8 kb), une ligne téléphonique (de préférence numérique) et un abonnement à un fournisseur d'accès local dont le choix est très vaste. La Bibliothèque publique de Bulawayo possède actuellement cinq ordinateurs dont un seul a été acheté (le plus ancien), les autres étant des dons ; nous aurons prochainement trois autres machines en provenance des Pays-Bas qui sont également des dons. Il y a, semble-t-il, un grand nombre d'ordinateurs d'occasion et en bon état de marche disponibles sous forme de dons en provenance d'outre-mer ; il est possible également de proposer à une société d'informatique locale d'installer des machines à ses frais moyennant une commission.

Pour notre part, nous nous sommes aperçus que la présence des ordinateurs avait considérablement amélioré la réputation de la bibliothèque ; nous utilisons aussi ces machines à d'autres fins puisque nous disposons d'encyclopédies et d'atlas sur CD-ROM. L'ordinateur fait désormais partie intégrante des activités quotidiennes de la bibliothèque et nous avons commencé à convertir certains catalogues en bases de données informatisées ; nous nous attaquerons prochainement à la conversion des fichiers des membres.

Mais toute médaille a son revers : la présence des ordinateurs a considérablement accru l'intérêt de certains membres du personnel, au point qu'au



*Surfer sur l'Internet à la BPL*

lieu de fermer les portes à 17 h 30 et de rentrer chez eux, il y en a presque tous les jours deux ou trois qui restent devant leur machine jusqu'à 19 heures, voire 20 heures. Peut-être jouent-ils au solitaire ou à Tetris, mais il est certain qu'ils développent leurs compétences en informatique, et même s'il est parfois pénible de les convaincre de rentrer chez eux à la fin de la journée, qui pourrait se plaindre de ce qu'ils partent à contrecœur ? N'avons-nous pas du mal, pour la plupart d'entre nous, à trouver le personnel dont nous avons besoin aux heures d'ouverture de la bibliothèque ?

Grâce à un certain nombre de grandes organisations comme l'UNESCO qui encouragent vivement le développement de l'information moderne dans les pays du tiers monde, et aux nombreux bailleurs de fonds et fournisseurs mobilisables, nous sommes convaincus que l'informatique offre aux bibliothèques publiques une occasion unique de proposer des services nouveaux et passionnants qui peuvent attirer des centaines de nouveaux utilisateurs et être une source de recettes supplémentaires importantes.

Nous espérons que notre exemple encouragera d'autres bibliothèques à tenter une expérience analogue et nous serions heureux de proposer des programmes de formation à tous les bibliothécaires de la région qui souhaiteraient avoir des informations de première main sur le fonctionnement d'un service Internet.

*Résumé d'un article présenté par M. Robin Doust (Bulawayo Public Library, P.O. Box 586, Bulawayo, Zimbabwe. E-mail : bp@telconet.co.zw). La Bibliothèque publique de Bulawayo est membre du Réseau UNAL.*

# TÉLÉMATIQUE

## Projet Caraïbe

COMME suite à la publication en 1994 du rapport intitulé « Le droit de communiquer : à quel prix ? » qu'elle avait établi de concert avec l'Union internationale des télécommunications et où étaient recensés les obstacles à la libre circulation des informations dont ont besoin les grands secteurs de la politique publique dans les régions du monde en développement, l'UNESCO a contribué au lancement d'un projet pilote visant à montrer comment parvenir à équilibrer l'offre et la demande de services télématiques de façon à promouvoir le développement régional pour le bénéfice des utilisateurs du secteur public comme du secteur privé.

La spécificité des Caraïbes, de par son insularité et sur le plan des infrastructures de communication, fait de la région le lieu tout indiqué pour démontrer le potentiel fantastique de croissance des services télématiques que recèle le secteur public des pays en développement et les utilisations qu'il est possible de faire de ces services dans l'intérêt du public.

Pour toutes ces raisons, l'UNESCO a décidé, en concertation avec des représentants du gouvernement de la Barbade et du Secrétariat de l'Organisation des États des Caraïbes orientales (OECO), partenaires retenus pour participer au projet pilote, de financer une enquête concernant la promotion du développement économique et social par une utilisation accrue des ressources télématiques dans les organismes du secteur public. Trois grands secteurs d'intervention publique — la santé, l'éducation et l'environnement — ont été jugés prioritaires à la Barbade, Sainte-Lucie et Saint-Vincent-et-les Grenadines qui sont les trois pays des Caraïbes orientales ayant accepté d'accueillir le projet.

Le projet, dont la réalisation s'est échelonnée sur une année et demie, a consisté à faciliter l'accès d'utilisateurs spécialement sélectionnés dans les pays hôtes à l'Internet et à un certain nombre de bases de données concernant la santé, l'éducation et l'environnement. Les objectifs généraux du projet étaient les suivants :

- promouvoir une utilisation plus efficace et plus durable de la télématique à l'appui des services d'information dans les secteurs d'intérêt public des pays participants ;
- concevoir et mettre en œuvre une méthodologie relative à la fourniture durable et rentable de ces services, comprenant le regroupement de la demande émanant des utilisateurs, l'établissement

d'un partenariat entre utilisateurs et opérateurs de télécommunications, la mobilisation d'initiatives et de ressources appropriées dans le secteur privé et l'adoption de politiques nationales d'accompagnement dans le domaine des télécommunications ;

- déterminer si l'application de cette méthodologie permet d'améliorer de façon sensible l'accès à ces services et s'il est possible d'appliquer la même démarche à des situations analogues dans d'autres pays en développement en vue de la fourniture durable et rentable de ces services, y compris le regroupement de la demande des utilisateurs ;
- encourager la création de bases de données et d'autres applications de nature à contribuer au développement de la région.

Dans un premier temps, 72 personnes ont reçu une formation concernant l'accès à l'Internet et l'interrogation des bases de données dans leur domaine de compétence. Environ un quart de ces personnes ont continué à travailler pour le projet et sont devenues elles-mêmes des formateurs, exerçant ainsi un effet multiplicateur. Les participants ont fait valoir par des exemples concrets les économies procurées par l'utilisation de l'Internet.

Après l'achèvement du projet, une évaluation de son impact a été faite et publiée par l'UNESCO dans un rapport final intitulé « Projet pilote sur l'accès aux moyens télématiques dans les Caraïbes orientales » (CII-98/WS/17). Dans l'ensemble, on a jugé que le projet avait atteint ses objectifs, à savoir sensibiliser et former les utilisateurs, installer une infrastructure locale et pérenniser l'utilisation. Il a fait la preuve de son utilité en tant que moyen pour assurer l'accès à l'Internet des pays en développement et des communautés d'utilisateurs. Alors qu'au début du projet on connaissait mal les possibilités qu'offrent les services télématiques en matière d'accès à l'information et on les utilisait fort peu dans les Caraïbes, à la fin de la période, l'Internet et le World Wide Web étaient largement exploités à de multiples fins.

La poursuite du projet de façon durable paraît assuré et l'on pourra donc répéter l'opération sur le même modèle ailleurs. Toutefois, il faut pour que son maintien soit véritablement assuré un engagement au plus haut niveau permettant d'établir un cadre permanent propre à faciliter son institutionnalisation. D'où la nécessité que les pouvoirs publics prennent davantage conscience que l'information est une source d'efficacité accrue du travail dans les services.

De plus, la rapidité des évolutions technologiques qui sont intervenues depuis lors facilitera l'implantation de la télématique dans d'autres pays. Vu ce que l'on sait désormais des contraintes et des réalités locales, il sera à l'avenir plus facile de mettre en œuvre des projets analogues.

✉ Pour tout complément d'information, s'adresser à M. John Rose, CII/INF, UNESCO, 1, rue Miollis, 75732 Paris Cedex 15, France. Tél. : (33-1) 45.68.45.29. Fax : (33-1) 45.68.55.82. E-mail : j. rose@unesco.org

## Les bibliothèques publiques et communautaires comme points d'accès aux autoroutes de l'information en Afrique

CE projet patronné par la DANIDA tend à définir et à tester des modèles innovants permettant aux bibliothèques publiques africaines de mettre les technologies de l'information et de la communication au service de l'apprentissage et du développement communautaires, dans le cadre d'un effort interinstitutions de développement de télécentres communautaires pilotes polyvalents dans les régions rurales et isolées d'Afrique. Le Centre canadien de recherches pour le développement international (CRDI) et l'Union internationale des télécommunications (IUT) sont les principaux partenaires de l'UNESCO/DANIDA dans cette opération qui bénéficie du concours de plusieurs organismes d'aide au développement pour l'exécution de projets pilotes particuliers relevant de leur domaine de compétence.

Au sein de l'UNESCO, le projet a donné lieu à une action intersectorielle portant sur l'application des technologies de l'information et de la communication au service du développement rural intégré en Afrique. Des centres communautaires polyvalents pilotes fonctionnent déjà au Mali et en Ouganda et tout est prêt pour leur mise en route au Bénin, au Mozambique et en Tanzanie.

Dans chacun de ces pays, l'UNESCO et ses partenaires internationaux encouragent les personnels nationaux de contrepartie à adopter une approche partant de la base, impliquant une participation aussi large que possible des autorités et associations locales et des organisations non gouvernementales en tant qu'acteurs aussi bien au sein des télécentres que pour ce qui concerne la définition, la mise en place et la promotion des services. Une place prioritaire est donnée aux questions qui intéressent les femmes et aux organisations qui représentent celles-ci dans chacun des projets pilotes.

### Mali

Au Mali, le projet pilote de télécentre communautaire polyvalent a été établi à Tombouctou, grand centre administratif et culturel d'une région de 35 000 habitants à la lisière du désert situé au nord

du pays. Un atelier est organisé à Tombouctou en mai 1998 pour sensibiliser la population locale à la proposition de télécentre et organiser les premières activités. Les 51 participants locaux représentant tous les secteurs de la société ont été rejoints par des représentants d'organisations homologues de Bamako et des experts internationaux pour une réunion très fructueuse qui a permis à la collectivité locale de prendre véritablement en main le destin du projet. La réunion a adopté des plans concernant les quatre grands secteurs d'activité que comportera dans un premier temps le télécentre : service de bibliothèque, éducation, activités féminines et ouverture d'un site Web à Tombouctou.

Deux jeunes consultants volontaires envoyés au Mali par l'UNESCO ont aidé à recruter et former quatre membres du personnel local du télécentre, lesquels ont ensuite procédé à la formation des utilisateurs finals appartenant aux divers « métiers » ou groupes locaux de population.

Le télécentre a été provisoirement installé dans une aile désaffectée de l'hôpital et a ensuite déménagé dans des locaux de l'hôtel de ville en attendant qu'un siège permanent lui soit construit par la municipalité en 1999 à l'aide d'un don financier de l'Association malienne des habitants et émigrés de Tombouctou ; les locaux de l'hôpital abritent désormais l'antenne de soins médicaux du télécentre. Le télécentre a réalisé la première connexion à l'Internet jamais pratiquée à Tombouctou et celle-ci commence à être utilisée régulièrement par les utilisateurs de différents secteurs et le personnel du télécentre dans leur travail.

Le télécentre a ouvert un site Web (<http://www.tombouctou.org.ml>) qui donne un aperçu de la ville et de sa culture ainsi que de différentes activités dans divers secteurs.

Les quatre bibliothécaires de Tombouctou — ceux de la bibliothèque publique, de la bibliothèque scolaire, de la bibliothèque du lycée et du Centre Ahmed Baba — se sont groupés pour mettre au point les services d'information du télécentre. Ils ont reçu une formation de base à



*Groupe posant pour la photo devant le télécentre de Nakaseke, Ouganda*

l'informatique et ont été initiés à l'utilisation du logiciel CDS/ISIS. Des discussions sont en cours pour l'intégration du télécentre dans le réseau de bibliothèques informatisées REMADOC et pour la mise en route d'une base de données bibliographiques collective pour les bibliothèques de Tombouctou à l'appui du télécentre.

On s'intéresse aussi dans le cadre du télécentre à la synthèse vocale qui pourrait servir aux activités d'alphabétisation et à un système de courrier électronique vocal en direction des régions éloignées. Une version d'un système en langue française est à l'essai à Tombouctou pour voir s'il serait possible de l'utiliser dans les activités futures du télécentre.

### Ouganda

Le projet pilote de télécentre ougandais est implanté à Nakaseke, village situé à une cinquantaine de kilomètres au nord de Kampala. Le télécentre s'articule sur la nouvelle bibliothèque publique patronnée par le Conseil des bibliothèques publiques de l'Ouganda. Le projet est né de l'idée qu'apporter l'information et la communication aux communautés rurales catalyse leur volonté de développement et engendre une amélioration générale de la qualité de la vie des gens.

Le télécentre vise à stimuler le développement rural en facilitant l'accès à l'information et la création d'informations, en favorisant l'établissement de moyens d'étude et de communication et en améliorant les services médicaux. Il s'emploie à créer dans la population des moyens locaux d'utilisation

des technologies modernes de l'information et de la communication dans la vie quotidienne.

Cette année a été une année passionnante et pleine d'espoir à Nakaseke, qui est l'agglomération la plus petite et la plus pauvre à avoir été choisie pour abriter un télécentre (un millier d'habitants plus une trentaine de mille dans un rayon d'environ 15 km). Comme le dit le coordonnateur du projet «...le plus dur a été l'entrée en matière — apporter une technologie à des gens dont les besoins élémentaires — manger, dormir sous un toit, recevoir des soins de santé — sont loin d'être satisfaits. Il était bien évident que la communication ne leur semblerait pas prioritaire au départ. Quel intérêt ces gens pouvaient-ils trouver à la présence d'un ordinateur, d'un téléphone ou d'une bibliothèque électronique ? Dans quelle mesure ces gens seraient-ils disposés à se servir des équipements, surtout s'il faut payer et se priver pour cela d'une bouteille d'eau minérale par jour ? D'ailleurs, lors d'une réunion, un habitant du village a demandé ce que c'était qu'un téléphone. »

Dès le début des réunions avec les habitants du village et les partenaires potentiels, il a été explicitement dit que le projet ne réussirait que si la population le comprenait bien et y participait. L'idée était de permettre à la population de participer à la définition du contenu et de la structure du télécentre et à son fonctionnement.

Une campagne d'éducation et de sensibilisation a été engagée en direction de la population avec le concours des élus locaux, des conseillers et des



*Lecture à la bibliothèque du télécentre*

chefs religieux en raison de l'énorme ascendant qu'ils ont sur les gens. Des échanges très utiles ont eu lieu avec la population qui a recommandé d'inclure les journaux locaux, la littérature populaire locale et des jeux sur la liste des éléments de contenu pour les moments de loisir. Des brochures et des illustrés informatifs ont très utilement contribué à faire passer le message, surtout aux analphabètes. Un dispositif de formation des utilisateurs a été mis en place en collaboration avec une ONG travaillant dans la région.

La question de la pérennisation du projet et de sa gestion ont également été traitées avec la population. Le dialogue continue mais déjà les autorités locales ont laissé entendre qu'elles étaient prêtes à s'engager à soutenir le télécentre. En témoigne la construction par la municipalité sur son budget d'un bâtiment destiné à abriter le télécentre.

### Bénin

Le site retenu pour le Bénin est Malanville, centre administratif et commercial d'environ 26 000 habitants situé dans la zone sahéenne du nord du pays, près de la frontière avec le Niger. L'organisme d'exécution national est l'Office des postes et télécommunication (OPT). Il n'existe pour l'instant pas de bibliothèque publique à Malanville et le télécentre sera le premier organisme offrant des services de bibliothèque et d'information modernes, notamment des ressources informatives extérieures au moyen d'une nouvelle connexion VSAT avec Cotonou.

### Mozambique

Le Mozambique représente, dans le cadre du projet, l'Afrique lusophone. Une étude de faisabilité entreprise avec le concours du Programme Acacia

du CRDI en 1997-1998 proposait d'établir un petit télécentre (quatre ordinateurs) à Manhiça (22 000 habitants) et à Namaacha (10 000 habitants), deux villes situées l'une à 78 km au nord et l'autre à 50 km à l'ouest de la capitale, Maputo. La première est un grand centre de passage et l'une des villes pilotes qui doit élire un conseil municipal, l'autre étant un centre touristique comportant plusieurs écoles qui pourraient abriter le télécentre communautaire et en être les principaux utilisateurs.

Dans ce contexte, l'UNESCO a accepté d'aider à la conception et à la mise en place de services de bibliothèque et d'information et à mettre au point des applications pédagogiques des télécentres en se préoccupant spécialement de faire participer la population à cette action et de lui en donner les moyens.

### Tanzanie

Le télécentre communautaire est situé à Sengerema, importante bourgade dont les habitants vivent de l'agriculture, de la pêche et du commerce et chef-lieu d'un district rural sur le lac Victoria. Le télécentre sera la propriété de la Sengerema Development Association, ONG locale, et nouera des partenariats avec plusieurs acteurs locaux dont des établissements d'enseignement, des entreprises et la compagnie tanzanienne de télécommunications (TTCL). Le télécentre sera provisoirement logé dans le Folk Development College en attendant la construction d'un siège définitif sur un terrain bien placé dont lui a fait don un homme d'affaires de la ville.

La bibliothèque publique la plus proche pour l'instant est située dans la capitale régionale, Mwanza, mais le Library Services Board de Tanzanie contribuera au développement des services de bibliothèque et d'information du télécentre communautaire, lui fournira ses premiers ouvrages et assurera un service de prêt interbibliothèques et de référence depuis Mwanza. A l'inverse des projets mis en place au Bénin, au Mali et en Ouganda, pour lesquels il faut édifier de nouvelles infrastructures de télécommunications très coûteuses, le Centre de Sengerema et ceux du Mozambique utiliseront les lignes ordinaires des postes et télécommunications pour un prix beaucoup plus modique.

☞ *Pour tout complément d'information, s'adresser à M. John Rose, CII/INF, UNESCO, 1, rue Miollis, 75732 Paris Cedex 15, France. Tél. : (33-1) 45.68.45.29. Fax : (33-1) 45.68.55.82. E-mail : j.rose@unesco.org*

# RAPPORT DU CONSEIL DU PGI ET DU COMITÉ DU PII

EN décembre 1998, les deux organes directeurs de la Division de l'information et de l'informatique ont tenu chacun leurs réunions biennales au Siège de l'UNESCO. La douzième session du Conseil intergouvernemental du Programme général d'information (PGI) s'est tenue les 7 et 8 décembre 1998. Elle a été très suivie par les représentants de 33 sur 36 membres du Conseil ainsi que par un certain nombre d'ONG, d'observateurs et d'autres délégués.

## Programme général d'information (PGI)

Les délégués ont constaté avec satisfaction que les activités que mène désormais le Programme général d'information correspondent à son mandat élargi et qu'un bon équilibre est maintenu entre les activités traditionnelles d'information comme la conservation et la préservation d'une part et le souci de relever les défis des nouvelles technologies de l'information d'autre part. Ils ont toutefois regretté qu'en dépit de l'importance du programme, il n'ait pas encore été possible à ce jour d'en améliorer la situation financière. Le Sous-Directeur général pour la communication, l'information et l'informatique a donc suggéré aux délégués de demander aux autorités compétentes de leurs pays de préconiser une augmentation substantielle du budget de CII.

A la fin de la réunion, les délégués ont recommandé au Secrétariat de continuer à développer ses activités à venir en mettant l'accent sur la question du « contenu » de la société de l'information, notamment sur les questions de préservation de l'information, d'accès à celle-ci et de formation, ainsi que sur les considérations éthiques et sociales ; les aspects « infostructure » doivent également être pris en compte, notamment les politiques de l'information et la constitution de réseaux en s'appuyant sur les activités anciennes pour enrichir le programme.

Réduire l'écart entre les « info-riches » et les « info-pauvres » nécessite la prise de mesures urgentes dans le cadre du processus de suppression des barrières économiques et techniques existantes. Étant donné que la clé de la réussite en la matière est de disposer de crédits budgétaires suffisants, les délégués ont recommandé que toutes les options soient étudiées en vue d'un redéploiement des crédits au profit du budget de CII, étant

donné le rôle essentiel de la communication et de l'information dans tous les domaines d'activité de l'UNESCO.

## Programme intergouvernemental d'informatique (PII)

La réunion du Conseil du PGI a été suivie les 10 et 11 décembre 1998 par la septième session du Comité intergouvernemental du Programme intergouvernemental d'informatique, où 32 sur les 35 États membres du Comité se sont fait représenter.

Lors de l'examen des activités menées depuis la dernière session, un certain nombre de délégués ont réclamé que les évaluations des projets soient plus fréquentes et s'appuient sur des indicateurs clairement définis car une analyse approfondie des résultats permettrait de mieux savoir quels projets avaient abouti et quels projets il convenait d'abandonner.

Ils ont proposé que pour le nouveau programme, on s'emploie en priorité à faire une large place à la jeunesse et aux questions qui intéressent les jeunes. Ils ont estimé que la formation de formateurs était également prioritaire et que l'UNESCO devrait, dans ce domaine, s'attacher à promouvoir l'apprentissage mutuel, qui permet à chacun de tirer parti de l'expérience des autres. Un annuaire des formateurs devrait être établi qui comporterait des informations sur les points focaux régionaux et les experts locaux et aiderait à mener les activités de formation au niveau régional.

S'il faut certes tenir compte de l'évolution des priorités, la constitution de réseaux doit demeurer une question de premier plan même si, au plan matériel, les connexions sont désormais plus faciles. Le problème des contenus et l'amélioration de l'accès des usagers des zones défavorisées, des régions rurales par exemple, doit faire l'objet d'une attention particulière, un soutien accru étant accordé au multilinguisme et à l'élaboration de contenus à caractère national destinés aux utilisateurs du pays et de l'extérieur. A l'échelon gouvernemental, il faut encourager davantage les efforts déployés pour élaborer des politiques nationales de l'informatique.

Après examen de la situation financière actuelle, les délégués ont conclu que le PII pouvait

décerner un label de qualité aux projets afin de faciliter la mobilisation de fonds de toutes provenances. La présentation des projets aux bailleurs de fonds potentiels s'accompagnerait d'indications précises sur les résultats escomptés, la valeur ajoutée apportée par la coopération entre le bénéficiaire, l'UNESCO et le bailleur de fonds, la qualité de l'expertise que l'UNESCO peut fournir au titre du projet, ainsi que sur le fait que les projets administrés par l'UNESCO reviennent moins cher que ceux dont l'exécution est confiée à d'autres institutions.

Il convient de renforcer la participation du secteur privé. Les projets doivent être reproductibles et il importe de dire clairement aux bailleurs de fonds comme aux bénéficiaires que les résultats et l'expérience acquise seront mis à profit dans l'éventail le plus large possible de pays et d'institutions. Il faut donc encourager les pays à présenter des projets bénéficiant du label du PII directement aux bailleurs d'aide bilatérale, car le label les engagera à considérer le projet favorablement. Par ailleurs, on s'emploiera à faire revenir sur la décision antérieurement prise de n'affecter au PII que des ressources extrabudgétaires.

### Proposition de fusion du PGI et du PII

A sa 29<sup>e</sup> session, la Conférence générale a adopté sa résolution 28 (par. 2.C (f)) par laquelle elle invitait le Directeur général à « *organiser les réunions statutaires du Conseil intergouvernemental du PGI et du Comité intergouvernemental du PII ainsi que de leurs bureaux respectifs sous forme de réunions conjointes, afin de libérer des fonds pour la réalisation de projets concrets dans les États membres et de créer les synergies nécessaires pour adapter les activités de l'UNESCO aux défis des autoroutes de l'information, de façon que la Conférence générale puisse, à sa 30<sup>e</sup> session, se prononcer en toute connaissance de cause sur une éventuelle fusion de ces deux programmes intergouvernementaux ou sur tout autre solution appropriée.* »

Le Conseil du PGI et le Comité du PII ont donc tenu une réunion conjointe pour discuter de la résolution et rédiger une recommandation pour la session suivante de la Conférence générale. Les délégués ont souscrit à l'idée d'établir un nouveau programme qui tiendrait compte des défis des nouvelles technologies de l'information et de la communication, fusionnerait les objectifs du PGI et du PII et remplacerait les organes intergouvernementaux existants par une nouvelle structure intergouvernementale chargée de piloter et de

superviser ce programme. Ce nouveau programme s'insérerait dans le cadre de la stratégie générale de l'UNESCO visant à promouvoir la culture de la paix par le dialogue multiculturel et la mise en valeur des identités culturelles.

S'appuyant sur les acquis du PGI et du PII, ce programme serait la suite logique de la convergence accrue des activités consacrées au contenu et à la transmission de l'information. Il importe certes d'éviter les chevauchements d'activité dus à l'existence de deux programmes distincts mais il faudra, pour que le nouveau programme puisse jouer un rôle plus actif et plus coordonnateur aussi bien au sein de l'Organisation qu'à l'extérieur, le doter de moyens budgétaires suffisants. Le nouveau programme devra contribuer au renforcement des capacités et à la libre circulation de l'information, en conservant les qualités essentielles des deux programmes existants. Il devra parallèlement avoir un caractère directif, être centré sur l'utilisateur, très attentif à l'intérêt du public, garantir l'accès à l'information et veiller à sa qualité, y compris l'information multiculturelle, et contribuer à la création d'infrastructures viables.

De nombreux délégués ont souligné que le principal objectif du nouveau programme devrait être de contribuer à réduire l'écart entre les « info-riches » et les « info-pauvres ». Ce nouveau programme devra en particulier répondre aux besoins des pays en développement dans la société de l'information. Il devra préserver l'équilibre entre les activités traditionnelles du PGI et du PII et les nouveaux domaines de l'ère de l'information. Comme une société de l'information juste et efficace ne saurait se concevoir en l'absence d'accès matériel à l'information, la question de la préservation et de la conservation de toutes les catégories de documents sur tous supports doit demeurer prioritaire.

Il faut en conséquence prendre des mesures pour permettre aux États membres de conserver la documentation indispensable pour renforcer les identités culturelles.

Un groupe de travail ad hoc élaborera un avant-projet pour ce nouveau programme qui, après délibération des Bureaux sera, présenté au Conseil du PGI et au Comité du PII pour observations et propositions. Il sera ensuite soumis à la Conférence générale à sa 30<sup>e</sup> session. Les détails du programme seront mis au point après approbation du schéma à la 30<sup>e</sup> session en 1999. Les deux programmes existants PGI et PII continueront à fonctionner jusqu'à l'approbation définitive du nouveau programme, qui pourrait intervenir au cours de la 31<sup>e</sup> session de la Conférence générale en 2001.

# INFORMATIQUE

## Politiques et stratégies nationales en matière d'informatique

**L**ES politiques nationales en matière d'informatique sont en perpétuelle évolution et l'on en voit en permanence apparaître de nouvelles. Aussi ne peut-on en faire un tableau définitif, même si l'on considère un relativement petit nombre de pays.

L'UNESCO a, à cet effet, commandé à la Fédération internationale d'information et de documentation (FID), une étude sur les politiques et stratégies nationales en matière d'informatique.

Il s'agissait d'étudier les modes d'établissement et d'actualisation des politiques et stratégies nationales et de définir les voies à suivre en la matière. L'étude s'est particulièrement intéressée à l'impact de la convergence des technologies de l'information, de l'informatique et des télécommunications ainsi qu'aux principales tâches qui incombent aux gouvernements en matière d'élaboration et d'exploitation des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

L'étude a porté sur les aspects qui intéressent les pouvoirs publics — la liberté, la sécurité et la législation — ainsi que sur les dimensions sociales, éducatives et culturelles des politiques de l'informatique. Une importante partie du document est

consacrée au thème : informatique et service public.

L'étude, qui propose une série de photographies de l'état des politiques de l'informatique dans les pays considérés à différents moments du passé récent et qui comporte des propositions relatives à la politique de l'informatique, tend à aider les décideurs confrontés à la tâche difficile d'avoir à mettre au point une politique de l'informatique concrète et réaliste propre à donner les résultats souhaités dans l'environnement informationnel contemporain en perpétuel changement.

L'étude, établie par J. Stephen Parker, est un vaste panorama des principales caractéristiques des politiques nationales de l'informatique actuellement menées dans un choix de 25 pays. Le document est disponible soit en ligne à l'adresse [http://www.unesco.org/webworld/highlights/fid\\_study.rtf](http://www.unesco.org/webworld/highlights/fid_study.rtf) soit sur demande auprès de P. Vasarhelyi.

☞ *Pour tout complément d'information, s'adresser à M. Pal Vasarhelyi, CII/INF, UNESCO, 1, rue Miollis, 75732 Paris Cedex 15, France. Tél. : (33-1) 45.68.44.10. Fax : (33-1) 45.68.55.82. E-mail : p.vasarhelyi@unesco.org*

## NOUVELLES BRÈVES

**D**EUX membres de l'équipe de CII/INF se sont récemment rendus à Londres pour discuter des possibilités de resserrer la coopération avec leurs collègues spécialistes de l'information. Cette réunion faisait suite aux contacts noués peu après le retour du Royaume-Uni à l'UNESCO.

Il a été convenu que certains projets communs pouvaient connaître de nouveaux prolongements, notamment ceux concernant l'élaboration des politiques nationales en matière d'information, l'organisation de réseaux électroniques de bibliothèques publiques, la diffusion de textes littéraires classiques tombés dans le domaine public, la création de cours d'histoire virtuels à partir des versions électroniques de documents d'archives.

### Mémoire du monde

A la réunion du Sous-Comité sur la technologie qui s'est tenue à Madrid en janvier 1999, les

participants sont convenus que les recommandations et critères pour la numérisation publiés en 1995 étaient périmés et qu'il fallait non pas les réviser mais les réécrire de fond en comble.

Si, lorsqu'il s'agit de textes, la numérisation simplifie généralement la consultation, dans le cas des documents audiovisuels, la détérioration des supports et l'obsolescence du matériel obligent à transférer l'information sur de nouveaux supports si l'on veut la conserver. Ce que l'on recherche est une solution durable qui permettrait le transfert des collections sur de nouveaux supports à un coût modéré. Le problème est donc une question de choix des documents à transférer et de motivation : les critères commerciaux (gestion du patrimoine ou possibilité de recettes futures) ne coïncident pas nécessairement avec les critères culturels (conservation des documents d'utilité permanente indépendam-

ment des possibilités commerciales qu'ils offrent). Les modalités à retenir pour la numérisation évoluent au même rythme que les progrès

techniques réalisés en matière de support et il se pourrait que le transfert sur CD-ROM se révèle n'être qu'une solution provisoire.

## INFOJEUNESSE

UN atelier régional de formation destiné aux personnels chargés de la gestion de l'information et des échanges de données dans les points focaux du réseau INFOJEUNESSE pour l'Asie et le Pacifique s'est tenu du 24 mai au 1er juin 1999 en République de Corée. Ont assisté à cet atelier 13 collaborateurs d'INFOJEUNESSE, plus d'autres personnes travaillant au Centre de l'UNESCO et à l'Institut coréen d'information industrielle et technologique.

La formation a porté sur les points suivants :

- initiation à CDS/ISIS
- développement de l'utilisation de l'Internet
- création effective du Réseau INFOJEUNESSE.

Aucun des participants ne connaissait bien CDS/ISIS avant le cours ; aussi celui-ci avait-il pour but de les doter de bases communes en informatique leur permettant de communiquer. L'atelier a été très apprécié par les participants même s'ils ont considéré qu'en trois jours, ils avaient eu très peu de temps pour « digérer » toutes ces informations nouvelles. L'important, c'est qu'ils savent maintenant ce qu'il faut pour pouvoir mettre en place la base de données INFOJEUNESSE décentralisée avec ou sans l'appui de la technologie Internet.

S'agissant des autres événements qui ont eu lieu dans le cadre d'INFOJEUNESSE, citons la première rencontre interrégionale de jeunes producteurs de télévision qui s'est tenue en juin 1999 en Grèce. Cette rencontre avait pour but de signaler l'importance de la constitution de réseaux au moyen de l'Internet aux niveaux national et régional et de montrer toutes les perspectives qu'elle offre en matière de coproduction, d'échange de programmes de télévision, de marketing en ligne, etc. La réunion a permis à ces jeunes spécialistes de la communication de découvrir des programmes tels que les suivants :

- **Formation des spécialistes des médias au commerce électronique** : formation de formateurs de petites et moyennes entreprises audiovisuelles à l'utilisation des services électroniques pour l'information et le commerce ainsi qu'à la réalisation de productions destinées au marché international ;
- **Vies réelles, travailler avec des enfants sur des reportages** : apprentissage des techniques néces-



Participants du Séminaire CDS/ISIS de Séoul

saires pour travailler avec des enfants — pour les interviewer et les diriger lors de la réalisation de documentaires et de magazines et de leur faire acquérir une meilleure maîtrise de la technique en leur faisant faire des films sur leurs propres idées ;

- **Planification de la production de reportages destinés à des échanges** : établissement de normes communes pour la réalisation d'émissions destinées à un auditoire mondial qui soient néanmoins respectueuses des spécificités et de l'intégrité culturelles ; sensibilisation d'auditoires d'enfants à des sujets nouveaux et délicats.

### Arabisation d'IDAMS

Le premier atelier concernant l'élaboration d'une version arabe d'IDAMS s'est tenu à l'Université du Caire (Égypte) du 15 au 19 mai 1999. L'atelier a essentiellement porté sur les aspects techniques et organisationnels de l'arabisation du logiciel IDAMS et des documents d'accompagnement.

Le logiciel, sa structure, le contenu de ses fichiers texte et l'utilisation des outils de traduction ont été présentés aux participants. Avant l'atelier, le logiciel avait été installé à l'Institut des études et recherches statistiques de façon que l'équipe de l'Université puisse se familiariser avec IDAMS. Une série de tests systématiques de

traduction ont été accomplis avec succès afin d'étudier et de confirmer l'applicabilité et l'efficacité des outils et méthodes de traduction dans un nouvel environnement linguistique non latin. Les résultats obtenus se sont révélés très positifs : de nombreux éléments d'IDAMS « parlent » d'ores et déjà arabe.

L'ensemble de l'opération devrait être achevé en 2000. IDAMS deviendra alors le premier logiciel statistique exhaustif en arabe. La traduction des documents d'accompagnement a commencé car il s'agit d'un outil indispensable pour la tenue du séminaire régional de formation sur IDAMS. Ce séminaire, qui devrait avoir lieu au cours du premier trimestre de 2000, se tiendra à l'Université du Caire, s'adressera à l'ensemble de la région arabe et sera organisé et financé par l'ALECSO. La traduction du logiciel suivra celle des documents.



*Démonstration d'IDAMS*

### Projet pilote relatif à une bibliothèque numérique

L'Université de Colima et un groupe d'experts de l'Institut brésilien d'information scientifique et technique ainsi que le Centre national cubain d'information sur la santé s'occupe de mettre au point un projet pilote de bibliothèque numérique sous la conduite du conseiller régional de l'UNESCO pour l'information en Amérique latine et dans les Caraïbes. Il s'agit de numériser 300 à 400 documents de toutes sortes — livres, revues, journaux, documents de référence, peintures, musiques, vidéos, photographies, cartes — afin de créer la bibliothèque numérique d'Amérique latine et des Caraïbes. Il s'agira d'un environnement très semblable à celui d'une bibliothèque ordinaire comportant différents catalogues, des services et « des salles ».

Un autre objectif du projet consiste à préparer le cadre méthodologique pour la création d'une bibliothèque numérique et un modèle à cet effet comportant toutes indications sur les normes à respecter, les formats électroniques, la présentation pour la saisie des données, les procédures de stockage et les instruments de recherche. L'interface sera en anglais, en portugais et en espagnol, avec documents dans ces trois langues. Une fois opérationnelle, la bibliothèque sera consultable par l'Internet sur un PC mais elle le présentera aussi sur CD-ROM pour ceux qui voudraient travailler hors ligne.

Le CD-ROM sera prêt fin 1999 pour la 30<sup>e</sup> session de la Conférence générale de l'UNESCO.

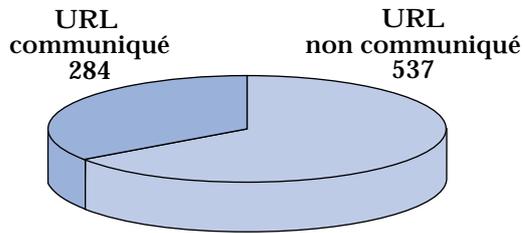
### Prix Web de l'UNESCO 1999 - Dernières nouvelles

**L**E concours pour le prix Web de l'UNESCO 1999 se déroule en ce moment. Cette année, plus de 800 concepteurs de sites Web de 81 pays présenteront leurs réalisations, contre un peu plus d'une centaine l'an dernier. Le succès spectaculaire que rencontre ce concours dans le monde montre que l'Internet fait de plus en plus partie désormais de la vie quotidienne. Ce concours donne à l'UNESCO une occasion unique de promouvoir des sites Web de qualité consacrés à l'éducation, à la science, à la culture, à l'information et à la multiculturalité et d'aider des cybercommunautés à se développer. Ce concours

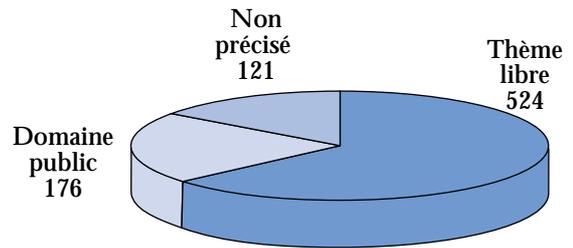
est l'une des voies qu'emprunte l'UNESCO pour s'acquitter de ses missions en mettant à profit les ressources des nouvelles technologies. Les prix seront décernés par un jury international. En novembre, deux prix de 5 000 dollars des États-Unis chacun seront décernés au meilleur site dans les catégories thème libre d'une part et domaine public d'autre part. Dans quelques mois, les projets présentés ainsi que les lauréats seront visibles sur le réseau mondial : [www.unesco.org/webworld/webprize](http://www.unesco.org/webworld/webprize).

On trouvera ci-après un aperçu statistique de ce concours :

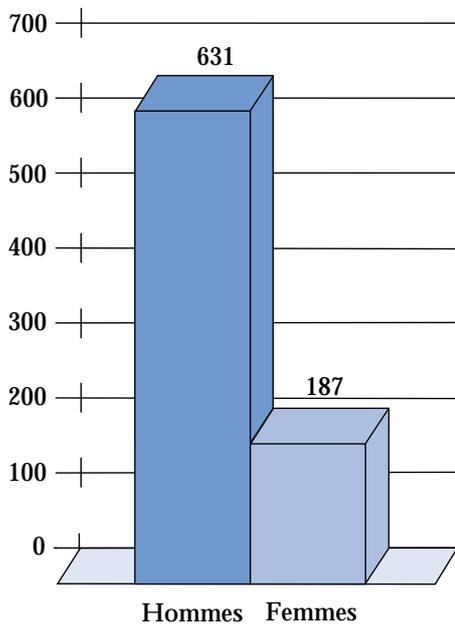
(a) information URL



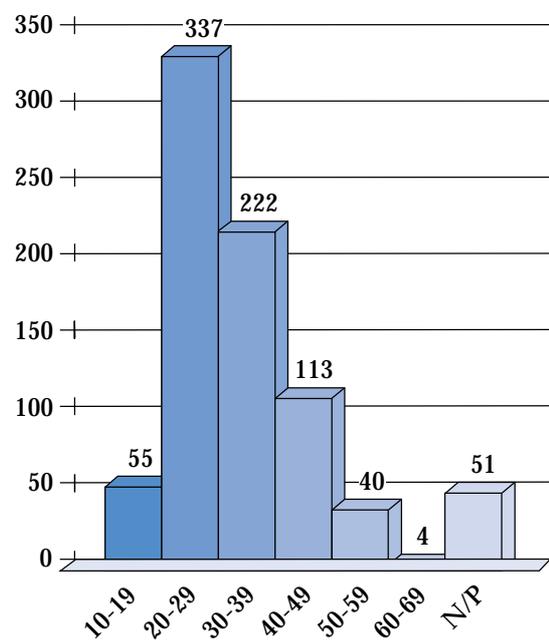
(b) par catégorie



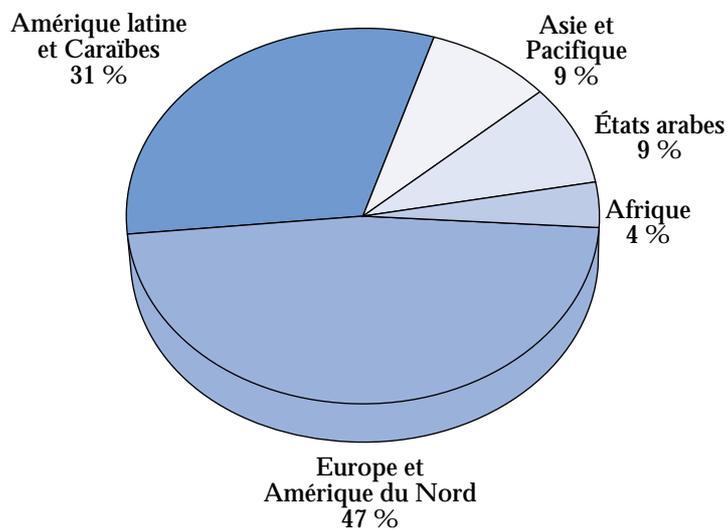
(c) par sexe



(d) par âge



(e) participation par région



# RAPPORTS D'AUTRES DIVISIONS DU CII

## Réunion de consultation des ONG sur l'impact sociétal des nouvelles technologies de l'information et de la communication

Paris, France, 1er mars 1999

UNE réunion de consultation des ONG sur l'impact sociétal des nouvelles technologies de l'information et de la communication a été organisée par le CII/USP au Siège de l'UNESCO, le 1er mars 1999, avec des représentants de 13 organisations réunis pour réfléchir aux moyens d'aider l'Organisation à mieux comprendre ce que les ONG attendent d'elle et de son rôle dans la société de l'information, et pour formuler des propositions sur les modalités d'un renforcement de la coopération internationale dans le respect du mandat défini dans l'Acte constitutif de l'UNESCO.

Le Sous-Directeur général pour le Secteur de la communication, de l'information et de l'informatique (CII) de l'UNESCO a ouvert la réunion en décrivant les efforts fournis jusqu'à présent par l'Organisation dans ce domaine, en particulier la tenue d'une série de réunions à l'échelle mondiale sur la liberté d'expression et l'impact des nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC).

Il a souligné l'importance considérable de la participation des ONG aux activités dans ce domaine conformément aux nouveaux accords-cadres conclus entre l'UNESCO et les diverses ONG intéressées, et a exprimé son inquiétude sur le fait que les activités intellectuelles étaient souvent court-circuitées par les forces du marché qui

induisent les changements technologiques rapides. Il s'est également déclaré très préoccupé par l'écart de plus en plus marqué entre « info-riches » et « info-pauvres ». Il a demandé l'avis des ONG sur ces questions et, en particulier, sur la nécessité de tenir une conférence mondiale sur la communication et l'information sous l'égide de l'UNESCO.

Au cours des débats, tous les participants ont eu l'occasion d'exprimer leur point de vue sur plusieurs thèmes récurrents, par exemple la « liberté d'expression » par opposition à une certaine forme de « réglementation » (contrôle éthique et juridique) du contenu de l'information ; les « info-riches » et les « info-pauvres » ; la nécessité d'une formation appropriée des professionnels de l'information ; et l'opportunité de tenir une conférence mondiale sur la communication et l'information.

Tous les participants sont convenus que les débats avaient été très utiles et avaient permis un échange de vues fructueux qui aiderait l'UNESCO dans ses orientations futures et ses travaux d'évaluation de l'impact sociétal des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

✉ *Pour tout complément d'information, s'adresser à M. M. Chamakhi, CII/INF, UNESCO, 1, rue Miollis, 75732 Paris Cedex 15, France. Tél. : (33-1) 45.68.39.27. Fax : (33-1) 45.68.55.82. E-mail : m.chamakhi@unesco.org*

### Rapport spécial

#### Le deuxième Forum mondial sur l'eau : de la vision à l'action

Un climat qui évolue, des marées de tempête dangereuses, des sources d'eau qui font défaut, une pollution croissante des fleuves et des mers, une irrigation sans retenue, des formes d'exploitation incompatibles, un risque de guerre qui s'accroît à mesure que la concurrence pour se procurer des ressources insuffisantes s'intensifie de façon incontrôlée... Chacun s'accorde à reconnaître que l'eau,

source de toute forme de vie, sera la première des préoccupations à l'aube du nouveau millénaire. Il faut faire quelque chose, et vite. Nous devons nous réunir pour préciser notre point de vue sur ces questions et en parler. Si parler est important, il est encore plus essentiel de passer des paroles à l'action. Tel est précisément l'objet du deuxième Forum mondial sur l'eau, à savoir définir une plate-forme à partir de laquelle une Vision mondiale précise débouchera sur une Action commune et décisive.



Une Vision à long terme pour l'eau, la vie et l'environnement est en train d'être élaborée par le Conseil mondial de l'eau, sous l'égide notamment de la FAO, du PNUE, du PNUD, de l'UNESCO, de l'UNICEF, de l'OMM et de la Banque mondiale. Parallèlement, le Global Water Partnership (GWP) met au point un cadre d'action. Les deux seront présents au Forum, en mars 2000, à La Haye.

Cette manifestation, qui se tiendra en même temps que la première Journée mondiale de l'eau du nouveau millénaire, a pour principal objectif de faire de l'eau une préoccupation politique majeure aux niveaux mondial et régional.

Ceci ne peut se faire qu'en sensibilisant bien davantage l'opinion publique aux problèmes de l'eau. Le Forum est donc considéré comme une tribune, un lieu où tous ceux qui s'occupent de l'eau peuvent se réunir et échanger des points de vue : organisations non gouvernementales (ONG), jeunes, femmes, hommes, chefs d'entreprise et responsables des politiques. Cette manifestation aura un volet culturel important car en plus de tous les ateliers et conférences classiques dans ce genre de réunion, des représentations de théâtre, de musique et de danse seront organisées. Tout sera fait pour que l'eau soit la première des préoccupations politiques à l'échelon international.

Il est indispensable de susciter un engagement politique. Bien que l'eau soit une préoccupation universelle, ses caractéristiques diffèrent selon les régions. Il n'y a pas d'instrument unique capable de régler tous les problèmes qui se posent. Cette

question revêtant des dimensions qui ne se voient pas et qui sont propres à chaque région, elle ne retient guère l'attention au niveau mondial. Malgré quelques grandes catastrophes qui font la une des journaux, l'opinion publique n'a pas conscience des conséquences que les problèmes de l'eau auront dans les 20 à 30 années à venir.

« De la Vision à l'Action » est le sous-titre de cette manifestation qui a pour objet de sensibiliser massivement l'opinion publique au fait que l'indifférence et l'inaction risquent en dernière analyse de créer des problèmes majeurs. La Vision est une initiative destinée à responsabiliser le public et à l'encourager à participer à la conception et à la mise en œuvre de solutions aux problèmes relatifs à l'eau ; elle doit toutefois susciter la volonté politique de traduire cette prise de conscience accrue en actes avec des programmes concrets et réalistes.

Si nous voulons éviter des problèmes graves dans ce domaine, voire écarter tout risque de guerre de l'eau, nous devons agir dès maintenant. Nous ne pouvons plus nous permettre de temporiser davantage.

*Pour tout complément d'information, s'adresser à l'adresse électronique suivante : [www.worldwaterforum.org](http://www.worldwaterforum.org)*

*Ministère des affaires étrangères (DML/PS),  
Boîte postale 20061, 2500 EB La Haye, Pays-Bas.  
Téléphone : 31-70-3485452, fax : 31-70-3486792,  
e-mail : [secretariat@worldwaterforum.org](mailto:secretariat@worldwaterforum.org) ou  
s'adresser à la Division des sciences de l'eau de  
l'UNESCO, e-mail : [f.rijsberman@unesco.org](mailto:f.rijsberman@unesco.org)*

# BUREAUX RÉGIONAUX

## Asie et Pacifique

### Séminaire SEAPAVAA-UNESCO de formation approfondie

Le Séminaire SEAPAVAA-UNESCO de formation approfondie sur le traitement des films atteints par le syndrome du vinaigre et des moisissures et champignons s'est tenu à l'Institut cinématographique du Viet Nam, Hanoi (Viet Nam) du 2 au 13 novembre 1998.

Il s'agit du premier projet mis en œuvre conjointement par la South East Asia-Pacific Audio Visual Archive Association (SEAPAVAA) et l'UNESCO, et organisé en collaboration avec les comités techniques et les comités de formation de la SEAPAVAA, l'Institut cinématographique vietnamien, l'Agence philippine d'information (PIA) et le National Film and Sound Archive d'Australie (NFSA).

Ont assisté à ce séminaire des participants et observateurs d'institutions membres de la SEAPAVAA de Fidji, d'Indonésie, de la République démocratique populaire lao, de Papouasie-Nouvelle-Guinée, des Philippines, de Singapour, de Thaïlande et du pays hôte, le Viet Nam. Ses principaux objectifs étaient les suivants :

- initier les participants aux techniques standard et appropriées de traitement de certaines formes avancées de détérioration des films, en particulier les moisissures et champignons et le syndrome du vinaigre ;
- s'assurer que les participants avaient une connaissance théorique et pratique des techniques de traitement de certaines formes avancées de détérioration des films ;
- déterminer le matériel et les produits chimiques nécessaires pour le traitement des films, identifier des fournisseurs et adapter les équipements à la restauration des films ;
- créer un groupe régional de responsables de la préservation ayant les qualifications et les compé-

tences techniques requises pour les différentes formes de traitement des films atteints par les moisissures et champignons et le syndrome du vinaigre, et suivant une formation spécialisée dans les techniques de préservation des films adaptée à la région ;

- promouvoir l'amélioration des connaissances et la coopération entre les responsables de la préservation dans la région de l'Asie du Sud-Est et du Pacifique, et favoriser les échanges d'information sur les méthodes et les problèmes de préservation des films dans la région.

Des rapports par pays décrivant les atouts et les insuffisances de la préservation et de la restauration des films ont été présentés, le but étant de définir des domaines d'intérêt commun dans toute la région. Puis les participants ont suivi des conférences, débats et ateliers sur des thèmes divers, allant d'un aperçu des techniques d'archivage des documents audiovisuels jusqu'aux différents aspects de la préservation, y compris l'hygiène et la sécurité du travail, la détérioration des films dans les zones tropicales, la gestion, le traitement, la réparation, la rénovation et la restauration des films, les normes minimum en matière d'installations cinématographiques et le stockage.

À la fin de la réunion, les participants ont été priés de formuler, en fonction des préoccupations de leurs organisations, des recommandations destinées aux responsables compétents. Neuf recommandations nationales et six recommandations régionales ont été retenues pour adoption. En règle générale, les participants ont estimé que le programme qui avait été organisé correspondait bien à leurs besoins, et ont eu le sentiment que l'expérience acquise à cette occasion serait utile à leurs organisations.

✉ *Pour tout complément d'information, s'adresser à notre Bureau de Bangkok, ou à Joie Springer, CII/INF, UNESCO, 1, rue Miollis, 75732 Paris Cedex 15, France. Tél. : (33-1) 45.68.44.97 Fax : (33-1) 45.68.55.82. E-mail : j.springer@unesco.org*

## Amérique latine et Caraïbes

### Réunion de consultation INFOLAC

La 7<sup>e</sup> réunion de consultation régionale INFO-LAC s'est tenue les 23 et 24 mars 1999 à l'Université de Colima, à Mexico, sous l'égide de l'UNESCO, de l'État et de l'Université de Colima.

Des responsables nationaux de l'information de 24 pays membres du réseau INFOLAC, d'éminentes personnalités et des représentants de centres régionaux chargés de mettre en œuvre des projets et des activités dans le domaine de l'information ont assisté à cette réunion ouverte par le Secrétaire d'État à l'éducation, au nom du gouverneur de l'État.



7<sup>e</sup> réunion de consultation INFOLAC

Les participants ont ratifié un certain nombre de projets préalablement approuvés par le Comité exécutif d'INFOLAC. Il s'agit notamment du projet Antares, de la bibliothèque numérique d'Amérique latine et des Caraïbes, de la création d'une chaire régionale sur les nouvelles technologies de l'information, et d'un centre pour les nouvelles technologies de l'information dans les pays de MERCOSUR. Un nouveau projet intitulé Système régional de catalogage partagé sur l'Internet pour l'Amérique latine et les Caraïbes a été approuvé et ajouté aux autres.

La proposition du Directeur du BIREME/OMS/PAHO relative à la mise en œuvre d'un programme de coopération entre cette organisation et l'UNESCO pour garantir la continuité de CDS/ISIS en Amérique latine et dans les Caraïbes a été approuvée à l'unanimité.

Un plan de travail pour INFOLAC portant sur la période mars 1999-mars 2001 a été approuvé, et l'adoption par l'UNESCO d'une stratégie régionale en matière d'information pour la région de l'Amérique latine et des Caraïbes a été recommandée pour l'exercice biennal correspondant.

Les participants ont rendu hommage au travail accompli par l'UNESCO, la Bibliothèque nationale du Venezuela et l'Université de Colima pour produire le Bulletin d'INFOLAC et son site Web. Il a été décidé de créer un prix INFOLAC pour encourager la créativité, l'innovation et toute contribution significative au domaine de l'information et de l'informatique dans la région.

Il a été proposé de soumettre certaines recommandations à l'examen du Conseil intergouvernemental du PGI :

- mettre à jour le UNISIST Guide to Standards for Information Handling (guide de l'UNISIST sur les normes en matière de traitement de l'information) pour publication et diffusion sur CD-ROM, mais aussi sur l'Internet et sur papier ;
- recueillir, évaluer et proposer des règles applicables au traitement, à la saisie et à la recherche de l'information numérique.

Tous les participants sont convenus qu'INFOLAC devait continuer à renforcer son rôle de mécanisme de coopération dans le domaine de l'information, et ont recommandé un recours accru à l'Internet pour créer un véritable réseau en vue de la mise en œuvre des projets régionaux dans le domaine de l'information.

Les participants ont adressé leurs remerciements à l'Université et aux autorités de l'État de Colima qui ont assuré à cette réunion des conditions de travail excellentes. La huitième réunion de consultation régionale se tiendra à Trinité et Tobago en mars 2001, sous l'égide de l'UNESCO, de NALIS et des autorités du pays hôte.

☞ Pour en savoir plus sur les activités régionales d'information en Amérique latine et dans les Caraïbes, s'adresser à M. Isidro Fernández Aballi, conseiller régional, UNESCO/INF/LAC, Apartado Postal 68394, Caracas 1062 A, Venezuela. Fax : (582) 286.04.60. E-mail : [uhifa@unesco.org](mailto:uhifa@unesco.org)

### SIMPLAC'99

SIMPLAC'99 (Colloque de l'Amérique latine et des Caraïbes sur l'utilisation et l'impact des technologies de l'information sur la société : présent et avenir) se tiendra à Aguascalientes (Mexique) du 13 au 15 octobre 1999. Ce colloque est organisé par l'INEDI (Institut national de statistique, de géographie et d'informatique) sous l'égide de l'UNESCO, et en collaboration avec la Banque interaméricaine de développement (BID), l'Organisation des États américains (OEA) et l'Union internationale des télécommunications (UIT).

Cette réunion donnera l'occasion d'échanger des réflexions sur les répercussions sociales de la révolution de l'information. Les nouvelles technologies de l'information sont virtuellement à même de transformer radicalement nos modes de vie, nos relations avec les autres et notre place dans la société, que ce soit à l'école, dans l'entreprise ou dans les activités de loisirs.

L'impact exact de ces technologies, qu'il soit positif ou négatif, est difficile à évaluer et leur utilisation impose à la société un certain pragmatisme. Divers programmes ont été entrepris par l'Organisation des Nations Unies et ses institutions spécialisées pour préparer le public aux nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Les principaux objectifs de cette réunion sont les suivants :

- échanger des idées et engager un dialogue entre les pays de la région sur l'impact social de la révolution de l'information ;

- proposer d'autres politiques de l'informatique afin d'améliorer l'utilisation des technologies de l'information ;
- examiner les initiatives en cours en Amérique latine et dans les Caraïbes pour développer l'information du domaine public et assurer l'accès à cette information.

☞ *Pour tout complément d'information, s'adresser à M. Claudio Menezes, conseiller régional de l'UNESCO pour la Division de l'information et de l'informatique, P.O. Box 859, Montevideo 11300, Uruguay. E-mail : cmeneses@unesco.org. <http://www.inegi.gob.mx/difusion/espanol/eventos/simposio99/boletin.html>*

## États arabes

### Projet SHERN en Syrie

Le Bureau du CII/INF au Caire soutient les efforts de la Syrie pour parvenir à un développement humain durable en accélérant la mise en place des équipements, l'amélioration des compétences et l'utilisation des techniques informatiques, et en créant un réseau national pour l'enseignement supérieur connecté à l'Internet. L'objectif à long terme est de créer les infrastructures essentielles qui permettront à la Syrie de s'adapter aux nouvelles technologies de l'information et de la communication et de les utiliser pour améliorer ses programmes d'enseignement supérieur.

L'installation d'un réseau central modulaire en fibre optique et d'un câblage dans chacune des universités de Syrie ainsi qu'au Ministère de l'enseignement supérieur créera un lien et permettra également l'accès à l'Internet. La priorité sera accordée à la formation des techniciens et informaticiens des quatre universités syriennes dans le domaine de la mise en réseau, là où les besoins sont les plus urgents. De plus, ces personnels participeront pleinement à la planification et à l'utilisation du réseau central.

### Colloque euro-égyptien sur le téléenseignement par satellite

Ce colloque, tenu au Caire du 27 au 29 avril 1999, avait pour principal objectif d'étudier la coopération à long terme entre la Commission européenne et l'UNESCO dans le domaine des applications les plus récentes de l'enseignement à distance en Égypte et dans la région arabe. Le gouvernement égyptien a alloué trois canaux sur le satellite lancé récemment (NILESAT) pour les applications de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique. Cette mesure aura pour effet de faciliter les études approfondies de qualité, de supprimer les disparités géographiques et de permettre à de

nombreux étudiants et/ou professionnels aux niveaux tant national que régional, d'accéder à des études postuniversitaires et à l'éducation permanente.

De l'avis général, il est capital pour réussir la planification de véritables solutions en matière d'apprentissage à distance de commencer par définir précisément ce que sont le « public à atteindre » et les « domaines prioritaires », puis de passer à une phase préliminaire (pilote) consistant à sensibiliser les professeurs d'université et les étudiants à l'existence des nombreux nouveaux moyens d'acquisition du savoir procurés par NILESAT. Il faudrait concevoir une série de projets pilotes avec éventuellement la coopération technique de partenaires européens pour expérimenter divers aspects du nouveau modèle de téléenseignement. On pourrait en tirer des enseignements fort utiles pour les phases ultérieures du programme dans ce domaine.

Les participants ont reconnu l'importance capitale de la formation des enseignants et des formateurs sur les principaux aspects des nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC) et de leurs applications à l'éducation. Les administrateurs et les techniciens ont eux aussi besoin d'une formation pour acquérir les compétences nécessaires à l'élaboration des programmes et à la gestion de ce nouveau mode d'enseignement. Toutefois, il faudrait privilégier l'aménagement des centres de téléenseignement, les équipements et la conception de salles de classe interactives adaptées aux besoins des étudiants égyptiens, plutôt que les technologies les plus récentes (et les plus coûteuses).

☞ *Pour tout complément d'information, s'adresser à M. T. Shawk, conseiller régional, Division de l'information et de l'informatique, Bureau de l'UNESCO, 8 Abdel Rahman Fahmy Street, Garden City, Le Caire 11511, Égypte. E-mail : uhcai@unesco.org*

# CENTRE D'ÉCHANGE D'INFORMATION DE L'UNESCO

## Ouverture d'un site miroir du site Web de l'UNESCO

Un site miroir du site Web de l'UNESCO est disponible à l'adresse suivante : <http://mirror-us.unesco.org>

Ce site est réalisé en coopération avec l'Université du Nebraska, aux États-Unis (Lincoln, NE), partenaire de l'UNESCO depuis 1995 ; cette université accueille le site Web du Secteur de l'éducation depuis plusieurs années.

Avec plus de 40 000 pages et une dizaine de bases de données mises à jour quotidiennement, le site Web de l'UNESCO est un véritable centre d'information virtuel qui permet à tout utilisateur d'obtenir directement et immédiatement des informations sur l'ensemble des activités, documents et publications, conférences et manifestations de l'Organisation. Un musée virtuel présente un choix d'œuvres d'art au public.

Le *Courrier de l'UNESCO* et *Sources UNESCO* peuvent être consultés sur le Web, en même temps que la version imprimée. Un choix de données statistiques sur l'éducation est également présenté.

Il existe de nombreux liens hypertexte avec d'autres sites Web d'organisations du système des Nations Unies ainsi qu'avec les sites des principaux partenaires de l'UNESCO.

Chaque jour, entre 6 000 et 7 000 sites de 155 pays consultent le site Web de l'UNESCO, ce qui correspond à un nombre d'utilisateurs compris entre 20 000 et 30 000 environ. Chaque mois, 1,2 million de pages s'affichent et ce nombre augmente rapidement (de 20 % par mois).

L'ouverture de ce site miroir devrait accélérer le temps de réponse pour les utilisateurs du continent américain et de certaines régions d'Asie et du Pacifique, et offrir également une solution de rechange et une sécurité accrue en cas de panne.

*Denise Pélissier, chef de la Division de l'information et de la bibliothèque, UNESCO, 7, place de Fontenoy, 75352 Paris 07 SP, France. E-mail : [dpelissier@unesco.org](mailto:dpelissier@unesco.org)*

## L'ACTUALITÉ DE L'INFORMATION

DIMDI a élargi la gamme des bases de données qui peuvent être consultées gratuitement sur l'Internet. Depuis la fin du mois de mai, la base de données SOMED est à la disposition de tous les utilisateurs intéressés. L'accès à SOMED se fait par le lien <http://gripsdb/engl/guieng.html> ou par la page d'accueil de DIMDI (<http://www.dimdi.de>) sous la rubrique « Database Access » (Accès à la base de données).

SOMED (Social Medicine) (Médecine sociale, sciences de la santé et santé publique) est une base de données documentaires mise au point à Bielefeld par l'Institut national des services de santé publique de l'État de Rhénanie du Nord-Westphalie (LOGD). C'est la plus grande base allemande de données médico-sociales, avec plus de 330 000 documents comportant des informa-

tions bibliographiques, des termes d'indexation et des résumés (70 %). SOMED contient des articles en anglais sur la médecine du travail, la toxicologie industrielle, la médecine de l'environnement, la promotion de la santé, les sciences de la santé, la couverture sanitaire, les troubles de la dépendance, l'épidémiologie et la recherche sur les soins infirmiers. Outre des documents extraits d'environ 700 revues et ouvrages, la base de données contient aussi des références issues de la littérature grise.

Les autres bases de données que DIMDI propose gratuitement sont les suivantes : les bases de données NLM comme MEDLINE, OLDMEDLINE, etc., EUROETHICS, GEROLIT, MEDIKAT et RUSSMED ARTICLES.

*S'adresser à Margarete van Eickels, Tél. : + 49 221 4724 307. E-mail : [van.eickels@dimdi.de](mailto:van.eickels@dimdi.de)*

## NOUVELLES PUBLICATIONS

**L**ES demandes de documents émanant d'Afrique, des États arabes, d'Europe, d'Amérique latine et des Caraïbes doivent continuer d'être adressées à : Division de l'information et de l'informatique, UNESCO, 1, rue Miollis, 75732 Paris Cedex 15, France. Dans le cas de

l'Argentine, du Brésil, du Mexique, du Portugal, de l'Espagne, des États-Unis d'Amérique, du Venezuela et des pays de la région Asie-Pacifique, ces demandes doivent être envoyées directement aux centres de documentation INF dont les adresses sont indiquées ci-après :

### ARGENTINE

El Coordinador Nacional, RENBU  
Universidad de Buenos Aires  
Azcuena 280.1029  
Capital Federal, Argentine

### BRÉSIL

Director  
Instituto Brasileiro de Informação  
em Ciência e Tecnologia (IBICT)  
SC - Quadra 2 Bloco K  
70710 Brasília DF, Brésil

### MEXIQUE

El Director  
Consejo Nacional de Ciencia y Tecnología  
Centro de Servicios de Información y  
Documentación  
Circuito Cultural Universitario  
Centro Cultural  
Ciudad Universitaria  
04515 Mexico, Mexique DF

### PORTUGAL

Directora  
Serviço de Informação Científica Técnica  
Junta Nacional de Investigaçao  
Científica e Tecnológica (JNICT)  
Av. D. Carlos 1, 126-1 e 2  
1200 Lisbonne, Portugal

### ESPAGNE

Directora  
Consejo Superior de Investigaciones Científicas  
Centro de Información y Documentación  
Científica CINDOC  
Calle Joaquin Costa, 22  
28002 Madrid, Espagne

### ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

(Mr Frederic J. Glazer)  
Director  
West Virginia Library Commission  
Cultural Centre  
Charleston, West Virginia 25305  
États-Unis d'Amérique

### VENEZUELA

Mr Isidro Fernández-Aballi  
CII/INF Regional Adviser for  
Latin America and Caribbean  
CRESALC  
Avenida Los Chorros  
Apartado postal 68934  
Caracas 1062 A, Venezuela

### RÉGION ASIE-PACIFIQUE

UNESCO/INF Documents Supply Service  
c/o The National Library of Thailand  
Samsen Road  
Bangkok 10300, Thaïlande

Tous les documents peuvent être consultés sur place dans les établissements susmentionnés. Des exemplaires peuvent être obtenus contre remboursement au prix fixé par les organismes chargés de la diffusion. Tous les documents récents ou épuisés sont également disponibles sur microfiches, au prix de 20 FF, par fiche — une fiche représentant normalement 96 pages de texte. Les commandes de microfiches doivent être envoyées à l'adresse suivante : *Section des archives et des micrographies, DIT/AM, UNESCO, 7, place de Fontenoy, 75732 Paris 07 SP, France.*

On trouvera ci-dessous une liste des nouvelles publications.

*Les Bibliothèques associées et le développement de la communauté.* Paris, UNESCO, 1998. 66 p. (CII-98/WS/3).

PETHERBRIDGE, Guy ; KITCHING, Christopher ; DE WOLF, Clemens. *Memory of the World Programme. External Evaluation.* Paris, UNESCO, 1998, 65 p. (CII-98/WS/5).

EDMONDSON, Ray et membres de l'AVAPIN. *Une philosophie de l'archivistique audiovisuelle.* Paris, UNESCO, 1998. 64 p. (CII-98/WS/6). Également disponible en espagnol.

Wendell, Laura. *Des Bibliothèques pour tous : comment créer et gérer une bibliothèque de base.* Paris, UNESCO, 1998. 151 p. (CII-98/WS/8). Également disponible en espagnol.

Ce Bulletin publie des informations sur les activités de la Division de l'information et de l'informatique et autres sujets connexes. Publié deux fois par an en anglais, arabe, espagnol, français et russe, le Bulletin est distribué gratuitement par la Division.

*Rédacteur en chef : Philippe Quéau. Rédacteur adjoint : Joie Springer. Assistante de publication : Grace Mensah.*

Les lecteurs sont invités à communiquer par écrit leurs observations et suggestions concernant le Bulletin et toute information pertinente au : Bulletin de l'UNISIST, Division de l'information et de l'informatique, 1, rue Miollis, 75732 Paris Cedex 15, France. Tél. : (33-1) 45.68.44.29. Télécopie : (33-1) 45.68.55.82. Courrier électronique : [j.springer@unesco.org](mailto:j.springer@unesco.org). Tout exemplaire du Bulletin peut être commandé directement à : [g.mensah@unesco.org](mailto:g.mensah@unesco.org).

Le Bulletin de l'UNISIST peut être consulté sur l'Internet : <http://www.unesco.org/webworld/publications/index.html>

En cas de changement d'adresse, veuillez joindre l'étiquette portant vos anciennes coordonnées.